

UNIVERSITÉ DU MANITOBA

LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'ÉDUCATION 1870-1970

UNE ÉTUDE QUANTITATIVE

PAR



JEAN-MARIE TAILLEFER

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

THESE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE  
(PH.D.)

SEPTEMBRE 1988

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-48132-3

LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'EDUCATION 1870-1970:

UNE ETUDE QUANTITATIVE

BY

JEAN-MARIE TAILLEFER

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies of  
the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements  
of the degree of

DOCTOR OF PHILOSOPHY

© 1988

Permission has been granted to the LIBRARY OF THE UNIVER-  
SITY OF MANITOBA to lend or sell copies of this thesis, to  
the NATIONAL LIBRARY OF CANADA to microfilm this  
thesis and to lend or sell copies of the film, and UNIVERSITY  
MICROFILMS to publish an abstract of this thesis.

The author reserves other publication rights, and neither the  
thesis nor extensive extracts from it may be printed or other-  
wise reproduced without the author's written permission.

## Table des matières

Liste des abréviations	p. iv
Liste des tableaux	p. v
Liste des graphiques	p. vii
Résumé	p. viii
Reconnaisances	p. x
Chapitre 1: Introduction	p. 1
Introduction	p. 1
Arrière-plan	p. 29
Chapitre 2: L'éducation française au Manitoba 1818-1870	p. 40
La période d'improvisation (1818 - 1844)	p. 40
Institutionnalisation de l'éducation française et catholique (1845 - 1870)	p. 68
Conclusion	p. 84
Chapitre 3: 1870 - 1891	p. 98
Introduction	p. 98
Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones	p. 105
Le curriculum	p. 113
Le post-secondaire	p. 128
Les journaux	p. 142

Conclusion	p. 167
Chapitre 4: 1891 - 1916	p. 174
Introduction	p. 174
Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones	p. 179
Le curriculum	p. 192
Le post-secondaire	p. 211
Les journaux	p. 227
Conclusion	p. 252
Chapitre 5: 1916 - 1946	p. 262
Introduction	p. 262
Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones	p. 267
Le curriculum	p. 280
Le post-secondaire	p. 296
Les journaux	p. 310
Conclusion	p. 337
Chapitre 6: 1946 - 1971	p. 344
Introduction	p. 344
Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones	p. 352
Le curriculum	p. 368
Le post-secondaire	p. 377
Les journaux	p. 394

Conclusion	p. 422
Chapitre 7: Conclusion	p. 431
Bibliographie	p. 458
Annexe 1: Carte provinciale où l'on indique en couleur les divisions scolaires au sein desquelles se situaient les districts scolaires qui ont participé au concours de français de l'A.E.C.F.M. en 1966.	p. 472
Annexe 2: Carte des districts scolaires qui ont participé au concours de français de l'A.E.C.F.M. en 1966.	p. 474

Liste des abréviations

A.A.S.B.	Archives de l'archevêché de Saint Boniface
A.C.S.B.	Archives du Collège de Saint-Boniface
A.E.C.F.M.	Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba
A.P.M.	Archives Provinciales du Manitoba
A.S.H.S.B.	Archives de la Société historique de Saint-Boniface
A.S.N.J.M.	Archives des Soeurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie
CE.F.CO.	Centre d'études Franco-Canadiennes de l'Ouest
O.M.I.	Oblats de Marie Immaculée

Liste des tableaux

Tableau 1: Statistiques scolaires (1870 - 1891)	p. 112
Tableau 2: Statistiques du surintendant Royal de 1871	p. 123
Tableau 3: Statistiques du Collège de Saint-Boniface I: les élèves (1870 - 1891)	p. 140
Tableau 4: Statistiques du Collège de Saint-Boniface II: les professeurs (1870 - 1891)	p. 141
Tableau 5: Les journaux (1870 - 1891)	p. 163
Tableau 6: Statistiques scolaires (1891 - 1916)	p. 190
Tableau 7: Statistiques du Collège de Saint-Boniface I: les élèves (1891 - 1916)	p. 214
Tableau 8: Statistiques du Collège de Saint-Boniface II: les professeurs (1891 - 1916)	p. 215
Tableau 9: Les journaux (1891 - 1916)	p. 250
Tableau 10: Statistiques scolaires (1916 - 1946)	p. 280
Tableau 11: Statistiques du Collège de Saint-Boniface I: les élèves (1916 - 1946)	p. 306
Tableau 12: Statistiques du Collège de Saint-Boniface II: les professeurs (1916 - 1946)	p. 308
Tableau 13: Les journaux (1916 - 1946)	p. 332

Tableau 14: Statistiques scolaires (1946 - 1971)	p. 365
Tableau 15: Statistiques du Collège de Saint-Boniface I: les élèves (1946 - 1971)	p. 391
Tableau 16: Statistiques du Collège de Saint-Boniface II: les professeurs (1946 - 1971)	p. 393
Tableau 17: Les journaux (1946 - 1971)	p. 419

Liste des Graphiques

Graphique 1: Information et opinion (1870 - 1891)	p. 165
Graphique 2: Information et opinion (1891 - 1916)	p. 249
Graphique 3: Information et opinion (1916 - 1946)	p. 336
Graphique 4: Information et opinion (1946 - 1971)	p. 421
Graphique 5: Nombre d'écoles françaises	p. 433
Graphique 6: Nombre d'étudiants francophones	p. 435
Graphique 7: Nombre d'étudiants manitobains	p. 436
Graphique 8: Etudiants français en pourcentage du nombre d'étudiants manitobains	p. 437
Graphique 9: Assiduité	p. 438
Graphique 10: Enseignants francophones	p. 439
Graphique 11: Etat civil et sexe des enseignants francophones	p. 440
Graphique 12: Les étudiants au Collège de Saint-Boniface	p. 444
Graphique 13: Les professeurs au Collège de Saint-Boniface	p. 447
Graphique 14: Nombre d'articles sur les écoles françaises et confessionnelles, comparé au total d'articles	p. 449
Graphique 15: Information et opinion (1870 - 1971)	p. 452

## Résumé

L'objet de cette étude est de montrer que malgré les nombreux changements apportés au système d'éducation du Manitoba au cours des cent années de 1870 à 1970, dont certains avaient pour but d'éliminer le système confessionnel catholique et de mettre fin à l'utilisation de la langue française dans les écoles manitobaines, les Franco-Manitobains ont su s'intégrer au sein du système public manitobain tout en s'assurant d'offrir à leurs enfants, dans la mesure du possible, ce qu'ils avaient à coeur, c'est-à-dire, une éducation catholique et française.

Les cent années sont divisées en quatre sections historiques distinctes, et une série d'hypothèses est avancée dans quatre secteurs différents. Le premier secteur étudié comprend les statistiques scolaires qui regroupent des données sur les écoles, les enseignants et les élèves. Le deuxième secteur se veut un survol du curriculum de français pour l'ensemble de la période. Le troisième secteur abordé est celui du post-secondaire; des données quantitatives ont été recueillies au sujet des enseignants, des étudiants et du curriculum à ce niveau et le tout est analysé. Le dernier secteur examine les journaux francophones et l'éducation. Un échantillon quinquennal est recueilli des articles qui abordent la question d'éducation. Ces articles sont classifiés et certains sont analysés. Une conclusion résume l'ensemble de chaque section historique. Les quatre sections sont traitées de façon identique.

L'étude se termine avec une conclusion qui fait la synthèse des quatre sections historiques. Certaines grandes tendances ressortent au cours des cent années et elles sont soulignées. Pour mieux les illustrer, des tableaux et des graphiques sont ajoutés. Ces nouvelles pistes vont sans doute permettre à d'autres chercheurs d'approfondir certains des éléments qui ont seulement été abordés de façon générale dans cette étude.

## Reconnaisances

Tout au long de ce travail de recherche, plusieurs personnes nous ont accordé leur soutien et leur assistance; nous aimerions leur exprimer notre reconnaissance.

En premier lieu, nous remercions sincèrement le Professeur Gerald Friesen, qui a bien voulu accepter de diriger notre thèse de doctorat. Ses connaissances, son entière disponibilité, sa patience et sa curiosité intellectuelle nous ont permis de conduire ce travail à bonne fin.

Nous devons notre reconnaissance également à Messieurs Roger Legal, François Lentz, Albert Lepage et Lucien St-Vincent, pour leurs judicieux conseils et leurs encouragements soutenus.

Nous remercions aussi les archivistes auprès des organismes suivants: l'Archevêché de Saint-Boniface, les Archives provinciales du Manitoba, le Collège Universitaire de Saint-Boniface, la Congrégation des Soeurs Grises, la Congrégation des Soeurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, et la Société Historique de Saint-Boniface; et au personnel de la bibliothèque Alfred-Monnin du C.U.S.B. et de la bibliothèque de Saint Paul's College. Toutes ces personnes ont facilité notre travail de recherche.

De plus, le Centre de Recherche du C.U.S.B. a contribué à notre projet; nous en remercions le Directeur, Monsieur Raymond Théberge. Nos remerciements s'adressent aussi à Monsieur Firmin Foidart, pour son aide précieuse en informatique; à Madame Caroline

Foidart, pour avoir dactylographié la première ébauche de ce travail; à Monsieur Claude de Moissac, qui a travaillé sur le traitement de texte et réalisé la version finale de ce travail; et à Monsieur André Fauchon, pour les cartes des divisions scolaires.

Aussi, la contribution de mes parents est à souligner. Malgré leur manque quasi total d'éducation formelle, ils ont su m'inculquer un amour du savoir et surtout un esprit de ténacité, si nécessaire pour mener à terme un projet de cette envergure.

Un merci très sincère s'adresse à mon épouse Lynne, pour sa patience et son appui constant, et à mes enfants Stéphane, Gilles et Paulette, pour leur compréhension.

À toutes les personnes qui nous ont prêté leur collaboration, qu'elles acceptent l'expression de notre profonde gratitude.

Saint-Norbert, le 11 juillet, 1988.

## Chapitre 1: Introduction

Le but de cette étude est de démontrer que, malgré les nombreux changements apportés au système d'éducation du Manitoba au cours des cent années de 1871 à 1971 - dont certains avaient pour but d'éliminer le système catholique et de mettre fin à l'utilisation de la langue française dans les écoles manitobaines - les Franco-Manitobains ont su s'intégrer au sein du système public manitobain tout en s'assurant d'offrir à leurs enfants, dans la mesure du possible, ce qu'ils avaient à cœur, c'est-à-dire une éducation catholique et française.

Pour les Franco-Manitobains, le secteur d'éducation a toujours été l'élément clé dans la lutte pour leur survie culturelle et linguistique. Pour cette minorité, la perte de ses droits scolaires était plus importante que la perte du statut officiel de la langue française en 1890. L'élément religieux au sein des valeurs éducatives des Franco-Manitobains venait accroître l'importance qu'ils attribuaient à l'éducation. Le fait que le développement de cette minorité est tellement relié à ses succès sur la scène éducative donne de l'importance à une étude dans ce domaine. Plusieurs ont reconnu ce fait et plusieurs ont écrit sur ce sujet.

Dans son article intitulé "Foundations of Dual Education at Red River (1811 - 1834)", Cornelius Jaenen nous donne un bon aperçu de l'éducation à la Rivière Rouge au début de la colonie. La dualité du

système y est mise en évidence et les facteurs qu'il fait ressortir en conclusion sont les suivants:

*The religious pattern was not strictly denominational - it was rather a Protestant/Catholic orientation. . . .*

*The Protestant schools were for the most part English, and the Catholic schools French. . . .*

*Protestant and Catholic schools received subsidies from the official government of the region. . . .<sup>1</sup>*

Ces conclusions décrivent fidèlement le système de cette époque. Pour ce qui est de la période qui suit 1834, le livre du R.P. Morice, o.m.i., L'Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien, traite de l'éducation dans un de ses chapitres<sup>2</sup>. C'est un relevé de certains faits sélectifs, parsemé de descriptions assez subjectives. Malgré l'existence de ces études secondaires, l'histoire de l'éducation pour francophones pour la période pré-1870 n'a pas fait l'objet de recherches en profondeur. Par exemple, les lettres de mgrs Provencher et Taché ont beaucoup à dire sur cette question. C'est pourquoi la première tâche de cette étude fut de repasser cette période à la lumière de nouvelles données.

Pour les cent années sur lesquelles s'étend notre étude, la thèse doctorale de Keith Wilson est sans aucun doute essentielle comme instrument de travail<sup>3</sup>. Cette synthèse historique de l'éducation au Manitoba offre au lecteur un aperçu assez complet de l'évolution de l'éducation dans cette province. Cependant, il ne prétend pas vouloir s'attarder - et ne le fait pas - sur l'éducation française au Manitoba. Les thèses de maîtrise de Simms et de Marcelle Lemaire, qui traitent de la période 1870 à 1890, offrent des analyses en ce qui a trait au

conflit confessionnel<sup>4</sup>. Cependant, on ne s'attarde que très peu dans ces études sur l'éducation en français. Lovell Clarke, Crunican et d'autres ont traité de la fameuse question des écoles du Manitoba, mais toujours en tenant surtout compte de l'aspect confessionnel plutôt que linguistique.

Gilbert Comeault s'attache à la période des écoles bilingues de 1896 à 1916 dans son article "La Question des Ecoles au Manitoba: Un nouvel éclairage."<sup>5</sup> Son article avance l'hypothèse que les nouveaux immigrants catholiques polonais et ukrainiens avaient été invités par Mgr Langevin à profiter de la clause bilingue dans les accords Laurier - Greenway. L'insistance de Mgr Langevin après 1897 pour que ces nouveaux immigrants catholiques prennent avantage de la clause bilingue dans les Accords Laurier - Greenway aurait nui aux Canadiens-Français qui s'étaient accommodés au nouveau système, en effrayant les Anglais qui voyaient l'érection d'une tour de Babel linguistique. Les réponses à certaines des hypothèses avancées par ce travail devraient vérifier la thèse proposée par Gilbert Comeault. En plus, un article rédigé par J.E. Rea, qui analyse les motifs pour l'abolition des écoles confessionnelles, ajoute beaucoup à cette question.<sup>6</sup>

La crise de 1916 et les cinquante années de lutte pour le maintien de la langue française au sein des écoles manitobaines qui suivent le passage de cette loi sont les thèmes principaux de la thèse de Paul-Emile LeBlanc intitulé "L'Enseignement Français au Manitoba 1916-68."<sup>7</sup> Il examine les liens entre le statut légal de l'enseignement en français et la situation réelle. Il utilise surtout des

documents tirés des archives de l'Association d'Education et fait ainsi un survol assez rapide de l'histoire de l'éducation française au Manitoba pour la période qu'il étudie en offrant des fragments d'information dans plusieurs domaines de l'éducation. La dernière partie de la thèse décrit l'évolution politique de la francophonie manitobaine à la fin de cette période: les dernières années de l'Association d'Education et la fondation de la Société franco-manitobaine. Par la suite, il offre une vue d'ensemble de la situation nationale et établit des liens avec la situation manitobaine. LeBlanc pose plusieurs questions qui demandent d'être étudiées et répondues. Pour ce qui est des dernières années de notre étude, rien de général n'a été rédigé. Des thèses ont été écrites sur la loi 113, sur l'établissement de l'Institut pédagogique en 1972, sur d'autres aspects, mais, le document qui offrirait une vue d'ensemble, reste à être produit.

Les paragraphes précédents présentent une courte historiographie des études importantes qui ont été rédigées sur l'éducation française au Manitoba. Elle est loin d'être complète. Cependant, elle offre un aperçu du travail déjà entrepris. Ce qui frappe dans ces études est que la plupart d'entre elles traite des périodes précises et parfois même des thèmes précis au cours d'une période. Sauf pour LeBlanc, il n'y a pas de vue d'ensemble qui rattache le tout ensemble. LeBlanc y arrive partiellement, mais le champ restreint de sa recherche, ainsi que les limitations des sources utilisées, permettent encore d'ajouter beaucoup de nouveaux

éléments à la période qu'il a étudiée et même de vérifier certaines de ses déclarations.

Pour ce qui est du post-secondaire, certaines oeuvres traitent de la question de façon spécifique. A.S.J. Bernier fait une chronologie des événements de 1885 à 1945<sup>8</sup>. La thèse de Paul Régnier décrit l'évolution du Collège de Mgr Provencher jusqu'au début des années soixante<sup>9</sup>. C'est un récit descriptif qui comprend très peu d'analyse. Gérard Jolicoeur a fait un excellent travail sur l'oeuvre des Jésuites au Manitoba, de 1885 à 1922<sup>10</sup>. On y retrouve beaucoup d'information au sujet du Collège de Saint-Boniface. Roger Legal, dans sa thèse doctorale, étudie à fond les changements au Collège de Saint-Boniface qui se sont produits au cours de la période qui suit de près celle que nous allons étudier<sup>11</sup>. Pour ce qui est des études récentes au sujet de l'éducation post-secondaire au Manitoba, Pat Jasen, dans sa thèse sur le curriculum au niveau post-secondaire, ne fait pas mention des institutions francophones<sup>12</sup>.

Dans l'ensemble, les écrits au sujet de l'éducation française au Manitoba sont relatifs à des sujets précis, à des époques précises. En plus, la plupart des études se sont attardées sur l'aspect politique de la question des écoles pour francophones.

Au niveau régional, plusieurs travaux ont été rédigés sur l'éducation minoritaire. Quelques-uns ont un impact assez important. Nos écoles franco-ontariennes, écrit par Arthur Godbout, offre une histoire des écoles de langue française dans cette province de 1841 jusqu'à nos jours. Ce travail est narratif et l'auteur y adopte une

optique partisane, tel que l'indique le titre. Cependant, c'est un excellent résumé des luttes qu'ont entreprises les Franco-Ontariens pour maintenir le français dans leurs écoles. Les liens entre la langue française et la religion catholique sont importants. Godbout se réfère à Mgr Routhier, membre honoraire et participant du Premier Congrès d'Education de Canadiens-Français d'Ontario en 1910, pour faire ressortir ce point:

*Mgr Routhier avait donc bien raison de s'attendre à ce que la fierté de leurs origines catholiques et française ne disparaisse jamais de l'âme et du coeur de ses compatriotes. . . .*<sup>13</sup>

Le thème de la survivance et des liens religio-linguistiques se retrouve aussi dans un excellent article de Raymond Huel intitulé "When a Minority Feels Threatened: The Impetus for French Catholic Organisation in Saskatchewan " Ce qui en ressort avec plus de force est résumé au début de l'article.

*Les facteurs qui ont le plus menacé la survivance des minorités canadiennes-françaises ont été associés à l'éducation. Les dilemmes provenant du statut minoritaire furent vivement ressentis par le clergé qui était convaincu que l'assimilation apporterait avec elle la perte de la foi catholique.*<sup>14</sup>

Ces éléments seront à l'oeuvre dans la situation manitobaine et seront abordés dans ce travail.

Un autre article qui traite de l'éducation minoritaire, plus particulièrement au Manitoba est l'article "The French-Canadian Child in an English-Speaking School System". Il fut publié dans le livre Must Schools Fail? au début des années soixante-dix. Robert

Painchaud, l'auteur, décrit la situation de l'éducation française à la fin de la période que nous allons étudier.

*It is obvious that the French speaking student must decide whether or not to persevere in the program of survival formulated by the previous generations. That includes a decision on the place and role of the Catholic Church in society. In the past, the Church was a factor that contributed to resisting assimilationist pressures. The Church, acting through the parish and the school system, maintained a close relationship between language, culture, and religion. These bonds have since weakened, because of the reduced importance of the Church in the French-Canadian community.<sup>15</sup>*

Cette séparation entre les besoins de l'Eglise catholique et la lutte pour la survie linguistique et culturelle des Franco-Manitobains devrait être évidente à la fin de cette thèse.

Une étude majeure qui traite de la question de l'enseignement du français en Ontario à la fin du dix-neuvième siècle est celle de Gaffield intitulée Language, Schooling and Cultural Conflict<sup>16</sup>. Ce livre a eu un impact sur la scène nationale en partie à cause de l'utilisation qu'il fait de la méthode quantitative, ce qui rend l'étude des plus objectives. Sa grande conclusion démontre que les écoles de langue française en Ontario ont maintenu la culture canadienne-française, plutôt que de la diminuer. Cette question est, sans doute, au coeur de plusieurs travaux qui traitent de l'éducation des francophones en milieu minoritaire. Cette thèse pose essentiellement la même question que Gaffield a posée en Ontario. Nous y reviendrons plus tard.

Des articles et documents traitent de l'éducation des minorités linguistiques et culturelles aux Etats-Unis et en Europe. Harrigan, dans son article "A Comparative Perspective on Recent Trends in the History of Education in Canada" indique:

*In the eastern part of the Hapsburg Empire during the nineteenth century, schools and churches preserved local culture and the Cyrillic alphabet. In twentieth-century France, the Basques have resolutely resisted the imposition of Parisian-directed schools for fear of losing their culture.* <sup>17</sup>

Bref, des situations politiques différentes ont produit paradoxalement des résultats semblables. Ainsi, la question de la survie linguistique et culturelle d'une minorité est pertinente et justifie amplement l'énoncé principal de cette thèse.

Ayant fait un survol d'une partie de la littérature pertinente à cette étude, il est important d'en établir l'importance. Pour ce qui est de la littérature sur le plan local, la plupart des études se sont attardées à l'aspect politique de la question des écoles pour francophones. L'intention première de cette étude est de découvrir la réalité éducative des Franco-Manitobains pendant cent années, au cours desquelles le statut de la langue française en tant que langue d'enseignement a connu des changements de fortune - dans la plupart des cas pour le pire - et de démontrer la continuité que l'on y retrouve. C'est en se penchant sur le déroulement quotidien du processus, c'est à dire au niveau de l'école, de la classe, de l'élève, de l'enseignant et du curriculum, que nous croyons trouver les réponses. Il est important de fonder l'affirmation qu'il y a eu continuité en

éducation française au Manitoba au cours de ces cent années sur des statistiques concrètes et des sources manuscrites de la période étudiée.

Dans cette étude la majorité des sources primaires utilisées, telles que les statistiques du Ministère de l'Éducation, les journaux, les diverses revues et rapports ne l'ont jamais été dans une étude précédente ou surtout pas dans le genre d'étude quantitative que nous entreprenons.

En plus, ce qui rend le projet important est que l'approche quantitative sera utilisée dans la plupart des cas pour vérifier certaines hypothèses avancées qui sont basées sur des notions généralement acceptées comme des faits lorsqu'on discute d'éducation française au Manitoba.

La littérature sur le plan régional, national et même international justifie amplement la poursuite d'une telle recherche. La question de la survivance linguistique et culturelle d'une minorité en est une qui dépasse les cadres des frontières provinciales et nationales. Pourquoi certains groupes s'obstinent-ils à conserver leur langue et leur culture dans une situation minoritaire? Mais ce qui est encore plus pertinent à cette étude est le comment. Quel a été le rôle de l'éducation formelle dans ce processus de maintien linguistique et culturel? Ces questions se posent à l'étranger; c'est pourquoi, il est aussi important de se les poser au Manitoba en utilisant de nouvelles sources et en utilisant une méthodologie plus scientifique.

En somme, vu que la question de l'éducation française a toujours été capitale à la survie linguistique et culturelle des Franco-Manitobains, vu que cette question a toujours été étudiée en mettant l'accent sur la question politique, vu que l'étude des données quantitatives dans divers secteurs de l'éducation française pourrait ajouter de nouveaux éléments au portrait déjà existant de l'éducation française au Manitoba, vu que l'étude de la survivance de minorités linguistiques et culturelles a acquis une importance particulière, au niveau national et même international, dans un monde qui commence à questionner la conformité aveugle, vu enfin qu'aucune étude n'a entrepris d'examiner la continuité de l'éducation française au Manitoba pour l'ensemble de cette période de cent ans, il apparaît important d'écrire une telle étude.

La période de temps couverte par cette étude s'échelonne de 1871 à 1971. Toutefois, un prologue à cette partie principale offre un aperçu de l'éducation française au cours de la période qui débute avec la fondation de la colonie de la Rivière Rouge jusqu'à la formation de la province du Manitoba. L'année 1871 a été choisie pour débiter l'étude, car c'est à cette date que fut mis sur pied le premier système d'éducation organisé par l'Etat sur le territoire manitobain.

L'étude est divisée en quatre sections chronologiques distinctes. La première partie traite des années de 1871-90. Le système confessionnel connaît ses débuts en 1871 et se termine de façon assez abrupte en 1890. Il devenait donc facile de délimiter ces vingt années en une période distincte. La deuxième période commence

avec la fin du système confessionnel, va comprendre la période d'incertitude, l'entente Laurier-Greenway, la création du système des écoles bilingues et se termine avec l'abolition de ce système.

La troisième partie s'étendra de 1916 à 1945. L'année 1916 représente non seulement la fin de la reconnaissance officielle du français au sein des écoles manitobaines, mais également le début d'une ère nouvelle, avec la mise sur pied de l'Association d'éducation de Canadiens-Français du Manitoba. L'année 1946 met fin à cette époque car c'est à ce moment que les grands changements d'après guerre connaissent leur débuts. C'est à la fin de ces années que le débat sur les grandes unités scolaires va prendre de l'ampleur suite aux recommandations d'une Commission Royale d'Enquête sur l'Education au Manitoba.

La dernière partie commence après la deuxième Grande Guerre et va s'attarder sur une période de grands changements dans le domaine de l'éducation pour francophones mais aussi pour la population manitobaine en général. C'est l'aboutissement du mouvement de centralisation administrative en éducation. La présente étude se termine en 1971, l'année qui suit le passage de la loi 113, qui redonne les droits linguistiques en éducation aux Franco-Manitobains. C'est un nouveau début pour l'éducation française au Manitoba et cette époque fait partie d'un passé récent qui est encore en pleine évolution.

Les facteurs qui ont été sélectionnés parmi une multitude de possibilités sont les suivants: certaines statistiques scolaires reliées

directement aux écoles, aux élèves et aux enseignants dans le système public, certains aspects du curriculum, certaines statistiques en ce qui a trait aux étudiants et aux professeurs au niveau post-secondaire, et finalement l'éducation telle que perçue par les journaux de l'époque. Ainsi, en plaçant tous ces éléments en parallèle, il devient possible de peindre un portrait assez juste de la situation éducative des Canadien-Français au cours d'une période donnée et, par la suite, de faire ressortir les patrons qui se développent au cours des cent années étudiées.

Certaines limites se retrouvent dans le cadre de l'étude et quelques autres sont d'ordre technique. Toutes doivent être signalées. La présente étude veut s'en tenir aux quatre facteurs mentionnés ci-haut. Il y a également plusieurs facteurs politiques qui pourraient ajouter d'autres éléments à une vue d'ensemble de l'éducation française au Manitoba; ceux-ci ne font pas l'objet d'une étude en profondeur. En plus, l'étude limite son analyse aux échantillons recueillis à tous les cinq ans, dates de recensement mis sur pied par le gouvernement canadien. Ces dates ont été choisies pour nous permettre de faire des comparaisons dans la section des statistiques scolaires avec les chiffres préparés par Statistiques Canada pour l'ensemble de la province. Il faut ajouter que la longueur de la période étudiée nous empêche parfois d'approfondir l'analyse de certains des facteurs étudiés au cours de certaines périodes. Nous avons essayé de demeurer constants dans notre analyse des divers facteurs au cours des quatre périodes. Au niveau technique, il fut parfois impossible de retrouver certaines des

données nécessaires à notre étude. Dans ces cas, ces lacunes furent soulignées et l'analyse a été tout de même effectuée sans cette information. Au niveau technique encore, il fut parfois difficile de repérer des statistiques qui pouvaient se comparer avec la période précédente. Par exemple, les périodes qui précèdent et suivent de près 1916 furent particulièrement difficiles. Pour la période pré-1916, nous avons une liste assez précise des écoles bilingues, que nous avons dû tout de même ajuster. Après 1916, nous avons décidé de faire la liste des écoles pour francophones à partir de la liste des écoles du système public qui avaient participé à l'examen de l'Association d'éducation de Canadiens-Français du Manitoba. Ainsi, certaines écoles qui enseignaient du français ont sans doute été laissées de côté. Toutefois, cette optique nous a permis de demeurer constants de 1916 à 1966. En plus, il faut ajouter que la grande majorité des écoles pour francophones participaient à cet exercice.

Dans l'étude du Collège de Saint-Boniface, la thèse limite son étendue aux facteurs que nous allons identifier et qui se rapportent au niveau post-secondaire. Cependant, dans la recherche de nos données, il nous fut souvent très difficile de faire la distinction entre les statistiques au niveau post-secondaire et pour l'ensemble de l'institution. Ainsi, nous avons indiqué les statistiques pour tous les niveaux d'instruction au Collège et, par la suite nous avons donné les statistiques pour le post-secondaire, lorsque ceci était possible.

Cette étude est axée sur l'éducation française pour francophones dans le système scolaire public. Elle ne suppose pas qu'une situation semblable existait dans les institutions fréquentées

par des francophones qui fonctionnaient à l'extérieur du système public ou pour les autres groupes ethniques qui fréquentaient des écoles au sein du système public. Il est juste d'indiquer que quelques écoles catholiques privées fréquentées par des francophones ont participé aux examens de l'Association d'éducation après 1916. Le nombre d'écoles n'étant pas grand, leur participation à l'examen de français dans quelques cas n'étant pas toujours constante, les statistiques étant dans certains cas difficiles à récupérer, nous avons décidé de limiter notre étude aux écoles pour francophones dans le système public. En plus, la différence à la majorité de nos conclusions n'aurait sans doute pas été importante. En comparaison avec les autres groupes ethniques, il est évident que la situation des Franco-Manitobains est distincte à cause du statut officiel de la langue française au Manitoba et au sein du pays. Même si l'intention de cette étude était d'éviter l'aspect politique de la question de l'éducation française au Manitoba, il devenait impossible de le négliger totalement. L'éducation française et la politique manitobaine sont tellement liées que plusieurs références y seront faites.

La thèse comprend sept chapitres. Le premier chapitre comprend le plan global de l'étude, qui inclut le but, l'importance, les limites de cette thèse. Suit un résumé de documents qui traitent de l'évolution de la méthodologie propre aux études historiques en éducation. Par la suite, un portrait de la méthodologie utilisée dans cette étude est présenté. Enfin, nous voulons donner une toile de

fond à l'étude, pour situer le lecteur vis-à-vis de l'ensemble de la thèse.

Le deuxième chapitre, sous forme de prologue, offre une vue d'ensemble de la période de 1818 à 1870 pour situer le développement de l'éducation française pour francophones lors de l'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne.

Les quatre chapitres suivants présentent une description aussi bien qu'une analyse de divers facteurs tels que certaines statistiques scolaires, certains aspects du curriculum, certains aspects de l'éducation post-secondaire et les articles qui traitent d'éducation dans les hebdomadaires franco-manitobains pour les quatre périodes de temps mentionnées précédemment. Une description des données quantitatives sera suivie de la vérification de certaines hypothèses, pour essayer de déceler des patrons dans l'éducation pour francophones au sein du système public au Manitoba.

Le septième chapitre résume l'étude. Tout en tirant des conclusions sur les divers facteurs traités dans l'étude, on fait ressortir certains grands courants. Les hypothèses avancées seront vérifiées sur l'ensemble des périodes. L'utilisation de données quantitatives dans la plupart des secteurs rendra l'analyse plus juste et objective.

En faisant un survol rapide de quelques ouvrages d'histoire des historiens de l'éducation en Amérique du Nord au cours de la première partie du vingtième siècle, on se rend vite compte que

plusieurs de ces travaux ne semblaient pas rencontrer les critères rigides de l'étude historique.

*A critical analysis of a large sample of historical studies in secondary education published between 1900 and 1948 revealed that fewer than one half met the requirements of historical research.<sup>1</sup> Actually, the demands for objectivity are as high in historical research as in other scientific methods, and these demands are much more difficult to meet because of the nature of historical data.<sup>18</sup>*

L'objectivité requise ne semblait pas être présente dans une majorité de cas. En plus, l'histoire de l'éducation se limitait à l'étude du développement continu dans le système public et du rôle que certaines personnes éclairées aurait joué dans les réformes scolaires. Dans un article rédigé en 1969, le professeur d'histoire Veysey, de l'Université de Californie, discute des changements dans l'histoire de l'éducation annoncés par Bernard Bailyn au début des années soixante:

*Bailyn was appalled by what he perceived to be the narrow character of educational history as it had long been written by men lacking in historical vision or imagination. To counter such narrowness, he proposed, in a widely quoted dictum, that one think of education "not only as formal pedagogy but as the entire process by which a culture transmits itself across the generations," and that one see education "in its elaborate, intricate involvements with the rest of society," noting "its shifting functions, meanings, and purposes."<sup>19</sup>*

Toutefois, malgré ce désir d'offrir une nouvelle perspective à l'histoire de l'éducation, il semblerait que, selon Veysey, la révolution proposée par Bailyn ne s'était pas réalisée complètement. Marta

Danylewycz et Allison Prentice décrivent assez bien ce qui s'est passé par la suite:

*The revisionist task was tackled in two ways. Some historians continued to focus their attention on professionalizing male teachers, but examined their subjects as part of a more complex world of growing state or, in some case, clerical intervention in schooling.<sup>2</sup> Others began to explore the history of schooling--and teachers--in the context of local communities and school systems. 20*

Ce qui se dessinait était en effet une histoire de l'éducation qui tenait compte d'une batterie de nouveaux facteurs qui avaient été négligés dans le passé. Chad Gaffield, lors d'un colloque à l'Université du Manitoba en 1981, avançait des arguments semblables:

*Rather, local studies suggest that the educational history of Canada is the history of local adaptation and intervention, and of social interaction as much as it is of social control and assimilation. It is the history of unintended consequences as much as it is the history of fulfilled ambitions. Viewed in this way, education history will continue to inspire what is among the most exciting of current historical writing.<sup>21</sup>*

Les nouveaux historiens avaient l'intention de se rendre à la source, et de lier l'histoire de l'éducation à la réalité quotidienne de l'ensemble de la population.

Patrick J. Harrigan, professeur à l'Université de Waterloo, dans un article publié dans History of Education Quarterly, vient préciser cette pensée en ajoutant que, dans le contexte nord américain, il est important de considérer d'autres aspects de l'histoire de l'éducation, telle que l'histoire ethnique.

*Canadian and American ethnic history has obvious roots in the special nature of these societies. . . . What I wish to stress is that the literature is novel and part of the corrective to the old Whiggish notion of cultural and religious identity and progress achieved through a handful of enlightened leaders. . . . Ethnic history can be seen, furthermore, as part of a larger notion of social tension between independence and assimilation, peer and familial pressure, urban and rural differences, and popular and official culture.<sup>22</sup>*

Cependant, ce qui ressort dans la majorité des écrits au sujet de l'histoire de l'éducation au cours des dernières années, c'est surtout le fait que l'historien en éducation doit s'ouvrir les horizons et couvrir plusieurs champs tels que la démographie scolaire, les enseignants, le matériel pédagogique, le curriculum et bien d'autres. Kerlinger écrit en 1973, dans Review of Research in Education:

*The historian of education must be interested in all of these - in long-range cycles and trends, in mass cultural movements, in the economic, institutional, and demographic correlates of education change--and he has too frequently neglected them.<sup>23</sup>*

C'est pourquoi il devient souvent difficile de choisir l'approche par excellence pour étudier les thèmes particuliers qui ont été choisis. Dans le cas de cette thèse, l'ampleur de l'étude rendait la question de méthodologie difficile à cerner. C'est pourquoi la démarche finale comprend quatre secteurs particuliers: les statistiques scolaires, le curriculum, le post-secondaire et les journaux français et l'éducation. Diverses approches furent utilisées dans les différentes sections. Dans le prologue, la méthode narrative fut utilisée pour créer une toile de fond pour le reste de l'étude. Cependant, nous voulions dans les principaux chapitres de la thèse

appuyer notre recherche avec des données objectives pour ainsi confirmer ou infirmer certaines "grandes vérités" qui circulent depuis toujours au sujet de l'éducation pour francophones au Manitoba.

Ces grandes vérités, nous voulons les présenter sous forme d'hypothèses ou de questions que nous pourrions vérifier à différent temps au cours de cette période. Cette méthode est généralement conseillée par les experts dans la recherche historique. Dans le livre Research Methods in Education, Cohen et Manion soulignent:

*In hand with the careful specification of the problem goes the need, where this is appropriate, for an equally specific and testable hypothesis (sometimes a sequence of questions may be substituted). As in empirical research, the hypothesis gives direction and focus to data collection and analysis. It imposes a selection, a structure on what would otherwise be an overwhelming mass of information. 24*

Dans son livre qui présente les différentes formes de recherches en éducation, John Best vient appuyer Cohen, Manion et Borg en ce qui à trait à l'utilisation de l'hypothèse ou de la question synthèse.

*Although hypotheses are not always explicitly stated in historical investigations, they are usually implied. The historian gathers evidence and carefully evaluates its trustworthiness. If the evidence is compatible with the consequences of the hypothesis, it is confirmed. If the evidence is not compatible, or negative, the hypothesis is not confirmed. It is through such synthesis that historical generalizations are established. 25*

La préparation de ces hypothèses ou questions a exigé beaucoup d'attention afin de s'assurer qu'on puisse y répondre et, en plus, que la réponse soit pertinente à l'étude.

Le premier secteur que nous voulons aborder est celui des statistiques scolaires. Il s'avère important de quantifier le nombre d'écoles, d'élèves et autres pour pouvoir les comparer à l'ensemble de la province. Chad Gaffield, dans son livre Language, Schooling and Cultural Conflict, que nous avons déjà mentionné, aborde plusieurs des questions que nous proposons pour ce secteur, sur une période de temps plus limitée et dans une région particulière de l'Ontario.

*This study also examines the importance of local demographic and economic developments to the minority-language education in Ontario. Behind the language controversy were complex population patterns and economic trends, which engendered a changing material context for educational considerations.<sup>26</sup>*

Certaines de nos conclusions pourraient, sans doute, ressembler à celles de Gaffield.

En plus, les questions qui traitent des enseignants sont très importantes car elles nous permettront de connaître le sexe, l'état civil et les qualifications de ces éducateurs. Cette information nous aidera à reconnaître les courants importants dans ce secteur. Le rôle des femmes dans l'éducation française au Manitoba est capital et une étude de leur rôle pourrait confirmer certaines tendances dans d'autres milieux. Comme Prentice et Danylewycz l'ont souligné:

*It was in these latter studies that women teachers finally began to emerge as visible protagonists in their own right. Certainly, if their legitimacy derived only*

*from sheer numbers, female teachers were a force to be reckoned with. In a study drawing on such quantitative sources as the census, two American historians demonstrated that in Massachusetts prior to the Civil War, one in four women must have been teachers at some point in their lives (Bernard & Vibovsksis, 1977). Another American study, looking at the school system in Boston in the second half of the 19th century, demonstrated the importance of women teachers to the building of educational bureaucracies (Katz, 1968). 27*

Ainsi, les statistiques scolaires vont offrir un portrait beaucoup plus clair et précis de la scène éducative pour les francophones manitobains au cours des cent années étudiées.

Les hypothèses qui sont avancées sont les suivantes.

### Section I - Les statistiques scolaires

#### A. Les élèves

1. Le nombre d'élèves dans les écoles pour francophones au sein du système public manitobain a toujours représenté au moins 3% de la population estudiantine totale de la province.
2. Le taux d'assiduité pour les élèves dans les écoles pour francophones était comparable ou plus élevé que celui de la moyenne des élèves de la province.
3. Le nombre d'élèves francophones dans les écoles pour francophones au sein du système public a augmenté constamment au cours de la période étudiée.

#### B. Les professeurs

1. Les professeurs dans les écoles pour francophones, au cours de cette période, étaient en majorité des femmes.
2. Les professeurs dans les écoles pour francophones au cours de cette période étaient surtout des religieuses.

3. Les professeurs dans les écoles pour francophones étaient des professeurs qualifiés.

### C. Le nombre d'écoles pour francophones

1. Le nombre d'écoles pour francophones a augmenté constamment au cours de cette période.

Pour la section qui traite du curriculum, nous allons utiliser une variété de sources en passant par des documents du ministère de l'éducation, tels que les rapports annuels, les rapports des inspecteurs d'école et autres; nous allons aussi utiliser plusieurs documents tirés des archives de l'Association d'Éducation, en plus de plusieurs autres sources.

Nous avons inclus le curriculum pour une raison très importante: c'est à l'aide d'outils pédagogiques et de directives appropriés que les enseignants entreprendront le travail pour le maintien linguistique et culturel de la minorité francophone. L'étude du curriculum est maintenant une partie intégrante de l'histoire de l'éducation. Harrigan, en discutant le curriculum et l'histoire de l'éducation, indique:

*Curriculum tells us what subjects were taught; it tells us little about what textbooks told children. Historians have recently reread textbooks with another eye. At its best, that exercise has enlightened us in areas ranging beyond the construction of social myths, socialization of the young, perception of sexual and class roles, national feeling, and biases of school administrators. 28*

Les deux hypothèses que nous voulons vérifier dans cette section sont les suivantes:

## Section II - Les programmes de français pour les francophones dans le système public

1. On retrouve une forte présence des concepts religieux et catholiques romains dans les manuels et dans le programme de français offert aux élèves francophones au cours de cette période.
2. Les programmes de français ne changeront pas sensiblement au cours des cent années étudiées.

La section suivante fait un survol des diverses institutions post-secondaires qui offraient la majorité de leur programme en français et qui ont fonctionné durant un certain temps dans la province. Ce survol consiste surtout en une étude du Collège de Saint-Boniface, en plus de quelques écoles normales et de l'Académie Saint-Joseph: nous avons fait un relevé de certaines statistiques pour ce qui est des étudiants, des professeurs et nous avons aussi examiné brièvement les programmes offerts. Les sources principales de notre information sont venues des archives de l'Académie Saint-Joseph et du Collège Saint-Boniface. Les annuaires du Collège furent particulièrement utiles en plus de certains écrits sur les sujets, publiés et non-publiés. Nous avons choisi d'utiliser le même format que dans la première section pour la cueillette des données au sujet des professeurs et des étudiants: nous allons prendre un échantillon à tous les cinq ans et ces années coïncideront avec celles choisies dans la première section.

Les études historiques importantes qui traitent du Collège de Saint-Boniface, pour la période qui nous concerne, écrites par Jolicoeur, Régnier et Bernier, sont limitées du fait que, dans un cas,

on couvre seulement un cinquantaine d'années, et, dans les deux autres, la période de temps étudiée est plus longue mais les récits sont plutôt descriptifs. Les données quantitatives utilisées dans la présente étude viendront ajouter de nouveaux éléments aux connaissances sur l'histoire de l'éducation post-secondaire française au Manitoba. Pour ce qui est du curriculum au niveau post-secondaire, une thèse vient d'être complétée en 1987: celle de Pat Jasen. Le titre en est "The English Canadian Liberal Arts Curriculum: An Intellectual History, 1800-1950" <sup>29</sup>. Le curriculum dans les institutions post-secondaires francophones n'est pas traité dans ce travail. Il devient ainsi important d'aborder ce sujet pour ces institutions.

Les hypothèses que nous voulons vérifier dans cette section sont les suivantes:

### Section III - L'éducation post-secondaire en français

#### A. Les étudiants

1. Le nombre d'étudiants faisant des études post-secondaires va augmenter au cours des années que nous allons étudier.
2. Les étudiants du Collège de Saint-Boniface vont être en grande partie des Franco-Manitobains.
3. L'éducation post-sécondaire pour les femmes va être limitée avant les années quarante.

#### B. Les professeurs

1. Les professeurs au niveau post-secondaire vont être presque exclusivement des religieux au cours de la période étudiée.

### C. Le curriculum

1. Les programmes d'études ne changeront presque pas au cours de la période étudiée.
2. Les divers diplômes offerts ne changeront pas au cours de la période étudiée.

La dernière section fait l'étude des articles qui traitent de l'éducation dans les journaux publiés en français au Manitoba. Nous allons limiter notre échantillonnage aux journaux qui ont été publiés pendant au moins dix années. Nous avons choisi des échantillons à tous les cinq années, les mêmes que celles retenues dans les autres sections. Tous les articles qui traitent d'éducation ont été identifiés et classifiés selon certains sujets, qui sont les suivants:

#### Légende des sujets:

- A. L'éducation catholique confessionnelle et l'enseignement de la religion dans les écoles manitobaines.
- B. L'État et l'éducation neutre.
- C. La langue française et l'éducation.
- D. La foi et la langue en éducation.
- E. L'école obligatoire et l'assiduité scolaire.
- F. Le curriculum.
- G. les structures scolaires au niveau local.
- H. Les professeurs.
- I. Le financement scolaire.
- J. L'éducation post-secondaire.
- K. Les professeurs.
- L. La philosophie de l'éducation.
- N. Divers.
- O. L'association d'éducation.
- P. Les parents et l'éducation.
- Q. Le ministère.
- R. Les élèves.
- S. L'agriculture et l'éducation.
- T. L'association parents et maîtres.

L'intention qui présidait l'identification et la classification des articles de journaux était d'avoir une méthode systématique et quantitative pour mesurer les préoccupations des dirigeants de ces journaux et, sans doute, des lecteurs qui achetaient ces journaux. En limitant les échantillons aux articles qui traitent d'éducation, il devient possible de déceler le pouls de la population à une certaine époque. Un genre semblable d'échantillonnage a été utilisé par Arthur Silver pour son livre au sujet des Canadiens-Français et de la Confédération canadienne, de 1864 à 1900. Il justifie son choix de méthode:

*In inquiring into attitudes and opinions, then, we are obliged to be content, most of the time, with those that were put into writing or circulated in print. Occasionally we may find that more concrete public behaviour - mass rallies and demonstrations, migrations of thousands of people to one place in preference to another - correspond, somehow, to what was expressed or reported of mass opinion in the press or letters of the time; but in the main, we must depend on opinions that were set down on paper.* <sup>30</sup>

Utilisant ce genre de raisonnement, nous interrogeons les journaux français du Manitoba au sujet de l'éducation. Les articles sont identifiés, classifiés par sujets et, par la suite, la distinction est faite entre les articles d'information et les articles d'opinion. Il devient donc assez facile de vérifier les hypothèses avancées:

#### Section IV Les articles traitant d'éducation dans les journaux français au Manitoba

1. La question qui préoccupe les journaux français du Manitoba en ce qui a trait à l'éducation est la question des écoles confessionnelles.

2. La question de l'éducation française aura une place aussi importante que celle des écoles confessionnelles dans les journaux français du Manitoba.
3. Le nombre d'articles traitant d'éducation qui offrent des opinions sont plus nombreux que ceux qui offrent des informations.

Les hypothèses que nous avons vérifiées à la fin de chaque chapitre seront par la suite revérifiées en conclusion pour l'ensemble de la période.

Les méthodes de vérification de ces hypothèses étaient évidentes. L'approche quantitative avait influencé la formulation des questions pour cette étude, sauf peut-être pour la question du curriculum où le matériel était difficile à récupérer. Cependant, tel que nous l'avons déjà indiqué, il était très important de ne pas négliger cet aspect de l'éducation française au Manitoba.

Ainsi, le curriculum fut traité avec les outils qui étaient disponibles, pour la plupart des sources primaires qui n'avaient pas encore été utilisées dans une telle recherche. Ces données furent employées pour vérifier les hypothèses avancées dans ce domaine.

Toutefois, pour les autres domaines, la méthode quantitative était la seule qui se prêtait au genre d'étude que nous voulions entreprendre. Les sources telles que les résumés des registres du Ministère de l'Éducation, les statistiques tirées des annuaires du Collège de Saint-Boniface, les journaux publiés en français au Manitoba étaient toutes disponibles et quantifiables d'une façon ou d'une autre.

Borg et Gall décrivent ce genre de sources comme suit:

*Quantitative records can be considered as a separate type of historical source or as a subtype of document. Census records, school budgets, school attendance records, test scores, and similar compilations of numerical data provide a valuable source of facts for the historical researcher. Historians are making increasing use of computers to analyze the large amounts of numerical data that are available for answering certain historical questions. 31*

Ils ajoutent plus loin dans le même livre que l'analyse des données quantitatives devient une méthode de plus en plus acceptée pour aborder des questions historiques.

*The branch of historical research known as quantitative history is improving the reasearcher's ability to study representative samples of the phenomena in which he is interested. The computer has made possible the analysis of data about large groups of people represented in census reports, school records, and similar documents. 32*

Cette méthode nous a permis, dans plusieurs cas, de donner des réponses assez définitives aux questions que nous avons posées au sujet de l'éducation pour francophones au Manitoba.

Tel que plus tôt indiqué, pour chacun des secteurs étudiés, des hypothèses seront avancées et seront vérifiées en utilisant des sources primaires. Ce processus se fera après chaque section de chaque chapitre. À la fin de chaque chapitre, une conclusion permettra de tirer les grands patrons qui se dessinent en ce qui à trait à l'éducation pour francophones au cours de cette période.

L'ensemble de la période que nous allons étudier (1871 - 1971) est longue et les différents éléments de l'éducation publique au Manitoba affectant les Franco-Manitobains que nous voulons aborder sont nombreux. Cependant, il y a une continuité qui permettra de lier les différentes sections dans un tout cohérent. La période qui précède l'entrée du Manitoba dans la confédération établit la toile de fond pour le portrait qui allait se dessiner au cours des cent années qui allaient suivre.

### Arrière-plan

Les Franco-Manitobains sont un groupe minoritaire qui a survécu malgré des revers légaux qui l'ont laissé sans recours face aux tribunaux et essentiellement à la merci de la majorité quant à la reconnaissance de ses droits linguistiques et éducatifs. Depuis la fin des années soixante, les choses ont changé graduellement. La loi sur les Langues officielles de 1969 a permis une reconnaissance linguistique longtemps attendue au niveau fédéral. Les procès de George Forest et de Roger Bilodeau qui aboutissent tous deux devant la Cour Suprême du Canada ont permis aux Franco-Manitobains de récupérer leurs droits linguistiques perdus lors de l'abolition de l'Article 23 en 1890. Dans le secteur de l'éducation, c'est en 1970 que la loi 113 est passée. Le français est reconnu comme une des deux langues officielles d'enseignement au Manitoba. Par la suite, le "Bureau de l'éducation française" qui constituait une section française au sein du Ministère de l'Éducation est mis sur pied avec un sous-ministre adjoint à sa tête. Ces modifications allaient redonner aux Franco-Manitobains ainsi qu'aux Manitobains de langue anglaise qui

voulaient apprendre le français des structures qui leur permettraient de le faire. Les Franco-Manitobains ont encore à lutter pour le contrôle réel de leurs institutions éducatives au niveau local, c'est-à-dire au niveau des commissions scolaires. Ces développements reflètent clairement l'institutionnalisation de l'éducation française au sein du système public. Ils représentent aussi la laïcisation de l'éducation française et la fin de l'association historique entre la langue et la foi dans le système. Il est vrai qu'il en reste des vestiges dans certaines écoles françaises, mais cette association est dans ces cas le résultat d'un choix et non un fait accompli tel qu'il existait au cours de la période qui a précédé ces changements.

Dans notre étude nous voulons démontrer que ces liens entre la religion et la langue et plus particulièrement l'omniprésence de la religion au sein des écoles pour francophones, dans le curriculum, par la présence d'enseignants ou d'enseignantes de communautés religieuses ou par le jeu d'autres facteurs liés ont permis aux Franco-Manitobains, malgré les lois de 1890 et de 1916, d'offrir à leurs enfants une éducation qui répondait en partie à leurs aspirations religieuses et linguistiques.

Historiquement, les francophones du Manitoba avaient toujours pour ainsi dire adopté l'idéologie traditionnelle québécoise du cléricalisme à base rurale qui mettait l'accent sur la foi catholique, la langue française et le milieu de vie rural. Cette idéologie date de la période post-conquête et s'est accentuée après la défaite des Patriotes en 1837. Essentiellement, l'Eglise avait pris la tête de cette "société

décapitée", pour reprendre l'expression de Marcel Trudel, et avait fait valoir ses idées auprès de la population.

La majorité des francophones venus au Manitoba avaient leur racine dans la société québécoise de l'époque. Ils ont apporté avec eux ce bagage idéologique de la vieille province. Leur rôle comme colons dans l'Ouest était d'élever de grandes familles et par conséquent d'assurer la survie et l'expansion de l'idéologie cléricorurale. Les chefs religieux, Provencher, Taché et Langevin, entretenaient la vision d'une extension de l'influence de l'Église Catholique dans l'Ouest.

Idéologiquement, les Franco-Manitobains étaient dominés, selon Vaillancourt et Hébert, par "...the rural clerical ideology of conservatism, unsullied by any significant opposing ideology."<sup>33</sup> Ainsi, la majorité des communautés étaient rurales et largement attachées aux valeurs traditionnelles de la famille, de la langue et de la foi. Turenne note:

*Like most devout catholic societies, the Manitoba French have been affected by the authoritarian structure of the Church and as a consequence have an elitist tendency in politics and social organisation: a belief that some are called to lead and others to follow.* <sup>34</sup>

Ainsi, les Franco-Manitobains vont participer à la reproduction de leur formation sociale, permettant ainsi la survie de leur groupe et de leurs valeurs.

Cependant, l'arrivée d'immigrants allait transformer la situation de façon importante. Peu de temps après l'entrée du Manitoba en

Confédération, le groupe francophone, qui était à peu près égal en nombre à celui des anglophones en 1870, s'est vu graduellement perdre du terrain face au groupe anglophone. Il devient un groupe minoritaire. En 1890, le gouvernement manitobain va abolir le système confessionnel, ouvrant ainsi l'épisode historique appelé "La question des écoles au Manitoba". Cette question a pris un caractère ethnique selon Lovell Clark parce que la minorité catholique était essentiellement française. Les assauts majeurs contre les Franco-Manitobains dans le domaine de l'éducation avec la suppression du système confessionnel et contre la langue par la suppression de l'article 23 en 1890 allaient à la source de la survivance de cette minorité. C'est une atteinte aux racines de cette société, c'est un assaut contre son idéologie. L'Etat brise les bases institutionnelles de cette idéologie qui sont essentielles à la survie de toute communauté. Malgré les concessions offertes aux Franco-Manitobains suite à l'accord Laurier-Greenway, la situation pré-1890 n'a jamais été reconstituée..

La période de 1896 à 1911 va être marquée par une croissance rapide de la population manitobaine. C'est aussi une période de boom économique qui allait se terminer avec une guerre mondiale et une crise politique portant sur la conscription militaire, qui allait opposer les deux peuples fondateurs. Pour ce qui est du Manitoba, l'immigration massive au cours de cette période allait accentuer la mosaïque ethnique de la province. Les écoles bilingues mises sur pied suite à l'accord Laurier-Greenway sont devenues des proies faciles pour les propagateurs du nationalisme anglo-saxon. Ceux-ci

trouvèrent leur champion dans la personne de John W. Dafoe, rédacteur en chef du Free Press qui prônait l'idéologie de la nationalité anglo-saxonne. Il indiquait que le groupe dominant devait "<<canadianiser>> les immigrants récemment venus de l'Europe centrale.."35 Dafoe et ses semblables étaient "inquiets, pour ne pas dire obsédés, de la "balkanisation" possible du Manitoba."36 Suite à l'élection d'un gouvernement qui voulait renverser cette situation, la langue française perd son statut légal au niveau scolaire en 1916 avec l'abrogation de la clause bilingue. Ainsi, le second élément de cette dualité langue et foi, qui était à la base de l'idéologie des Franco-Manitobains, devient illégal dans le système scolaire manitobain. Cette nouvelle orientation vise l'intégration ethnique et l'assimilation à la majorité anglo-saxonne, une idéologie qui avait fait surface tout de suite après la conquête, dans la Proclamation Royale de 1763 et qui ressuscita périodiquement au cours des années qui suivent. Même s'il est facile d'attaquer une telle idéologie, il est difficile de s'en débarrasser car elle était - et est toujours - en vogue chez nos voisins du sud et dans plusieurs autres coins du monde. Les francophones se sont opposés à cette intégration ethnique à l'époque et y ont offert une résistance consciente. Les Franco-Manitobains ont mis sur pied leur propre système à base de religion et de langue, une institution, parallèle au ministère provincial de l'éducation: l'Association d'Éducation des Canadiens Français du Manitoba. Le chanoine Lionel Groulx, observateur de la scène manitobaine, écrivait en 1928:

*Mais j'entends votre question: où donc l'Association trouve-t-elle les ressources nécessaires au fonctionnement de tous ces organismes qui comportent, cela va de soi, un siège social et un secrétariat permanent? Elle les trouve*

*dans la bourse de tous les Manitobains français, fermiers et ouvriers pour la plupart, qu'à une date fixe elle appelle à verser leur obole au denier national. Et l'obole, pour être quelque peu variable, d'année en année, et fournie, qu'on ne l'oublie pas, par un peuple d'à peine 45,000 âmes, l'équivalent d'une petite ville du Québec, cette obole a mis néanmoins l'Exécutif de l'Association en état de faire face à ses grandes et multiples tâches. C'est d'ailleurs le sentiment commun au Manitoba que la persécution de 1916, loin de dissoudre les énergies, les a réveillées, tonifiées, et que l'école française, pour précaire que reste sa condition, n'a jamais été ni plus robuste, ni plus efficace. En fait, dans les milieux canadiens-français homogènes, où la population peut décider du choix des commissaires, et ceux-ci du choix des maîtres et maîtresses, l'école publique n'est rien d'autre qu'une école catholique et canadienne-française. <sup>37</sup>*

Cette situation a existé pour près de cinquante ans. Certains facteurs y ont contribué. Le ministère de l'éducation de la province a su fermer l'œil sur les activités de l'Association d'Éducation, ce ministère clandestin d'éducation des francophones du Manitoba. Lionel Groulx en fait état en 1933:

*Cet organisme scolaire n'a pu se constituer et fonctionner qu'avec une certaine tolérance de l'état. Il peut paraître aussi précaire que cette tolérance elle-même. <sup>38</sup>*

Cependant, il y avait plus: le sous-ministre de l'éducation, Robert Fletcher, était sympathique au travail accompli par l'Association d'Éducation. Deuxièmement, la décentralisation au niveau des structures scolaires locales permettait à chaque petite communauté de contrôler l'école de sa localité:

*Ainsi, on se rend vite compte que ces petits districts scolaires ont permis aux Franco-Manitobains de préserver une grande autonomie en matière d'éducation. Les commissaires de ces petits districts scolaires contrôlaient*

*presque tous les aspects importants en éducation au sein de leur district. Il est vrai qu'ils devaient suivre la loi scolaire. Mais ils étaient responsables d'embaucher le professeur et avec l'aide du curé qui détenait un large pouvoir dans les décisions paroissiales, ils s'assuraient que la religion et la langue n'étaient pas négligées dans les écoles. Alors, à toute fin pratique, les écoles dans les petits districts scolaires franco-manitobains étaient françaises et catholiques.* <sup>39</sup>

En plus, ces communautés étaient homogènes en fait de caractère et de composition. Elles étaient en grande partie imperméables aux forces qui voulaient l'intégrer à une société plus large. L'élément prédominant anglais ne pouvait pas encore pénétrer ces unités intégrées de société.

Cette communauté existant au sein d'une société provinciale plus large demeura intacte grâce à un désir de survivre à travers d'une idéologie bien définie. L'élite clérico-bourgeoise invitait la population franco-manitobaine à agir malgré la loi, afin de préserver cette idéologie essentielle à la survie de la minorité. Ainsi, tant que la société manitobaine en général et la société franco-manitobaine en particulier demeuraient essentiellement rurales et agricoles, la situation d'isolement pouvait se perpétuer. L'interaction avec l'extérieur était à un minimum. Ainsi, de 1916 au début des années cinquante, les Franco-Manitobains ont perpétué le genre de communauté qui leur était caractéristique, c'est-à-dire des petites communautés rurales et agricoles, axées en grande partie sur des valeurs religieuses.

La survie du fait français au Manitoba peut être qualifiée non pas d'accident historique, mais bien d'exploit qui doit lui-même être

plutôt qualifié de situation voulue et qui a exigé beaucoup d'effort et de dynamisme. L'isolement social a été renforcé par un gouvernement provincial qui, à partir des années vingt, en passant par la crise économique et jusqu'au cours des années quarante et cinquante, a toujours prôné l'attitude libérale du dix-neuvième siècle qui veut que les gouvernements s'ingèrent le moins possible dans les affaires-clés des individus et des communautés.

Cependant, au cours des années cinquante, cette formule d'administration prudente allait être rejetée suite aux transformations massives dans le domaine des communications, du transport et aussi par rapport à l'électrification. Tel que Friesen l'indique, les sociétés des prairies étaient métamorphosées:

*As the years passed, prairie society became increasingly like that in other parts of the 'developed' world. It was much more urban than rural; it was less dependent on agricultural income; its labour force included more representatives of the liberal professions and more managers and clerical workers; it was still heavily engaged in natural resource production and preoccupied by the activity of world markets but it had a reasonably diversified base of resources and the incomes of its residents were close to the national average; it was swept by the new trends in family formation, as was the rest of the developed world, and it succumbed to the trappings of material culture that guided, amused, adorned, or eased daily living in Lyons, Belgrade, Wichita, and Leeds. It became a part of North Atlantic welfare state. By the 1980s, the region seemed to be just another neighbourhood of a single homogenized global metropolis.<sup>40</sup>*

C'est au sein de ce nouveau contexte que l'idéologie clerico-rurale devait survivre. Elle n'a pas su le faire car ces changements

entraient souvent en conflit avec l'esprit conservateur qu'elle prônait. Ce mouvement vers les villes, résultat d'une industrialisation accélérée, allait centraliser le pouvoir de décision dans les centres urbains et allait permettre la formation de bureaucraties privées et publiques. Les petits centres devenaient de plus en plus dépendants des fonctionnaires de ces bureaucraties et devinrent de plus en plus dépendants de ses services. Les secteurs de l'éducation, qui avaient été la préoccupation majeure des Franco-Manitobains au cours des cent dernières années, allait sentir de plus en plus l'intervention de l'Etat. À la fin des années soixante, la mort de l'Association marquait le retour en force du ministère de l'éducation dans le domaine de l'éducation française. Ce changement annonçait en même temps une laïcisation quasi-totale des écoles pour francophones. Allait-on connaître un nouvel âge d'or pour l'éducation française au Manitoba? La réintégration officielle de l'éducation française au sein du système était un des éléments qui allait permettre la survie de cette minorité. Cependant, cette institutionnalisation officielle représentait un danger. L'isolement avait permis le contrôle, l'intégration allait-elle permettre l'assimilation graduelle? C'était, en quelque sorte, une brisure avec le passé et la fin du lien traditionnel qui avait existé entre langue et foi en éducation française au Manitoba.

---

<sup>1</sup>Jaenen, Cornelius, "Foundations of Dual Education at Red River (1811 - 1834), Transactions of the Historical and Scientific Society of Manitoba, Series 3, No. 21, 1965.

<sup>2</sup>Morice, R.P., o.m.i., L'Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien, (Montréal: Granger Frères, 1921).

<sup>3</sup>Wilson, Keith, "The Development of Education in Manitoba." (Thèse doctorale non-publiée, Université de Michigan State, 1959).

- <sup>4</sup>Lemaire, Marcelle A., "Further Discussion on the Manitoba School Question." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1962) et Simms, Eddon F., "A History of Public Education in Manitoba from 1870 to 1890." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1960).
- <sup>5</sup>Comeault, G. L., "La question des écoles au Manitoba: Un nouvel éclairage." Revue d'Histoire de l'Amérique française, Vol. 33, No. 1, juin 1979.
- <sup>6</sup>Rea, J. E., "My main line is the kiddies . . . make them good Christians and good Canadians, which is the same thing", dans Isajiw, Wsevolod, éd., Identities: The Impact of Ethnicity on Canadian Society, (Canadian Ethnic Studies Association, Vol. 5., 1977) pp. 3-11.
- <sup>7</sup>Leblanc, Paul-Emile, "L'enseignement français au Manitoba (1916-1968)." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université d'Ottawa, 1968).
- <sup>8</sup>Bernier, A.S.J., 1885- 1945, Les Dates Mémorables du Collège de St-Boniface, (Saint-Boniface, 1945).
- <sup>9</sup>Régnier, Paul Roland, "A History of St. Boniface College." "Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1964).
- <sup>10</sup>Jolicoeur, Gérard, Les Jésuites dans la vie manitobaine, (Saint-Boniface; C.E.F.C.O., 1985).
- <sup>11</sup>Legal, Roger, "L'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983: Exposé historique et comparaison des diverses interprétations vis à vis de certains changements survenus." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1985).
- <sup>12</sup>Jasen, Pat, "The English Canadian Liberal Arts Curriculum, An Intellectual History." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1987).
- <sup>13</sup>Godbout, Arthur, Nos écoles franco-ontariennes, (Ottawa: Editions de l'Université d'Ottawa, 1980), p.25.
- <sup>14</sup>Huel, Raymond, "When a Minority Feels Threatened: The Impetus for French Catholic Organisation in Saskatchewan." Canadian Ethnic Studies, Vol. 18, no. 3, 1986. p. 1.
- <sup>15</sup>Painchaud, Robert, "The French-Canadian Child in an English-Speaking School System.", dans Byrne, Niall et Quarter, Jack, éd., Must Schools Fail? (Toronto: McClelland and Stewart, 1972) p 259.
- <sup>16</sup>Gaffield, Chad, Language, Schooling and Cultural Conflict: The Origins of the French Language Controversy in Ontario, (Kingston et Montréal: McGill-Queen's University Press, 1987), p.78.
- <sup>17</sup>Harrigan, Patrick J., "A Comparative Perspective on Recent Trends in the History of Education in Canada." History of Education Quarterly, Spring 1986, Vol. 26, no. 1, p.78.
- <sup>18</sup>Borg, Walter R., et Gall, Meredith D., Educational Research: An Introduction, (New York; David McKay Co., Inc., 1979), p.260.
- <sup>19</sup>Veysey, Lawrence, "Toward a New Direction in Educational History: Prospect and Retrospect", History of Education Quarterly, Fall 1969, p.343.
- <sup>20</sup>Danylewycz, Marta, et Prentice, Allison, "Revising the History of Teachers: A Canadian Perspective", interchange, Summer 1986, p.135.
- <sup>21</sup>Gaffield, Chad M., "Demography, Social Structure and Schooling", Monographs in Education, Approaches to Educational History, David C Jones, éd., (Winnipeg: University of Manitoba Press, 1981). p.111.

- 
- <sup>22</sup>Harrigan, Patrick J., "Recent Trends in the History of Education in Canada", p.78.
- <sup>23</sup>Kerlinger, Fred N., Review of Research in Education, (Itasca, Ill: F.E. Peacock Publishers, 1973) p.245.
- <sup>24</sup>Cohen, Louis et Manion, Lawrence, Research Methods in Education, 2e édition, (London, Dover, N.H.: Crooms Helms, 1985) p.52.
- <sup>25</sup>Best, John W., Research in Education, (Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall, 1981) p.137.
- <sup>26</sup>Gaffield, Chad, Language, Schooling and Cultural Conflict, (Kingston et Montréal: McGill-Queen's University Press, 1987), p.xiv.
- <sup>27</sup>Danylewycz, Marta, et Prentice, Allison, "Revising the History of Teachers: A Canadian Perspective", p 135.
- <sup>28</sup>Harrigan, Patrick, "History of Education in Canada", pp.83-84.
- <sup>29</sup>Jasen, Pat, "The English Canadian Liberal Arts Curriculum: An Intellectual History, 1800-1950", (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1987).
- <sup>30</sup>Silver, A.I., The French-Canadian Idea of Confederation, 1865-1900, (Toronto: University of Toronto Press, 1982), pp.28-29.
- <sup>31</sup>Borg, Walter, et Gall, Meredith, Educational Research: An Introduction, 3e édition, (New York: David McKay Co. Inc., 1979) p.378.
- <sup>32</sup>Ibid, p.394-395.
- <sup>33</sup>Vaillancourt, J. G, et Hébert, R., "French-Canadians in Manitoba: Elites and Ideologies", dans J.L. Elliot, éd., Immigrant Groups, (Scarborough: Prentice Hall, 1971), p.183.
- <sup>34</sup>Turenne, Roger E., "The Minority and the Ballot Box: a study of the voting behaviour of the French Canadians in Manitoba 1888-1967", (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1969) p.8.
- <sup>35</sup>Comeault, Gilbert, "La question des écoles au Manitoba", p.17.
- <sup>36</sup>Leblanc, Paul-Emile, "L'Enseignement français au Manitoba (1916-1968)" p.20.
- <sup>37</sup>Groulx, Lionel, "Lettre du Manitoba", Les Cloches de Saint-Boniface, vol.27, no.9, sept. 1928, p.212.
- <sup>38</sup>Groulx, Lionel, L'Enseignement Français au Canada, Tome II, (Montréal: Granger Frères Ltée., 1933) p.134.
- <sup>39</sup>Taillefer, Jean-Marie, "Les Franco-Manitobains et les Grandes Unités Scolaires", (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1979) pp.16.
- <sup>40</sup>Friesen, Gerald, The Canadian Prairies: A History, (Toronto: University of Toronto Press, 1984) p.418.

## Chapitre 2

### L'éducation française au Manitoba(1818 - 1870)

#### I. La période d'improvisation (1818 - 1844)

Si l'on fait le bilan des événements dans le domaine de l'éducation française à partir des débuts jusqu'à 1870, on peut dégager deux périodes distinctes. La première période est celle qui débute avec l'arrivée des missionnaires Provencher, Dumoulin et Edge jusqu'en 1844 avec l'arrivée des Sœurs Grises et des Oblats. Nous pourrions définir cette première période comme étant la période d'improvisation, tandis que celle qui allait suivre, de 1844 à 1870, marqua le début de l'institutionnalisation du système. C'est la période d'improvisation que nous voulons examiner dans cette première section.

Le début de l'éducation formelle en français à la Rivière Rouge est attribué à Mgr Provencher. Il y avait eu un effort de la part des colons de Selkirk de commencer une classe en 1813, mais celle-ci ne resta pas ouverte. Dans une lettre à Mgr Plessis, Lord Selkirk aborde la question d'établir une mission à la Rivière Rouge.

*I am fully persuaded of the infinite good which might be effected by a zealous and intelligent ecclesiastic amongst those people, among whom the sense of religion is now entirely lost. It would give me very great satisfaction to cooperate to the utmost of my power in so good a work; and if your Lordship will select a suitable person to undertake it, I can have no difficulty in assuring him of every accommodation and support which your Lordship may judge necessary.<sup>1</sup>*

Malgré ces efforts, aucune mission permanente ne fut établie à la Rivière Rouge avant 1818.

C'est suite à des requêtes subséquentes de Miles McDonell, lui-même catholique, et de Selkirk, qui réagissait à la demande de colons catholiques, aussi bien écossais et irlandais que métis et francophones, que Mgr Plessis envoya les premiers missionnaires à la Rivière Rouge.

*You know, Monseigneur, that there can be no stability in the government of States of kingdoms unless religion is made the corner stone. The leading motive of my first undertaking the management of that arduous tho laudable enterprise was to have made the catholic religion the prevailing faith of the establishment, should Divine Providence think me a worthy instrument to forward the design. The Earl of Selkirk's liberal mind readily acquiesced in bringing out along with me the first year a priest from Ireland. Your Lordship already knows the unfortunate result of that first attempt.*

*Our spiritual wants increase with our members: we have many catholics from Scotland & Ireland, & besides those Canadians already with us, we are to have a vast accession from here. There are hundreds of free Canadians wandering about our colony who have families with indian women, all of whom are in the most deplorable state for want of spiritual aid. A vast religious harvest might also be made among the natives round us, whose language is that of the Algonquins of this country, and who are very tractable & well disposed considering the corruption of morals introduced among them by opposition traders in the free indulgence of spirituous liquors & other corruptive habits. 2*

Joseph Provencher et Sévère Dumoulin, tous deux prêtres, et le jeune ecclésiastique Guillaume Edge arrivèrent à la Rivière Rouge le 16 juillet 1818. Une partie du mandat de ces premiers missionnaires

s'adressait à l'éducation.

*Ils s'attacheront avec soin particulier à l'éducation chrétienne des enfants, établiront à cet effet des écoles et des catéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auront occasion de visiter.* <sup>3</sup>

C'est ainsi que, dès son arrivée, l'abbé Provencher établira une école pour jeunes garçons dans son presbytère et il en est le professeur. Il est évident que cette classe se poursuivait en français car l'abbé Provencher avait hésité de se rendre dans l'Ouest à la demande de Mgr Plessis parce que la langue anglaise ne lui était pas familière.

*Cette incapacité peut se considérer sous deux rapports: spirituelle et corporelle. La spirituelle est assez bien connu de votre grandeur, mon peu de connaissance, etc., etc., le défaut de langage du pays au moins de l'anglais, une infirmité assez gênante surtout pour voyager beaucoup, une hernie ou fausse hernie dont je suis atteint depuis plusieurs années.* <sup>4</sup>

Quelques colons canadiens-français arrivèrent à la Rivière Rouge en août 1818. La majorité se rendit à Pembina. C'est pourquoi l'abbé Dumoulin et le séminariste Edge les suivirent. Ils y retrouvèrent plusieurs Métis. L'abbé Dumoulin se serait empressé de leur apprendre l'utilisation des outils agricoles.

*M. Dumoulin mit de bon cœur la main à la charrue. Non content d'enseigner la science du ciel à son peuple, il voulut encore lui donner quelques connaissances des choses de la terre.* <sup>5</sup>

M. Edge, de son côté, ouvrit une école aussitôt que possible et eut bientôt une soixantaine d'élèves. Selon Morice, il aurait pu en avoir

plus car certains groupes de Métis étaient éloignés du centre de Pembina, préférant se tenir près des bisons.

*M. Edge fait l'école à Pembina, il a eu déjà près de 60 écoliers et en aurait près de 80 si la vache venait plus proche. <sup>6</sup>*

Il est intéressant de noter qu'un jeune Canadien avec une certaine éducation du nom de Lagassé fut envoyé par Dumoulin enseigner la classe auprès des Métis dans les campements plus éloignés. En 1820 à Pembina, Dumoulin et Sauvé enseignaient le latin aux élèves en plus des autres matières. Mais, dès 1819, dans une lettre à Mgr Plessis de Pembina, l'abbé Provencher mentionnait,

*Déjà, si nous avons des sœurs pour l'instruction des filles, elles trouveraient de l'occupation. Les parents auraient plus d'ardeur ici qu'au Canada autant que je puis voir; mais ce serait un mystère d'en tirer de la communauté de la Congrégation de Montréal. Je ne crois pas (qu'il soit) hors de saison de s'en occuper. Votre Grandeur a déjà des vues là-dessus, je n'en doute pas. <sup>7</sup>*

Ainsi, dès ses premières années à la Rivière Rouge, Mgr Provencher cherche à y faire venir des religieuses. Il est intéressant de souligner que les religieuses s'occuperaient de l'éducation des jeunes filles, ce qui nous laisse entendre que l'éducation des garçons serait entre les mains de curé ou de professeurs masculins.

L'abbé Provencher quittera la Rivière Rouge pour retourner au Québec à la fin de 1820 et il reviendra en 1822 en tant qu'évêque titulaire de Juliopolis et coadjuteur de l'évêque de Québec pour le Nord-Ouest. Au mois d'août 1821, la population catholique était de 800 dans la vallée de la Rivière Rouge, dont 350 à Saint-Boniface et

450 à Pembina.<sup>8</sup> Ainsi Provencher se voyait confier un vaste territoire avec une population restreinte mais qui avait beaucoup de besoins dans tous les secteurs. Pour ce qui est de l'éducation, une cabane avait été construite pour abriter l'école des garçons.

*En ce temps là, le Collège n'était pas le magnifique édifice que nous contemplons aujourd'hui. Ce n'était, pour ainsi dire, qu'un grain de sénévé. Il consistait en une maisonnette de 16 pieds carrés construite de pierres superposées et bousillée de terre blanche mélangée de chaux...<sup>9</sup>*

C'est ainsi que l'on faisait la classe pour les garçons au cours de ces années. C'est aussi à cette époque du retour de Provencher de l'Est que M. Halkett, beau-frère de Lord Selkirk, écrit à l'évêque de Saint-Boniface pour lui demander de bien vouloir rapatrier les nombreux Canadiens-Français et Métis de Pembina vers la colonie de la Rivière Rouge car ce territoire était désormais territoire américain. Plusieurs vinrent s'établir à Saint-Boniface, le long de la rivière Seine, d'autres allèrent à la Prairie du Cheval Blanc, aujourd'hui Saint-François. Ce déménagement fut aussi l'occasion, en juillet 1823, du départ de l'abbé Dumoulin, qui avait travaillé auprès des gens de Pembina durant cinq années.

En 1820, Edge retourne au Québec et est remplacé par J. B. Sauvé, qui s'empresse de s'occuper de l'éducation des jeunes. En 1821, il fait demande pour des livres de lectures élémentaires, des grammaires et des livres de classes latines. Plus tard, il fera une nouvelle requête pour des livres d'histoire et des livres de prière. En 1822, Provencher, retournant à Saint-Boniface après avoir été

consacré évêque, ramène un jeune séminariste professeur du nom de Harper. Ce dernier avait apporté avec lui des livres de chants et des dictionnaires latin-français et français-latin. C'est ainsi que le cours classique qui existait au Québec à l'époque connaît des débuts embryonnaires à la Rivière Rouge dès le début des années 1820. En 1822, Provencher veut se procurer quelques exemplaires des classiques de Rome car quelques-uns de ses élèves pourraient les utiliser. En 1823, Mgr Provencher accepte des pensionnaires dans sa résidence-école.<sup>10</sup> Dès 1824, quelques jeunes qui avaient passé à travers l'école élémentaire de M. Harper étaient prêts, selon Mgr Provencher, à commencer leur cours classique.

*Ils commencent à entendre la versification, ont un abrégé de géographie, et suivent les belles-lettres pour les voir cet été. Je les pousse autant que je puis pour en tirer service. Dieu veuille, qu'ils ne m'échappent point.*<sup>11</sup>

La dernière expression nous indique clairement les intentions des éducateurs de l'époque. Ils voulaient créer un clergé local et assurer une relève pour la colonie, car il était très difficile de faire venir des prêtres du Québec pour œuvrer dans l'Ouest. Toutefois on se rend compte de la difficulté d'une telle tâche.

*Je croyais apprendre par vos premières lettres que M. Edge avait assemblé les enfants de la colonie et ouvert son école. Cet objet est d'une nécessité plus grande pour la mission que l'enseignement du catéchisme auquel il peut vaquer dans ses intervalles, et vous en tout temps. Il faut songer à vous former des sujets et vous savez combien il y a de chemin à faire depuis l'alphabet jusqu'à la théologie.*<sup>12</sup>

Ces efforts furent un échec car sous l'épiscopat de Provencher

et sous celui de son successeur Mgr Taché, aucun Métis n'accéda au sacerdoce dans l'Ouest canadien. Toutefois, on ne peut pas dire que tous les efforts ne furent pas entrepris pour éduquer les jeunes Métis et, peut-on ajouter, avec succès. Certains cas peuvent être cités, tel que celui d'un jeune Métis du nom de François Bruneau. De fait, Mgr Provencher entretient de grands espoirs à son sujet. Il écrit en 1827:

*Avez-vous des objections à ce que je donne la tonsure à un jeune homme né d'une mère métive et hors du légitime mariage? Il pourra peut-être être admis à la fin de l'année 1829, ou dans la suivante.* <sup>13</sup>

Mais François, malgré les espoirs de Mgr Provencher, allait se marier et plus tard allait accéder au poste de juge de paix. Il fut aussi professeur à l'école-collège pendant quelques années. Mgr Provencher connaît un succès assez remarquable dans l'éducation des garçons. Toutefois, il y a des lacunes en ce qui a trait à celle des filles. Comme nous l'avons déjà mentionné, le désir premier de Mgr Provencher était d'avoir des religieuses à la Rivière Rouge. S'il fut impossible, au cours des années vingt, de réaliser ce rêve, Provencher dut essayer de trouver des solutions de rechange. Or il avait rencontré un vieux Métis à Pembina qui avait cinq jeunes demoiselles, et trois de ces dernières avaient reçu une éducation avancée au Canada. Selon Provencher, l'une d'elles, Angélique, aurait pu faire une bonne religieuse ou au moins une bonne institutrice. Cependant, le vieillard n'était pas réceptif à de telles idées. Il refusa la requête de Mgr Provencher pour faire venir Angélique à Saint-Boniface afin de fonder une école de filles, invoquant la nécessité de l'avoir près de lui à cause de son grand âge. Mgr Provencher écrivait

le 12 juin 1825:

*Je suis encore sans école. Le vieux Nolin, dont la fille brûle de désir de se consacrer à Dieu s'obstine à la retenir.* <sup>14</sup>

Le vieux mourut en 1826. Cependant le désir brûlant de 1825 prit encore trois ans avant de se réaliser. Sans doute les descriptions de Provencher dans ses lettres étaient un peu trop optimistes. De toute façon, Angélique et une de ses sœurs vinrent à Saint-Boniface et ouvrirent une école pour filles dans leur propre logis en janvier 1829.

L'inondation de 1826 avait endommagé la résidence de Mgr Provencher et ce dernier fit construire en 1829 une maison en pierre d'un étage qui allait servir de résidence et d'école-collège. En 1832, l'école-collège contient vingt-trois élèves, dont sept suivent des leçons de latin avec Mgr Provencher. Ces derniers seront logés dans une petite maison en 1833, formant ainsi un pensionnat classique tel qu'il en existait dans l'Est. C'est Jean Harper, ordonné prêtre à la Rivière Rouge par Mgr Provencher le 1er novembre 1824, qui s'occupait des cours primaires jusqu'à son départ en 1832, tandis que Mgr Provencher s'occupait de la partie collégiale. En 1834, le Collège de Saint-Boniface reçoit six étudiants qui suivent le cours classique enseigné par le père Jean-Baptiste Thibault qui remplace Mgr Provencher comme enseignant. Il était très difficile de recruter des prêtres pour venir oeuvrer dans l'Ouest.

L'abbé Dumoulin avait quitté la colonie en 1823, parce que sa paroisse, Pembina, avait été incluse dans le territoire américain après

le traité de 1818 avec les Etats-Unis. Ainsi, il devenait important de rapatrier les Métis qui s'installèrent à la Fourche ou dans la région du Cheval Blanc, à un endroit qui prendrait le nom de Saint-François-Xavier. Certains autres s'établissent au lac Manitoba. Un autre prêtre qui avait œuvré avec Mgr Provencher depuis 1820, M. Destroismaisons, quitte la Rivière Rouge en 1827. Il est remplacé par un jeune ecclésiastique du nom de Boucher qui partit quelques années plus tard en 1833. Ainsi, il devient facile de constater que les effectifs de Mgr Provencher s'effritent rapidement et sont difficilement remplacés. En 1834, Mgr Provencher pouvait compter sur six prêtres: les abbés Belcourt, Poiré, Thibault, Demers, Blanchet et Mayrand. Ces prêtres du Québec allaient à leur façon propager les forces et les faiblesses du système éducatif de la mère province.

En 1827, le système catholique d'éducation s'occupait de la clientèle française, c'est-à-dire canadienne-française et métisse. Il comptait quatre écoles, deux à Saint-Boniface, primaire et collégiale, une à Saint-François-Xavier, et l'école des plaines qui était dirigée par M. Lagassé. A la fin des années vingt et au début des années trente, on note un certain montant d'instabilité dans les écoles à la Rivière Rouge. Jolicœur indique qu'au début des années trente, le Collège, ayant fermé ses portes pour un an, les rouvre en 1832 avec vingt-trois élèves.<sup>15</sup> Dans les récits du père Morice, celui-ci indique qu'Angélique Nolin en 1838 faisait la classe à Saint-Paul depuis quatre années.<sup>16</sup> A cette époque, les missionnaires s'éloignent de plus en plus de la Rivière Rouge pour évangéliser parmi les Indiens dans l'Ouest dans les régions qui allaient devenir la Saskatchewan et

l'Alberta. Toutefois, Morice écrit, se référant à la lettre du 16 juillet 1834 de Mgr Provencher à Mgr Signay, que:

*Provencher se trouvait déjà à la tête d'un véritable système scolaire, qui comprenait des maîtres d'école des deux sexes, dont l'un enseignait l'anglais depuis 1834.<sup>17</sup>*

Les missionnaires avaient toujours voulu aider les gens du pays à améliorer leur situation temporelle aussi bien que spirituelle. L'éducation était loin de se limiter à l'alphabet. Dès son arrivée à Pembina, l'abbé Sévère Dumoulin avait mis la main à la charrue et s'efforça de montrer aux colons canadiens et métis les rudiments de la terre; ces gens étant plus intéressés à la chasse au bison qu'à la vie paisible de fermier.

Mgr Provencher fit de même à la Rivière Rouge, voulant pousser les gens de la Rivière Rouge, Canadiens, Métis et Indiens à briser avec cette vie errante et à s'établir à la colonie, ce qui permettrait une prospérité pour l'ensemble de la colonie. Il enseigna l'agriculture et, à plusieurs reprises, donna des démonstrations de l'utilisation de la charrue. Il fit venir des arbres fruitiers et essaya de les faire produire mais avec peu de succès. Toutefois, ses efforts pour encourager l'agriculture utilisant des méthodes efficaces montrent que l'éducation à la Rivière Rouge était loin de se limiter aux écoles. Une éducation pratique avait parfois plus d'impact qu'une éducation livresque.

En plus d'encourager l'agriculture, Mgr Provencher stimula l'enseignement de l'art de filer et de tisser. En 1826, il fait venir des cardes à laine. Il indique que des femmes métisses ont appris d'une

Canadienne à faire de l'étoffe, "dont elles ont faites trente verges depuis qu'elles sont seules."<sup>18</sup>

Une des raisons pour lesquelles Mgr Provencher avait insisté pour faire venir les sœurs Nolin était qu'en plus de leurs connaissances académiques, elles étaient versées dans l'industrie de la confection de l'étoffe et de la toile. Des moutons furent importés au cours des années trente et le lin fut semé en plus grande quantité pour permettre l'expansion dans ce secteur.

C'est en 1838 que Provencher, en collaboration avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, fit venir au Canada deux dames qui venaient mettre sur pied une école industrielle.<sup>19</sup> La Compagnie payait les salaires pour trois ans et la mission catholique les abritait et les nourrissait. Un local fut construit et des instruments pour carder, filer et tisser la laine furent fournis. Malheureusement, l'année suivante en 1839, le tout fut détruit par les flammes et les élèves de l'école industrielle durent déménager dans la résidence de l'évêque. L'école a continué jusqu'en 1842 lorsqu'une des deux dames retourna dans l'Est. L'expérience avait tout de même suscité l'intérêt dans ce secteur, et ce genre d'éducation se poursuivit par la suite, transmise plutôt à la maison que dans une situation plus formelle.

Cependant toutes ces initiatives ne satisfaisaient pas Mgr Provencher. Il espérait qu'un jour ou l'autre, des congrégations religieuses, aussi bien masculines que féminines, viendraient s'installer à la Rivière Rouge pour garantir une continuité aussi bien

dans le domaine de l'apostolat que dans le secteur de l'éducation. Il entreprit des recherches pour trouver une communauté de religieuses qui serait prête à s'installer à la Rivière Rouge, non seulement au Canada, mais aussi en Europe et aux Etats-Unis. Ce rêve d'obtenir des religieuses pour s'occuper de l'éducation des jeunes de la Rivière Rouge avait été présent chez Provencher dès son arrivée, tel que nous l'avons déjà indiqué. Ces religieuses étant très qualifiées académiquement, l'enseignement serait amélioré. En deuxième lieu, l'avenir des écoles serait assuré.

En 1838, une religieuse d'une ville française du nom de Grasse avait écrit à Mgr Provencher que sa congrégation, les Religieuses de la Visitation de Grasse, serait intéressée à ouvrir une école pour filles à la Rivière Rouge. Provencher s'empressa d'écrire à l'évêque de la région pour recevoir plus d'information, mais ses requêtes restèrent sans réponse. Il s'adressa aussi à l'évêque d'Amiens en France mais sans succès.<sup>20</sup> Par la suite, les Ursulines auraient indiqué un intérêt après une visite de l'abbé Belcourt. Toutefois, Mgr Joseph Signay, évêque de Québec, conseilla qu'il n'était pas pratique de demander à des sœurs cloitrées de se rendre en pays de mission. Il doutait, avec raison, de leur utilité dans une telle situation.

*C'est qu'une colonie de religieuses cloitrées ne ferait pas grand bien dans votre pays.*<sup>21</sup>

Ceci n'allait pas arrêter Mgr Provencher, qui s'adressa à une congrégation de religieuses du Kentucky. L'évêque Loras du diocèse de Dubuque indiqua qu'il serait pensable d'accéder à ses désirs.

En juin 1843, Provencher quitte la Rivière Rouge pour se rendre au Canada en passant par Dubuque. L'évêque Loras lui offre les services de trois religieuses de son diocèse. Cependant, Provencher refuse l'offre, stipulant qu'il préférerait recruter des religieuses de langue française si possible. Par la suite, il essuya aussi le refus des Sœurs de Notre Dame à Cincinnati.

Arrivé à Montréal, il s'entretient avec l'évêque qui lui suggère de s'adresser aux Sœurs de la Charité, mieux connues sous le nom de Sœurs Grises. Il envoie une lettre à la supérieure, qui démontre de l'intérêt au projet. Mgr Provencher, par la suite, fait une offre formelle.

*Je ne peux pas offrir beaucoup à celles qui auront le courage de se dévouer à la belle œuvre que je crois pouvoir leur assurer*

*1 des frais de voyage ce qui va sans dire*

*2 une maison proportionnée aux besoins ce qui sera plus facilement jugé sur le lieu, avec un terrain capable de donner un jardin et dépendances*

*3 une ferme de cent arpents*

*4 cinq cents Louis d'Halifax que la communauté se chargera de faire profiter par les moyens qu'elle trouvera bons, afin s'assurer une trentaine de Louis en argent pour l'achat de l'habillement ou autres articles que le pays ne produit pas et qu'il faut acheter avec de l'argent. 22*

Les Sœurs Grises, ayant reçu l'offre, entreprirent une neuvaine de prières avant de prendre leur décision. Après neuf jours, Mgr Provencher apprit la bonne nouvelle que les Sœurs Grises avaient accepté de venir servir sa mission dans l'Ouest. Après une deuxième semaine, les candidates furent choisies. Il s'agissait de sœur Valade, supérieure et des sœurs Coultée, Lagrave, et Lafrance. En plus des

quatre religieuses, l'abbé Louis François LaFlèche, qui allait plus tard devenir évêque de Trois Rivières et l'abbé Joseph Bourassa, se rendirent dans l'Ouest. La tournée de Provencher dans l'Est avait porté fruit. Le voyage des religieuses prit fin le 21 juin 1844, lorsque le groupe arriva à la Rivière Rouge. C'était l'enthousiasme à la colonie. L'événement se comparait à l'arrivée des trois premiers prêtres vingt-six ans plus tôt.

Cependant, ces nouvelles additions étaient loin de solutionner tous les problèmes, car plusieurs missions éloignées avaient souvent à embaucher des laïcs non-qualifiés, ou bien le missionnaire était dans l'obligation de combiner ses activités de prêtre à celles d'enseignant. L'abbé Jean-Baptiste Thibault nous décrit sa journée.

*Chez moi, je fais le catéchisme et l'école aux enfants le matin, et l'après-midi aux grandes personnes. Le soir, je fais chanter des cantiques, et je montre à lire et à écrire en cris.* <sup>23</sup>

Ce travail acharné était dû en grande partie au manque de personnes qualifiées pouvant entreprendre les tâches d'enseignants. Mgr Provencher voulait attirer une congrégation de religieux qui allait venir l'appuyer dans son œuvre missionnaire et éducative. En 1843, la population à la Rivière Rouge était de 5 143, dont 2 798 étaient catholiques.<sup>24</sup> Le manque d'aide était évident. Cette même année Provencher fit appel à Mgr Turgeon de Montréal afin d'étudier la possibilité de faire venir des Jésuites à la Rivière Rouge. Toutefois, la réponse de cette communauté fut négative à cette date. Cependant il apprit que les Oblats de Marie Immaculée, une congrégation formée plus récemment, seraient intéressés à venir. De fait, en juin 1845, le

père Aubert et le jeune frère Alexandre Taché, encore sous-diacre, arrivent à la Rivière Rouge. Ce dernier sera ordonné prêtre à la Rivière Rouge. Cette même année, il enseigne des cours de latin au Collège de Saint-Boniface. Ces nouveaux arrivés allaient solutionner en partie les problèmes immédiats en éducation. Cette communauté allait aussi s'occuper de fonder des missions auprès des Indiens, des Métis et des Blancs dans des régions aussi éloignées que la Rivière de la Paix, Edmonton, le lac aux Esclaves et bien d'autres.

Quel genre de perception les gens de l'époque avaient-ils de ce système d'éducation et quel support lui était-il réservé à tous les niveaux? Il serait peut-être bon de donner une description de cette société avant d'analyser son système éducatif.

C'est une petite colonie. De fait, en 1821, on parle de 800 Catholiques à la Rivière Rouge, dont 350 résident à la Fourche et 450 à Pembina. En 1843, la population totale de la Rivière Rouge était d'environ 5 143 personnes, dont 2 798 Catholiques et 2 345 Protestants. Morice répartit cette population par familles. Il indique que sur un total de 870 familles, 471 étaient métisses ou indiennes, 152 canadiennes-françaises, 110 écossaises et vingt-deux de l'Angleterre. La Suisse, le pays de Galles, l'Italie, la Norvège, le Danemark et l'Allemagne avaient deux familles chacun, tandis que la Pologne et les Etats-Unis en avaient une chacun.<sup>25</sup>

Ainsi cette société qui, à ses débuts, avait été fondée par des voyageurs mariés avec des Indiennes, avait formé le groupe métis, que l'on peut certainement considérer comme distinct des autres

groupes. Il était français de langue et avait une culture mixte indienne et française. Il était aussi de religion catholique. Il vivait au début de la colonie de la traite de fourrures.

Il fut rejoint par les Ecossais de Selkirk qui étaient en majorité protestants, surtout presbytériens, bien qu'on y trouvât quelques Catholiques tel que Miles McDonell. Des francophones du Québec se joignirent à ces premiers venus. Le régiment Des Meurons, qui était formé en grande partie de soldats de langue allemande, s'établit pendant un certain temps à la Rivière Rouge. Il y avait un certain nombre de Métis anglophones (half-breed) qui étaient aussi en majorité de religion protestante. Un bon nombre d'employés des deux compagnies, mais plus particulièrement de la Baie d'Hudson, se sont établis à la Rivière Rouge. Ils étaient de langue anglaise et de religion protestante.

Cette société a évolué au cours des années que nous étudions mais, après l'union des deux grandes compagnies de fourrures, la population est demeurée relativement stable au niveau ethnique et linguistique pour les quarante années qui suivent. Il serait aussi intéressant de noter qu'au début de la colonie, plusieurs des jeunes qui ont reçu une éducation l'ont reçu du côté anglais en Angleterre et non dans le système du Haut-Canada, tandis que chez les francophones métis et blancs, il serait important de noter que ceux qui avaient reçu une éducation à l'extérieur de la province l'avaient reçue au Québec. Les sœurs Nolin et les jeunes Louis Riel, Louis Schmidt et Daniel McDougall en sont des exemples. Ainsi il est évident que la majorité des personnes éduquées à la Rivière Rouge

au cours de cette époque était des gens qui étaient nés et éduqués au Québec pour les francophones, tandis que chez les anglophones la majorité était née et avait été éduquée en Angleterre ou à Montréal. Il est aussi évident que, parmi ces gens instruits, la majorité faisait partie du clergé, protestant ou catholique. Il est intéressant de noter l'observation de Archibald en 1870:

*This little community which has grown up in the very heart of the continent is unique. There is nothing like it in the world. Separated by boundless prairies from intercourse with people of the South, barred out from Canada by 800 miles of swamp and wilderness and mountain and lake, separated from the people on the Pacific shores by the almost impassable chain of the Rocky Mountains, they have yet little intercourse with the outer world. And yet they have among them men, who have had the advantages of the best education which Europe can offer - men who in intellectual culture, in manners and in every social qualification are not surpassed in any country. And yet, these men are brought into immediate contact with the most primitive people in the world, with men in the primary stages of society, in the lowest and rudest conditions of civilization.*

26

Si cette petite communauté est unique, son système d'éducation est aussi unique. Peut-on faire des parallèles avec ce qui s'est passé dans l'Est? Même si les influences éducatives venant du Québec étaient fortes, nous croyons qu'il faut examiner le développement de l'éducation française à la Rivière Rouge à la lumière de la situation locale.

Lorsqu'on passe à travers certains éléments rattachés à l'éducation au cours de cette première période, on se rend vite compte que la situation est changeante et peut se transformer

facilement du jour au lendemain. Si l'on prend le corps professoral, les premiers enseignants sont Dumoulin et Edge. Lagassé vient s'ajouter au groupe. Ce sont tous des hommes qui ont été éduqués au Québec. Si on regarde les premiers enseignants qui ont suivi, Thomas Destroismaisons, Jean Baptiste Sauvé, Jean Harper, Jean Baptiste Thibault, tous avaient une formation semblable, c'est-à-dire un cours classique du Québec. Ceci permettait une certaine consistance dans le genre d'éducation qui était offerte. La majorité de ces premiers enseignants était du sexe masculin et, malgré les demandes répétées de Mgr Provencher auprès de l'évêque de Québec pour des religieuses, les premières enseignantes furent les sœurs Nolin, des jeunes Métisses qui ouvrirent une école de jeunes filles à Saint-Boniface en 1829. C'est seulement plus tard, tel que nous l'avons déjà indiqué, que deux dames de l'Est viendront, en 1838, s'occuper de l'école industrielle.

Ainsi, on peut conclure que l'éducation est la responsabilité du clergé et cette situation semble être très acceptée par les autorités civiles. De fait, si on retourne en arrière, on reconnaît que le gouverneur McDougall ainsi que Lord Selkirk appuyaient aussi bien en parole que matériellement l'établissement de missionnaires catholiques à la Rivière Rouge.

Lord Selkirk offre à Mgr Plessis pour sa mission catholique un morceau de terrain. C'est une surface d'environ vingt milles carrés, située sur le côté est de la Rivière Rouge près du Fort Douglas. Ce don était destiné à aider le travail missionnaire et éducatif à la Rivière Rouge.

La Compagnie de la Baie d'Hudson fait aussi sa part. Elle offre parfois des passages de l'est du Canada à la Rivière Rouge complètement gratuits ou parfois à des taux réduits aux professeurs catholiques ainsi qu'aux professeurs protestants. La Compagnie offre de l'aide financière à la mission. Le 2 juillet 1825, Sir George Simpson présente une résolution à l'effet que:

*Great benefit being experienced from the benevolent and indefatigable exertions of the Catholic missions at Red River, in the welfare and the moral and religious instruction of its numerous followers: and, it being observed, with much satisfaction, that the influence of the mission under the direction of the Right Reverend Bishop of Juliopolis, has been uniformly directed to the best interest of the settlement and of the country at large, it is: 'Resolved, that, in order to mark our approbation of such a laudable and disinterested conduct, on the part of said missionaries, it be recommended to the honorable committee, that a sum of £50 per annum be given towards its support.'*<sup>27</sup>

Il est à noter que cette somme était versée annuellement à l'évêque catholique.

Le Conseil du Nord de Rupertsland, l'agent officiel pour la compagnie dans cette région, offre donc un support annuel aux oeuvres du clergé catholique et protestant à la Rivière Rouge. Ceci inclut le travail en éducation. Cette pratique allait se poursuivre lorsque les conseils qui suivirent continuent à voter £100 pour la mission catholique de la Rivière Rouge d'année en année, sauf pour quelques exceptions.<sup>28</sup>

De 1818 à 1844, les systèmes d'éducation à la Rivière Rouge

sont, sans équivoque, confessionnels. L'Eglise catholique est en charge du système de langue française. Ce système est appuyé financièrement, sur une base annuelle, par l'administration civile, mais ce n'est qu'une infime partie de son financement. Elle reçoit de l'aide de l'Est du pays, ainsi que des groupes de France. L'organisation appelée "La Propagation de la Foi" participe à plusieurs reprises aux œuvres de la Rivière Rouge.

*La Propagation de la Foi de Lyon lui alloua la somme de deux mille huit cent soixante-dix francs, somme qui, ajoutée aux dons reçus de ses amis de Québec, lui permit de commencer les travaux de sa cathédrale. 29*

La langue française est la langue des professeurs dans les écoles catholiques. Toutefois, l'enseignement de l'anglais ne semblait pas être négligé. Prenons quelques exemples. Le père Jolicœur note dans son livre qu'en 1822, au début de la colonie:

*Il (Provencher) vient de l'Est avec un prêtre, monsieur Harper, qui enseigne surtout l'anglais et le latin. 30*

Mgr Provencher, en 1832, fait ressortir dans une lettre que l'anglais fait partie intégrale du curriculum.

*J'ai sept latinistes parlant tous sauteuse et crie; ils ont vu la première partie de la grammaire latine et française. Ils ont aussi deux leçons d'anglais par jour depuis le commencement de ce mois. Ils ont tous assez de talent pour réussir. Dieu veuille qu'ils se rendent au bout et surtout qu'ils aient la vocation. 31*

Si on aborde le reste du curriculum et qu'on retourne au début de la colonie, on trouve quelques indications du genre de livres qui étaient utilisés à la Rivière Rouge. En 1821, Mgr Provencher écrit de

Yamachiche qu'il veut faire l'acquisition de dictionnaires français-latin et latin-français et des copies des livres classiques de Rome.<sup>32</sup> En 1824, il indique que deux étudiants avaient terminé l'école élémentaire avec M. Harper à Saint-Boniface et qu'ils allaient commencer le cours classique.

Tel que nous l'avons déjà indiqué, deux garçons avaient traduit, du latin au français, certains grands auteurs. De fait, Mgr Provencher indique que ces deux élèves avaient déjà vu tout l'építome, le De Viris Illustribus, Cornelius Nepos et d'autres œuvres religieuses telles les Quatre Évangiles, les Actes des Apôtres et l'Imitation en latin.<sup>33</sup> Ainsi, il utilise des termes qui décrivent les niveaux du cours classique, tels que la Versification et les Belles-Lettres qui sont les équivalents de la onzième et de la douzième année de scolarité dans le cours classique du vingtième siècle.

Même sur la plaine, Lagassé utilise le petit catéchisme pour enseigner aux Métis. Il suit sa clientèle. Dans une lettre, Dumoulin indique que, sur un groupe d'environ quarante (ceci à la fin de l'hiver 1818-19), à peu près la moitié connaît le petit catéchisme. Il faut croire qu'ils le mémorisent, car il indique que quelques-uns sauront lire au printemps.

*Je suis extrêmement content de cette école; un bon nombre sauront lire ce printemps; et ce qui la rend encore plus précieuse c'est que tous ces enfants n'auraient pu avoir aucune instruction pendant le cours de cet hiver, la vache se tenant toujours beaucoup plus éloignée que les autres années.* <sup>34</sup>

C'est aussi le cas à Pembina, où, dès 1820, M. Sauvé conduit une

école où six élèves apprennent le latin et la grammaire française, tandis qu'une dizaine d'autres apprennent à lire et à écrire. Dumoulin ajoute dans cette lettre qu'il y aura un examen public dans quelques semaines et les notables seront présents.

*Mr. Sauvez fait l'école très régulièrement; il a 6 écoliers qui sont dans les éléments de la grammaire latine et française, et une dizaine d'autres apprennent à lire et écrire. Nous devons leur faire subir dans 15 jours un examen public auquel les notables seront tous priés d'assister.* <sup>35</sup>

Ceci laisse entendre que l'éducateur est tout de même responsable à la communauté afin d'assurer que l'éducation qu'il donne aux élèves est de qualité. Cette pratique d'avoir des examens publics semble très acceptée, car on mentionne souvent de tels exercices.

Il est évident que, selon la correspondance de Mgr Provencher, l'apprentissage est très important. En ce qui a trait au reste du curriculum, il est clair que la religion occupe une grande place.

Si on poursuit avec l'examen de l'éducation des garçons, en 1823, deux étudiants parcourent toute la grammaire latine. En 1825-26, l'école collège est fermé à cause de la grande inondation.

*L'école est fermée. Presque toute la population s'éloigne, surtout vers Pembina.* <sup>36</sup>

En 1827, François Bruneau termine sa rhétorique, qui est l'équivalent d'une treizième année de scolarité, si on compare à une année de rhétorique au vingtième siècle. Ceci veut dire qu'il est très instruit selon les standards de la Rivière Rouge. Il enseignera à l'école-

collège pendant quelques années.

En 1832, Mgr Provencher enseigne le latin à sept élèves. Il semblerait qu'il y a beaucoup de difficultés au Collège à la fin des années trente et au début des années quarante. Cependant avec l'arrivée des Sœurs Grises en 1844 et l'arrivée des Oblats en 1845, il y aura une stabilité qui s'établira dans l'éducation française et religieuse au Manitoba. On peut parler d'institutionnalisation après ces dates. Le développement sera lent, mais la continuité, même si parfois très précaire, sera assurée.

Avant de compléter cette première partie, il serait bon d'examiner de plus près l'attitude de la population francophone face à l'éducation, ainsi que celle des élèves. En plus, nous voulons aussi déterminer le succès de ces premiers efforts en éducation française à la Rivière Rouge.

Si on retourne un peu en arrière pour voir ce que pensaient les gens de la Rivière Rouge face à l'éducation, il faudrait séparer les diverses couches sociales. Au début du 19e siècle, plusieurs facteurs de la Baie d'Hudson qui avaient pris des femmes indiennes, avaient fait instruire leur progéniture en Angleterre ou au Canada. F. H. Schofield, dans son livre History of Manitoba, indique que plusieurs employés métis de la Compagnie du Nord-Ouest avaient fait instruire leurs enfants dans l'Est. Plusieurs Métis, aussi bien français qu'écossais, avaient une certaine éducation.

*The traders of the North-West Company were equally anxious to secure a fair education for their offspring, and so quite a number of the prairie people, in*

*whose veins French and Scotch blood was mixed with that of the native races, had received a fair education.* 37

Jennifer Brown, dans un article au sujet des enfants et de la traite des fourrures, indique:

*A few sons, after visiting England or receiving some education there, returned to the Bay as company employees. Early classed as English (for example, James Isham's son, Charles), they later became numerous enough to acquire their own label in the books as "natives of Hudson's Bay." The families of George Atkinson and William Richards were known in this way. . . .*

*Some officers began systematic efforts to train and educate "factory boys," including their own sons, as a "colony of very useful hands" for permanent company service.* 38

Il est évident que chez l'élite franco-manitobaine, il n'y a aucun doute quant à la grande valeur qu'elle attache à l'éducation. Mgr Provencher, qui est le chef aussi bien spirituel que temporel, le réitère, à plusieurs reprises, dans ces lettres. Une des grandes raisons qui motive Provencher est sans doute la création d'un clergé local et d'évangélisation de la population, mais il entrevoit l'éducation comme complétant cette première préoccupation. Par exemple, l'établissement de l'école industrielle et sa préoccupation d'avoir une école de jeune filles démontrent qu'il perçoit l'éducation comme étant plus qu'une simple forme d'éduquer la population mais aussi une façon pratique de permettre aux gens d'améliorer leur condition de vie temporelle. Il est vrai que le but premier était la santé spirituelle.

On peut trouver plusieurs exemples de cette optique. Lagassé,

avec son école des prairies, enseignait le catéchisme aux jeunes en premier lieu. Tel que nous l'avons déjà vu, le curriculum, que ce soit à l'école de garçons à Pembina, au Collège de Saint-Boniface, ou dans le couvent des Sœurs Grises, était imprégné d'enseignement et de livres religieux. Mais il ne faudrait pas croire que cette situation était unique aux écoles catholiques. De fait, du côté protestant, on peut retrouver un accent marqué pour la religion au sein du curriculum.

La population française de la Rivière Rouge semble accepter ce genre d'éducation sans trop de réserves. Dumoulin indique:

*Les Brûlés que nous avons instruits jusqu'aujourd'hui montrent généralement beaucoup d'intelligence et un grand désir d'apprendre et de changer de vie; et déjà on remarque un grand changement, quoique, faute d'instruction, nous n'ayons pas pu encore marier les canadiens qui avaient pris ici des sauvagesses à la mode du pays, mais qui sont tous décidés à les prendre légitimement. 39*

Il ne faudrait pas se surprendre d'une attitude parfois nonchalante face à l'éducation car la situation dans laquelle vivaient ces gens était tout à fait contraire au développement de cette dernière.

*Mais malgré toutes ces bonnes dispositions, il se trouve bien des obstacles à leur prompt instruction; et voici les principaux: Leurs différentes langues que nous n'entendons pas; la mauvaise coutume qu'ils ont de se tenir séparés les uns des autres; l'immense pays qu'il faudrait parcourir pour pouvoir les trouver tous, les détestables boissons que les traiteurs y donnent de temps à autre. Cependant toutes ces difficultés s'aplaniraient en partie si l'on avait les moyens de bâtir des églises, des*

*villages où l'on pût les rassembler et y faire demeurer les familles, ce qui ne pourrait se faire qu'en leur montrant à cultiver, et leur donnant les semences nécessaires.* 40

La population métisse vivait sur les plaines à certains temps de l'année. Lorsqu'elle suivait le bison, toute la famille participait à l'exercice, qui était essentiel à la survie du groupe. Ainsi, le rôle de chacun était important au bien-être de tous. La solution aurait été le pensionnat, mais les Indiens et les Métis n'aimaient pas laisser leurs enfants. En plus, la population était d'une pauvreté immense. En 1826, Provencher indiquait,

*Notre école va toujours, mais il y a peu de sujets. Nos canadiens et autres catholiques sont si pauvres qu'il faudrait faire des dépenses au-dessus de notre moyen pour avoir des enfants. Tous ces gens-ci comptent trop sur la prairie pour vivre ce qui les empêche de semer autant qu'ils devraient et sur le magasin pour s'habiller ce qui fait que les femmes qui ne savent rien faire en fait d'étoffe et autres choses qui servent à s'habiller, se mettent peu en peine pour l'apprendre: j'ai commencé cet hiver à faire montrer par la femme de notre fermier, qui est canadienne aux filles de l'école à travailler le lin et la laine, afin d'en donner l'idée et l'envie aux autres; elles réussissent assez bien. J'avais peu de lin cette année, mais je vais en faire semer et engager les autres à en faire autant; il vient bien par ici. On place la laine de mouton, on fait de l'étoffe avec la laine de bœuf, mais on manque d'instruments principalement de cardes que l'on m'a dit être de contrebande en Angleterre qu'il est défendu d'en sortir.* 41

C'est dans ces conditions qu'on espérait éduquer la jeunesse.

Pourquoi aurait-on voulu plus qu'une simple éducation pour son enfant, car le Métis des débuts de la colonie avait d'autres préoccupations que l'enseignement académique? Il y avait la chasse

au bison, la pêche et même la semence de pommes de terres et de grain. Morice indiquait qu'on pouvait diviser les Métis en trois groupes: les chasseurs, la classe la plus nombreuse, les pêcheurs et les ouvriers ou "hommes de peine" comme on les appelait, expression qui décrit très bien l'attitude qu'ils avaient pour le travail journalier.<sup>42</sup> Ainsi l'éducation du latin pouvait même être considérée un peu farfelue par cette population.

Toutefois, malgré toutes ces considérations, les Métis semblaient être prêts à faire éduquer leurs enfants si l'on s'en tient aux commentaires que l'on peut retrouver dans les lettres des missionnaires. Les écoles semblent connaître une clientèle assez constante, sauf pour des périodes de fléaux naturels, tels que l'inondation de 1826 et les sauterelles. Les élèves métis sont considérés comme intelligents.

*Les petits Bois-brûlés sont en général extrêmement intelligents; il s'en trouve parmi eux qui sont très susceptibles d'instruction.* <sup>43</sup>

Quels furent les succès de ces écoles? Nous avons quelques indications que certains élèves ont très bien réussi et sont devenus des membres très utiles à leur communauté. Dans la période sur laquelle porte la première partie de notre étude, c'est-à-dire des débuts à 1844, nous avons deux exemples frappants; le premier, un dénommé François Bruneau:

*François Bruneau devait tirer un excellent partie de son instruction et faire honneur à ses compatriotes en même temps qu'à son maître. Nous le retrouvons bientôt faisant la classe à St-Boniface, sous la surveillance de Mgr Provencher, et plus tard magistrat et membre du Conseil*

*d'Assiniboia, jouissant d'une haute réputation d'intégrité et de jugement.*<sup>44</sup>

Un autre élève, qui a connu du succès par la suite mais qui a reçu son éducation primaire au cours de cette période, est Monsieur Roger Goulet(père). Il était le filleul de Mgr Provencher. Bernier indique:

*L'un des derniers élèves auxquels s'intéressa Mgr Provencher fut Roger Goulet, qui était son filleul. Ce métis, remarquablement doué, eut une carrière fort honorable comme arpenteur, juge de district et membre de Conseil d'Assiniboia. Ce fut M. l'abbé (plus tard Mgr) LaFlèche qui lui enseigna les mathématiques et le prépara ainsi à sa carrière.*<sup>45</sup>

Ce qui est sans doute plus important, c'est que l'ensemble des élèves qui ont assisté aux classes (même si, parfois, pour des périodes très courtes) a reçu une formation de base qui a permis la continuation et même la propagation de la culture européenne dans un coin isolé dans des conditions qu'on pouvait souvent qualifier de très difficiles.

Toutefois, plusieurs Métis sont demeurés sans instruction formelle et ne pouvaient pas signer leurs noms. Cette situation ne semble pas être un très grand handicap pour plusieurs d'entre eux qui vivent dans un monde qui n'exige que très peu d'éducation formelle et, dans certains cas, pas du tout. Pour réussir à sa besogne, à la chasse, dans une agriculture rudimentaire ou comme membre d'une brigade qui transportait du matériel par bateau ou par charette, il n'est pas nécessaire d'avoir maîtrisé l'alphabet.

## II. Institutionalisation de l'éducation française et catholique (1845 - 1870)

Avec l'arrivée des Sœurs Grises et des Pères Oblats au cours des années quarante, un nouvel épisode de l'éducation française au Manitoba connaît ses débuts. Ce sont vraiment les débuts de l'institutionnalisation de l'éducation catholique et française et le début d'un système plus élaboré, mieux organisé, plus structuré et qui allait rejoindre un plus grand nombre d'élèves.

C'est en 1844 que les Sœurs Grises arrivent à la Rivière Rouge. Le 11 juillet de cette même année, celles-ci ouvrent un école pour les filles. Une demoiselle Connelly qui sera la première religieuse métisse à faire ses vœux dans l'Ouest canadien sera élève. Sœur Valade écrira:

*Nous avons commencé l'école le onze courant suivant la méthode des frères et cela va très bien, les enfants s'y accoutument plus que nous attendions, je vous assure que c'est une grande charité que d'instruire les enfants de ce pays, ils sont ignorant au delà de ce que l'on peut dire; l'école des petits garçons a commencé de 23 du mois courant, sous la protection de sœur Joseph, qui s'en acquitte très bien, ma sœur Lafrance a les petites filles et va bien aussi - nous avons 53 enfants et Monseigneur pense que nous redoublerons ce nombre quand les chasseurs seront arrivés, qui sera à peu près dans un mois d'ici... Les parents sont très contents de nos écoles, ils montrent beaucoup de zèle pour l'instruction de leurs enfants. 46*

En 1845, Mgr Taché écrit à sa mère:

*Ces dignes religieuses sont chargées ici de deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles; ces écoles*

*marchent parfaitement bien.* 47

Dans les Chroniques des Sœurs Grises en 1846, nous avons une indication du curriculum utilisé.

*Dans cette année 1846, cents élèves d'une assiduité satisfaisante apprennent à lire, écrire, à calculer, s'initient aux éléments de la grammaire de l'histoire et reçoivent l'instruction des vérités de la foi.* 48

Ce que nous retirons de ces citations c'est que, dès le début, les religieuses utilisent une méthode reconnue qui est celle des frères enseignants, qui font un excellent travail dans la province de Québec. En plus, on se rend vite compte que le curriculum comprend tous les éléments important d'une instruction académique de l'époque.

Dès 1847, on reconnaît déjà un système très structuré. On indique dans les Chroniques qu'une religieuse, sœur Lafrance, est surveillante des classes, sœur Ouimet s'occupe de la classe de filles et que la nouvelle sœur Connelly s'occupe de la classe des garçons. On indique que les classes comptaient de 120 à 130 élèves durant l'année scolaire. En décembre 1849, le personnel a encore augmenté, tandis que le nombre d'élèves se situe maintenant aux environs de la centaine.<sup>49</sup>

La musique et les arts font aussi partie de l'éducation offerte par les religieuses. En 1850, les religieuses reçoivent de l'aide dans ce domaine.

*Monseigneur alla jusqu'à mettre à la disposition des sœurs, l'Harmonium qu'il avait fait venir pour sa cathédrale, afin qu'elles puissent, par l'enseignement de la musique, augmenter leur petite pécule...Les leçons de*

*dessin données à plusieurs élèves augmentèrent leur petit revenu.* <sup>50</sup>

En 1850, les Sœurs Grises vont ouvrir une deuxième école à Saint-François-Xavier à la Prairie du Cheval Blanc. On y accueille garçons et filles. A la fin de 1850, il y a neuf sœurs enseignantes à la Rivière Rouge, dont deux à Saint-François-Xavier.

*Deux sœurs se rendirent à la demande de M. Laflèche, curé de la Prairie du Cheval Blanc faire l'école aux enfants des deux sexes.* <sup>51</sup>

A la Fourche, l'école attire environ quatre-vingt-dix élèves dont dix sont pensionnaires. On aurait pu accepter plus de pensionnaires, mais l'espace ne le permettait pas.

*Le 9 janvier 1851, après 8 jours de vacances, nous reprenions nos classes comme d'habitude. L'exiguité du local, ne nous permit pas d'accepter comme pensionnaires, toutes celles qui se présentèrent.* <sup>52</sup>

A la fin de 1852, le nombre d'élèves va diminuer, à cause de deux fléaux qui se sont abattus sur la colonie: une grande inondation et une épidémie de coqueluche frappèrent la Rivière Rouge. On reçoit tout de même quarante-cinq élèves externes et six pensionnaires.

Au début de l'année 1853, une demoiselle Ford quitte le noviciat et son départ aurait mis fin à l'enseignement de la langue anglaise dans les classes des religieuses de la Charité pendant un certain temps. Les résultats furent assez néfastes.

*Cette lacune nous affligeait d'autant plus que plusieurs de nos élèves allèrent à l'école protestante. La vigilante sollicitude de Mère Valade lui avait fait demander à maintes reprises soit à la maison-mère, soit à la mission de Bytown, quelques sœurs, pour enseigner*

*cette langue.... Nos chères sœurs Curran de Bytown et Pépin de Montréal...acceptèrent généreusement d'aller se dépenser pour le plus grand bien de ces âmes moins favorisées qu'ailleurs... Ainsi une jeune Irlandaise - Marguerite Dunn - a laissé sa famille pour accompagner les sœurs à la Rivière Rouge.... Ce secours nous mit en état de reprendre l'enseignement de la langue anglaise et de remettre nos classes en vogue. 53*

A la fin de 1853, on retrouve treize sœurs professeurs dont deux à Saint-François, en plus de la demoiselle Dunn qui fait aussi de l'enseignement. Il y a, dans les écoles de Saint-Boniface, quinze pensionnaires et quatre-vingt-seize externes en moyenne.

Cependant il semblerait que Provencher cherchait encore un ordre de religieux enseignants masculins pour faire la classe aux jeunes garçons. Il fait un appel, sans succès, aux Clercs de Saint-Viateur en 1851. En 1853, Provencher meurt. Il avait grandement contribué à la mise sur pied d'un système d'éducation catholique et français à la Rivière Rouge. Mgr Taché, qui avait été nommé évêque auxiliaire en 1852, le remplace en 1853 et continue son œuvre.

En 1854, quatre frères des Ecoles Chrétiennes arrivent de France et vont enseigner au Collège de Saint-Boniface. Les religieuses sont remplacées dans les classes de garçons par les frères.

*Nous leur cédon de grand cœur cette importante charge, qu'ils rempliront plus avantageusement que nous.*

54

Il semblerait que ces professionnels ont aidé à améliorer la qualité de l'éducation à l'école des garçons et que, par conséquent, l'assiduité aurait aussi été améliorée. Cependant, il y aurait peut-être

d'autres raisons pour ces améliorations. En 1851, Mgr Provencher écrivait à Bourget:

*Les garçons métis n'aiment point le gouvernement des femmes, ce qui peut contribuer à ce que les enfants ne vont pas à l'école.* <sup>55</sup>

C'est clair que l'arrivée des frères était bien appréciée par les jeunes garçons métis. Au début, les frères offrent leurs cours au presbytère.

En 1855, Taché fait construire un collège de deux étages qui sera complété en 1857. Les inscriptions des garçons s'élèvent à cinquante-huit. Des cours de latin sont offerts à l'évêché à certains élèves doués, dont trois seront envoyés dans l'est afin de poursuivre leurs études.

*3 collégiens de St-Boniface que Mgr Taché envoyait finir leurs études au collège à Montréal, St. Hyacinthe et Trois-Rivières - les institutions ont eu la générosité de les recevoir gratuitement. Louis Schmidt, Daniel McDougall et Louis Riel.* <sup>56</sup>

Le nombre d'élèves qui fréquenteront les classes des religieuses diminuera à Saint-Boniface parce que ces classes ne reçoivent plus de garçons mais seulement des jeunes filles. De 1854 à 1856, le nombre de pensionnaires se maintiendra aux alentours de quatorze, tandis que le nombre d'élèves va passer de cinquante-neuf à trente-cinq. Il est intéressant de constater que l'école serait ouverte jusqu'à la fin juillet. Au cours de ce mois en 1857, on écrit dans les Chroniques:

*A la fin du mois, nos élèves subirent avec succès leur examen scolaire. Les vacances sont sonnées pour les écolières.* <sup>57</sup>

Il semblerait que ces examens publics font partie de la tradition à la Rivière Rouge. Le grand public y est invité et plusieurs personnes, en plus des notables, s'y rendent.

*Les examens scolaires de nos élèves furent honorés cette année de la présence de deux évêques: NNSS Taché et Grandin, de plusieurs missionnaires et des Frères des écoles Chrétiennes. Les élèves répondirent d'une manière satisfaisante, sur la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'Histoire Sainte. La distribution des prix réjouit et encouragea autant les parents que les enfants.*

58

Si on retourne en 1858, les Sœurs Grises établissent une école à Saint-Norbert. Dès les débuts de cette école, on y trouve environ cinquante-neuf élèves. En 1859, on retrouve vingt sœurs à la Rivière Rouge, dont deux à Saint-François et deux à Saint-Norbert. De 1860 à 1862, le nombre d'élèves à l'école des religieuses se situe aux environs de quarante-cinq externes et une vingtaine de pensionnaires. En 1860, les Soeurs ouvrent une autre école à Saint-Vital.

Le 14 décembre de cette même année, un incendie vient complètement détruire l'établissement épiscopal: l'église, la maison, la bibliothèque, le mobilier, tous les livres, les registres et les autres documents précieux sont brûlés. C'est le 16 septembre 1862 qu'on peut lire dans les Chroniques des Sœurs Grises:

*Nous recommençons les classes avec un nouveau courage.*

59

En décembre de cette même année, on retrouve à l'école des sœurs à Saint-Boniface seize pensionnaires et quarante-sept externes.

Au cours des années soixante, le nombre d'élèves va se maintenir à Saint-Boniface. En 1867, les Sœurs Grises acceptent d'aider l'école à Saint-Charles. Après deux ans, on y retrouve approximativement quarante élèves. Ce sont des jeunes filles, étudiantes des sœurs Grises, qui y enseignent. Cependant en 1869, on décide d'ouvrir une école de l'autre côté de la Rivière Rouge. C'est la fondation de l'académie Sainte-Marie.

*Ce qui a précipité cette entreprise, c'est qu'une protestante commençait une école et aurait probablement attiré même les enfants catholiques qui sont en plus grand nombre dans cette localité, mais la bonne Demoiselle n'ayant pas tenu la chose assez secrète, nous lui coupons l'herbe sous pieds, ce qui ne l'amuse pas du tout. Elle ouvrit sa classe, mais se découragea ne se voyant entourée que de deux élèves.... Pour avoir l'initiative que nous tenons à commencer toute de suite cela importait beaucoup. 60*

Cette école fut bien reçue de part et d'autre, d'après les Chroniques des sœurs.

*L'école Ste. Marie de Winnipeg doit donc commencer le 1er mai, les protestants, comme les catholiques se réjouissent de l'avantage qui leur est offert et il est bien certain que nous aurons presque tous les enfants, plusieurs gémissaient depuis longtemps sur la difficulté d'envoyer leurs enfants ici, à cause de la traverse qui se fait toujours en petit canot. 61*

Si on veut faire le bilan des écoles des Sœurs Grises, à la fin de cette époque, le nombre d'élèves à l'école de filles de Saint-Boniface en 1871 se situe à trente-sept, dont dix-sept sont externes. Le nombre a baissé parce qu'une bonne partie des élèves qui fréquentaient l'école de Saint-Boniface sont maintenant dans l'école

Sainte-Marie de Winnipeg ou dans l'école de l'arrondissement. A cette académie, qui est vieille de 2 ans, on retrouve trente-quatre élèves, dont dix-neuf garçons et quinze filles. On mentionne une troisième école, appelée l'école de l'arrondissement, qui est sous la direction des sœurs et qui reçoit soixante-seize élèves, garçons et filles. A Saint-Vital, le chiffre total des élèves est de soixante-quatorze, dont trente-huit garçons et vingt-six filles. A Saint-Norbert le chiffre des élèves inscrits est de soixante-et-un garçons et filles. A Saint-Charles, ce sont des laïcs qui enseignent.

En ce qui a trait à l'éducation des garçons au Collège de Saint-Boniface, les Frères des Ecoles Chrétiennes partent en 1860, au grand regret de la population française de la Rivière Rouge.

*Les Réverends Frères des écoles Chrétiennes qui se dévouent depuis quelques années à l'éducation des garçons abandonnent cette noble tâche. Leur départ cause une véritable peine à leurs nombreux amis. 62*

Cette même année Mgr Taché remet le Collège à sa congrégation. C'est le Père LeFloch qui est nommé directeur et le père Oram qui était professeur associé en charge du département d'anglais. Le Père LeFloch est remplacé comme directeur par le Père Lestanc qui sera en charge du Collège de 1862 à 1864 et qui par la suite sera remplacé par le Père Vegreville. Ce dernier dirigera le Collège pour deux ans. Le Frère Duffy enseigne les classes d'anglais au cours de cette époque.

En 1866, l'abbé Georges Dugas deviendra le directeur du Collège; il le réorganise et offre un programme très structuré et

complet. A partir de cette date, le Collège sera bilingue et dispensera l'éducation élémentaire, secondaire et classique, avec un cours commercial pour les élèves qui ne veulent pas poursuivre les études classiques.<sup>63</sup> En 1869, l'abbé Giroux sera le nouveau directeur par interim. Ainsi on peut se rendre compte que le système d'éducation catholique et français avait des bases solides dès les années cinquante et qu'à partir de cette base, le système a connu une expansion logique au cours des années soixante.

Il serait bon également de regarder de près les institutrices qui ont eu un si grand impact sur l'éducation catholique et française à la Rivière Rouge. Inutile de dire qu'elles sont bien instruites. Plusieurs ont déjà eu de l'expérience dans l'enseignement. Plusieurs ont des spécialités. Par exemple, Sœur Valade a une expertise en gestion, tandis que son assistante Sœur Lagrave est reconnue pour ses compétences en musique et en arts industriels.<sup>64</sup> Malgré quelques expériences moins heureuses avec quelques religieuses à qui ce genre de travail pouvait ne pas convenir, la majorité des religieuses étaient très bien préparées et furent très appréciées des gens de la région, tant du côté anglophone que du côté francophone.

Si l'on avait à donner des exemples de louanges face à l'éducation des religieuses, il y en aurait en quantité. Voici une dame d'un officier anglais, résidant à la colonie.

*La dame du Capitaine Hibbert, ayant assisté à ces examens, se prit si fort de l'envie d'apprendre le français, qu'elle demande et obtint la faveur d'en recevoir des leçons privées de notre chère Sœur Curran.* <sup>65</sup>

Si l'on pouvait s'en tenir à un témoignage que l'on pourrait considérer des plus objectifs, dans le Norwester du 14 janvier 1860, on écrit ceci à propos des "Roman Catholic Schools",

*The last day of the old year was fitly occupied at St. Boniface, in a public examination of the Christian schools. The examination took place in the commodious building near the Cathedral, and was attended by the relatives of the children and other friends of education. The Lord Bishop presided. Taken as a test of the pupil's mental training and proficiency, the examination would have done credit to older, richer, and more pretentious educational establishments. There was no attempt at stage effect - no mere rehearsal of parts specially learned for the occasion and to be again forgotten as soon as acquired - or indications of the pernicious practise of "cramming" which are so painfully apparent at examinations of many of the higher schools elsewhere. Pervading the whole there was a thoroughness and completeness which carried with it the conviction that in this Settlement at least learning is as highly valued by Catholics as by Protestants. For the study of language in particular, the scholars displayed a remarkable aptitude. The exercises were conducted in French and English, and both languages were "familiar in their mouths as household words". Nor was there any deficiency in regard to a talent which we are happy to know is being cultivated by our future statesmen with an ardour and a success before unknown - debating talent; whilst the musical performances were pleasing and effective. 66*

Pour terminer cette section sur les commentaires au sujet de l'éducation des religieuses à la Rivière Rouge, il serait bon de citer le journal du Earl de Southest, un protestant en visite à la Rivière Rouge en 1859:

*On Monday a very agreeable hour was spent by Dr. Rea and myself in visiting the Roman Catholic nunnery, following an introduction to the Lady Superior afforded*

*us by Bishop Taché's kindness. It was chiefly an educational establishment, managed by the nuns, who I believe were Sisters of Charity. These excellent nuns educated about forty children, mostly from among the French population. We had the pleasure of seeing a few of the pupils, whom Sister C---- very obligingly sent for, asking them to give us some specimens of their progress in music. Two nice looking dark girls of fourteen came in and played several pieces on the pianoforte, which, I confess, it surprised me to see in this remote and inaccessible land; two pretty fair-haired children took their place, and, like the others, played in a pleasing and very creditable manner. The institution was universally spoken of as most useful and popular, and as being in all respects remarkably well conducted. 67*

Le financement de ces institutions d'éducation française et catholique se fait en partie par des contributions reçues du Conseil d'Assiniboia par l'entremise de l'évêque. Taché indique dans ces écrits que le 1er mai 1851, une résolution est passée par le Conseil d'Assiniboia offrant £100 réparties également entre l'évêque anglican et l'évêque catholique. Cependant, en novembre de cette même année, les Presbytériens de Frog Plains font demande pour de l'aide car il leur semble qu'ils n'ont pas été considérés lors de la distribution de fonds aux catholiques et aux protestants. La dernière phrase de cette pétition indique clairement de la façon dont ils aimeraient voir les fonds répartis.

*That, as the improvement of education, seems to be more requisite, at least among the Protestants of the settlement, than its mere extension, your petitioners pray that their minister may receive from the public fund a sum proportional to the fifty pounds, as aforesaid, granted to the Church of England without prejudice, however, to the recognized equality in the premises between the Protestants, as a whole, and the Roman Catholics. 68*

On reconnaît ici très bien le conflit que l'Ontario avait eu à résoudre lors du débat sur les "Clergy Reserves". Que faire? La solution au Manitoba est la solution de l'Ontario, est la solution du Québec. On place les catholiques d'un côté et toutes les dénominations protestantes de l'autre.

Le 13 juillet 1852, le Docteur Bunn propose une résolution, appuyé par M. Laflèche, qui offre une subvention de £15 aux presbytériens de Frog Plain. Tandis que le 9 décembre, M. Laflèche propose, appuyé par le Dr Bunn, que £15 soit remis à l'évêque de Saint-Boniface.

*That fifteen pounds be granted to the Rev. John Black, of Frog Plain, for the purpose of education, in accordance with the petition of the committee of his congregation. Carried unanimously. 69*

La résolution est acceptée, malgré une certaine opposition de l'évêque de Rupertsland. Ainsi, le principe de séparer les habitants de la colonie, en matière d'éducation entre catholiques d'une part, et protestants de l'autre, est établie. Cependant, la majorité des fonds pour l'éducation venait de la communauté religieuse elle-même, qui recevait des dons de particuliers, et d'organismes aussi bien de l'Est que de la Rivière Rouge elle-même pour continuer son travail de missionnaire.

Un exemple est constitué par l'aide de la ville de Montréal lors de la construction de l'Académie Provencher.

*En 1852, un incendie épouvantable détruisit une portion considérable de la ville. Les fidèles de Montréal, avertis par leur premier pasteur de fléchir par de bonnes*

*oeuvres le courroux du ciel qui venait de les frapper d'une façon si terrible, voulaient ensuite remplir une des conditions exigées par le Souverain Pontife pour se procurer la grâce du jubilé, firent en faveur de la Rivière Rouge une collecte qui s'éleva à la somme de £364 (près de 2 000\$ à l'époque) et qui devait être employée à fonder une école.<sup>70</sup>*

Un autre exemple de ce genre de générosité est la remise d'une somme d'argent par un M. Deschambault à Mgr Taché, en 1869, pour permettre l'achat du terrain sur lequel l'Académie Sainte-Marie est située.<sup>71</sup> L'aide venait parfois sous d'autres formes. Par exemple, on peut lire dans les Chroniques que la dame du gouverneur McTavish de la Compagnie de la Baie d'Hudson démontre son appui pour les religieuses à quelques reprises. Madame W. McTavish (dame du gouverneur d'Assiniboia) est demeurée avec les sœurs pendant un voyage de son mari en Angleterre. La dame s'occupait activement du bazar que les sœurs préparaient pour la fin de mai.<sup>72</sup> Suite à la mise sur pieds de l'académie Sainte-Marie, selon les Chroniques, Mme McTavish aurait aidé les religieuses.

*C'est la Dame du Gouverneur qui est fière de ce temps-ci, en voyant le déconfiture des ministres au sujet des écoles. Elle a voulu accompagner elle-même les sœurs qui allaient préparer et nettoyer la maison. <sup>73</sup>*

En plus de ce support financier, moral et même physique, les religieuses recevaient des contributions des parents qui envoyaient leurs enfants à l'école et recevaient de l'aide physique des pensionnaires. En 1844, sœur Valade indique dans une lettre,

*Nous demandons pour chaque enfant vingt sous et une corde de bois pour l'hiver.... Les parents sont satisfaits de la tenue des classes et trouvent que nous*

*demandons peu.* 74

Dans la Chronique de 1853, on indique que les élèves pensionnaires paient leur part avec "pemican, viande sèche, suif". Les pensionnaires contribuent en "aidant à la cuisine, faisant la lessive, les ménages."<sup>75</sup> Ainsi, c'est avec une combinaison de dons financiers, de bénévolat, de contributions de la part des parents, de travaux domestiques accomplis par les élèves, que les diverses écoles des Sœurs Grises ont pu fonctionner et connaître un grand succès.

Les élèves que l'on retrouve dans les écoles sont représentatifs des diverses classes que l'on retrouve à la Rivière Rouge. Même s'il est évident qu'un des rôles importants de l'éducation est de créer une élite, il semblerait que le recrutement pour les diverses écoles soit très démocratique. Les plus doués seront encouragés à poursuivre leurs études indépendamment de leur statut social ou de la capacité financière de leurs parents. C'est surtout la capacité académique et/ou le potentiel de vocation religieuse qui permettent à une personne de déboucher vers des études supérieures. Cependant, il est aussi important pour la hiérarchie catholique et pour les missionnaires de rejoindre toute la population pour que tous aient la chance de recevoir une éducation non seulement chrétienne, mais bien catholique. En plus des jeunes de la communauté qui fréquentent leur école de paroisse à la fin de la période en question, à Saint-Boniface, les religieuses ont mis sur pied un orphelinat. Dans les Chroniques des Sœurs Grises, on cite le curé Ritchot:

*C'est l'œuvre des orphelins. Elles en ont une cinquantaine des deux sexes, venus de toutes les parties du diocèse; il y a des métis de toute origine, des irlandais,*

*des cris, des sauteaux, des montagnais et même des sioux.*  
76

Après l'arrivée des Sœurs Grises, il semblerait que l'éducation des filles est assurée. Cette situation avait toujours inquiété Mgr Provencher qui écrivait à la Révérende Mère Forbes-McMullen, supérieure des Sœurs Grises:

*Depuis plusieurs années, je cherche à me procurer des religieuses pour donner aux personnes du sexe, une éducation solide basée sur la religion et les autres branches, qui tendent à former par la suite de bonnes mères de familles; à encourager l'industrie, à enseigner la tenue du ménage, la fabrication d'étoffe, de toile, etc., etc.....Car les femmes de la Rivière Rouge ignorent tout cela. On ne peut pas en leur faire de reproches, vu qu'elles n'ont eu jusqu'ici aucun moyen de l'apprendre. 77*

Passons à la question du curriculum. Nous avons déjà vu que l'éducation offerte au Collège de Saint-Boniface était en grande partie basée sur le cours classique de Québec et, dès le début de l'éducation d'un jeune, on l'introduisait au latin. Toutefois, si on regarde l'éducation offerte par les religieuses, le curriculum est assez semblable à celui du Collège. L'apprentissage du latin ne semble pas faire partie du curriculum. Il est vrai que les religieuses enseignent surtout à l'élémentaire, mais il est aussi vrai qu'à plusieurs reprises, on nous indique que chez les garçons, plus tôt à Pembina ou plus tard à Saint-Boniface, l'enseignement du latin se faisait parfois après quelques années de scolarité seulement.

Si on s'en tient aux sujets qui sont examinés lors des examens publics, on peut voir qu'on couvre la gamme des sujets qu'on aurait retrouvés dans une école du Québec à l'époque. De fait, le curé

Ritchot, cité dans les Chroniques des Sœurs Grises, indique:

*Pour ce qui est des élèves du pensionnat et même de l'orphelinat des Sœurs, j'ose vous affirmer que leur examen aurait pu faire honneur à nos beaux couvents du Canada. Du reste, le programme des études est exactement le même: français, anglais, histoire, calcul, dessin, musique, etc., excepté, cependant, qu'ici on enseigne à filer, à tisser, à tricoter, à coudre sur neuf et sur vieux, et bien d'autres petites industries très favorables au soin d'une maison et à l'économie domestique surtout. Les écoles répondent parfaitement bien aux soins et aux efforts de leurs maîtresses. 78*

On peut tirer des conclusions de cette citation. Il est juste de dire que l'éducation académique a de l'importance dans une société en plein développement. Il est aussi important de noter l'importance attachée à la musique et à l'art qui sont les outils pour enrichir la culture déjà existante à la Rivière Rouge. Si on reprend les sujets décrits en 1871 par Joseph Royal, le Surintendant des écoles catholiques, il est identique à ce qui est décrit par le curé Ritchot, sauf qu'il ne fait pas mention de l'éducation plutôt pratique. L'école semble avoir repris un rôle plus académique.

En ce qui a trait à l'assiduité, certaines catastrophes telles que l'inondation au début des années cinquante et l'incendie au début des années soixante, ralentissent tout le progrès dans le secteur de l'éducation. Cependant, malgré ces problèmes, une certaine stabilité remplace l'incertitude qui précède l'arrivée des Sœurs Grises et des Oblats. Les classes se terminent habituellement en juillet et reprennent au début septembre. Cependant en 1844, les classes semblent avoir débuté au mois d'août. En 1844, sœur Valade dans

les Chroniques indique que les classes étaient d'une durée de six heures par jour pour l'instruction régulière et le catéchisme.<sup>79</sup> En 1871, Joseph Royal dans son rapport écrit que la journée scolaire était d'une durée de cinq heures et demi.<sup>80</sup> Dans les Chroniques de 1846, on parle des élèves ayant une "assiduité satisfaisante". Par contre, en 1871, dans son rapport, Joseph Royal indique que les absences fréquentes retardent le développement de l'éducation. Il faut donc constater que l'assiduité des élèves au cours de cette période laisse quelque peu à désirer.

Ainsi à la fin de la période que nous avons étudiée, il est permis de constater que le système éducatif établi à la Rivière Rouge, bien qu'incomplet, répond tout de même aux besoins majeurs d'une grande partie de la population catholique et française tant à la Rivière Rouge que dans les paroisses avoisinantes.

### III. Conclusion

Au cours de cette période, le territoire de la Rivière Rouge est contrôlé par des intérêts commerciaux: par la famille Selkirk, des débuts jusqu'en 1835, et par la suite, par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces intérêts redoutent l'instabilité et la violence chez les gens avec lesquels ils ont à transiger. C'est pourquoi ils sont intéressés à voir à ce que les Métis et les Indiens reçoivent une éducation morale et religieuse qui permettra d'éviter le chaos social. Cependant, s'ils ne sont pas prêts à entreprendre l'œuvre, ils sont toutefois prêts à l'appuyer. Nous en avons donné des exemples plus tôt.

Mgr Taché, dans un livre rédigé en 1893, donne une liste du genre de support que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait offert aux écoles au cours de cette période. Il établit une liste et en donne des exemples. Sans reprendre tous les arguments, notre recherche a permis de découvrir plusieurs documents, lettres, descriptions d'événements qui viennent appuyer ces arguments. Selon Taché, la Compagnie aurait aidé directement la propagation du secteur de l'éducation en octroyant des terres et des subventions monétaires annuelles, en donnant des passages gratuits sur ses canots à des missionnaires qui venaient faire de l'enseignement à la Rivière Rouge. En plus, le Conseil d'Assiniboia exemptait les objets utilisés pour l'enseignement (tels que les livres, les cartes géographiques, les instruments scientifiques) de toutes taxes prélevées sur la marchandise importée à la colonie. En plus, tel que nous l'avons déjà indiqué, le Conseil d'Assiniboia avait, à plusieurs reprises, donné des subventions directes pour appuyer les efforts des catholiques et des protestants dans le secteur de l'éducation. On peut conclure que même si les compagnies commerciales qui administraient la colonie au cours de la période pré-confédération n'avaient pas le désir d'administrer et de contrôler directement le secteur de l'éducation, ils ont néanmoins appuyé de façon matérielle, soit directement ou indirectement, l'avancement de l'éducation catholique et protestante à la Rivière Rouge.

Si on regarde le développement de l'éducation au Québec et en Ontario, il est difficile de faire des comparaisons entre le développement de ces systèmes au cours des mêmes années et ce qui

se produit à la Rivière Rouge. La situation est différente et le développement se fait aussi de façon différente. Cependant, on note que l'on essaie de recréer les institutions que l'on retrouve à Québec. Il est très intéressant de noter qu'un système catholique/protestant s'est développé à la Rivière Rouge de façon naturelle sans créer de grande commotion et avec une acceptation totale de la population. Il devenait tout aussi naturel de confirmer ce système dans l'Acte du Manitoba.

Nous pouvons constater que le rôle joué par l'Eglise, aussi bien protestante que catholique, dans le domaine de l'éducation est tout à fait capital dans l'est du pays. Ce rôle va se renouveler dans l'Ouest canadien, surtout du côté des catholiques où le clergé a non seulement établi les écoles, mais enseigne aussi à la jeunesse, sauf pour certaines exceptions où des laïcs sont embauchés.

*Mme Jean Baptiste Gauthier of Lorette, came from Verchères, Québec with her husband and baby daughter in 1853. ' When we came to St. Boniface first, my husband worked for four years on the cathedral. Then we came to Lorette and took a farm. I had been educated in a convent in Montreal. When I began to teach here I taught the children in the daytime, and in the evenings the married people ... When my babies came, the women of the settlement used to help me with them, until my older girls grew up, so that I might be able to continue teaching ... At Ste Anne a priest used to teach in our house in the mornings, and I taught in the afternoons. Our home always looked like a school, with all the children about. But before we left Ste Anne, there was a log schoolhouse there ... In the harvest time, school had to stop.' 81*

Toutefois le clergé semble préférer les siens pour enseigner aux enfants, et sans doute avec raison, car ses enseignants sont habituellement mieux préparés que les laïcs, et, en plus, sont beaucoup plus stables en général; c'est-à-dire, moins portés à partir au bout d'un certain temps, situation plus vraie à la fin de cette période.

Il est évident qu'au cours de cette période, l'enseignement se fait en français dans les institutions catholiques. Cependant, les deux évêques de cette époque sont tous les deux soucieux de s'assurer que des classes d'anglais soient aussi enseignées.

*Il serait à souhaiter que ces messieurs sussent parler l'anglais, c'est une langue nécessaire ici.* <sup>82</sup>

Mgr Provencher décrivait ses attentes face à l'enseignement de l'anglais par les Sœurs Grises.

*Elles parlaient toutes l'anglais, et, dans le but de pouvoir l'enseigner d'une manière irréprochable, elles s'étaient encore perfectionnées dans la pratique de cette langue avant de partir pour l'Ouest.* <sup>83</sup>

Cependant, il semblerait que Provencher fut déçu que les religieuses ne voulaient pas enseigner en anglais.

*Although Provencher was satisfied with the four nuns who had come out to his mission, he remained disappointed in that the Sisters did not consider themselves qualified enough to teach in the English language.* <sup>84</sup>

Dans une lettre en date du 18 juillet 1848, Provencher stipule,

*Si les sœurs pouvaient tenir une bonne école*

*anglaise elles auraient probablement plusieurs enfants des bourgeois.* 85

Si on continue notre analyse sur les années suivant l'arrivée des Soeurs Grises, il serait juste de conclure que l'enseignement de l'anglais comme sujet avait une place dans les écoles catholiques et françaises à la Rivière Rouge.

Dans les classes des écoles protestantes, nous avons retrouvé des exemples d'enseignement du français. Nous avons aussi découvert que certains francophones fréquentaient des écoles anglicanes.

*The first school to which Miss Bannerman went was St. John's parochial school. She and Jane Inkster, who is now Mrs. Robert Tait, of St. James, went to the school together as little girls. 'Among the children whom I remember at that school were Colin Sinclair, Mrs. Cowan's youngest brother, and two of the McDermot boys, Andrew and Myles. There were several boys and girls at that school belonging to the well-to-do Roman Catholic French-speaking families up the river. Of these I remember well Marguerite Leclair and her brother Joseph, Emile Bovette, Ambroise Fisher, Henri Laronde who came from the interior, and Baptiste Beauchemin, from Whitehorse Plains. Henri and Baptiste both boarded at George Groats' house near the school. Another Roman Catholic boy at that school was of the name of Kline - he lived where Hallet street is now. My first teacher there was Dominic Pambrun, who had Spanish blood, they used to say. He was married to one of the Fidler girls from St. James; he and his wife went out to Oregon with James Sinclair in the Company's service, and he died at Walla Walla... I remember that we used to call the Kline boy whose first name, I think was George, by the name of Deux Sous. Bishop Anderson used to take the two boys of best promise out of each of the parochial schools each year, and give them free tuition in his own collegiate school. John Norquay and Henri Lalonde were taken from St.*

*John's school in that way while I was there.' 86*

Nous avons aussi découvert plusieurs exemples de la situation inverse, surtout après l'arrivée des Sœurs Grises. Plusieurs anglophones et surtout des employés de la Baie d'Hudson, et plus particulièrement le gouverneur McTavish, envoyaient leurs enfants aux écoles catholiques. En 1867 Taché écrivait:

*Le collège comptait 34 internes, parmi lesquels le fils du Gouverneur, qui logeait à l'évêché. 87*

Vers la fin des années soixante, le Collège de Saint-Boniface est réorganisé et, au cours des années qui suivent, il devient un établissement bilingue, secondaire et classique avec un cours commercial pour les élèves qui ne sont pas disposés à poursuivre des études classiques.

Ainsi, l'éducation en français et du français au sein du système catholique est en bonne santé. Selon les indications que nous avons pu retrouver, elle est même valorisée par les anglophones de la Rivière Rouge qui vont l'enseigner comme langue seconde dans certaines de leurs écoles, mais, qui dans certains cas, vont même profiter de la situation de liberté totale dans le secteur d'éducation pour envoyer leurs enfants à des écoles catholiques et bilingues. Cette situation semble refléter assez bien l'ouverture d'esprit chez certains des dirigeants de l'époque.

En ce qui a trait à l'éducation française, il est presque redondant d'ajouter qu'à cette époque, l'éducation française est synonyme d'éducation catholique, tandis que l'éducation protestante

est synonyme d'éducation anglaise, sauf pour quelques exceptions, telles que le Collège de Saint-Boniface qui, vers la fin de cette époque, offre un programme complet en langue anglaise. Jaenen conclut,

*In the matter of languages of instruction, the Protestant schools were for the most part English, and the Catholic schools French. Nevertheless, there was some effort in both sectors to make some instruction bilingual.*

88

Ceci nous amène à la question des contrôles des divers systèmes d'éducation. Il est peut-être prématuré de parler de système d'éducation avant 1844 pour la section catholique. Les efforts qui sont entrepris avant l'arrivée des Soeurs Grises et des Oblats semblent plus ou moins "ad hoc", en ce qui a trait au curriculum, à la continuité en fait de professeurs, à l'assiduité des élèves aux classes. Malgré toutes ces faiblesses, on peut tout de même reconnaître quelques succès rattachés à ces premiers efforts en éducation.

Toutefois, l'arrivée des Sœurs Grises en 1844 et des Oblats l'année suivante, et celle des Frères des écoles Chrétiennes en 1854 marquent un tournant pour l'éducation française et catholique à la Rivière Rouge. C'est le début de l'institutionnalisation de l'éducation catholique et française à la Rivière Rouge. Par la suite, on observe une continuité chez le personnel enseignant et le curriculum, ainsi qu'une confiance grandissante de la part de la clientèle dans ce système. Ceci peut se vérifier par la propagation du nombre d'institutions et par la définition d'objectifs pour ces institutions et par l'uniformisation des méthodes et des textes scolaires utilisés.

En ce qui a trait au contrôle des institutions scolaires, chaque groupe confessionnel détient un contrôle complet sur tous les aspects de son système éducatif. Il est évident que c'est la qualité de l'instruction qui attire les clients. D'autres facteurs plus pratiques pèsent aussi dans la balance, tels que la proximité de l'institution scolaire et la religion des individus. Mais malgré l'aide pécuniaire et indirecte que l'administration civile offre aux deux systèmes protestant et catholique, elle n'a jamais voulu s'ingérer dans l'administration de ces systèmes scolaires. Ce qui se développe pour le secteur catholique à la Rivière Rouge est semblable à ce qui existait au Québec et qui avait existé depuis la Nouvelle France. L'Eglise catholique, en plus de sa charge spirituelle, s'occupait de l'éducation des jeunes. Toutefois le réseau, l'organisation, les institutions, les regroupements qui étaient utilisés pour l'un étaient utilisés pour l'autre. Ce qui revient à dire qu'avec la création d'une mission ou d'une paroisse catholique, on s'attendait tout naturellement à ce qu'elle soit accompagnée d'une école.

*It seems correct to state that the schools at Red River, Catholic and Protestant, were for the most part tied to the parochial system, were officially supported and made some effort at raising local fees as well. The religious pattern was not strictly denominational - it was rather a Protestant/Catholic orientation, the Presbyterians being served by Anglicans... The Catholic diocese of the North West and the Church Missionary Society were the mainsprings of support and direction, as well as of administration, for the dual system of schools.*

89

Ainsi l'organisation de l'Eglise catholique avec sa cohésion et son pouvoir matériel aussi bien que spirituel, contribuera à établir et

à maintenir un système d'éducation catholique et française au cours de cette période. Il n'est pas question de lutter pour sauvegarder langue et foi; au contraire, l'éducation catholique et française fait belle figure à la fin de cette époque à la Rivière Rouge si on la compare aux efforts du côté protestant. Ainsi, avant l'entrée de la colonie de la Rivière Rouge dans la confédération canadienne, le système catholique et français contrôlait exclusivement l'embauche de son personnel, le curriculum de ses écoles, la direction de ses écoles, enfin, tous les aspects de son système d'éducation.

Ce qui s'est développé à la Rivière Rouge à cette époque est sans doute une situation unique. Les influences qui ont marqué l'éducation à la Rivière Rouge sont surtout celles du Québec pour l'éducation catholique, d'Angleterre et d'Ecosse pour l'éducation protestante. C'est pourquoi on retrouve dans les premières écoles catholiques de la Rivière Rouge l'enseignement classique des collèges du Québec, parmi une population qui aurait pu profiter d'une éducation un peu plus pratique. Mgr Provencher ne cache pas ses intentions: produire un clergé local. L'éducation des filles s'avèrera plus pratique, car le but est d'en faire de bonnes mères de familles, tout en étant bonnes maîtresses de maison. L'idée d'une éducation populaire est toujours présente, ayant pour but de s'assurer la conversion des âmes. C'est pourquoi on étend l'éducation à tous les groupes de la société y inclus les Indiens, car une évangélisation est toujours le but ultime du missionnaire.

Dans la deuxième partie de la période, avec l'institutionnalisation des écoles, il semblerait que l'éducation rejoint plus de personnes et,

comme nous l'avons vu, elle est ouverte à des orphelins de plusieurs groupes ethniques. Il semblerait que l'éducation occupe une place très importante dans la colonie et que les examens publics de Noël et de la fin d'année en sont une preuve. Les dignitaires et la population en général y sont présents pour apprécier la promesse intellectuelle de jeunes élèves aux prises avec des examens.

Ainsi, à la veille de l'entrée du Manitoba en confédération, la région de la Rivière Rouge s'était dotée d'un système catholique et français qui était de qualité. De fait, un de ces produits, un jeune homme bilingue qui avait fait ses études élémentaires à la Rivière Rouge et qui avait presque complété ses études classiques à Montréal, allait, à l'âge de vingt-cinq ans, avec l'aide de ses compatriotes aussi bien anglais que français, négocier l'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne. C'est un témoignage éloquent en faveur de ce système.

<sup>1</sup> Lettre de Lord Selkirk à Mgr Plessis, le 4 avril, 1816, dans Nute, Grace Lee, ed., Documents Relating to Northwest Missions 1815-1827, Minnesota Historical Society, St. Paul, 1942, p. 6.

<sup>2</sup> Lettre de Miles McDonell à Mgr Plessis, le 4 avril, 1816, dans Nute, G. L., *ibid.*, pp. 4 & 5.

<sup>3</sup> Lettre (Instructions) de Mgr Plessis à l'abbé J.N.S. Dumoulin, N. Provencher nommés missionnaires pour les territoires indiens situés au Nord et à l'Ouest du Canada, le 20 avril, 1818, A.A.S.B. Fonds Provencher

<sup>4</sup> Lettre de Provencher à Plessis le 15 mars, 1818, A.A.S.B. Fonds Provencher

<sup>5</sup> Morice, R.P. o.m.i., L'Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest Canadien, p. 158

<sup>6</sup> Lettre de l'abbé Dumoulin à Mgr Plessis, le 5 janvier, 1819, A.A.S.B., Fonds Provencher

<sup>7</sup> Lettre de Provencher à Plessis, le 5 janvier, 1819, A.A.S.B., Fonds Provencher

<sup>8</sup> Morice, Histoire de l'Eglise, p. 189

<sup>9</sup> Cloches de St. Boniface, vol. 9, 1910. p. 4

<sup>10</sup> Jolicœur, Gérard, Les Jésuites dans la vie manitobaine, 1885-1922, (Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, St. Boniface, 1985). p. 5

- 11 Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis, le 1 juin, 1824, A.A.S.B., Fonds Provencher
- 12 Lettre de Mgr Plessis à Mgr Provencher, le 6 janvier, 1819, A.A.S.B., Correspondence avec les évêques de Québec
- 13 Lettre de Mgr Provencher à Mgr Panet, le 10 août, 1828, A.A.S.B., Fonds Provencher
- 14 Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis de 12 juin, 1825, A.A.S.B., Fonds Provencher
- 15 Jolicœur, Gérald, Les Jésuites, p. 5
- 16 Morice, R.P., Histoire de l'Eglise, p. 233
- 17 Morice, R. P., Histoire de l'Eglise, p. 238
- 18 Lettre de Mgr Provencher à Mgr Panet, le 22 juin, 1827, A.A.S.B., Fonds Provencher
- 19 Cette information est tirée de R. P. Morice Histoire de l'Eglise, page 238. "Les noms de ces deux premières représentantes de l'industrie dans l'Ouest méritent de passer à la postérité. La première était une dame Lapalice, née Marguerite Chesnay. Elle avait vu le jour en 1789 à Saint-Antoine de la rivière du Loup (Louisville), et en 1813 avait épousé un Laurent Lapalice, qu'elle perdit avant son arrivée à la Rivière Rouge. Elle devait retourner dans l'est en 1842, et mourir à Saint-Aimé en 1874. La seconde était une demoiselle Ursule Grenier, née à Yamachiche le 27 déc. 1806, d'Augustin Grenier et de Marguerite Venne. Elle ne revit point son pays natal: mais, après s'être retirée quelque temps à l'évêché de Saint-Boniface, finit par se marier à un nommé Larivière, et mourut au lac des Chênes, Manitoba."
- 20 Morice, R. P., Histoire de l'Eglise, p. 293
- 21 Lettre de Mgr Signay à Mgr Provencher le 25 novembre, 1841, A.A.S.B., Fonds Provencher
- 22 Lettre de Mgr Provencher à la Révèrende Mère Elizabeth Forbes-McMullen, supérieure des Sœurs Grises de Montréal, le 19 oct. 1843, A.A.S.B. Fonds Provencher
- 23 Lettre de l'abbé Thibault à Mgr Provencher le 26 décembre 1843, A.A.S.B. Fonds Provencher
- 24 Morice, R. P., Histoire de l'Eglise, p. 266
- 25 Morice, R.P., Histoire de l'Eglise, p.188, 226.
- 26 Morton, W.L., The Birth of a Province. (Winnipeg, Manitoba Record Society, 1965). p.220.
- 27 Taché, A.A., A Page of the History of the Schools in Manitoba during 75 Years, 1893, (Minutes of the factors of the Hudson's Bay Co., July 2, 1825) p.5.
- 28 Oliver, E.H., ed., The Canadian North West: Its Early Development and Legislative Records, 2 volumes, (Ottawa: Government Printing Bureau, 1914), vol. 2, p. 737(1836), p.769(1837), p.787(1839), p.811(1840), p.827(1841), etc.
- 29 Dugas, G., Histoire de l'Ouest canadien de 1822 à 1869, (Epoque des troubles), (Montréal: Librairie Beauchemin Ltée., 1906), p.61.
- 30 Jolicœur, Gérald, Les Jésuites . . ., p.5.
- 31 Lettre de Mgr Provencher à Mgr J.J. Lartigue, le 13 juillet 1834, A.A.S.B.,

Fonds Provencher.

- <sup>32</sup>Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis, le 4 juin 1821, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>33</sup>Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis, le 1 juin 1824, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>34</sup>Lettre de J.N. Dumoulin à Mgr Plessis, le 14 février 1819, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>35</sup>Lettre de J.N. Dumoulin à Mgr Plessis, le 6 janvier 1821, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>36</sup>Jolicoeur, Gérald, Les Jésuites, p. 5.
- <sup>37</sup>Schofield, F.H., The Story of Manitoba, (Clarke Publishing Co., 1913) Vol. 1, p.415.
- <sup>38</sup>Brown, Jennifer S.H., "Children of the Early Fur Trades", dans Parr, Joy, éd., Childhood and Family in Canadian History, (Toronto: McClelland and Stewart Ltd., 1982). p.59.
- <sup>39</sup>Lettre de J.N.Dumoulin à Mgr Plessis, le 10 septembre 1818, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>40</sup>Lettre de J.N.Dumoulin à Mgr Plessis, le 10 septembre 1818, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>41</sup>Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis, le 2 février 1826, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>42</sup>Morice, R.P., Histoire de l'Eglise, p.268.
- <sup>43</sup>Lettre de J.N. Dumoulin, à Mgr Plessis, le 5 janvier 1819, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>44</sup>Frémont, Donatien, Mgr Provencher et son temps, (Winnipeg: Editions de la Liberté, 1935). p.119.
- <sup>45</sup>Bernier, S.J., Les Dates Mémorables du Collège de St.Boniface, 1885-1945, (Canadian Publishers Ltd., 1945). p.11.
- <sup>46</sup>Lettre de Mère Valade à la Très Honorable Mère McMullen, Juillet 1844, Chronique des Soeurs Grises de St-Boniface.
- <sup>47</sup>Lettre du père Taché à sa mère, le 26 décembre 1845, Chronique des Soeurs Grises de Saint-Boniface, cahier 1, p.14.
- <sup>48</sup>Chronique des Soeurs Grises de Saint-Boniface, 1846, A.S.G.S.B., cahier 1, p.156.
- <sup>49</sup>Ibid. 1847, cahier 1, p.185.
- <sup>50</sup>Ibid, 1850, cahier 1, p.240.
- <sup>51</sup>Chroniques des Sœurs Grises de Saint-Boniface, août 1850, Archives des Sœurs Grises de Saint-Boniface, cahier 1. p. 241
- <sup>52</sup>Ibid. 19 janvier 1851, cahier 1, p.243.
- <sup>53</sup>Ibid. 11 décembre 1853, cahier 1, p.280.
- <sup>54</sup>Ibid. 24 août 1854, cahier 1, p.295.
- <sup>55</sup>Lettre de Mgr Provencher à Mgr Bourget, le 15 juillet 1851, A.A.S.B. Fonds Provencher
- <sup>56</sup>Chroniques des sœurs Grises de Saint-Boniface, juin 1858, A.S.G.S.B., cahier 2, p. 18
- <sup>57</sup>Ibid. juillet 1857, cahier 1, p.328.

- 58Ibid. 26 juillet 1860, cahier 2, pp.94-95.
- 59Ibid. 16 septembre, 1862, cahier 2, p.167.
- 60Ibid. mars 1869, cahier 3, p.8.
- 61Ibid. mars 1869, cahier 3, p.8.
- 62Ibid. 27 juillet 1860, cahier 2, p.95.
- 63Dugas, G., Histoire de l'Ouest, p.133.  
 "Le cours classique du Collège de Saint-Boniface, suivi sans interruption jusqu'à ce jour, date de l'année 1868. Les noms des quatre premiers élèves sont: Alex Kittson, Louis Kittson, George Lemay et Maxime Goulet. Jusqu'à 1867 il n'y avait pas eu, proprement, de cours classique. Ce fut l'abbé G. Dugas qui l'ouvrit dans une chambre de l'évêché et qui le continua au collège jusqu'à 1870. Il fut continué sous M. l'abbé Giroux et ensuite sous le Rév. Père Lavoie, O.M.I."
- 64Chroniques des soeurs Grises de Saint-Boniface, op. cit., 1844, cahier 1, p.14.
- 65Ibid. juillet 1858, cahier 2, p.11.
- 66Nor-Wester, 14 janvier 1860.
- 67Baird, Dr. A.B., Manitoba Essays, (Winnipeg: University of Manitoba Library, 1919), p.2.
- 68Taché, A.A., (Minutes of the Council of Assiniboia, November 27, 1851), op. cit., p.5.
- 69Taché, A.A., (Minutes of the Council of Assiniboia, July 13, 1852), op. cit., p.5.
- 70Benoît, Dom Paul, op. cit. p.290.
- 71Chroniques des Soeurs Grises de Saint-Boniface, op.cit., mai 1869, cahier 3, p.10.
- 72Ibid. février 1869, cahier 3, p.7.
- 73Ibid. mai 1869, cahier 3, p.9.
- 74Ibid. septembre 1844, cahier 1, pp.94-95.
- 75Ibid. mars 1853, cahier 1, p.263.
- 76Ibid. 1 août 1862, cahier 2, p.166.
- 77Lettre de Mgr Provencher à la Révérende Mère Elizabeth Forbes-McMullen, supérieure des Soeurs Grises, 19 octobre 1843, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- 78Extraits du journal de Mgr Noël Ritchot, Chroniques des Soeurs Grises de Saint-Boniface, juillet 1862, cahier 2, p.166.
- 79Chroniques des Soeurs Grises de Saint-Boniface, op.cit., août 1844, cahier 1, pp.94-95.
- 80Royal, Joseph, Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour les Ecoles Catholiques de la Province du Manitoba, 1871.
- 81Healy, W.J. Women of Red River, Winnipeg, Peguis Publishers, 1923, pp.117-118.
- 82Lettre de Mgr Provencher à Mgr Plessis, le 24 novembre 1819, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- 83Lettre de Mgr Provencher à M. Turgeon, le 9 novembre 1843, A.A.S.B., Fonds Provencher.

- 
- <sup>84</sup>Thuot, Raymond, Provencher: Pioneer Bishop, (thèse de maîtrise non-publiée, Université du Dakota du Nord, 1970). P.43.
- <sup>85</sup>Lettre de Mgr Provencher à Mgr Bourget le 18 juillet 1848, A.A.S.B. Fonds Provencher
- <sup>86</sup>Healy, W.J., op.cit., pp.86-87.
- <sup>87</sup>Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche, le 31 décembre 1867, A.A.S.B., Fonds Provencher.
- <sup>88</sup>Jaenen, C.J., "Foundations of Dual Education at Red River 1811-1834", Transactions of the Historical and Scientific Society of Manitoba series 3, No.21, 1965. p.68.
- <sup>89</sup>Ibid. p.68.

## Chapitre 3: 1870-1891

### I. Introduction

Cette période représente l'apogée des droits des Franco-Manitobains en matière d'éducation. Nous avons déjà examiné la situation éducative des Franco-Manitobains à la veille de l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne. Il est cependant important d'examiner la situation politique de l'époque en ce qui a trait à l'éducation.

La demande d'un système confessionnel fut ajoutée dans la dernière version de la "Liste des Droits" présentée au gouvernement canadien en 1870. Cette demande fut ainsi ajoutée à l'Acte du Manitoba et devint la Section 22 de cette loi. Elle se lit comme suit:

*In and for the Province, the said legislature may exclusively make laws in relation to Education subject and according to the following provisions:*

- (1) Nothing in any such Laws shall prejudicially affect any Right or Privilege with respect to Denominational Schools which any class of persons may have by Law or Practice in the Province at the Union;*
- (2) An appeal shall lie to the Governor-General in Council from any Act or Decision of the Legislature of the Province or of any Provincial Authority, affecting any right or privilege of the Protestant or Roman Catholic Minority of the Queen's subjects in relation to Education;*
- (3) In case any such Provincial Law, as from time to time seems to the Governor-General in Council requisite for the due execution of the provisions of this section, is not made, or in case any decision of the Governor-General in Council on any appeal under this section is*

*not duly executed by the proper Provincial Authority on that behalf then, and in every such case, and as far only as the circumstances of each case require, the Parliament of Canada may make remedial laws for the due execution of the provisions of this section, and of any decision of the Governor-General in Council under this section.*<sup>1</sup>

En comparant cette section avec l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, on se rend compte que le contenu est presque identique.

Il faut souligner toutefois la différence importante qui est l'ajout "*by practice . . .*" dans la première clause. En ajoutant ces deux mots, on espérait corriger l'Article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 qui, selon les débats qui avaient lieu au Nouveau-Brunswick, semblait protéger seulement des droits qui existaient par statut avant l'entrée d'un territoire dans la confédération canadienne. Aussi, avant l'entrée du Manitoba en confédération, les écoles catholiques étaient indépendantes et autonomes.

*Les Délégués informèrent leurs Co-négociateurs qu'il n'y avait pas de loi relativement aux écoles dans Assiniboia, mais qu'il y avait une coutume ou pratique, et ils suggérèrent que les droits et privilèges conférés par la coutume, lors de l'Union, fussent protégés à l'égal de ceux qui auraient été conférés par la loi. C'est pourquoi le mot "coutume" a été inséré dans la (1) sous-clause de la clause XXII.*<sup>2</sup>

Les sous-sections 3 et 4 de l'Article 33 de l'A. A. N. B. devinrent les sous-sections 2 et 3 de l'Article 22 de l'Acte du Manitoba.<sup>3</sup>

L'étape suivante du processus fut de traduire cette section de l'Acte du Manitoba dans un système pratique. La première loi

concernant l'éducation fut passée le 27 avril 1871. Les sections principales de cette loi nous donnent une idée assez précise des caractéristiques du système établi. On fait très peu mention de la question linguistique. Dans l'Article 7, qui décrit la rôle du Bureau de l'Education, on indique qu'une des tâches est la sélection de livres, de cartes et de globes pour les écoles anglaises et les écoles françaises.<sup>4</sup> Il faut déduire de cet article que le gouvernement reconnaît non seulement des écoles catholiques et protestantes mais bien des écoles françaises et anglaises. La distinction est cependant faite entre langue et religion, car le Bureau se réserve le droit de choisir les livres sur une base linguistique, mais remet ce droit à chaque section en ce qui a trait à la sélection de livres pour les cours de religion où de morale.

Un autre aspect du système, qu'il est sûrement très important de souligner et qui va demeurer intact après l'abolition du système confessionnel en 1890, est la décentralisation du pouvoir administratif. C'est une image du système ontarien en particulier, mais aussi des divers systèmes à travers le Canada. C'est un reflet de la réalité canadienne à l'époque - c'est-à-dire un immense territoire avec des poches de peuplement ici et là. Ainsi, le gouvernement central se voit dans l'obligation d'offrir beaucoup de pouvoirs au niveau local. La raison principale est qu'il n'est pas prêt à payer une grande partie des coûts de l'éducation et, en plus, le prélèvement de fonds pour l'appui des écoles se fait au niveau local. Ainsi, le vieux dicton "Qui paie, décide" s'applique. Par conséquent, l'embauche de professeurs, la méthode de prélèvement de fonds, la construction de

l'école et bien d'autres dépenses majeures sont placées entre les mains des commissaires locaux.

Une analyse plus précise de cette nouvelle loi nous révèle la quasi-autonomie de chaque section. Deux systèmes en découlent et les deux sections se réunissent quatre fois l'an, mais souvent inutilement et sans qu'il y ait quorum. La loi donne à chaque section un surintendant qui a pour mandat de diriger sa section. Le Bureau de l'Education, selon le premier article du Numéro 7, n'a pas beaucoup de responsabilités. Le deuxième article, par contre, précise des limitations à l'autorité du Bureau indiquant que chaque section est responsable pour les textes scolaires, l'instruction religieuse ou morale, la discipline dans les écoles, la classification et la certification de leurs enseignants.

Si on regarde maintenant de plus près le financement, tel que stipulé dans la loi de 1871, les fonds prélevés par la législature manitobaine pour l'éducation dans les écoles publiques sont redistribués en parts égales aux deux sections. Cette pratique semble tout-à-fait équitable à cause du nombre à peu près égal d'élèves dans chaque section du système. Toutefois cette situation est appelée à changer à mesure que le nombre d'élèves dans la section protestante augmente plus rapidement que celui de la section catholique. Au niveau local, il fallait inévitablement faire des ajouts aux sommes octroyées par l'Etat. La loi prévoyait cette situation, en indiquant qu'il était possible de prélever des fonds pour le soutien des écoles par souscription ou en collectant un certain montant par

élève ou par un prélevé sur la propriété foncière. Cette situation était également appelée à changer.

Si on fait le bilan de cette loi de 1871, à la lumière des écoles françaises et catholiques de l'époque, il est facile de conclure qu'elle répond à toutes les exigences des deux groupes. Il est aussi très juste de dire que le groupe francophone qui formait la quasi-totalité du système catholique au début de cette époque et la grande majorité à la fin, n'a jamais connu avant ou après une situation légale aussi favorable.

Il est aussi important de stipuler que chaque district scolaire coïncidait avec les districts électoraux de la province. Ainsi douze districts catholiques et douze districts protestants furent établis.

Enfin, si on fait un résumé des points saillants de la loi de 1871, on peut en faire ressortir certains principes:

(1) Les fonds publics sont versés pour appuyer un système public à base confessionnelle.

(2) La loi reconnaît tacitement le droit à l'école française ou à l'école anglaise.

(3) Chaque section avait un contrôle quasi-total sur ce qui avait trait aux écoles sous sa juridiction, sauf pour le curriculum qui était la responsabilité du Bureau d'Education.

(4) Certaines dispositions étaient mises en place pour permettre aux autorités locales de prélever des fonds pour maintenir les écoles publiques.

(5) Beaucoup de pouvoir était remis aux autorités locales.

Plusieurs modifications seront apportées au système au cours des vingt années suivantes; toutefois l'essentiel du système tel que décrit dans les cinq principes énoncés ci-haut, demeurera le même jusqu'en 1890.

En 1890, la province introduit deux lois en éducation qui allait mettre fin au système confessionnel. Ces deux lois, "*An Act Respecting The Department of Education*" et la "*Public Schools Act*," peuvent se résumer comme suit:

1) *Les deux bureaux d'éducation catholique et protestant furent supprimés, pour être remplacés par un seul bureau de l'Instruction Publique qui devait consister des cinq ministres du cabinet provincial et d'un bureau d'aviseurs composé de 7 à 9 éducateurs nommés par le Gouverneur.*

2) *Tout règlement concernant la localité de l'école, les manuels scolaires, le classement des professeurs, la réglementation des examens et la pratique religieuse devenait la responsabilité du bureau des aviseurs.*

3) *Tout exercice religieux serait facultatif, sous contrôle de la commission scolaire locale.*

4) *Tout fond monétaire devenait la propriété du fond commun des écoles publiques.*

5) *Tout enseignement de la religion était proscrit pendant les heures de classe.<sup>5</sup>*

Ainsi prenait fin la période de maintien financier par l'Etat des écoles confessionnelles. La centralisation du pouvoir en matière

d'éducation était accompagnée par une autre loi qui faisait de l'anglais la seule langue officielle du Manitoba. Morton conclut dans son livre *Manitoba-A History*:

*By the School Act of 1890 the School Question was concluded to the satisfaction of the British and Protestant majority in Manitoba.<sup>6</sup>*

Ces nouvelles lois allaient forcer les francophones du Manitoba à se retirer du système public pendant un certain temps avec l'espoir que les lois en éducation seraient déclarées ultra-vires par les tribunaux.

Au cours de cette période, le Collège de Saint-Boniface franchira des étapes majeures dans son développement. Premièrement, le 3 mai 1871, le lieutenant-gouverneur sanctionne la loi qui fait du Collège un corps légalement et civilement constitué. Cette loi avait été votée à l'unanimité par les députés à la législature manitobaine.

La deuxième étape fut franchie en 1877 lorsque le Collège accepta de se joindre au Collège St. John, anglican, et au Collège de Manitoba, presbytérien, pour fonder l'Université du Manitoba. Cette université avait pour seule tâche de donner les examens et de distribuer les diplômes. L'enseignement était offert par les collèges.

Le troisième changement important fut l'arrivée des Jésuites en 1885. Ils allaient prendre charge du Collège et y demeurer pour au-delà de 80 ans. La prise en charge du Collège par les Jésuites allait offrir une continuité et une crédibilité à cette institution qui avait vécu des situations incertaines dans le passé.

C'est à la lumière de ces événements et d'autres que nous allons étudier la participation des francophones du Manitoba à certains domaines de l'éducation publique. Les statistiques scolaires et le curriculum dans les écoles publiques pour francophones seront analysés. Par la suite ce sera le curriculum et divers autres aspects du Collège de Saint-Boniface. Enfin, les journaux français du Manitoba, Le Métis et Le Manitoba, seront étudiés pour permettre une analyse de leur contenu qui traite d'éducation.

## **II. Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones**

Dès la première année de cette période, le surintendant Joseph Royal donne un aperçu assez précis de la situation des écoles catholiques dans son rapport annuel de 1871: ceci est d'autant plus surprenant que cette année marque également le passage de la loi qui met sur pied le système confessionnel. Ce document démontre que le système de 1871 est une continuité du système informel qui existait avant 1870. Royal indique dans son rapport de l'automne 1871 qu'il y avait un total de dix-sept écoles en opération. Sur ces dix-sept écoles, on en trouve quatorze en milieu rural, deux dans la région de Saint-Boniface et une à Winnipeg. Toutes sont mixtes sauf deux (une école de garçons et une école de filles à Saint-Boniface).<sup>7</sup>

En ce qui a trait aux élèves, on en retrouve un total de 715. Dans le rapport, on n'indique pas le nombre de garçons et filles pour l'école de Saint-François-Xavier. Les statistiques selon le sexe nous donnent 368 garçons et 271 filles. Le nombre de garçons est fort

supérieur à celui des filles. On peut ajouter que seulement six des dix-sept écoles ont moins de trente élèves. Si on examine maintenant les taux d'assiduité, on n'a pas retrouvé de chiffres précis. Cependant, le surintendant Royal a indiqué que dans sept des écoles, l'assiduité est très faible.

Il est presque impossible de trouver le nombre exact d'enseignants. Une chose est certaine, c'est qu'on retrouve des religieuses dans quatre des écoles et des religieux dans deux autres. On retrouve des femmes laïques dans trois écoles, des hommes laïcs dans deux écoles. Il n'y a que le Collège de Saint-Boniface qui offre des cours au niveau secondaire à cette époque.

Le nombre d'écoles a augmenté de dix-sept à vingt-trois entre les années 1871 et 1876. On retrouve cinq écoles en milieu urbain, le reste est en milieu rural. La majorité des écoles ont un seul professeur; quatre seulement ont plus d'un professeur. Le nombre total des élèves se situe à 1 182, ce qui représente 42% de la population estudiantine totale de la province, estimé à 2 800 par Statistiques Canada. C'est une augmentation importante depuis 1871.<sup>8</sup> Le nombre de garçons à 617 est encore supérieur à celui des filles à 559. On pourrait supposer que la société de l'époque mettait davantage l'accent sur l'éducation des garçons que sur celle des filles.

En ce qui a trait à l'assiduité, le pourcentage n'est pas très élevé à 53,7%. Cependant, si on compare ce chiffre à l'ensemble de la province en 1880-81, la première date où l'on retrouve des

statistiques du genre, le chiffre de 53,7% dans les écoles catholiques dépasse la moyenne provinciale de 49,0% cinq années plus tard.

Pour ce qui est des professeurs, nous en avons identifié un total de trente. Sur ces trente, nous retrouvons treize religieuses, quatre religieux, six femmes laïques et sept hommes laïcs. Ainsi, le nombre de laïcs est assez important car il représente 43% de tous les enseignants. Le nombre d'hommes laïcs est assez surprenant car il représente près du quart du total des enseignants.

Nous avons retrouvé une seule école qui enseigne des cours au niveau secondaire à cette époque et c'est le Collège de Saint-Boniface.

En 1881, le nombre d'écoles est maintenant passé à trente-quatre. Nous retrouvons toujours cinq écoles en milieu urbain dont trois à Saint-Boniface et deux à Winnipeg. Les vingt-neuf autres ont été classifiées en milieu rural. Le nombre total d'étudiants se situe à 1 819. Le total pour la province est de 4 900. Les élèves du système catholique, qui sont en grande majorité des francophones, représentent donc 37% de la population estudiantine totale. Nous n'avons pas pu récupérer le nombre de garçons et de filles. En ce qui a trait à l'assiduité scolaire, elle se situe à 57,5%, chiffre qui se compare très favorablement à la moyenne provinciale qui se situe à 49,0%.

Les professeurs sont au nombre de cinquante-et-un. On y retrouve dix-sept religieuses et huit religieux pour un total de vingt-cinq. On y retrouve neuf femmes laïques et dix-sept hommes laïcs pour un total de vingt-six laïcs. Ce groupe représente juste au delà

de 50% des enseignants. Le nombre d'hommes laïcs est très important. Cette situation voudrait sans doute indiquer que le nombre d'emplois pour les hommes instruits n'est pas très élevé dans d'autres secteurs puisqu'on voit un si grand nombre d'hommes dans la profession enseignante, ou plutôt que les salaires sont suffisamment alléchants pour les y attirer.

En 1886, on retrouve un total de cinquante écoles dans le système catholique. Certaines de ces écoles ont sans doute en partie une clientèle anglophone, surtout les écoles de Winnipeg. Cependant, on enseigne du français dans chacune de ces écoles et il nous est presque impossible de distinguer clairement dans quelques cas entre les écoles qui ont une population majoritairement française ou anglaise. Ainsi pour les fins de cette étude nous avons choisi d'inclure toutes les écoles dans le système catholique. On peut en distinguer huit en milieu urbain. Le reste est en milieu rural. Le nombre total d'étudiants est de 2 598, alors que le chiffre total de la province se situe à 15 900. Les élèves du système catholique ne représentent que 16,3% de la population estudiantine totale. L'assiduité des étudiants dans le système catholique est de 61,9% comparé à 54,1% pour l'ensemble de la province. Ainsi, ces étudiants sont encore au dessus de la moyenne provinciale. Il n'y a plus de statistiques en ce qui à trait au sexe des élèves.

Pour ce qui est des professeurs, les statistiques ne sont pas offertes pour cette année dans le rapport du surintendant et nous n'avons pas pu les récupérer ailleurs.

Ainsi, à la fin de cette période, on ne retrouve plus de rapports de surintendants pour la section catholique, mais l'historien Lionel Dorge indique qu'en 1890 on retrouve environ 3 000 étudiants dans des écoles catholiques. Ceci représenterait une augmentation d'environ 400 sur notre échantillon de 1886.<sup>9</sup> Les lois de 1890 allaient abolir le système confessionnel, éliminant les rapports des surintendants.

Pour la dernière année de cette période qui est l'année 1891, le résumé des registres du Ministère d'Education a été utilisé.<sup>10</sup> Ce document liste les écoles qui auraient reçu des subventions de la province. Nous avons découvert dix écoles que nous considérons comme comptant dans leurs inscriptions une majorité de francophones. Pour préparer notre liste, nous avons utilisé le rapport Newcombe sur les écoles bilingues de 1916, où les écoles sont identifiées par programmes et où on indique aussi la nationalité des étudiants. Nous avons aussi vérifié le nom des professeurs dans chaque école pour essayer de déduire leur nationalité. C'est ainsi que nous avons pu compléter des listes assez justes des écoles fréquentées par les élèves francophones au cours de la période 1891 à 1916. En 1891, aucune des écoles à majorité francophone n'était située en milieu urbain. Toutes ces écoles n'avaient qu'un seul professeur sauf pour Saint-Norbert et Saint-François-Xavier où on en retrouve trois et deux respectivement. Il est très difficile d'identifier l'état civil des enseignants. On peut probablement spéculer que ce sont des soeurs grises à Saint-Norbert et à Saint-François-Xavier. On retrouve au moins deux femmes laïques et un homme laïc. Sur les

treize professeurs que nous avons identifiés, sept ont des certificats, deux autres enseignent sous permis et nous ne connaissons pas le statut professionnel des quatre autres.

Le grand total des élèves francophones en 1891 dans le système public se situe à 408. Le total pour la province est de 23 900. Ces chiffres indiquent que les francophones dans le système public ne représentent plus que 1,7% de la population totale. Ainsi, les francophones du Manitoba ont refusé de rester au sein du système public après les lois scolaires de 1890 qui leur étaient néfastes. Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, elle se situe à 49,4%, ce qui est un déclin important du chiffre de 61,9% en 1886 et qui est aussi légèrement inférieur à la moyenne provinciale de 51,9% pour cette année. Seulement huit des dix écoles donnaient un chiffre d'assiduité. C'est un échantillonnage bien mince.

Ainsi, l'année 1890-1891 va marquer un creux dans la participation des francophones au sein du système public. C'est une période d'incertitude et les francophones préfèrent demeurer à l'extérieur de ce système sans religion et sans français.

En conclusion, on peut essayer de vérifier les hypothèses que nous avons avancées. La population estudiantine francophone a sûrement dépassé les 3% du nombre total des élèves de la province que nous avons proposés dans notre hypothèse pour les années 1876 (42%), 1881 (37%), 1886 (16,3%). Cependant, en 1891, c'est la débâcle, les élèves francophones ne représentent plus que 1,7% de la population estudiantine manitobaine. Les francophones du Manitoba

ont décidé en grande majorité de "boycotter" le système scolaire du gouvernement Greenway. En situation normale, notre hypothèse est juste.

Pour ce qui est de la moyenne d'assiduité scolaire, elle est plus élevée dans les écoles fréquentées par les francophones en 1880-81 et 1885-86 que la moyenne de la province. Cependant en 1890-91, les chiffres d'assiduité des écoles fréquentées par les francophones dans le système public sont un peu plus bas que ceux portant sur la totalité de la province. C'est une situation de crise. Cependant, notre hypothèse sur l'assiduité est valable en situation normale.

La prochaine hypothèse que nous avançons a trait aux professeurs. Notre hypothèse qui veut que la majorité des professeurs soit des femmes s'avère juste. En 1871, on est certain qu'il y a des religieuses dans quatre écoles et des femmes laïques dans trois écoles. On retrouve des religieux dans au moins deux écoles et des hommes laïcs dans au moins deux écoles aussi. Ainsi on peut identifier plus d'écoles dirigées par des femmes que par des hommes. Selon l'information que nous avons, la deuxième hypothèse qui veut que la majorité des professeurs dans les écoles pour francophones soit des religieux ou des religieuses est aussi confirmée. En ce qui à trait aux qualifications des professeurs, nous n'avons que des données fragmentaires pour 1890-91. Sur les neuf professeurs dont les qualifications sont indiquées, sept ont des certificats, deux sont sous permis. Ainsi, la majorité des professeurs sont qualifiés.

Pour ce qui est du nombre d'écoles, celui-ci a augmenté constamment de 1871 à 1886. En 1871, le nombre qui était de dix-sept est passé à cinquante en 1886. Le nombre d'écoles à continué d'augmenter jusqu'en 1890. Pour notre échantillon de 1891, nous retrouvons seulement les écoles qui ont accepté de fonctionner au sein du système. De fait, la majeure partie des écoles qui étaient dans l'ancien système catholique continue à fonctionner à l'extérieur du système.

Aussi, la plupart des écoles dans le système catholique à la fin de cette époque étaient rurales sauf les écoles à Winnipeg, à Saint-Boniface et à Brandon. On peut conclure qu'au cours de cette période la majorité de nos hypothèses s'avèrent justes. Le système catholique, qui est en grande partie composé de francophones, est un système viable qui est en pleine expansion.

Tableau 1: Statistiques Scolaires

Année	Elèves	Garç	Filles	Assid.	Prof.t.	H.L.	F.L.	Rel.	Rses
1871	715	368	271	x	11	2	3	2	4
1875-76	1182	617	565	53,7	30	7	6	4	13
1880-81	1819	-	-	57,5	51	17	9	8	17
1885-86	2598	-	-	61,9	-	-	-	-	-
1890-91	408	204	204	49,4	13	1	5	0	5

Légende des abbréviations:

Garç: garçons, Assid.: Assiduité (en pourcentage d'élèves), Prof.t.: professeurs totaux; Etat civil et sexe des professeurs identifiés, H.L.: Hommes laïcs, F.L. : Femmes laïques, Rel: Religieux, Rses: Religieuses.

Selon les statistiques de 1881, les professeurs qui enseignent dans ces écoles sont assez bien divisés entre hommes et femmes, soit vingt-cinq hommes et vingt-six femmes. On y retrouve dix-sept

religieuses et huit religieux pour un total de vingt-cinq. Ce qui surprend, c'est le nombre de laïcs qui enseignent dans les écoles catholiques. Ils sont vingt-six, un de plus que les religieux et religieuses combinés. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que chez les laïcs on retrouve dix-sept hommes en 1881. Comment expliquer cette situation? On peut conclure qu'il y a certainement un bon nombre de jeunes hommes francophones avec une bonne éducation. On peut aussi conclure que le salaire et les conditions de travail sont suffisamment alléchants pour attirer ces hommes et qu'au cours de cette époque le système catholique est beaucoup plus laïcisé qu'on aurait pu être porté à le croire.

A la fin de cette période, les écoles francophones, à quelques exceptions près, quittent le système. Ce départ va les priver des subventions gouvernementales et mettre beaucoup de pression sur les contribuables locaux, s'ils veulent préserver le même niveau de services qu'ils offraient avant 1890. Pendant combien de temps peut-on survivre à l'extérieur du système et continuer à maintenir une certaine qualité d'éducation?

### III. Le Curriculum

Le curriculum dans le système public au cours de la période de 1870 à 1890 n'est pas très bien défini. Les sources les plus importantes d'information sont les rapports des surintendants et les procès-verbaux des réunions du conseil d'éducation de la section catholique. A la réunion du Bureau de l'Education composé de la section catholique et protestante du 3 juillet 1871, il est décidé que

Royal visiterait les surintendants de l'Ontario et du Québec pour avoir des exemplaires de manuels scolaires utilisés dans ces provinces. Les réunions du Bureau de l'Education ne seront pas fréquentes et on y discutera rarement de curriculum.<sup>11</sup> Aux réunions de la section catholique du ministère d'éducation, pendant les premières années, on ne semble pas se préoccuper de curriculum. C'est en juillet de 1875 qu'une résolution est présentée et adoptée donnant une liste des livres qui devront être utilisés dans les écoles catholiques.

*Il est aussi résolu après discussion d'adopter la série de livres suivants qui devront être introduits dans toutes les écoles élémentaires catholiques de la Province.*

1. *Le Catéchisme de Québec (Français)*
2. *Le Catéchisme de Butler (Anglais)*
3. *Le Livre de Enfant - Nouvel Alphabet Français dernière édition.*
4. *Le Devoir du Chrétien* 5. *Le Manuscrit "Lectures instructives"*
6. *Les "Eléments de Géographie Moderne" imprimés sous la dernière édition.*
7. *L'Abrégé des Histoires, Danik, de France et du Canada.*
8. *La Grammaire de Bormeau, avec Exercices Raisonnés*
9. *Exercices Calligraphiques - Système National de Payson, Dunham & Scribner*
10. *L'Art Epistolaire*
11. *Traité Elémentaire d'Arithmétique Toussaint approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de Québec.*<sup>12</sup>

Cette liste offre un bon aperçu du curriculum proposé. Il est à forte teneur religieuse. En juillet 1876, il est indiqué, dans les procès-verbaux de la section catholique, que le comité a payé la somme de

\$86.50 pour des livres qui sont par la suite vendus aux écoles pour la somme de \$110.90. Ainsi, on peut comprendre que les parents doivent payer les livres.

La langue d'enseignement, de son côté, est précisée par une résolution passée le 13 août 1878.

*-La langue parlée par la majorité des contribuables d'un arrondissement sera celle enseignée à l'école.*

*-Les instituteurs auront le droit d'exiger une augmentation de salaire, lorsque l'on voudra leur faire enseigner une autre langue.*

*-Nul instituteur ne sera tenu d'enseigner une langue étrangère aux enfants qui n'auront pas de livres pour l'apprendre.*

*-Lorsque, dans une école l'on comptera plus de 50 enfants, il faudra engager un assistant instituteur.*

*-Nul instituteur dans une école française ne sera tenu d'enseigner l'anglais et nul instituteur dans une école anglaise ne sera tenu d'enseigner le français, à moins que les enfants ne soient munis des livres prescrits par la section Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, ni à moins que ces enfants ne sachent lire dans la langue de la majorité de l'arrondissement, lorsque cette langue sera la langue maternelle."<sup>13</sup>*

Si on considère la résolution du conseil de la section catholique en date du 16 mars 1880 qui propose l'achat en bloc à un prix avantageux, de cartes et de globes terrestres pour chaque district et que ces objets seraient considérés comme faisant partie de la subvention à l'école, on peut tirer quelques conclusions<sup>14</sup>. Les écoles ne sont pas très bien équipées dans ce domaine et en plus, si le conseil veut s'assurer que les diverses écoles le soient, il doit acheter ces aides pédagogiques en bloc afin de leur permettre de profiter

d'un meilleur prix. Ces matériaux doivent faire partie de l'octroi pour s'assurer qu'ils se rendent aux écoles.

En 1881, le Bureau catholique propose un changement qui démontre son souci d'améliorer la qualité de l'éducation.

*Le Bureau conseillera une sorte d'examen uniforme dans toutes les écoles, entre les mêmes divisions et après lequel examen, les plus méritants seraient récompensés. Ces récompenses seraient pour les instituteurs qui poussent avec vigueur les enfants.<sup>15</sup>*

En septembre 1883, il est mentionné dans le procès-verbal du Bureau catholique qu'il y aura des prix d'éducation dans divers domaines à l'exposition de Portage-la-Prairie.

*Prix pour écriture, tenue de livres, tracés de cartes, dessin, composition pour écoles des cités et des villes et les écoles des campagnes.<sup>16</sup>*

Bien que plusieurs écoles n'aient pas pu participer à cette exposition en raison du retard avec lequel l'information est parvenue aux écoles et du manque de matériaux nécessaires, on indique dans le procès-verbal que celles qui ont participé ont bien réussi.

Pour le reste des réunions du Bureau, la question du curriculum revient à quelques reprises, mais l'accent est plutôt placé sur la mise sur pied de l'Institut pédagogique et de la formation des professeurs. Il revient à chacune des sections de préparer et de certifier ses enseignants. Ainsi, les enseignants doivent subir des examens dans un certain nombre de matières pour recevoir un brevet d'enseignant.

Si on analyse les examens de 1885 que doivent passer les instituteurs pour les divers diplômes de 1ère, 2ième, 3ième et 4ième classe, on constate que les matières suivantes sont évaluées: Catéchisme, Bienséance, Histoire, Géographie, Pédagogie, Français (Grammaire, Analyse Logique, Figures de grammaire, Composition), Leçon de Choses (Science), Agriculture, Dessin, Algèbre, Arithmétique et Anglais. Les examens reflètent en quelque sorte le curriculum que les instituteurs(trices) auront à enseigner. A la réunion des examinateurs, les questions posées furent lues et acceptées. La section de l'examen qui traite du catéchisme vient en premier. Voici certains exemples:

*Diplôme de 1ère classe.*

*Examineurs. {Rév. J. Messier, Ptre.  
{M. J. Prendergast, avocat.*

*CATECHISME.---1o. Qu'est-ce que l'Eglise? Où est la véritable Eglise? Doit-on croire ce que l'Eglise catholique nous enseigne? Et pourquoi?*

*Diplôme de 2ème classe.*

*Examineurs. {Rév. J. Messier, Ptre.  
{M. J. Prendergast, avocat.*

*CATECHISME.---1o. Comment baptise-t-on dans un cas de nécessité?*

*2o. Enumérez et définissez les qualités de la contrition et de la confession? 17*

Ces questions démontrent que les examinateurs exigent des réponses précises qui permettront de juger de l'intensité de la foi du répondant.

Dans les examens de français, on retrouve aussi des messages moralisateurs. En voici des exemples:

*Diplôme de 1<sup>ière</sup> classe.*

*COMPOSITION.---Le dimanche: sa poésie, son utilité, punition contre ceux qui ne l'observent pas?*

*Diplôme de 4<sup>ième</sup> classe.*

*BIENSEANCE.---1o. Comment un enfant doit-il se conduire envers ses supérieurs, parents ou maîtres? (a) Lorsqu'il les rencontre? (b) Lorsqu'il en reçoit quelque chose? (c) Lorsqu'il leur parle? (d) Lorsqu'il en est repris?*

*2o. Comment doit-on se tenir dans le lieu saint? 18*

On retrouve, même dans l'examen d'arithmétique des questions qui proposent un modèle de conduite. Voici un problème en 4<sup>ième</sup> classe qui devrait inciter à l'épargne:

*Un fils qui a un revenu de \$3,285 par an, dépense \$3 par jour, combien met-il de côté par jour, dans l'année si l'on compte 365 jours?<sup>19</sup>*

L'examen de français pour les certificats des trois classes concentre surtout sur la grammaire, l'analyse et la composition. Voici l'examen de 2<sup>ième</sup> classe qui est typique des deux autres:

*EXAMEN DES INSTITUTEURS.*

*Diplôme de 2<sup>ème</sup> classe.*

*Examineurs, {Rév. F. A. Dugas, Ptre.  
{Rév. J. L. R. René, Ptre.*

*GRAMMAIRE.---Corrigez: Les hommes que j'ai entendu blasphémer étaient des misérables, scandalisant leurs enfants. Pensez-vous que de tels pères peuvent former des citoyens honnêtes. La religion seule empêchera que*

*leurs enfants leur ressemble. Nous ignorions que la rébellion avait duré si longtemps et que les faits qu'on avait eu à enregistrer avait été plus graves qu'on s'y attendaient.*

*Analysez grammaticalement.--Les oiseaux que j'ai vu traverser par la flèche de ce chasseur ont été servis au dîner du roi.*

*Ponctuez:*

*Le malade baissait tous les jours pauvre mère  
Et dans l'humble logis jadis presque prospère  
Avait depuis longtemps sévi la pauvreté*

*COMPOSITION---Lettre d'un jeune étudiant à son bienfaiteur.<sup>20</sup>*

On ne pose pas de questions de littérature. Ceci nous porte à conclure que même aux niveaux supérieurs, les habiletés de base sont considérées les plus importantes et que leur maîtrise devrait assurer le succès. Le ton moralisateur y est toujours présent.

On retrouve ce même ton dans l'examen d'anglais:

*English - lière classe*

*Correct and state rules of correction -- "Whose is indolent will never will be happy..."<sup>21</sup>*

Ainsi, le langage utilisé dans ces examens est indicatif du message que l'on veut transmettre. L'examen de catéchisme ne laisse aucun doute, ni par ses questions, ni par les réponses, de ce que l'on veut recevoir des futurs professeurs. Les autres examens, même si leur premier but est de chercher à déterminer le savoir des concurrents dans chacune des disciplines examinées, laissent un message moralisateur indéniable.

Si l'on retourne un peu en arrière et que l'on regarde les rapports de la section catholique pour les années 1871, 1876 et 1881, on y retrouve plusieurs mentions du curriculum enseigné dans les écoles. Dans son rapport des écoles en 1871, le surintendant Royal commence avec une introduction qui établit le ton de tout le rapport:

*Notre Statut reconnaît en effet et consacre la liberté imprescriptible du père de famille; il reconnaît et consacre aussi la seule instruction qui soit obligatoire, l'éducation morale, et par là se trouve affirmée dans nos lois la distinction si essentielle entre ce qui est impérieusement nécessaire dans l'éducation, la morale, et en ce qui est simplement utile, la science. C'est par l'oubli de cette distinction que les nations soi disant les plus éclairées sont aujourd'hui en train de tout confondre à propos d'éducation, et de forcer le père de famille à contribuer au soutien d'écoles hostiles à sa foi, ce qui est foncièrement tyrannique et injuste; d'autres lui enlèvent son libre arbitre, et contre tout droit naturel l'obligeant à tenir ses enfants à l'école pendant un certain temps, qu'il le veuille ou non, que son devoir le lui commande ou non, que des considérations supérieures le lui défendent ou non.*

*Félicitons-nous donc de ce que le gouvernement de notre jeune province a résolu cette grave question suivant la constitution, suivant le droit et suivant le bon sens.* 22

Par la suite le surintendant donne un compte rendu de sa visite aux écoles. Il commence par l'arrondissement de Saint-Boniface qui est composé de deux écoles élémentaires, un pensionnat de jeunes filles, une académie et le collège. A l'école élémentaire des garçons, les sujets suivants sont enseignés: le syllabaire, le devoir, Metropolitan speller, Golden Primer, Second Book, Ecrivant,

Arithmétique, la Grammaire, Perrins, le Catéchisme.<sup>23</sup> Les dix-sept étudiants ne suivent pas tous les sujets. Ils sont seulement tous présents pour l'Ecrivain, l'Arithmétique et le Catéchisme. A l'école élémentaire des jeunes filles et à l'académie St.Mary's, on enseigne essentiellement les mêmes sujets, sauf qu'on y ajoute le chant en première et plus d'anglais en seconde, ainsi que la musique et le piano.

Si on passe maintenant aux autres arrondissements, on peut constater que le curriculum ne varie pas beaucoup. Il est intéressant de noter que, bien que le nombre d'élèves suivant les divers cours varie énormément, une chose reste constante: tous suivent le cours de Catéchisme.

Cependant le problème majeur dans l'arrondissement de Saint-Laurent est un problème linguistique:

*La difficulté capitale contre laquelle viennent souvent se briser, ici comme dans quelques autres localités, tout le zèle et la bonne volonté des maîtres, consiste dans la langue. Le Cris ou le Sauteux est parlé dans la famille, et l'enfant apprend à l'école une langue quasi nouvelle, qu'il oublie presque une fois rentré chez lui. Dans mes relations avec les parents et les enfants, je me suis fait chaque fois un devoir d'insister fortement sur l'usage du français, en leur montrant les avantages multipliés qu'ils ne sauraient manquer d'en retirer. La langue, en effet, entre pour beaucoup dans les habitudes et le genre d'idées d'un peuple. Or, le Cris ou le Sauteux est essentiellement la langue de la vie nomade du bois et de la prairie. <sup>24</sup>*

On peut tirer ses propres conclusions. Il est toutefois facile de constater que l'utilisation du français est considérée comme capitale dans les écoles du système catholique.

Lors de la visite en 1871, à une des écoles de Saint-Norbert, sous la direction d'une Delle Elise de Lorme, qualifiée comme "fille du pays" par le surintendant Royal, il note ceci:

*Lors de ma visite le 19 Décembre, la trouvai entourée de 33 élèves d'une excellente tenue et faisant rapides progrès. Plusieurs avaient franchi les premières pages Syllabaire, et pouvaient déjà épeler Notre Père.<sup>25</sup>*

Ce passage nous donne non seulement une indication du curriculum dans les écoles, mais aussi de certaines méthodes utilisées par les professeurs.

Royal termine son rapport en donnant un résumé de la situation dans les écoles:

*Pour embrasser d'un seul coup d'oeil la condition présente de nos écoles catholiques élémentaires, je résumerai comme suit les statistiques de chaque arrondissement. Je me permettrai de faire remarquer ici que les progrès de nos écoles n'ont pas cessé de continuer depuis la date de mes visites, et que les chiffres ci-dessous sont maintenant bien au dessous de la vérité.<sup>26</sup>*

On peut conclure que les diverses écoles ont plus ou moins le même curriculum et qu'il est hautement imprégné d'enseignement religieux.

Tableau 2: Statistiques du surintendant Royal de 1871

ARRONDISSEMENTS	G	F	S	D	E	Gr	A	Gé	C	Ch	M	De	Ca	L
St. Boniface.....	17		10	7	17	4	17						17	17
" .....		35	22	13	13	12	18						35	35
" .....	19	15	8	19	18	10	19	10			5	2		34
St. François-Xavier Centre			62	14	7	4	30	1		76			76	
" Est.....	14	11	15										25	
" Ouest.....	55	30												
St. Laurent, Lac Manitoba..	22	17	29	10	13		6						39	
Baie St. Paul.....	15	10	25										25	
Ste. Anne de la Pointe- de Chênes.....	32	18	40										50	
St. Vital.....	38	26	44	10	32	24	34	13	20	64			64	
St. Charles.....	31	21	27	20	44	6	30						52	52
St. Norbert.....	40	21	23	24	26	15	26	12		61			61	
" .....	18	15	31	27									33	
" .....	16	12	24	2	3	3							28	
" .....	15	10		4										
Ste. Agathe.....	23	18	41										41	
Rivière aux Gratiias.....	13	12												
Total.....	368	371	411	150	171	75	150	36	20	201	5	2	546	138

Source: Rapport du Surintendant des Ecoles Catholiques, 1871<sup>27</sup>.

Légende: G=Garçons, F=Filles, S=Syllabaire, D=Devoir ou livre corresp., E=Ecriture, Gr=Grammaire, A=Arithmétique, Gé=Géographie, C=Composition, Ch=Chant, M=Musique instrumentale, De=Dessin, Ca=Catéchisme, L=Langue française et anglaise.

Si on passe maintenant au rapport du surintendant des écoles catholiques, Elie Tassé, pour 1876, disponible seulement en anglais, nous retrouvons au tout début une dissertation fort intéressante et parfois philosophique sur les divers aspects d'une école. On parle de discipline en ces termes:

*The dread of tasks, punishments, kneeling, and other chastisement, is far from bringing about in the child the results aimed at. Is there any possibility to maintain a good disposition among pupils who are kept busy and led only by fear--a feeling which degrades instead of ennobling the mind, weakens instead of fortifying the*

*intellect, and generates with it antipathy and repulsion?*

28

Il aborde également la question d'éducation morale et religieuse. Voici ce qu'il en dit:

*Its object is not only to initiate the child to the practice of the religion which he is to follow, but it is so to speak the foundation and in a way the abstract of his moral education as it is also the first teaching through which a call is made on his youthful mind.*

*The teaching of religion at schools is composed of three distinct parts: the study of prayers, of catechism, and of sacred history.<sup>29</sup>*

Ainsi, on peut constater qu'en plus des sujets réguliers, on enseigne la prière, le catéchisme et l'histoire sainte, qui représentent la partie capitale du curriculum.

Par la suite, on donne une liste des autres sujets qui devraient être enseignés; la Lecture, la Calligraphie, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, le Dessin linéaire, le Chant. On parle aussi d'"object lessons". C'est une méthode qui permet d'établir un dialogue entre le professeur et l'élève sur des phénomènes tels que la pluie, le tonnerre et d'autres situations concrètes qui se présentent de façon ponctuelle. Aujourd'hui on la qualifie de "pédagogie de la découverte" et on la propose encore au enseignants. Le rapport continue en donnant un résumé des visites dans les écoles. On se rend compte que les cours se précisent et deviennent plus nombreux dans les écoles des Soeurs Grises et des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et qu'en plus, on commence à séparer les groupes par niveaux et non par livres.

Cependant, dans la plupart des autres centres, les matières de base déjà énumérées sont enseignées, et tel qu'en 1871, le nombre d'étudiants va varier selon les cours, mais tous les étudiants prennent les leçons de chant et de religion.

En 1881, la liste des matières a peu changé. Il faut cependant noter que le sujet Agriculture y est ajouté. Sans doute que beaucoup d'importance est rattachée à cette profession, car la plupart des étudiants sont des fils et des filles de fermiers et de fermières.

Dans le rapport du surintendant des écoles catholiques de 1886, on retrouve une bonne description du genre de travail qui a été préparé par les étudiants pour une exposition coloniale à Londres en 1886.

*L'appel qui nous avait été fait, nous l'avons immédiatement transmis à nos institutions et à nos écoles; il a été entendu et compris, et nous avons pu former une collection composée de cahiers d'écriture, de devoirs, de compositions, dessins, tracés géographiques, écriture de fantaisie; d'une série des livres approuvés par notre section, de globes terrestres, cartes géographiques,*  
...<sup>30</sup>

Plus loin, on cite le "Canadian Gazette" qui fait la louange des œuvres préparées par les élèves des écoles manitobaines:

*On croit généralement que de toutes les provinces-soeurs, celle de Manitoba est la plus éloignée de toute civilisation. Nous savons déjà que sous beaucoup de rapports, tel n'est pas le cas; mais un coup d'oeil jeté sur l'excellente exposition scolaire de cette province, démontre jusqu'à quel point, en matière d'éducation surtout, cette impression est erronée.*

*La collection comprend des échantillons de livres, d'exercices, de matériel scolaire, &c., &c., venant des écoles catholiques aussi bien que des écoles protestantes de la province.*

*L'excellence des travaux, des tracés géographiques surtout--est incontestable. C'est d'autant plus satisfaisant que, si l'on prend en considération le fait que plusieurs des meilleurs échantillons datent de 1884, et du commencement de l'année 1885, il est évident que l'exhibition se compose des devoirs ordinaires des écoles dans toutes les parties de la province, et non de travaux spécialement préparés pour l'occasion.<sup>31</sup>*

En plus, au cours de ce rapport sur l'exposition de Londres, on indique que l'Honorable M. Ouimet, surintendant de l'Instruction Publique dans la Province de Québec, aurait remarqué:

*Tout bien considéré, je suis d'avis que notre système à Québec et chez vous, est aussi complet que celui que l'on a adopté ailleurs.....<sup>32</sup>*

Par la suite on fait la liste des écoles qui se sont mérité des diplômes et des médailles. Cinq des institutions étaient sous la direction des Soeurs Grises, une sous la direction des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, une sous la direction des Frères Maristes, et une seule était sous la direction d'une laïque, Mme Mulaire, de l'école de Sainte-Agathe. On indique que certaines écoles rurales n'avaient pas participé. On peut conclure cependant que l'éducation dans les institutions du système catholique était de qualité équivalente aux autres institutions de la province et que les sujets enseignés étaient aussi très semblables.

Si on passe à 1891, on ne peut pas commenter sur le curriculum français dans le système public. Le curriculum anglais

était alors le seul accepté selon les lois de 1890. Très peu d'écoles catholiques et françaises demeuraient au sein du système public, selon les informations que nous avons recueillies dans la section des inscriptions scolaires.

Nous allons donc conclure cette section sur le curriculum en vérifiant les diverses hypothèses que nous avons avancées. La première hypothèse avance qu'il y a des références à Dieu et à la religion dans le programme d'études et dans les examens de français. On peut répondre par l'affirmative. Le seul indice que nous avons du programme au niveau secondaire est l'examen offert aux professeurs. L'accent est placé sur les habiletés de base plutôt que sur la littérature. On peut conclure que les jeunes gens qui aspirent à devenir enseignants et qui représentent les élèves les plus avancés dans le système public devaient démontrer aux examinateurs la maîtrise de la langue française avant qu'on leur permette d'accéder à une classe. Ainsi, ces examens nous donnent un aperçu du genre d'éducation française qu'on enseigne au niveau secondaire à l'époque et nous portent à croire que l'accent est placé sur une bonne maîtrise de la langue écrite.

On peut aussi conclure que le curriculum dans les écoles catholiques et françaises au cours de cette période est en voie de développement et semble se définir à mesure que la période avance. Le tout prend fin avec les lois de 1890.

#### IV. Le post-secondaire

Durant la période de 1871 à 1891 au niveau post-secondaire au Manitoba, il y a trois institutions qui offrent de l'enseignement dans ce secteur. Il y a le Collège de Saint-Boniface qui continue à offrir l'enseignement classique aux garçons et deux écoles normales qui seront mises sur pied en 1882 et 1888 respectivement et qui se préoccuperont de préparer des enseignantes. Les renseignements au sujet de ces institutions sont assez difficiles à récupérer. Nos sources premières seront les annuaires du Collège de Saint-Boniface et les chroniques des Soeurs Grises. Les annuaires du Collège de Saint-Boniface commenceront de façon régulière avec l'arrivée des Jésuites en 1885. C'est pourquoi l'étude du post-secondaire sera fragmentaire jusqu'à cette époque et, même par la suite, il est difficile d'identifier clairement le nombre d'étudiants au post-secondaire.

Si on retourne un peu à l'arrière dans l'histoire du Collège, on constate que les Oblats avaient repris la direction du Collège en 1860, après le départ des Frères des Ecoles Chrétiennes. C'est en 1867, après que le Collège est repassé aux mains du clergé séculier, que l'Abbé Georges Dugas adoptera de façon définitive l'enseignement classique. On y retrouve trente-quatre pensionnaires en 1867 inscrits au cours classique ou au cours préparatoire.

En 1871, le Collège est incorporé par un acte de la législature manitobaine et, en 1877, le Collège de Saint-Boniface est l'un des collèges fondateurs de l'Université du Manitoba. La nouvelle

université n'était pas une université enseignante mais devait se satisfaire de faire passer des examens et de présenter des diplômes. Les raisons pour la mise sur pied de ce genre d'université était de permettre à chaque collège de continuer à donner un enseignement qui était conforme à ses affiliations religieuses.

L'année 1885 représente un nouveau départ pour le Collège et c'est aussi une date qui allait mettre fin à une ère difficile dans le secteur de l'éducation post-secondaire française. Le Collège avait conservé le mandat que son fondateur Mgr. Provencher lui avait donné, c'est-à-dire de former des prêtres et des intellectuels francophones. En tant que collège fondateur de l'Université du Manitoba, le Collège avait ajouté à sa crédibilité. L'arrivée des Jésuites allait augmenter son prestige, ainsi qu'offrir une continuité qui lui avait manqué dans le passé.

En examinant les différents secteurs pertinents à cette étude, quelques sources nous offrent un aperçu du curriculum en vigueur dans cette institution.

Si on regarde le rapport du surintendant des écoles catholiques de 1872, il souligne ce qui suit quant au Collège de Saint-Boniface:

*Il est juste de noter ici que du moment qu'un élève de la classe élémentaire montre de bonnes dispositions, les autorités du Collège lui offrent de suivre un cours supérieur soit classique, soit commercial. Cet encouragement ainsi donné aux élèves est d'autant plus précieux qu'il est tout gratuit. 33*

Selon un article du Métis en 1872, le cours classique de cette époque se termine en Rhétorique. Sans doute que les quelques étudiants qui dépassent ce niveau reçoivent des cours spéciaux qui leur permettront de terminer la scolarité pour leur *Baccalauréat es Arts* en philosophie latine.<sup>34</sup> En raison du peu d'information que nous avons retrouvée sur la première partie de cette période, notre étude du curriculum va vraiment se concentrer sur les années après l'arrivée des Jésuites en 1885. Ils allaient retrouver un Collège quelque peu réduit en fait de nombre car, durant l'année qui précède leur arrivée, le cours primaire avait été éliminé de cette institution.

L'enseignement des Jésuites est basé sur des fondements très précis. La plupart de leurs principes éducatifs sont basés sur l'Oeuvre de Saint-Ignace, leur fondateur. De même, le contenu et les méthodes des études dans les collèges jésuites étaient clairement délimités. Selon le père Jolicoeur:

*Le but de toute oeuvre Jésuite étant de "conduire les hommes à la connaissance et l'amour de leur Créateur et Rédempteur Jésus-Christ", l'enseignement religieux a une place d'honneur dans le Ratio. Cependant l'enseignement formel de la religion, adapté aux degrés de croissance humaine et intellectuelle, n'est qu'une des manières d'ouvrir l'étudiant à la dimension religieuse. Les autres consistent à en imprégner tout l'enseignement humaniste, avec les fines touches qui conviennent, et aussi à mettre de la religion dans tout le régime de vie du collégien. D'où les prières et les pratiques religieuses qui encadrent chaque cours ou étude, chaque journée, chaque semaine, selon un agencement judicieux qui se veut exigeant mais pas trop difficile à supporter . 35*

L'enseignement religieux est une partie intégrante des moyens pédagogiques des Jésuites. A la fin de l'année, une médaille d'or est offerte à l'étudiant qui a été le plus méritant en instruction religieuse et des prix sont offerts à chaque niveau. On y plaçait aussi l'accent sur des activités telles que le théâtre, les débats publics, la musique, et d'autres genres d'exercices de formation de caractère aptes à inciter à une vie pieuse et spirituelle. Les étudiants sont encouragés à obtenir de bons résultats académiques, car on récompense les premiers de classe avec des prix, des médailles et des bourses. Cette tradition allait se poursuivre, tout au long des années où les Jésuites seront en charge du Collège.

En 1885-86, voici ce qui est offert en fait de cours à divers niveaux au Collège de St-Boniface:

*Le Cours d'Etudes comprend les langues grecque, latine, française et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences naturelles, les mathématiques, la philosophie mentale et la théologie.*

*Il y a aussi un Cours préparatoire et une classe commerciale où l'on enseigne la Tenue des Livres. 36*

Le cours classique est le pilier du Collège. Les cours enseignés au niveau post-secondaire, tels que nous avons pu les établir selon les prix décernés, sont comme suit:

Philosophie I et II: Religion, Français, Philosophie morale, Economie politique, Sciences Naturelles.

Rhétorique: Religion, Français, Latin, Grec, Anglais, Mathématiques, Botanique.

Ainsi, les diplômés d'un tel cours reçoivent une éducation classique avec une forte concentration en français et en religion que l'on retrouve aux trois niveaux. Le nombre d'années du cours classique variera quelquefois au cours des années 1880. Par exemple, en 1885-86, deux niveaux sont regroupés à cause du petit nombre d'étudiants. Le cours classique se stabilisera à huit ans après 1926.

Une classe de commerce est aussi offerte en 1885-86. Les cours comprennent:

- *Cours français - la calligraphie, l'orthographe, les préceptes et analyse, style épistolaire, géographie, arithmétique, anglais et le terme de livre.*

- *Cours anglais - la calligraphie, l'orthographe, les préceptes et analyse, Epellation, Français, arithmétique, Lecture.* <sup>37</sup>

Dans l'annuaire de 1886-87, les cours de commerce seront séparés en deux sections, une française et l'autre anglaise. Ceci laisse entrevoir une participation importante de la population anglophone. Le cours commercial sera d'une durée d'un an en 1885 et passera à deux ans de 1886 à 1898. A partir de 1885-86, on offre des cours de musique pour les élèves talentueux. Les parents doivent payer des frais supplémentaires. En 1887-1888, on ajoutera aussi des cours de dessin. Le programme classique reste assez stable au cours de ces années.

Si on passe à l'inscription au Collège de Saint-Boniface pendant cette période, il nous fut impossible de trouver des statistiques précises pour les premières quinze années. Jolicoeur mentionne que

de 1877 à 1885, seulement trois étudiants ont obtenu leur baccalauréat<sup>38</sup>. Cependant, avec l'arrivée des Jésuites, les annuaires permettent de recueillir une partie de cette information. Ainsi, en 1886, le nombre total d'étudiants à tous les niveaux est de 105, et ils sont tous de sexe masculin. Une forte majorité provient de milieu urbain, c'est-à-dire soixante-et-onze par rapport à trente-quatre du milieu rural. Pour ce qui est des étudiants venant de l'extérieur de la province, deux sont de l'Ontario, tandis que dix sont des provinces de l'Ouest, c'est-à-dire des Territoires du Nord-Ouest, qui allaient plus tard devenir l'Alberta et la Saskatchewan, et six sont des autres provinces.

Il est possible de constater dans des rapports ultérieurs qu'au moins deux des étudiants de 1885-86 se sont lancés en affaires. Dans l'annuaire de cette même année, on constate que trente étudiants ont reçu des prix sur le total de cent cinq. Ceci vient confirmer une remarque précédente: l'utilisation des récompenses était une pratique commune chez les Jésuites.

Au niveau post-secondaire, nous avons compté les étudiants qui suivent des cours en Philosophie I et II et en Rhétorique en plus des étudiants qui suivent le cours de commerce. En 1885, il n'y a pas de chiffres précis, mais on peut constater dans l'annuaire que trente ont reçu des prix. Il est aussi indiqué que deux étudiants ont reçu leur Baccalauréat universitaire. Selon les prix, on retrouve quinze étudiants inscrits au cours classique et quinze au cours commercial.

Selon l'annuaire, en 1885-86, il y a un contingent de seize professeurs. De ce grand nombre, quinze sont des religieux, des frères ou des pères. Il y a toutefois un homme laïc qui oeuvre au sein du Collège. Tel que nous l'avons déjà indiqué, ces professeurs offrent deux programmes dont le cours classique et le cours commercial. Ceci offre un coup d'oeil quantitatif du Collège en 1886.

Notre deuxième échantillonnage présente les statistiques de 1891. Le nombre d'étudiants est tombé à quatre-vingt-quatre. Comme ce sera le cas pour les soixante-dix années qui suivront, tous les étudiants sont des garçons.

Le nombre d'étudiants venant du milieu rural va baisser de trente-quatre à vingt-sept et le nombre d'étudiants urbains tombe de façon importante de soixante-et-onze à cinquante-sept. Ce qu'il y a d'important à noter, c'est que le Collège va attirer huit étudiants des Etats-Unis qui viennent d'aussi loin que Fall River, Massachusetts ou des endroits tels que Somerset au Wisconsin et Neche au Dakota du Nord. Cependant, le nombre d'étudiants canadiens venant de l'Alberta et de la Saskatchewan tombe à cinq, tandis qu'il n'y en a aucun de l'Ontario et seulement deux des autres provinces. La contreverse de 1890 aurait-elle découragé le recrutement à l'extérieur de la province? Cependant, le recrutement aux Etats-Unis n'aurait pas été affecté puisqu'on retrouve une augmentation nette du nombre d'étudiants venant de ce pays.

Selon l'annuaire, vingt-et-un étudiants ont reçu des prix au niveau strictement universitaire et dans le secteur commercial. De ce

nombre on retrouve trois étudiants qui ont reçu leur baccalauréat. Sur ces vingt-et-un étudiants, on en retrouve dix inscrits au niveau universitaire du cours classique, c'est-à-dire en Rhétorique et dans les deux années de Philosophie et dix inscrits au cours commercial; un étudiant s'est vu décerner une Maîtrise-ès-Arts de l'Université du Manitoba.

Nous avons découvert que, parmi les collégiens diplômés, l'un a terminé une maîtrise, tandis qu'un autre s'est dirigé vers la prêtrise, un autre en droit et un dernier en médecine.

Le nombre de professeurs est descendu à quatorze dont deux sont des laïcs. Le cours classique et le cours commercial sont offerts en 1891. Ce sera le cas jusqu'en 1945.

Ainsi, si on regarde le Collège de Saint-Boniface au cours de cette période de 1871-1891, on peut conclure que, durant les premières quinze années sous la direction des prêtres séculiers, le Collège a tout de même franchi des étapes majeures dans son évolution. Son incorporation en tant qu'entité légale et sa participation à la fondation de l'Université du Manitoba ont permis à cette institution de se tailler une place, non seulement au sein de la population franco-manitobaine, mais aussi sur la scène éducative de l'ensemble de la province.

Cependant, avec l'arrivée des Jésuites, le Collège va connaître un nouvel élan de structuration et de stabilité qu'il n'avait pas connu dans son passé. Le curriculum est celui des collèges classiques jésuites du Québec.

*Les Jésuites adaptent le plus possible le programme du Collège à celui du cours classique du Collège Sainte-Marie du Montréal, tout en répondant aux exigences définies dans l'entente conclue entre les collèges, sous la tutelle de l'Université de Manitoba.*<sup>39</sup>

La philosophie religieuse qui imprègne le curriculum offrira une éducation catholique très traditionnelle. Il est intéressant de constater que le cours commercial se donne en grande partie en anglais. Cette situation démontre clairement que les Jésuites sont très conscients que les affaires se déroulent presque exclusivement en anglais dans l'Ouest canadien et qu'en plus on veut certainement attirer une clientèle anglophone catholique au Collège.

Une autre constatation est que le Collège est aussi une institution qui veut faire la promotion du fait français dans l'Ouest canadien. Des séances, des soirées de récitation sont organisées dans la langue de Molière pour le grand public.

En plus, si l'on regarde les noms des étudiants qui fréquentent le Collège, provenant soit des Etats-Unis, soit des autres provinces, ils portent en majorité des noms français tels que: Jean-Baptiste Beauparlant de Fall River, Massachusetts; Henri Audet de Duluth au Minnesota ou Herbert Poirier du même endroit.

Ainsi, le Collège, malgré un léger déclin de 1886 à 1891, maintient ses nombres au cours de ces deux échantillonnages. Il est juste de dire que la majorité des étudiants sont du Manitoba bien qu'un nombre assez important vienne des autres provinces dans le

premier échantillonnage et qu'un nombre important vienne des Etats-Unis dans le deuxième échantillonnage.

Pour les professeurs, on peut indiquer que la grande majorité sont de sexe masculin et religieux, bien que quelques hommes laïcs aient aussi été embauchés. Ainsi, les professeurs sont qualifiés et sont formés en fonction de l'enseignement que nous avons décrit plus haut, c'est-à-dire, un enseignement catholique et français, mais qui permet aussi l'intégration des catholiques anglais.

Une deuxième institution post-secondaire ouvrira - et fermera - ses portes au cours de cette période. Le 3 mai 1882, l'Assemblée législative du Manitoba passait une loi qui stipulait:

*1. Les sections protestantes et catholiques du Bureau d'Education sont par la présente acte respectivement autorisées:*

*a) à établir en union avec les écoles publiques et protestantes de la cité de Winnipeg et avec les écoles publiques catholiques de St-Boniface, des départements dits des Ecoles Normales, dans le but d'instruire et de préparer des instituteurs pour les écoles publiques dans la science de l'éducation et dans l'art d'enseigner . ... 40*

L'Ecole Normale pour les filles, confiée aux Soeurs Grises, connut des débuts modestes. L'inscription passa d'une seule élève durant ses deux premières années, soit 1882-83 et 1883-84, à vingt-sept élèves en 1887-88, pour tomber à vingt-deux élèves lors de sa dernière année d'opération, en 1889-1890. Le déclin de 1887 à 90 peut s'expliquer par l'ouverture d'une deuxième école normale catholique par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie en 1888. Elle est rattachée aux écoles de Winnipeg et les cours se donnent au

sein de l'académie Sainte-Marie. Il est à noter que ce sont des candidates avec des noms français tels que: Zénaide Marcoux, Olive Roy qui sont diplômées de cette institution. Les chiffres pour l'année 1888-89 indiquent qu'il y avait au moins sept étudiantes dans le cours, ce qui expliquerait la différence entre les chiffres de 1887-1888 et 1888-1889 à l'Ecole Normale des Soeurs Grises.

Si l'on regarde les conditions d'entrée à l'école Normale des Soeurs Grises, on se rend vite compte que les critères religieux sont fortement appliqués.

#### *Conditions d'Admission.*

*Le 13 août 1885. La difficulté de se procurer des instituteurs qualifiés pour nos écoles primaires a porté le bureau d'éducation à établir pour les jeunes personnes un cours d'école normale, en rapport avec notre pensionnat: Toutes les jeunes filles qui désireraient se dévouer à l'enseignement et se perfectionner dans cet art si important et difficile à la fois, peuvent prendre avantage de cette institution appelée nous n'en doutons pas, à faire un grand bien dans notre Province. Voici les conditions à observer:*

- 1o Se présenter au pensionnat dès les premiers jours de l'ouverture des classes.*
- 2o Etre âgée de quinze ans*
- 3o Prendre un certificat de moralité de la part de son curé*
- 4o Prouver par examen ou par certificat qu'elles possèdent les tiers des cinq premières divisions du programme des études de la section catholique*
- 5o S'engager à obéir aux règlements de l'Institution. 41*

Ainsi, on peut conclure que les exigences religieuses sont aussi grandes sinon plus grandes que les exigences académiques.

En examinant le programme d'études, l'élément catholique est capital, mais la langue française tient aussi une place importante. En effet, les deux viennent en tête de la liste du programme d'enseignement, et sont suffisamment détaillés dans ce programme:

*Ce programme et les développements qu'il comporte étaient imprimés et mis entre les mains des instituteurs, des Commissaires et des Inspecteurs...<sup>42</sup>*

L'anglais est enseigné dans le programme et on indique que parfois cette langue est utilisé dans l'enseignement de l'instruction religieuse.

Si l'on essaie de tirer des conclusions au sujet de l'éducation dans les écoles normales une chose semble assez claire: la participation est totalement féminine. Aucune mention n'est faite au sujet du lieu de résidence des candidates dans les sources qui ont été consultées. Les enseignantes aux deux écoles normales étaient des religieuses.

Si on fait la synthèse des écoles normales, les inscriptions aux écoles normales vont augmenter d'année en année. Elles passent d'une élève en 1882-83 à vingt-sept en 1887-88 dans l'école normale des Soeurs Grises. En 1888-1889, si on compte les inscriptions aux deux écoles normales, le nombre d'étudiants se maintient.

En examinant le programme d'études, on peut conclure que la religion a sa place. L'instruction religieuse est en première place sur

la liste et par la suite on retrouve aussi l'enseignement de l'histoire sainte. En plus, les professeurs sont toutes des religieuses.

Ce court survol nous offre un aperçu de la situation dans les écoles normales de la province au cours de cette époque. Ces écoles avaient connu un grand succès:

*En huit ans de 1882-1890, 64 élèves s'étaient présentés aux examens présidés par les membres du bureau d'éducation. A peu d'exceptions près tous avaient obtenu leur diplôme.* <sup>43</sup>

Suite aux lois de 1890 qui mettent fin au système confessionnel, les Ecoles Normales du Pensionnat de Saint-Boniface et de l'Académie Sainte-Marie seront forcées à fermer leurs portes. Un système en voie de développement est décapité.

Tableau 3: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les élèves.

Années	Et. Univ	# D'Et.	Mâles	Origine des Etudiants					
				Rurale	Urbaine	E.U.	Ont.	S. & A.	autres
1886	30	105	105	34	71	-	2	10	6
1891	21	84	84	27	57	8	-	5	2

Légende:

Et. Univ.: Etudiants Universitaires, # D'Et.: nombre d'étudiants,  
E.U.: Etats-Unis, Ont.: Ontario, S.&A.: Saskatchewan et Alberta,  
autres: autres provinces canadiennes.

L'éducation post-secondaire au cours des années 1870 à 1890 a tout de même connu un essor assez important. Il semblerait que le Collège et les écoles normales nouvellement fondées, étaient destinés à un avenir des plus reluisants. Les Franco-Manitobains s'y rendent en grand nombre. Malgré un nombre assez important d'étudiants qui

viennent de l'extérieur de la province et de l'extérieur du pays, la grande majorité des étudiants sont du Manitoba.

Il est important de signaler que, malgré notre hypothèse voulant que l'éducation post-secondaire pour les filles soit limitée avant les années 1940, on peut constater que ce ne fut pas le cas au cours de cette période. Les filles avaient un débouché post-secondaire dans le secteur de l'éducation.

Il est toutefois possible de conclure que, sauf pour quelques exceptions au sein du Collège de Saint-Boniface, notre hypothèse indiquant que la presque exclusivité des professeurs sont des religieux s'est avérée juste. On pourrait aussi conclure que ce fait avait sans doute un impact important sur le genre d'enseignement offert aux étudiants et aux étudiantes dans ces institutions.

Tableau 4: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les professeurs.

Années	Profs.	Laïcs	Laïques	Rx	Rses
1886	16	1	-	15	-
1891	14	2	-	12	-

Légende:

Profs.: Professeurs, Rx:..Religieux, Rses: Religieuses

Le curriculum pour sa part comprend les divers sujets qu'on retrouverait dans toute autre institution du genre de l'époque et on y retrouve une large part consacrée à la religion. Ceci est très semblable à ce qui se produit dans des institutions du genre au Québec à l'époque. Ce qui est important à noter cependant, c'est que le cours de commerce va se donner exclusivement en anglais à la fin de cette période.

Ainsi, on retrouve au cours de cette époque au Manitoba des institutions au niveau post-secondaire qui desservent adéquatement la clientèle franco-manitobaine catholique. Les lois de 1890 qui éliminent le système confessionnel vont mettre fin aux écoles normales françaises pour un certain temps. Le Collège pour sa part connaît un léger recul dans ses inscriptions. Le Collège est affecté directement par ces lois en ce qui touche le recrutement.

*Si la crise scolaire de 1890 intéresse les Jésuites de l'Est, elle touche beaucoup plus ceux du Manitoba. Ils soutiennent l'école catholique et la langue française qui sont en péril, car il y a là question de vie ou de mort pour l'oeuvre du Collège. En effet, où le Collège pourrait-il recruter des étudiants catholiques et français, sinon dans les écoles du réseau catholique et français, créé par l'Assemblée législative en 1871? 44*

Ainsi, l'éducation post-secondaire pour les garçons est toujours disponible et elle connaîtra un essor important à l'avenir.

## V. Les journaux

Dans cette section, nous examinons les articles qui traitent de l'éducation française au Manitoba dans les journaux les plus importants de l'époque. Les deux journaux qui publient en français durant ces vingt ans sont Le Métis et Le Manitoba. Tel que déjà spécifié dans l'introduction de cette thèse, à tous les cinq ans, l'ensemble des articles qui traitent d'éducation pour l'année sont classifiés selon une série de critères. En plus, certains articles qui

traitent de thèmes clés en éducation au cours de cette année cible sont cités.

En 1871, un journal appelé Le Métis connaît ses débuts en juillet. Parmi les articles qui traitent de l'éducation, dix-sept au total, huit sont d'information et neuf sont d'opinion. Quatre articles traitent des structures scolaires, trois traitent des commissaires d'écoles, deux du système confessionnel, trois traitent de financement scolaire, cinq vont traiter de philosophie d'éducation et de l'importance de bien préparer les jeunes au monde du travail.

Les articles d'information sont très importants en 1871. Avec un système qui est en train de faire ses débuts, il est important d'informer la population au sujet de la loi scolaire qui met sur pied le système confessionnel et de ses implications pour les commissaires. Cependant, le journal veut aussi éduquer ses lecteurs.

Nous avons choisi quelques articles pour démontrer les opinions qui sont émises dans le journal en cette année. Le premier, qui date du 7 septembre, s'adresse aux lecteurs en leur faisant valoir la nécessité d'une bonne éducation. C'est à l'occasion de l'ouverture des classes. On félicite les parents de leurs efforts:

*La chose est comprise, bien comprise par la population métisse, nous le savons. Nous sommes heureux de constater qu'il y a cette année un élan encore plus prononcé pour l'éducation. On s'est montré zélé non seulement pour l'instruction élémentaire, mais pour l'éducation supérieure. Les deux premières institutions du pays, le Collège et le Couvent de St. Boniface, se sont, dès les premiers jours, presque remplies d'élèves. 45*

Il faut s'assurer d'une bonne éducation chrétienne pour les jeunes filles aussi bien que pour les garçons.

*Nous avons vu un père, glorieux de former les enfants, de leur apprendre les premiers éléments de toutes choses, de déposer les premières notions dans leurs jeunes âmes. Une mère bonne chrétienne, et instruite comme le sont ordinairement les jeunes filles qui ont passé quelques années au couvent, pourra faire beaucoup pour le développement de ces tendres intelligences. On retient toute la vie ce qu'on a appris sur les genoux de la mère. Il importe donc beaucoup que l'éducation des jeunes filles soit soignée comme celle des garçons.* <sup>46</sup>

Par la suite, on indique que des nouveaux colons venant de l'extérieur de la province arrivent avec une bonne éducation et que la population locale doit pouvoir être prête à se mesurer à ces gens:

*Mais nous avons déjà eu occasion de le dire, si l'éducation a dans tous les temps été d'une grande utilité, aujourd'hui elle est réellement indispensable. La population s'augmentant chaque jour d'un grand nombre d'étrangers qui, pour la plupart, ont reçu une certaine éducation, et appelés que nous sommes à vivre au milieu d'eux, il convient que nous ne nous laissions surpasser par eux sous aucun rapport. S'ils ont de l'instruction, instruisons-nous; et nous serons sûrs de pouvoir en tout point marcher de pair avec eux.* <sup>47</sup>

Le message est clair. Si les Métis ont l'intention de préserver leurs valeurs et de continuer à maintenir un certain contrôle sur leur destinée au sein de la nouvelle province, l'éducation est l'instrument essentiel pour y arriver.

Un deuxième thème important traité par le journal était l'établissement des districts scolaires. On demande aux gens de

participer à la mise sur pied du nouveau système confessionnel. Cet article fait ressortir l'importance de contrôler ses institutions éducatives:

*La loi passée par le parlement de Manitoba à ce sujet renferme des dispositions très sages et très libérales: de fait, elle met entre les mains de chaque père de famille le pouvoir de faire instruire ses enfants et elle donne à chaque paroisse les moyens de se donner une bonne école.<sup>48</sup>*

Le Métis demande aux commissaires de langue française et de religion catholique d'inciter leurs concitoyens à appuyer financièrement leurs écoles locales.

*Nous engageons fortement les Commissaires d'Ecole dans les différents arrondissements de la province à faire payer les contributions de chacun, et à voir à ce que le bois de chauffage soit fourni partout où il doit l'être.<sup>49</sup>*

Ainsi, nous pouvons constater que la question qui préoccupe les journaux en 1871 est surtout la participation de la population métisse et canadienne-française à la mise sur pied du nouveau système confessionnel afin de s'assurer à l'avenir du bon fonctionnement de la partie catholique et française de ce système. On insiste sur l'importance de l'éducation et on va y consacrer le plus grand nombre d'articles. Le reste des articles traite de choses pratiques telles que les structures scolaires, les taxes scolaires et le reste.

Par rapport à 1871, le journal Le Métis publie pour une année complète en 1876 et le nombre d'articles va augmenter. Nous en avons dépisté cinquante-neuf au total. Certains paragraphes qui

donnent de l'information sur l'éducation dans une section intitulée "Nouvelles locales" ont été inclus. Sur cinquante-neuf articles, douze traitent des écoles confessionnelles, onze traitent des écoles neutres et du rôle de l'Etat en éducation, dont certains abordent la question des écoles au Nouveau Brunswick, un traite de la langue française en éducation, un traite de l'éducation obligatoire en France, trois offrent de l'information au sujet des professeurs, deux traitent du financement scolaire, trois s'adressent à l'éducation post-secondaire, et vingt-six donnent de l'information diverse sur des activités soit dans les différentes communautés, soit au sujet de l'éducation dans la province et hors province. Des cinquante-neuf articles, seulement dix-huit expriment des opinions, tandis que quarante-et-un sont des articles d'information. Si on élimine les vingt-six articles classifiés divers qui sont tous d'information, le plus grand nombre d'articles traitent de l'éducation confessionnelle et de l'éducation neutre par l'Etat.

D'après le ton utilisé par le journal pour défendre les écoles confessionnelles, il est évident que le système qui a été mis en place en 1871 est menacé. On présente dans un éditorial du 14 décembre 1876 un article passé dans le Globe qui décrit un projet de loi qui devait être soumis à la législature manitobaine.

1. *L'abolition du bureau d'éducation actuel divisé en deux comités, et l'établissement d'un même et seul bureau pour les protestants et les catholiques.*
2. *L'établissement d'un système d'écoles publiques (soi disant) communes et mixtes.*
3. *L'usage obligatoire de livres en texte anglais dans toutes les écoles publiques.* . . . 50

L'intention de ce projet de loi est claire et la réaction dans Le Métis l'est aussi:

*Mais il ne faudrait pas conclure de là que dans la province de Manitoba, pas plus qu'ailleurs, les droits des minorités puissent être foulés aux pieds ou méconnus. La Législature locale peut sans doute modifier ce qui concerne l'administration des lois scolaires, sans cependant violer les droits et privilèges existant, mais ne peut rien faire de plus. L'Acte de Manitoba qui est la charte constitutionnelle de Manitoba, renferme les mêmes dispositions que l'on retrouve dans L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, au sujet des droits des minorités dans les autres provinces en matière d'instruction.<sup>51</sup>*

On se rend ainsi compte que les troubles de 1890 sont déjà prévisibles.

Si on passe à la question de l'état et des écoles, on a une série d'articles qui traitent ce sujet. Un article, intitulé "Education et Instruction" en date du 28 septembre, pose la question:

*Populariser l'enseignement, vulgariser la science, telle est aujourd'hui l'ambition et la devise de nos gouvernants. On sent le besoin d'instruire le peuple, de lui apprendre ce qu'il doit savoir pour être capable d'apprécier la noblesse de son origine et la grandeur de sa destinée. Si nous voulons, en effet, faire avancer l'humanité dans la voie de la civilisation, et la rendre meilleure, c'est par l'enseignement que nous réussirons.*

*Sur ce point, tous semblent d'accord: l'harmonie cesse, néanmoins dès qu'il s'agit de définir et d'interpréter les droits et les devoirs respectifs du Citoyen, de l'Eglise et de l'Etat en matière d'instruction.<sup>52</sup>*

On indique plus loin que les efforts pour remettre toute l'éducation sous le contrôle de l'Etat est une atteinte aux droits des parents:

*Ainsi, ils dépouillent le père de l'autorité que lui confère la nature même: et ils spolient l'Eglise, pour en revêtir l'Etat, d'un pouvoir dont Dieu l'investit, en commandant à ses ministres d'enseigner les nations.* 53

Le message du journal est sans équivoque, l'Eglise doit préserver sa place privilégiée dans le secteur de l'éducation.

On se rend compte que le débat entre les propagateurs d'une éducation par l'Etat et des adhérents des écoles confessionnelles fait rage. On peut confirmer que ce débat n'est pas seulement local, car plusieurs articles donnent de l'information sur la crise scolaire au Nouveau-Brunswick et on publie quelques articles au sujet des conflits semblables dans d'autres provinces canadiennes ainsi qu'en France.

Les deux articles cités nous décrivent le ton du débat en 1876. Il serait aussi intéressant de souligner que, dans le projet de loi auquel on fait référence dans le premier article, on indique que la langue anglaise deviendrait la langue d'enseignement dans les écoles. Ainsi, on peut conclure que la langue et la foi sont intimement liées dans la tête des proposeurs.

Après avoir fait un examen des articles de 1876, il devient facile de déclarer que le débat au sujet des écoles confessionnelles est engagé et que l'ambiance positive qui semblait régner en 1871 est déjà dissipée. La majorité des articles d'opinions ne traitent plus

de questions d'ordre pratique en éducation, mais abordent plutôt les grands principes pour justifier le système confessionnel. Cependant, le rédacteur du journal semble assez confiant que les droits des catholiques sont garantis. Un seul article traite de la langue française et de l'éducation. Les articles d'information nous décrivent un système en voie d'évolution, qui semble fonctionner relativement bien.

En 1881, nous retrouvons un total de trente-six articles traitant d'éducation qui viennent et du journal Le Métis et de son successeur Le Manitoba. Le Métis va connaître sa fin en septembre et Le Manitoba va débiter en octobre. Le début de crise de 1876 semble s'être apaisée en partie. Les articles se partagent comme suit: un traite d'éducation confessionnelle, deux de langue française et l'éducation, un d'école obligatoire, quatre de structures scolaires, trois de financement scolaire, quatre donnent de l'information au sujet du secteur universitaire au Collège de Saint-Boniface, un porte sur l'importance de l'éducation et de philosophie d'éducation, dix-neuf donnent de l'information diverse sur une série de sujets reliés à l'éducation ou aux institutions éducatives et un article traite du Bureau d'Education. De ces trente-six articles, sept seulement offrent des opinions.

Si l'on regarde l'article qui traite d'éducation confessionnelle, on donne simplement de l'information au sujet de la Colombie-Britannique où les catholiques demandent les mêmes droits que les protestants du Québec. Les articles qui abordent les sujets divers sont les plus nombreux. On y retrouve de l'information sur des

choses aussi variées que la remise des prix à certaines écoles, des comptes rendus de séances, des résultats d'examens scolaires et bien d'autres choses.

En second lieu, quatre articles touchent des événements qui se sont déroulés au Collège au niveau universitaire. Ce sont des articles d'information sur des événements tels que la collation des diplômes à l'Université du Manitoba. Il y a aussi trois articles qui incitent les autorités locales à bien faire le recensement des élèves dans les écoles, car les subventions gouvernementales en dépendent.

Il y a quatre articles qui touchent les structures scolaires au niveau local. En 1881, il y a une loi sur l'instruction publique qui est présentée en chambre. Certains membres à la Chambre, dont M. Hay et M. Greenway, y ont apporté des amendements:

*Le bill sur l'instruction publique tel que présenté par le gouvernement nous semble bon; il est le fruit des discussions du Bureau général composé des sections catholique et protestante, et la chambre devrait l'adopter tel qu'il est. MM. Hay et Greenway ne sont pas de cet avis; le premier est connu; personne ne le changera: il est à refaire. Le second est dit-on, un homme respectable qui a quelques notions et qui arrive d'Ontario, ce qui n'est pas peu dire.*

*Notre système d'instruction lui paraît trop compliqué, et il essaie d'enlever certains pouvoirs très importants au Bureau d'Education pour les passer aux municipalités, tel par exemple, celui d'organiser les arrondissements d'écoles soit catholiques soit protestantes, ne réserve aux minorités qu'un simple et illusoire moyen d'appel au Bureau Général si elles se trouvaient injustement traitées.*

*Nous mettons en fait que sur ce point la loi actuelle fonctionne aussi bien que possible. Chacun a la plus entière liberté d'agir, et tous les droits se trouvent*

*sauvegardés; et puis, personne ne se plaint. Pourquoi donc ce changement qui n'améliore rien, complique les choses davantage et renferme les plus grands dangers pour la liberté de conscience des minorités?* 54

Joseph Hilts, dans sa biographie de Thomas Greenway, indique que ce dernier ne soulève pas de questions importantes à cette époque de sa carrière:

*As long as the Norquay administration dealt with provincial matters such as a Municipal Act there was little that Greenway could do in terms of raising an issue. He wisely refrained from doing so. But events within the provincial Conservative party and its relationship to the federal government, particularly over railway policy, as well as subsidy arrangements in lieu of provincial lands would combine to provide the issues on which to establish a Liberal party in Manitoba.*55

Cependant, Thomas Greenway offrait déjà une indication de sa position face au système confessionnel, une position qui allait hanter les Franco-Manitobains.

Un autre courant d'opinion soulevé dans le journal, est l'importance de parler français. Le Métis cite un article du Times de Londres qui fait état d'une directive du gouvernement anglais exigeant que tous ses officiers parlent le français. Par la suite, l'auteur de l'article fait le point:

*Oui, il est nécessaire de parler français, c'est la plus belle langue moderne, c'est la langue des hommes instruits de l'Europe, c'est la langue du bon ton par excellence.*

*C'est pourquoi nous ne saurions trop encourager les familles canadiennes à parler le français avec pureté, à ne jamais se servir d'expressions barbares moitié françaises, moitié anglaises, à le parler partout et à exiger de ceux qui dépendent de soi à le parler.* 56

Il termine l'article en citant le Times de Londres:

*Si le département de la Guerre persiste dans sa décision que le français soit une partie essentielle de l'examen pour admission dans l'armée, cela pourra avoir pour résultat d'encourager l'étude de cette langue dans nos écoles: et non seulement l'armée, mais le public en général bénéficiera du changement opéré. 57*

On retrouve souvent ce genre d'article dans Le Manitoba qui vient appuyer l'utilisation du français. La plupart de ces articles ne parlent pas d'éducation formelle comme telle, mais le message est clair.

L'année 1881 est une année assez tranquille dans le secteur d'éducation. Il ne semble pas y avoir de crise et la majorité des articles contient de l'information courante. Les changements à la loi sur l'Instruction Publique semblent satisfaisants malgré l'opposition de quelques membres anglophones, dont un vient à peine d'arriver au Manitoba. Il y a aussi quelques articles dans Le Manitoba, le journal qui remplace Le Métis au mois d'octobre, qui traitent d'éducation. Trois traitent de financement scolaire, un de districts scolaires et un du Ministère d'Education.

En 1886, les articles dans Le Manitoba ne seront pas tellement différents de ceux de 1881, au point de vue des nombres et des sujets traités. Ils se chiffrent à vingt-six: trois articles sur l'éducation confessionnelle, un article sur la langue et la foi en éducation, un sur les structures scolaires, trois au sujet des professeurs, deux sur le financement scolaire, quatre sur l'éducation post-secondaire, un s'adressant aux commissaires d'écoles, deux sur

la philosophie de l'éducation et neuf traitant de sujets divers. L'attitude des Canadiens-français pour l'éducation était fondé sur deux principes de base: la langue française et la religion catholique. Le Manitoba saisit bien l'essentiel de ces convictions.

*Nous avons en cette province l'avantage de posséder un système d'éducation qui protège notre foi en Dieu et en notre pays, notre attachement à notre langue et aux idées qui ont conservé notre race au milieu des tempêtes qui l'ont assaillie au cours de son existence. Rameau détaché de l'arbre qui s'épanouit sur les bords du Saint-Laurent, les mêmes rayons de soleil, la même rosée féconde notre croissance. Audessus de la fertilité de notre sol qui est pourtant si remarquable; audessus de tous les avantages matériels que nous offre notre province, nous possédons cette saine liberté qui permet à toutes les portions de notre population de se mouvoir en paix dans le cercle de ses idées et de ses affections sans leur demander autre chose que la loyauté au drapeau qui couvre de son ombre les vastes possessions dont nous réclamons pour les nôtres l'honneur de la découverte et des premiers efforts pour y implanter la christianisme et la civilisation. Certes, nous avons des droits à cette terre de nos ancêtres, mais nous avons aussi des devoirs envers elle comme envers nous-mêmes, envers nos enfants et envers notre race; les devoirs sont plus impérieux que les droits.* 58

Cette citation établit un lien clair entre la langue et la foi et fait la louange des lois de la province manitobaine qui permet le maintien de ces deux piliers du groupe canadien-français.

Dans une autre ligne de pensée, un article propose ce qu'il faut enseigner aux jeunes filles. Cet article ne se réfère pas à des sujets formels, mais bien à certaines des choses qu'elles doivent connaître et pratiquer:

*Ce qu'il faut enseigner aux jeunes filles.*

*Enseignez-leur la confiance en soi bien comprise.*

*Enseignez-leur à faire du pain,*

*Enseignez-leur à pouvoir reviser et corriger les comptes de leurs fournisseurs.*

*Enseignez-leur à ne pas porter de faux cheveux.*

*Elevez-les suivant leur position.*

*Montrez-leur à blanchir et à repasser le linge.*

*Montrez-leur que dans un dollar il n'y a que 100 sous.*

*Enseignez-leur à bien faire cuire les mets de toutes sortes. 59*

L'article se continue dans la même veine. On est loin de la libération de la femme et de l'égalité sociale! C'est une éducation très conservatrice que l'on propose.

On pourrait ajouter que, des trois articles qui touchent aux enseignants, deux sont d'information et un offre des conseils pour assurer la réussite dans l'enseignement. Parmi les trois articles qui traitent d'éducation post-secondaire, un de ces articles est un discours de T. A. Bernier prononcé lors de la collation des diplômes universitaires au Palais Législatif. Il justifie la raison d'être de l'université du Manitoba sur un ton assez philosophique. Ainsi, en 1886, le journal, Le Manitoba, ne traite pas de sujets contentieux. De fait, il semblerait que la situation est assez bonne et que dans l'ensemble les choses se déroulent bien. On écrit des articles qui traitent d'éducation et non de la politique qui entoure l'éducation.

En 1890, Le Manitoba allait suivre de près la lutte qui suit l'abrogation légale des droits des Canadiens-français du Manitoba en matière de langue et d'éducation et allait revendiquer pour la restitution de ces droits. Le nombre d'articles traitant d'éducation va

plus que tripler par rapport au nombre écrit en 1886. Un total de quatre-vingt-onze articles seront présentés. Ils se divisent comme suit: trente-six traitent de l'éducation catholique confessionnelle, sept de l'éducation neutre par l'Etat, trois de langue française et éducation, trente traitent de langue et foi en éducation, un traite des parents et de l'éducation, deux traitent des structures scolaires, un traite de professeurs, deux traitent de financement scolaire, un d'éducation post-secondaire, un des commissaires d'écoles, un de l'éducation pour les fils d'agriculteur, un parle de l'importance de l'éducation et de philosophie d'éducation, et cinq vont traiter de sujets divers. Ce qui se produit en 1890 est l'inverse des années précédentes. Le nombre d'articles d'information reste relativement stable tandis que les articles d'opinions vont augmenter de six fois par rapport 1886. On suit la question de l'abolition du système confessionnel et le journal est rempli d'articles à ce sujet. En moyenne on en retrouve presque deux par semaine. Une bonne partie des articles d'information offrent des précisions sur la question. Ce sont les articles qui traitent d'éducation confessionnelle qui viennent en tête de la liste. On a inclus sous cet en-tête tous les articles qui se rapportent directement à la crise scolaire de 1890 et qui traitent d'éducation confessionnelle. Les articles se chiffrent à trente-six. Ils appuient la position catholique sans équivoque. Un certain nombre d'articles sont tirés d'autres journaux de l'est du pays, surtout du Québec.

Les Franco-Manitobains et les catholiques présentaient leur cas dans Le Manitoba. Mgr Taché avançait que:

*les droits réclamés par les catholiques de Manitoba ne sont pas seulement le résultat d'un acte passé en parlement, mais sont aussi partie d'un arrangement ou traité conclu entre la Puissance du Canada et les habitants de la Rivière-Rouge, avant l'admission de notre province dans la confédération, et ce, à la demande expresse et sous la direction immédiate des autorités impériales, si bien que l'acte de Manitoba n'est pas autre chose que l'expression légale de droits et privilèges obtenus avant sa passation. 60*

Le Manitoba s'appuiera sur la position légale dès le début du débat et il maintiendra cette position.

Les Franco-Manitobains et les catholiques sont en colère. Ils accusent le procureur-général Joseph Martin d'avoir préparé les lois odieuses de 1890 et ils indiquent qu'ils n'abandonneront pas:

*Si nous n'avons pas justice ici, nous irons à Ottawa, et de là aussi rien ne nous empêche d'aller jusqu'au pied du trône. 61*

Le Manitoba conclut que la question des écoles n'est pas une question qui oppose les partis politiques mais bien une lutte entre les catholiques et les protestants:

*Nous avons suivi anxieusement tous les débats de la chambre; nous avons entendu le pour et le contre de la question des écoles, essayant de nous mettre au-dessus de tout esprit de parti, bien plus dirons-nous, et qu'on nous le pardonne, de tout esprit de religion. Et la conviction à laquelle nous en sommes venu est que toute l'agitation actuelle est surtout dirigée contre la religion catholique, contre son enseignement. La haine du catholicisme pousse la majorité de la députation protestante à décréter cette iniquité des écoles laïques; à inscrire à la porte de chaque maison d'école, en principe du moins: "Ici il n'est pas permis d'adorer Dieu." 62*

Lors de la présentation des projets de loi à la fin de mars lorsque le débat fait rage à la législature, les articles se multiplient. Tout au cours de l'année, le journal continuera à tenir ses lecteurs au courant et passera des articles qui viendront demander le retour du système confessionnel pour les écoles manitobaines. Une série d'articles intitulés "l'École" rédigés par T. A. Bernier attaquent les écoles neutres de façon systématique, déplorant l'expérience américaine avec ce genre d'écoles:

*Les lois nouvelles d'éducation sont une violation formelle des droits paternels. On l'a senti, et l'on a trouvé commode de nier ces droits. Comme des gens pris de vertige sur le bord d'un abîme, ils se sont laissés choir des sublimités chrétiennes jusqu'aux plus infimes conceptions d'un paganisme dénaturé.*

*L'enfant appartient à l'Etat, ont-ils dit; les uns en évoquant expressément cette formule dissolvante de la famille, les autres en y conformant leur conduite et leur raisonnement, sinon leur langage.<sup>63</sup>*

Ce genre d'articles ne laisse aucun doute de la position du Manitoba sur cette question.<sup>64</sup>

Cependant, le journal n'oublie pas la question du français. Bien que seulement trois articles aient été écrits au sujet de l'éducation française, on en retrouve trente qui traitent de langue et de religion. Le rédacteur fait le bilan des lois anti-catholiques et anti-françaises passées au cours de la session et il termine de cette façon:

*Si l'on parcourt les journaux de la session qui vient de finir, et qu'on y note les avis, les 1ère, 2nde et 3ème lectures, et les rapports des comités spéciaux ou généraux, en rapport avec les bills et procédés ci-haut énumérés, on trouvera à peine une séance qui ne relate pas une phase quelconque de la croisade anti-catholique*

*et anti-française que le gouvernement a poussée sans relâche depuis 2 mois.*

*Le mot du Free Press est le mot juste, et nous le répétons: NOT LEGISLATION, BUT PERSECUTION. 65*

Le lien qui rattache la langue française et la religion catholique est clair pour les chefs de file franco-manitobains.<sup>66</sup> Ceci donne un bon aperçu de la position du Manitoba en ce qui a trait à la question de la langue et de la foi. Il faudrait aussi souligner que quelques articles traitent de la question de langue française et de religion en éducation dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi la majorité des soixante-quatorze articles d'opinion publiés en 1890 traitent des quatre sujets principalement et les quelques autres articles donnent, pour la plupart, de l'information sur des sujets reliés aux quatre sujets principaux.

Ainsi, on peut constater que la crise des écoles confessionnelles est le sujet le plus suivi dans le journal au cours de cette année. On suit les débats à la législature et on donne des opinions sur la question. Ces opinions semblent refléter l'opinion publique si on regarde la participation massive au Congrès national dont on fait le bilan au début de juillet de cette même année. Concernant la langue française, il n'y a que quelques articles qui abordent le sujet. Cependant, on retrouve une défense de la langue française dans des articles qui s'adressent à la question de la langue et de la foi en éducation. Le journal indique que les dirigeants catholiques et français sont optimistes et qu'ils auront gain de cause devant les tribunaux.

Nous voulons toucher brièvement l'année 1891 pour faire suite aux articles de l'année précédente. Sur un total de quarante-quatre articles, trente traiteront de la question des écoles confessionnelles, un s'attardera sur la question de l'école obligatoire pour les écoles confessionnelles à l'extérieur du système, quatre toucheront la langue française et la religion en éducation, deux traiteront du domaine universitaire, un fera mention des commissaires d'écoles, cinq de divers sujets et un dernier traitera de l'importance d'une bonne éducation pour les jeunes filles. Sur les quarante-quatre articles, huit seront des articles d'information, et trente-six exprimeront des opinions.

Les opinions du Manitoba n'avaient pas changé. A l'occasion de l'élection provinciale du début de 1891, Joseph Martin se présente dans le comté de Selkirk:

*Nous avons le ferme espoir que dans ce comté, pas un seul vote français, pas un seul vote catholique ne sera enregistré en faveur du candidat libéral, Joseph Martin.*

*Compatriotes, rappelez-vous que cet homme est l'auteur des lois iniques qui nous privent de nos droits. 67*

Une lettre à la rédaction venant du village de La Broquerie suggère que le point de vue du journal est appuyé par la communauté franco-manitobaine.

*Monsieur le Directeur,*

*Je m'empresse de vous écrire ces quelques lignes pour vous mettre au courant de ce qui se passe ici en ce moment. Les protestants qui habitent notre municipalité se proposent de tenir une assemblée jeudi, dans le but de s'entendre sur le choix d'un site pour y transporter nos*

*maisons d'écoles catholiques et d'en faire des écoles publiques (protestantes).*

*Ces bons Messieurs ont même poussé la condescendance jusqu'à inviter les catholiques à assister à cette assemblée dans le but, disent-ils, d'arranger les choses à l'amiable; mais je crains fort que nos braves voisins aient compté sur plus qu'ils ne peuvent espérer, car à moins que MM. Greenway et Martin n'envoient ici une force armée pour mettre à exécution cet odieux projet nos maisons d'écoles ne seront pas déplacées.*

*J'ai l'honneur d'être,*

*Monsieur,*

*Votre très humble serviteur,*

*F. X. N.*

*LaBroquerie, 1er avril 1891. 68*

Cette lettre démontre l'impact négatif que ces lois ont eu sur la population francophone et catholique. Cependant, la lutte se poursuivait.<sup>69</sup>

Le Manitoba louait le jugement de la cour Suprême du Canada sur la question scolaire:

*Enfin nous ne sommes pas des étrangers dans ce pays découvert par nous, en partie civilisé par nous. La force ne peut primer le droit, les privilèges qui nous ont été garantis par la constitution à une époque où l'on ne savait qui deviendrait la majorité ici, ne peuvent être à la merci du premier charlatan politique venu. Ainsi l'a déclaré la Cour Suprême composée de trois protestants et de deux catholiques, ainsi le disent les protestants honnêtes, raisonnables, qui pensent comme nous, et ils sont nombreux.*<sup>70</sup>

Enfin, à la fin novembre, on indique que la province poursuivra la cause à Londres. On parle aussi du cas Logan en le traitant "de prétexte, de moquerie". On indique même dans un article daté du 16

décembre, que l'Eglise anglicane ne participera pas officiellement à ce cas.

Ainsi, on peut voir que le journal, Le Manitoba, continue à tenir la population au courant des développements. On peut aussi constater que sa position est sans équivoque dans son appui pour les écoles confessionnelles et qu'on semble être assez optimiste d'avoir gain de cause devant les tribunaux.

Pour conclure cette période de 1871 à 1891, il nous reste à vérifier les différentes hypothèses que nous avons avancées. Nous réitérons ici que le système scolaire confessionnel catholique occupera une place importante dans les journaux francophones de l'époque. L'échantillon de 1871 le démontre clairement. Sans parler du système confessionnel comme tel, on discute toutefois des sujets qui y touchent de près: les commissaires d'écoles, les structures scolaires, la philosophie d'éducation et autres.

Cependant en 1876, douze des cinquante-neuf articles abordent directement la question des écoles confessionnelles tandis que d'autres en parlent indirectement au chapitre de l'éducation neutre. De fait, vingt-trois des cinquante-neuf articles représentant la presque totalité des articles d'opinion, traitent directement ou indirectement de cette question.

En 1881, les deux journaux ne vont aborder la question qu'à une seule reprise sur un total de trente-six articles. Ceci représente un déclin marqué et démontre que la période est relativement stable.

En 1886, on retrouve trois articles qui traitent de confessionnalité en éducation et un qui traite de la langue et de la foi sur un total de trente-et-un articles. Si l'on considère que les trois articles qui abordent l'éducation confessionnelle et celui qui traite de langue et de foi sont tous des articles d'opinion, ceci représente un chiffre assez important car on y retrouve seulement douze articles d'opinion.

Si on passe en 1890, sur un total de quatre-vingt-onze, trente-six articles traitent directement d'éducation confessionnelle, sept d'éducation neutre et trente traitent de langue et de foi en éducation. Ainsi, trente-six articles abordent directement la question et sept indirectement et trente autres partiellement. Ici encore, ces articles sont presque tous des articles d'opinion. Ceci veut dire que soixante-treize articles abordent la question directement, indirectement ou partiellement sur un total de soixante-quatorze articles d'opinion.

En 1891, trente articles vont discuter de la question des écoles confessionnelles, un d'écoles obligatoires, trois de langue et de foi en éducation. Tous ces articles qui traitent des écoles confessionnelles de façon totale ou partielle sont des articles d'opinions.

Si on fait le bilan de la période, on peut conclure que la question des écoles confessionnelles est sans équivoque la grande question dans les journaux de l'époque. Sauf pour l'année 1871, un nombre très significatif d'articles traitant de la question des écoles confessionnelles, surtout en période de crise en 1890 et 1891, apparaît dans chaque échantillon.

Tableau 5: Les Journaux.

Année	Art.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	N	O	P	Q	R	S	T
1871	17	2	-	-	-	-	-	4	-	3	-	3	5	-	-	P	Q	R	S	T
1876	59	12	11	1	-	1	-	-	3	2	3	-	-	26	-	-	-	-	-	-
1881	36	1	-	2	-	1	-	4	-	3	4	-	1	19	-	-	1	-	-	-
1886	26	3	-	-	1	-	-	1	3	2	4	1	2	9	-	-	-	-	-	-
1890	91	36	7	3	30	-	-	2	1	2	1	1	1	5	-	-	-	-	-	-
1891	44	30	1	-	-	4	-	-	-	-	-	2	1	-	5	-	-	-	1	-
Total	273	84	19	6	35	2	0	11	7	12	14	6	9	64	0	1	1	1	1	0

## Légende des sujets:

- A. L'éducation catholique confessionnelle et l'enseignement de la religion dans les écoles manitobaines.
- B. L'Etat et l'éducation neutre.
- C. La langue française et l'éducation.
- D. La foi et la langue en éducation.
- E. L'école obligatoire et l'assiduité scolaire.
- F. Le curriculum.
- G. Les structures scolaires au niveau local.
- H. Les professeurs.
- I. Le financement scolaire.
- J. L'éducation post-secondaire.
- K. Les commissaires d'école.
- L. La philosophie de l'éducation.
- N. Divers.
- O. L'Association d'éducation.
- P. Les parents et l'éducation.
- Q. Le ministère.
- R. Les élèves.
- S. L'agriculture et l'éducation.
- T. L'association parents et maîtres.

La deuxième hypothèse veut que la langue française soit aussi une question capitale en éducation. Voici ce qu'en révèle l'échantillonnage: en 1871, aucun article traite directement de la question du français en éducation; en 1876, un article seulement traite de ce sujet; en 1881, deux articles sont rédigés sur le sujet; en 1886, un article traite à la fois d'éducation française et d'écoles confessionnelles; en 1890, trente articles parlent de la langue et de la foi; en 1891, quatre articles relèvent les mêmes sujets. Il semble évident que les questions de langue et d'enseignement religieux sont

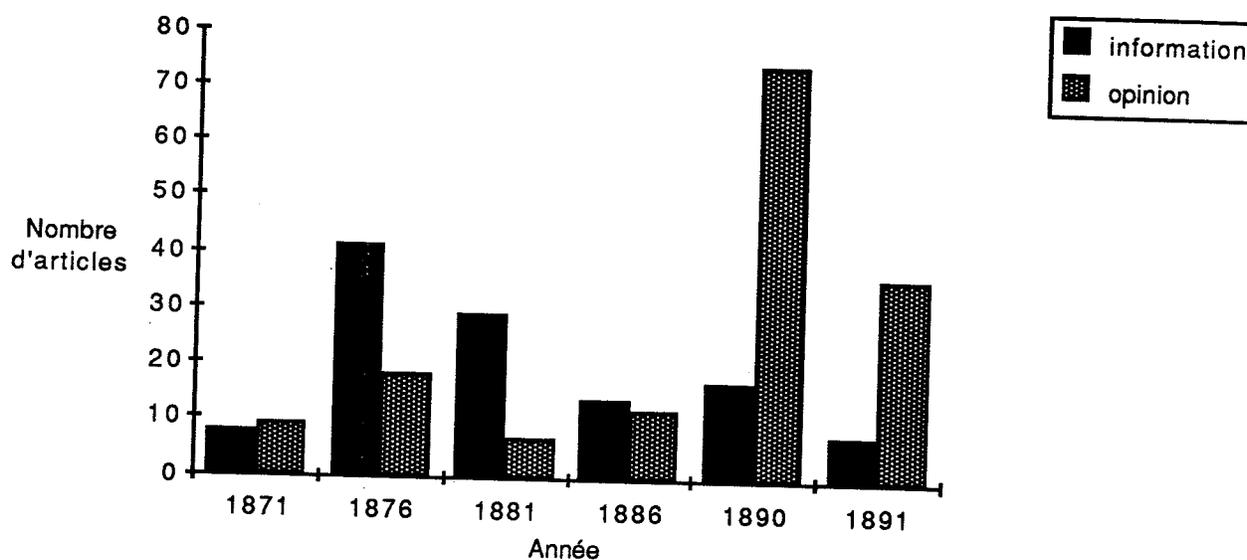
liées de près mais l'élément le plus important est toutefois l'enseignement à base catholique. Le nombre d'articles traitant à la fois de la langue et de la foi est presque le même que celui concernant les écoles confessionnelles en 1890.

En conclusion, on peut affirmer que la question de la langue française en éducation n'est pas aussi importante que la question des écoles confessionnelles dans les journaux francophones au cours de cette période. Il est aussi juste de dire qu'au cours de la crise de 1890, sans doute à cause de l'attaque double contre les catholiques et les francophones, le nombre d'articles liant langue et foi sont presque aussi nombreux que ceux qui traitent d'éducation confessionnelle. Ceci indique le lien direct qui existe entre langue et foi. Il faudrait cependant ajouter que les journaux publient assez souvent des articles qui traitent de l'importance pour les francophones d'utiliser leur langue et aussi de son importance au niveau mondial, sans le relier directement à l'éducation formelle des élèves.

Concernant la troisième question qui veut que le journal traite directement de structures scolaires au niveau local de façon régulière dans les journaux francophones, on peut conclure que la question est traitée mais pas avec autant de fréquence qu'on l'aurait cru. Le changement dans le système en 1890, n'affecte essentiellement pas les structures scolaires au niveau local et, ainsi, les catholiques francophones en milieu rural maintiendront un contrôle important sur leurs institutions.

En 1871, quatre articles traitent des structures scolaires locales et trois sont des articles d'information qui expliquent leur fonctionnement. En 1876, il n'y en a pas; en 1881 il y en a quatre qui traitent de la question, dont un parle des changements possibles aux arrondissements scolaires en existence dans un projet de loi sur l'instruction publique. En 1886, on a un article et en 1890, il y en a deux et aucun en 1891. Les articles en 1890 parlent surtout de la perte de contrôle politique des catholiques et de la façon dont cette perte pourrait affecter les structures locales à l'avenir.

Graphique 1: Articles d'information et d'opinion.



La question des structures scolaires locales n'est pas abordée, à moins que des changements y soient proposés. Aussi, il semblerait que, parce que les structures scolaires au niveau local demeurent intactes en 1890, on ne veuille pas trop y faire allusion car, pour les

francophones, les structures existantes semblent leur permettre de garder un certain contrôle sur leur éducation au niveau local.

La dernière hypothèse est que les articles d'opinion seront plus nombreux que les articles d'information. Pour l'année 1871, le nombre d'articles d'information et d'opinion est à peu près le même, huit sont d'information et neuf sont d'opinion. En 1876, quarante-et-un articles donnent des informations et dix-huit offrent des opinions. En 1881, il y a sept articles d'opinion et vingt-neuf d'information. En 1886, le ton change; on a maintenant quatorze articles d'information et douze d'opinions. Les articles d'opinion augmentent en proportion par rapport aux articles d'information. En 1890, il y a soixante-quatorze articles d'opinion et dix-sept d'information et au 1891, on a huit articles d'information et trente-six d'opinion. On peut presque suivre le pouls de la crise en examinant le pourcentage d'articles d'information et le nombre total d'articles. Ainsi, en situation normale, notre hypothèse ne s'avère pas juste, le nombre d'article d'information est plus nombreux que le nombre d'articles d'opinion. Cependant, en période de crise, c'est l'inverse.

Ainsi la majorité des hypothèses qui ont été avancées se sont avérées justes. Cependant, le nombre d'articles qui traitent uniquement d'éducation française n'est pas aussi élevé qu'on aurait pu le croire et le nombre d'articles qui offre purement de l'information en éducation est plus élevé que prévu. La majorité des articles nous laisse entrevoir une philosophie assez conservatrice de l'éducation.

## VI. Conclusion

Après avoir examiné les divers domaines que nous voulons traiter au cours de la période de 1871-1891, on doit se demander si le système confessionnel répondait aux aspirations linguistiques et religieuses des Franco-manitobains en éducation.

La réponse est affirmative dans tous les domaines. La mise sur pied d'un système public que l'on qualifie de neutre allait mettre fin au système catholique qui était en voie de développement et d'expansion.

Le système confessionnel mis sur pied en 1871 est appuyé par les élèves franco-manitobains. Ils se rendent dans les écoles catholiques en grand nombre. De 1871 à 1890, le nombre d'élèves dans le système catholique augmente, même si ce total démontre un déclin en terme du pourcentage du nombre total d'élèves dans la province.

Avec la mise sur pied d'une Ecole Normale pour francophones, en 1882 suite à une loi passée par la législature manitobaine et la création d'une deuxième en 1888, le système prend un nouvel essor. Tout semble annoncer un avenir des plus prometteurs. Le curriculum semble prendre forme et les examens de 1885 nous donnent une indication que ce curriculum est complet et à la hauteur des besoins de l'époque. Les résultats des étudiants à la compétition à Londres viennent confirmer ce point. Ce curriculum reflète

entièrement les valeurs linguistiques et religieuses des Francophones de cette période. Les journaux viennent appuyer ce système et encouragent les parents et les élèves à y participer pleinement.

Les lois de 1890 viennent décapiter le système confessionnel et mettent fin à l'esprit de collaboration qui avait permis la mise sur pied et l'expansion de ce système. De fait, le système confessionnel avait été menacé très tôt au cours de cette période. Dès 1876, on discute dans Le Métis d'un projet de loi qui le mettrait en danger. Ainsi, malgré la séparation quasi totale des deux sections catholique et protestante au cours des premiers vingt ans de l'existence de la province, la section catholique se sentira souvent menacée. Cependant, les Franco-manitobains ont la ferme conviction que leurs droits sont intouchables, du fait qu'ils font partie de l'Acte du Manitoba.

Avec la mise sur pied du système public en 1890, les catholiques francophones du Manitoba se retireront en masse du système public. Selon les statistiques de 1891, seulement quelques écoles pour francophones accepteront de fonctionner au sein de ce nouveau système. Pour la plupart, on attendra les résultats du processus juridique et l'accord Laurier-Greenway pour réintégrer le système.

Ainsi, on peut conclure que, sauf pour la dernière année, les Franco-Manitobains étaient intégrés au système public manitobain et étaient assurés d'une éducation pour leurs enfants qui reflétait leurs attentes religieuses et linguistiques.

- <sup>1</sup>Statuts du Canada, 1870, Chapitre 3.
- <sup>2</sup>Taché, A. A. "Une Page de l'Histoire des Ecoles au Manitoba." Le Manitoba, (St. Boniface, 1893), p. 38.
- <sup>3</sup>Foucher, Pierre. Les Droits Scolaires Constitutionnels des Minorités de Langue Officielle du Canada. (Conseil Canadien de la documentation juridique, 1985), p. 180.
- <sup>4</sup>Statuts du Manitoba, 1871, Chapitre 12.
- <sup>5</sup>Bureau de l'Education Française. Histoire du Manitoba (guide du Maître. Les Ecoles au Manitoba de 1870 à 1890). (Winnipeg: Queen's Printer, 1973), p. 3 (Section B).
- <sup>6</sup>Morton, W.L., Manitoba-A History. (Toronto: University of Toronto Press, 1957), p. 25.
- <sup>7</sup>Les statistiques sont tirées des Rapports du Surintendant 1871, 1876, 1881, 1886.
- <sup>8</sup>Statistique Canada. Recueil de Statistiques Chronologiques de l'Education. (Ottawa: 1978), p. 32. Les statistiques pour le nombre total d'élèves dans la province et de l'assiduité scolaire seront tirées de ce recueil.
- <sup>9</sup>Dorge, Lionel. Introduction à l'étude des Franco-Manitobains. (La Société Historique de Saint-Boniface, 1973).
- <sup>10</sup>Résumé des Registres du Ministère d'Education, 1891. Les statistiques scolaires pour 1871 sont tirées de ce Registre.
- <sup>11</sup>A. P. M. Minutes of the Meeting of the Board of Education. July 3, 1871.
- <sup>12</sup>A. P. M. Assemblée de la section catholique du Bureau de l'Education. 13 août 1875, p. 33.
- <sup>13</sup>A. P. M. Assemblée de la section catholique du Bureau de l'Education. 13 août 1878, pp. 78-80.
- <sup>14</sup>A. P. M. Assemblée de la section catholique du Bureau de l'Education. 16 mars 1880, p. 131.
- <sup>15</sup>A. P. M. Assemblée de la section catholique du Bureau de l'Education. 1 septembre 1881, p. 203.
- <sup>16</sup>A. P. M. Assemblée de la section catholique du Bureau de l'Education. 6 septembre 1883, pp. 270-71.
- <sup>17</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1885. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1886), p. 23.
- <sup>18</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1885. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1886), pp. 27-28.
- <sup>19</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1885. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1886), p. 33.
- <sup>20</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1885. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1886), p. 28.
- <sup>21</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. l'année 1885. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1886), p. 34.
- <sup>22</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871), p. 6.

- <sup>23</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine., 1871), p. 7.
- <sup>24</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871), p. 9.
- <sup>25</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871), p. 12.
- <sup>26</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871), p. 13.
- <sup>27</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871), p.13.
- <sup>28</sup>Report of the Superintendent of Catholic Schools of the Province of Manitoba. (Winnipeg: Queen's Printer, 1876), p. 5.
- <sup>29</sup>Report of the Superintendent of Catholic Schools of the Province of Manitoba. (Winnipeg: Queen's Printer, 1876), p. 11.
- <sup>30</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1887. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1887), p. 19.
- <sup>31</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1887. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1887), p. 21.
- <sup>32</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1887. (Winnipeg: Gédéon Boudreau, Imprimeur de la Reine, 1887), p. 22.
- <sup>33</sup>Rapport du surintendant des Ecoles Catholiques. L'année 1871. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1872), p. 7.
- <sup>34</sup>Le Métis, 10 juillet 1872, p. 2.
- <sup>35</sup>Gérard Jolicœur, Les Jésuites dans la Vie Manitobaine, (Saint-Boniface, CEFCO. 1985), p. 27.
- <sup>36</sup>Annuaire du Collège 1885-86. (St.-Boniface: La Compagnie Canadienne de Publication, 1886), p. 1.
- <sup>37</sup>Annuaire du Collège 1885-86. (St.-Boniface: La Compagnie Canadienne de Publication, 1886), p. 15.
- <sup>38</sup>Jolicœur, Les Jésuites, p. 51. Les statistiques pour cette partie seront tirées des annuaires du Collège de 1886 et 1891.
- <sup>39</sup>Jolicœur, Les Jésuites, p. 98.
- <sup>40</sup>Statut du Manitoba - 1882, Chapitre VIII.
- <sup>41</sup>Chroniques des Sœurs Grises. Août 1885.
- <sup>42</sup>Le Programme prescrit par le Bureau d'Education, Section Catholique, a toujours été suivi à la lettre.

*Voici le Programme d'Enseignement d'alors:*

- 1..... Instruction religieuse dans la langue maternelle
- 2..... Lecture ....Française.....Latine.....Anglaise
- 3..... Epellation " "
- 4..... Grammaire & analyses Française
- 5..... Calligraphe
- 6..... Dessin linéaire
- 7..... Composition

- 
- 8.... Calcul, arithmétique, mesurage, algèbre  
 9.... Tenue des livres, Partie simple et double  
 10... Géographie sur toutes les parties du monde connu  
 11... Histoire sainte, Du Canada, De France, d'Angleterre  
 12... Pédagogie, bonne tenue, politesse, bienséance  
 13... Musique vocale  
 14...Connaissance utiles rudimentaires jusqu'aux éléments de physique, chimie, d'agriculture et d'astronomie  
 15... Couture.....broderie.....économie domestique, etc.  
 (pour les filles)

Chroniques des Sœurs Grises. Août 1885.

<sup>43</sup>Chroniques des Sœurs Grises. Mai 1890.

<sup>44</sup>Jolicœur, Les Jésuites, p. 77.

<sup>45</sup>"L'Education." Le Métis, 7 septembre 1871, p. 2.

<sup>46</sup>"L'Education." Le Métis, 7 septembre 1871, p. 2.

<sup>47</sup>"L'Education." Le Métis, 7 septembre 1871, p. 2.

<sup>48</sup>"La loi des Ecoles." Le Métis, 6 juillet 1871, p. 2.

<sup>49</sup>"Les Ecoles." Le Métis, 30 novembre 1871, p. 2.

<sup>50</sup>"Ecoles Séparées." Le Métis, 14 décembre 1876, p. 2.

<sup>51</sup>"Ecoles Séparées." Le Métis, 14 décembre 1876, p. 2.

<sup>52</sup>"Education et Instruction." Le Métis, 28 septembre 1876, p. 2.

<sup>53</sup>"Education et Instruction." Le Métis, 28 septembre 1876, p. 2.

<sup>54</sup>"Quelques Mesures Importantes." Le Métis, 12 mai 1881, p. 2.

<sup>55</sup>Hilts, Joseph Alfred, "The Political career of Thomas Greenway", thèse doctorale non-publiée, (Winnipeg: Université du Manitoba, 1974), p.67.

<sup>56</sup>"Nécessité de parler français." Le Métis, 19 août 1881, p. 2.

<sup>57</sup>"Nécessité de parler français." Le Métis, 19 août 1881, p. 2.

<sup>58</sup>"Education." Le Manitoba, 29 avril 1886, p. 2.

<sup>59</sup>"Ce qu'il faut enseigner aux jeunes filles." Le Manitoba, 12 août 1886, p. 2.

<sup>60</sup>"La Question des Ecoles." Editorial. Le Manitoba, mercredi 8 janvier 1890, p.2.

<sup>61</sup>"La loi des écoles." Le Manitoba, 26 février 1891, p. 2.

<sup>62</sup>"La loi des écoles." Le Manitoba, 19 mars 1891, p. 2.

<sup>63</sup>"L'Ecole." Le Manitoba, 18 juin 1890, p. 2.

<sup>64</sup>Dans un article en date du 30 juillet, le rédacteur du Manitoba cite des journaux américains pour démontrer l'erreur d'adopter le système d'écoles publiques.

*Le San-Mateo County Journal (Cal.) du 31 février 1881, disait:*

*"Le système actuel des écoles publiques et son administration, ne prédisposent pas la jeunesse à la saine moralité ni aux bonnes habitudes....."*

*Il y a, il doit y avoir une erreur radicale dans le plan et la manière d'élever la jeunesse. Les résultats le démontrent. Cette calamité n'est pas légère ni locale; elle est profonde, immense. Par tout le pays, nous entendons les mêmes cris: Que vont*

devenir nos enfants? Que ferons-nous de nos fils? Ils sont vicieux, paresseux, méchants, vagabonds, criminels.....Il y a une cause à tout cela, et elle git principalement dans le complet abandon de leurs enfants par les parents aux mains des instituteurs pendant la moitié de chacun des jours de l'année, à la période la plus critique de la vie de l'enfant." ("L'Ecole", Le Manitoba, 18 juin 1890. p.2.)

Ceci nous donne un aperçu du ton que le débat prend à certains moments.  
65"La Politique à Manitoba." Le Manitoba, 2 avril, 1890, p. 1.

66Le 2 juillet, on rapporta la tenue d'un Congrès National pour protester contre les lois qui affectaient négativement la minorité catholique et française.  
*Presque toutes nos paroisses catholiques et françaises étaient représentées.*

*M. Hormisdas Béliveau, président de l'Association Saint Jean-Baptiste de Manitoba, proposa, appuyé par M. Roger Marion, député de l'assemblée législative et président de l'Union Métisse Saint-Joseph:*

*Que conformément au programme préparé par l'Association Saint-Jean-Baptiste, il soit maintenant procédé à l'ouverture d'un congrès national pour protester contre la persécution dont nous catholiques et citoyens d'origine française, sommes les victimes de la part des autorités provinciales qui, malgré la constitution qui nous protège et nos droits acquis, ont adopté des lois par lesquelles on veut nous enlever nos écoles séparées et l'usage officiel de notre langue maternelle.*

*Que l'hon. M. A. Girard, sénateur, soit le président de ce congrès et que George E. Fortin, Ecr., avocat, en soit le secrétaire.* ("Manitoba Congrès National", Le Manitoba, 2 juillet 1890, p.4.)

67"Joseph Martin, encore." Le Manitoba, 26 février 1891, p. 2.

68"Les Ecoles Catholiques à LaBroquerie." Le Manitoba, 8 avril 1891, p. 1.

69Un article en date du 15 avril, intitulé "Comment doit se régler la Question des Ecoles", démontre que les Catholiques et les Français ont l'intention de s'appuyer sur l'Acte du Manitoba de 1870 pour protéger leurs droits:

*L' Acte de Manitoba, 1870, contient des restrictions aux pouvoirs accordés à la législature provinciale de faire des lois relativement à l'éducation, et ces restrictions sont exprimées dans les sous clauses (1), (2), (3) de la clause 22 du dit acte.*

*La présente législature de Manitoba, contrairement à ce qu'ont fait celles qui l'ont précédée, n'a pas tenu compte en 1890 des restrictions qui limitent sa juridiction, et a passé des lois contraires aux intérêts de la minorité catholique de notre province. Comme un mal a toujours son remède, la constitution met entre les mains des autorités fédérales les remèdes à apporter aux maux qu'on veut nous infliger. Ces remèdes sont:*

1--Le pouvoir qu'a le gouverneur-général en conseil de désavouer tout acte passé par une législature provinciale.

2--Le droit de recourir aux tribunaux pour faire constater ou nier la validité de l'acte.

---

3--Les pouvoirs particuliers spécifiés dans les sous-clauses deux et trois ci-dessus mentionnées...

La loi est si positive qu'il a semblé aux autorités fédérales impossible qu'un tribunal qui a souci de son honneur et de la justice ne prononce pas en faveur de ceux qui réclament l'usage de la langue française, dans les limites indiquées par l'Acte de Manitoba, 1870.

C'est ce sur quoi l'hon. ministre de la justice s'est appuyé pour ne pas recommander le désaveu de l'acte de la législature de Manitoba (1890) abolissant l'usage de la langue française.

En d'autres termes, la loi qui veut nous priver de l'usage de notre langue est tellement contraire à la constitution que le gouvernement fédéral a cru qu'elle ne valait pas même la peine d'être désavouée. "Comment Doit Se Régler La Question Des Ecoles", Le Manitoba, 15 avril 1891, p.2.

<sup>70</sup>"Le jugement de la Cour Suprême." Le Manitoba, 4 novembre 1891, p. 2

## Chapitre 4: 1896-1916

### I. Introduction

Le nouveau système scolaire qui avait été mis sur pied par le gouvernement Greenway allait être contesté auprès des tribunaux. Les francophones du Manitoba allaient suivre les délibérations des diverses instances judiciaires dans le cas Barrett et le cas Brophy jusqu'au Conseil Privé de Londres. Suite au jugement dans le cas Brophy, le gouvernement fédéral canadien, sous la direction du premier ministre Mackenzie Bowell, lui-même un orangiste, avait décidé d'intervenir en présentant un "bill remédiateur" en chambre pour redonner aux catholiques les droits qu'ils avaient perdus en 1890. Suite à un "filibuster" de la part du parti libéral et de son chef Wilfrid Laurier, le bill ne fut pas passé en troisième lecture et des élections furent appelées cette même année en 1896. Les Libéraux et Laurier remportèrent l'élection et se mirent rapidement à conclure une entente avec Greenway, le premier ministre libéral du Manitoba. Israël Tarte fut chargé des négociations pour le gouvernement fédéral et le compromis Laurier-Greenway en fut le fruit.

Les clauses principales de ce compromis, signé le 16 novembre 1896 par les deux niveaux de gouvernement, se lisaient comme suit:

*1. Legislation shall be introduced and passed at the next regular session of the Legislature of Manitoba embodying the provisions hereinafter set forth in amendment to the "Public Schools Act", for the purpose of settling the educational questions that have been in dispute in that province.*

2. Religious teaching to be conducted as hereinafter provided:-

(1) If authorized by a resolution passed by a majority of the school trustees, or,

(2) If a petition be presented to the board of school trustees asking for religious teaching and signed by the parents or guardians of at least ten children attending the school in the case of a rural district, or by the parents or guardians of at least twenty-five children attending the school in a city, town or village.

(3) Such religious teaching to take place between the hours of 3.30 and 4 o'clock in the afternoon, and to be conducted by any Christian clergyman whose charge includes any portion of the school district, or by a person duly authorized by such clergyman, or by a teacher when so authorized.

(4) Where so specified in such resolution of the trustees, or where so required by the petition of the parents or guardians, religious teaching during the prescribed period may take place only on certain specified days of the week instead of on every teaching day.

(5) In any school in towns and cities where the average attendance of Roman Catholic children is forty or upwards and in villages and rural districts where the average attendance of such children is twenty-five or upwards, the trustees shall, if required by the petition of the parents or guardians of such number of Roman Catholic children respectively, employ at least one duly certificated Roman Catholic teacher in such school.

In any school in towns and cities where the average attendance of non-Roman Catholic children is forty or upwards, and in villages and rural districts where the average attendance of such children is twenty-five or upwards, the trustees shall, if required by the petition of the parents or guardians of such children, employ at least one duly certificated non-Roman Catholic teacher.

(8) No separation of the pupils by religious denominations shall take place during the secular school work.

(10) Where ten of the pupils in any school speak the French language (or any language other than

*English) as their native language, the teaching of such pupils shall be conducted in French (or such other language), and English upon the bilingual system.*

*(11) No pupils to be permitted to be present at any religious teaching unless the parents or guardians of such pupils desire it. In case the parents or guardians do not desire the attendance of the pupils at such religious teaching, then the pupils shall be dismissed before the exercises, or shall remain in another room.<sup>1</sup>*

L'année suivante, le gouvernement du Manitoba passait un amendement du "Public Schools Act" pour y intégrer les clauses du compromis. Les réactions furent variées. On rencontra de l'opposition à l'accord de la part des représentants de l'ouest et du sud-ouest de la province qui le trouvaient trop généreux envers la minorité. Mgr Langevin et le clergé catholique manitobain dénoncèrent l'accord, le qualifiant d'insuffisant. Cependant, le compromis était suffisant pour que la plupart des écoles pour Franco-Manitobains réintègre le système public en 1898. Cet amendement allait mettre fin à la question des écoles au Manitoba pour les vingt années qui suivirent. Quelques autres modifications à la loi scolaire allaient encourager la consolidation scolaire au niveau local. En plus, quelques concessions additionnelles furent accordées à la minorité catholique.

Les amendements Caldwell de 1912 changeaient essentiellement la définition du terme "school" et permettaient aux catholiques en milieu urbain de considérer une classe avec quarante élèves comme une école leur permettant ainsi d'exiger un professeur catholique. Il y eut quelques autres changements, mais en général, aucun n'affectait en profondeur les écoles bilingues françaises. Les

Franco-Manitobains ainsi que les autres groupes ethniques avaient donc reçu la permission d'enseigner dans leur langue maternelle. Les Français, les Allemands et les Polonais surtout profitèrent des termes de cet accord. Les écoles bilingues mises sur pied suite à cette entente devaient exister jusqu'en 1916.

Il est intéressant de noter que, selon un rapport spécial sur les écoles bilingues du Manitoba, présenté au ministre de l'éducation, R.S. Thornton, par l'inspecteur en chef Newcombe, en janvier 1916, sur une inscription totale de 100 963 élèves dans les écoles du Manitoba, il y avait une inscription de 7 393 dans les écoles bilingues françaises, 2 814 dans les écoles bilingues allemandes, et 6 513 dans les écoles polonaises ou ukrainiennes (Ruthènes).<sup>2</sup> Ces groupes représentaient un pourcentage important, presque 17%, de la population estudiantine totale de la province. Une inspection complète des écoles bilingues de la province, autorisée par le gouvernement provincial en 1915, avait pour but de déterminer l'étendue et l'efficacité de l'enseignement de la langue anglaise dans ces écoles. Selon le rapport préparé, aucune autre discipline ne fut évaluée. Cette inspection faisait suite à une campagne incessante menée par le quotidien Free Press.<sup>3</sup> Le tout culmina en 1916 avec la loi Thornton qui abolissait les écoles bilingues.

Les données du rapport de l'inspection des écoles bilingues furent utilisées pour justifier l'abolition du système bilingue d'éducation ainsi que l'implantation du système unilingue anglais, même s'il n'y avait aucune recommandation à cet effet dans le rapport.

*The Newcombe Report, the result of Thornton's request for an enquiry into bilingual schools, has received almost no critical assessment. A careful reading reveals that both the newspapers of the day and Thornton grossly distorted the report. Newcombe, in fact, did not recommend the abolition of bilingual schools. Instead, he pointed out certain "administrative difficulties" which could have been removed by legislation or regulation without repealing clause 258 of the Public Schools Act. But in the House Premier Norris insisted that Thornton's bill proceeded directly from Newcombe's report. "The Government has to take notice of the report. It would have been a crime against the citizenship of the province not to have done so."*<sup>4</sup>

Ce document démontrait qu'au niveau élémentaire les élèves dans les écoles bilingues françaises étaient faibles en anglais mais qu'ils s'amélioreraient au niveau secondaire.

La loi Thornton fut passée abolissant ainsi le système bilingue, au détriment des minorités et plus particulièrement de la minorité franco-manitobaine dont les droits avaient été garantis à l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne. Il est évident que l'intention du gouvernement de l'époque était de faire de l'école un agent d'assimilation afin d'uniformiser la langue et les valeurs des étudiants manitobains. R.S. Thornton, le ministre de l'éducation du gouvernement libéral Norris, responsable de cette loi, l'indiquait très clairement dans son discours en chambre le 12 janvier 1916 lorsqu'il expliquait le bien-fondé de "An Act to Amend the Public Schools Act":

*The first essential to individual progress in any land is to know the language of the country. In an English-speaking country as this is, a knowledge of English is more necessary than a knowledge of arithmetic. No matter what a man's attainments may be, the doors of opportunity are closed to him if he does not have a*

*knowledge of English, the common tongue... We are building today for the Canada of tomorrow, and our common school is one of the most important factors in the work.* 5

Suite à cette consolidation du pouvoir politique en éducation par la majorité anglophone, les francophones décidèrent d'acquiescer publiquement à la loi Thornton. Mais, du même coup, ils fondèrent l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba qui avait pour but de préserver l'enseignement du français dans leurs écoles.

## **II. Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones**

Si l'on en croit le dernier échantillon de la première période, les lois de 1890 avaient fait leur dégât. La plupart des districts scolaires qui étaient identifiés comme desservant une clientèle franco-manitobaine s'étaient retirés du système public. De fait, seulement dix y étaient restés avec une inscription totale de quatre cent huit. La période de 1891 à 1896 est marquée par les poursuites judiciaires et finalement le gouvernement Laurier prend le pouvoir au niveau fédéral en juin 1896.

Deux échantillons successifs, c'est-à-dire en 1896 et 1898, ont été compilés pour comparer la situation qui existait avant l'accord Laurier-Greenway et la situation deux années plus tard, afin de bien analyser l'impact de cet accord. Il est cependant très difficile d'identifier clairement les écoles à clientèle franco-manitobaine. C'est

pourquoi nous avons utilisé deux sources pour préparé la liste des écoles pour chaque échantillon. Le rapport Newcombe de 1916, qui donne une liste assez complète des écoles bilingues en cette année, est la première source. Deuxièmement, un certain nombre d'écoles ont été ajoutées à cette liste parce que ces écoles avaient des professeurs de langue française, étaient situées dans des paroisses franco-manitobaines et allaient participer aux concours de français de l'association d'éducation après 1923. Ceci va nous donner des chiffres un peu plus élevés que ceux de Newcombe. Il faut aussi dire qu'un certain nombres d'inexactitudes ont été soulevées dans ce rapport de 1916.

En 1891 on trouve dix écoles ayant une clientèle francophone dans le résumé des registres scolaires du ministère de l'éducation du Manitoba. Le nombre d'élèves se chiffre à 408. Dans le résumé des registres scolaires en 1896, le nombre d'écoles est passé à vingt-et-un et l'inscription totale est de 678.<sup>6</sup> Ainsi, onze nouvelles écoles se sont intégrées au système public. Certaines de ces nouvelles écoles sont situées dans la région de La Montagne où on retrouve beaucoup de nouveaux arrivés de France à cette époque. Bien que ces nouvelles écoles pour francophones se soient jointes au système public, la majorité des écoles pour francophones reste à l'extérieur du système. La totalité des écoles pour francophones au sein du système public en 1896 est située en milieu rural, et chaque école représente un district scolaire. Aucun district n'administre plus qu'une école.

En examinant la population estudiantine totale de la province qui se situe à 38 000 et en comparant l'inscription scolaire dans les écoles pour francophones dans le système public qui est de 678, on se rend compte qu'elle ne représente que 1,7% de la population totale.<sup>7</sup> Ces chiffres démontrent clairement que les francophones, et on peut ajouter les vieilles paroisses canadiennes-françaises, ne se sont pas encore réintégrées au système public et que la population étudiante francophone au sein de ce système ne représente pas les 3% de la population totale que nous avons anticipés.

Pour ce qui est de l'assiduité en 1896 dans les écoles publiques pour francophones, elle se situe à 46,1%. Ce chiffre est très bas et démontre le manque d'assiduité des étudiants dans les écoles nouvellement établies. Il est aussi inférieur de 7% à celui de la province. Ce qui est intéressant à noter, c'est que l'assiduité au cours de cette période d'incertitude de 1891 et 1896 est beaucoup moins élevée qu'elle l'était auparavant, lors de la période du système confessionnel. Il semblerait qu'on assiste alors à une dévalorisation de l'école comme institution. Il faut ajouter cependant que le nombre total d'étudiants a augmenté de 270, comparé à l'échantillon précédent. 359 sont des garçons et 319 sont des filles. Le nombre de garçons demeure encore beaucoup plus élevé que celui des filles.

Le nombre d'enseignants dans ces écoles, selon les registres du ministère, se chiffre à vingt-deux. Il est difficile de recueillir des données relatives au sexe des enseignants dans ces écoles. Cependant, nous avons pu en identifier treize des vingt-deux. On retrouve cinq hommes laïcs, sept femmes laïques et une religieuse. Il

est aussi indiqué dans le registre que six des vingt-deux professeurs étaient sous permis. Cette situation représente un pourcentage assez élevé, si on le compare aux échantillons précédents. La majorité a complété le secondaire et l'école normale. Ainsi on peut constater que les femmes laïques sont en majorité, même si les hommes laïcs représentent un pourcentage important. Cependant, il est aussi facile de constater qu'à une exception près, les écoles où enseignent les religieuses ne se sont pas réintégrées au système public.

Les choses allaient changer drastiquement en 1898. Le nombre d'écoles bilingues françaises, comme on les appelle à l'époque, va se chiffrer à soixante quatorze. Il est évident que la majorité des francophones a accepté de se réintégrer au système public manitobain après que les clauses principales de l'Accord Laurier-Greenway, permettant la création d'écoles "bilingues" françaises et l'enseignement du catéchisme à la fin de la journée, ont été ajoutées à la loi scolaire.

Dans l'espace de deux ans, le nombre d'écoles est passé de vingt-et-un à soixante-quatorze. La population estudiantine a aussi fait un saut remarquable de 678 à 3 674. Le nombre de filles et de garçons est presque identique, se situant à 1 861 pour les garçons et à 1 813 pour les filles.

Le nombre d'enseignants passe à 105. De ceux que nous avons pu identifier, nous trouvons neuf hommes laïcs, trente-et-une femmes laïques et vingt religieuses. Nous savons que le nombre de religieux et religieuses pourrait être plus élevé si on avait eu des

chiffres précis pour Saint-Boniface. Les statistiques étaient incomplètes dans le Résumé des Registres scolaires en ce qui a trait aux enseignants. Cependant, les données qui furent recueillies nous démontrent clairement que les divers couvents et écoles dirigés par les religieuses se sont réintégrées au système public. Ainsi, la majorité des enseignants que nous avons identifiés sont des femmes laïques et des religieuses. Elles représentent 85% du total. Pour ce qui est des qualifications des enseignants, treize enseignaient sous permis, le reste avait complété les études secondaires et, dans la plupart des cas, avait aussi complété un cours à l'école normale. Ainsi, l'année 1898 représente la réintégration des Franco-Manitobains au système public après leur départ en 1890. La totalité de ces écoles sont dans des milieux ruraux, sauf pour Saint-Boniface, qui a été classifié urbain.

En 1901, le nombre d'écoles continue à augmenter et est passé de soixante-quatorze en 1898 à quatre-vingt-neuf pour cette année. Les nouvelles écoles qui se joignent au système sont du milieu rural et représentent, dans plusieurs cas, la mise sur pied de nouveaux districts dans des régions en voie d'exploitation par des nouveaux arrivés.

Le nombre d'étudiants augmente aussi. Le total est de 4 277 partagé entre 2 045 garçons et 2 232 filles. Les filles à l'école deviennent plus nombreuses que les garçons. Auparavant, dans la plupart des cas, les garçons étaient plus nombreux ou les chiffres étaient presque égaux. Les 4 277 inscriptions représentent 8,2% de la population estudiantine totale de la province qui se chiffre à 51

900. Pour ce qui est de l'assiduité, on constate une remontée spectaculaire à 63,8% par rapport au 46,1% de 1896, chiffre qui représente 10% de plus que le taux d'assiduité pour la province. Il n'est pas surprenant qu'on retrouve ce genre d'augmentation, parce que désormais les Franco-Manitobains ont accepté le nouveau système, même si leur contrôle sur les institutions scolaires est en quelque sorte réduit. Ils vont donc s'assurer de le faire fonctionner. En plus, les écoles dans les plus grands villages se sont réintégrées au système et il est remarquable de constater que, dans la plupart des cas, l'assiduité dans ces écoles est supérieure aux petites écoles de campagne.

Le nombre d'enseignants passe à 133 en 1901. Nous en avons identifié 129 selon leur sexe et leur état civil. On retrouve vingt-deux hommes laïcs, cinquante-sept femmes laïques, six religieux et quarante-quatre religieuses. Ainsi, le nombre d'enseignantes se chiffre à cent un, soit 78,2% du total de 129. Le nombre d'enseignantes augmente alors en terme de chiffres réels.

Le nombre de religieuses augmente mais le nombre de femmes laïques est encore plus élevé: treize de plus. Le nombre de laïcs est très élevé, se situant à 61%. Pour ce qui est des qualifications, vingt-quatre enseignent sous permis; mais, la grande majorité des autres ont complété le secondaire et ont complété l'école normale. Quelques-uns ont seulement leur éducation secondaire.

En 1906, le nombre d'écoles augmente à 102. Le nombre d'étudiants passe à 5 286, soit 8,24% de la population estudiantine

totale de la province qui se chiffre à 64 100. Ainsi, les écoles bilingues françaises maintiennent approximativement le même pourcentage du total des inscriptions de la province. Le nombre d'élèves dans les écoles bilingues françaises a augmenté de 1 009 depuis 1901. Le nombre de filles est encore supérieur de 200 à celui des garçons.

Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, les écoles bilingues françaises se situent à 66,6%, soit 12% plus élevé que pour l'ensemble de la province, ce qui revient à dire que les élèves dans les écoles bilingues françaises assistent en moyenne plus régulièrement à l'école que les élèves dans les autres écoles de la province.

Le nombre des professeurs est passé à 172 selon le sommaire des registres du ministère de l'éducation. Nous avons pu en identifier 159 selon leur sexe et leur état civil. On retrouve vingt-et-un hommes laïcs, soixante-huit femmes laïques, onze religieux et cinquante-neuf religieuses. Les laïcs sont encore plus nombreux avec quatre-vingt-neuf ou 55,9% du total. Cependant, le nombre de religieuses augmente d'année en année.

Il est intéressant de noter que le nombre de professeurs sous permis tombe de vingt-quatre en 1901 à huit en 1906. Ce nombre d'enseignants sous permis est très bas. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par le fait que, dans le résumé des registres, un bon nombre ne sont pas classifiés du tout. Cependant, on pourrait aussi penser que la nouvelle école normale produit des professeurs qualifiés qui viennent combler les postes vacants dans les écoles.

Ainsi le nombre d'écoles et le nombre d'élèves continue à augmenter en 1906. Il semblerait que la situation redevienne normale car les inscriptions dans les écoles bilingues françaises se maintiennent en terme de pourcentage avec celles de la province.

En 1911, ces augmentations se poursuivent. Le nombre d'écoles, selon nos chiffres, est passé à 118 et, tandis que le nombre d'élèves continue à monter, passant de 5 286 en 1906 à 6 090 en 1911, le nombre de filles est toujours supérieur à celui des garçons. La différence est d'environ 200. Le nombre total d'étudiants dans le système public de la province est monté à 90 800 en 1910-11. Ces chiffres signifient que le pourcentage d'élèves dans les écoles bilingues françaises a baissé un peu par rapport au total. Il est de 6,7%. L'assiduité scolaire reste toujours élevée à 71,8%, ce qui est 15% plus élevé que la moyenne provinciale qui se situe à 56,1%.

Le nombre de professeurs est passé à 217. Les professeurs que nous avons identifiés selon leur état civil se divisent comme suit: vingt-deux hommes laïcs, soixante-seize femmes laïques, dix religieux et soixante-seize religieuses. Les laïcs sont encore majoritaires, mais le nombre de religieuses est maintenant égal à celui des femmes laïques. Le nombre de professeurs sous permis a augmenté de façon considérable à vingt-sept. On peut sans doute expliquer cette montée par l'augmentation dans les inscriptions scolaires qui suscite une demande accrue pour des nouveaux professeurs et aussi par le départ de la profession d'un nombre élevé d'enseignants d'année en année, obligeant ainsi les commissaires à embaucher des enseignants avec des permis intérimaires. Le reste

des enseignants ont pour la plupart achevé le secondaire et l'école normale.

Ainsi, l'année 1911 démontre que l'augmentation dans tous les secteurs se poursuit bien que le pourcentage d'élèves dans le système bilingue descend un peu par rapport à la population totale dans le système public. Le nombre de professeurs augmente et le système bilingue français est en pleine expansion.

Le dernier échantillon de cette période est pris en 1916. Nos chiffres pour cette année vont varier un peu avec ceux du rapport Newcombe en ce qui touche aux inscriptions scolaires. Nous avons déjà expliqué que, dans le rapport Newcombe, on indique qu'il y a 126 écoles bilingues françaises. Son rapport touche seulement 117 de ces écoles et, en plus, il fait deux rapports sur une des écoles. Nous avons identifié 133 écoles qui auraient pu faire partie du système bilingue. Tel que nous l'avons déjà indiqué, nous avons pris la liste des écoles visitées par Newcombe et nous avons ajouté les écoles qui avaient des enseignants de langue française dans des centres francophones et qui allaient faire partie du réseau de l'Association d'Education après 1916. Le rapport de Newcombe semble avoir été préparé hâtivement. C'est pourquoi nos chiffres d'inscription vont inclure ces écoles et vont être un peu plus élevés que ceux que l'on retrouve dans le rapport Newcombe.

Le nombre d'élèves que nous considérons comme faisant partie du système français se situe à 7 450 comparé au 7 393 dans le rapport. Il y a toujours près de 200 filles de plus que de garçons. Ce

chiffre de 7 450 représente 7,2% de la population estudiantine totale de la province. Pour ce qui est de l'assiduité scolaire dans les écoles pour francophones, elle est de 67,6%, c'est-à-dire 3% plus élevé que la moyenne provinciale qui est de 64,2%. Le nombre d'élèves qui assistent à l'école française a augmenté d'environ 1 300 depuis 1911. Nos chiffres d'assiduité sont beaucoup plus élevés que ceux de Newcombe qui donne un taux d'assiduité de 46,8%. Il est impossible de comprendre cette statistique dans le rapport car nous avons utilisé les chiffres dans le résumé des registres du ministère de l'éducation et cette information est très précise.

Le nombre de professeurs est passé à 258 et, parmi ceux que nous avons identifiés, on retrouve dix-sept hommes laïcs, quatre-vingt-trois femmes laïques, vingt-cinq religieux et 105 religieuses. Les religieux et les religieuses sont maintenant majoritaires. On en retrouve 130, soit 56,5% du total. Le pourcentage de religieux et de religieuses au sein des écoles pour francophones a continué d'augmenter au cours de cette période et maintenant les religieuses représentent le groupe le plus important parmi les enseignants francophones avec 46%. Si on additionne le nombre de femmes laïques et celui des religieuses, on arrive à un total de 188, soit 81,7% des enseignants que nous avons identifiés. Les hommes jouent un rôle de moins en moins important dans les écoles françaises au sein du système public. D'autre part, le nombre de professeurs sous permis tombe à dix, indiquant que les professeurs dans les écoles françaises sont de plus en plus qualifiés. Le chiffre de 258 pour le total des professeurs est un peu différent de celui présenté dans le

rapport Newcombe qui offre un total de 234 professeurs pour les écoles dites bilingues.

Ainsi se termine notre dernier échantillon. Les faits saillants à noter sont les suivants: les religieuses sont maintenant le groupe le plus important en fait de nombre chez les enseignants dans les écoles pour francophones; le système d'écoles bilingues françaises continue son expansion; le nombre d'étudiants est toujours à la hausse et les chiffres d'inscriptions scolaires que nous avons retrouvés se comparent assez bien avec les chiffres du rapport Newcombe; cependant, il y a des différences marquées avec le rapport lorsque l'assiduité est calculée et également lorsqu'il s'agit du nombre d'enseignants dans les écoles bilingues. On peut conclure que le rapport Newcombe a été préparé hâtivement et manque de précision à certains endroits.

En conclusion, si on reprend la liste d'hypothèses en ce qui à trait aux statistiques scolaires pour la période 1896 à 1916, on peut en tirer un certain nombre de conclusions. Premièrement, si on examine les inscriptions scolaires pour cette période, on se rend compte que, malgré une certaine augmentation dans le nombre d'écoles qui sont entrées dans le système en 1896, les écoles pour francophones sont restées majoritairement en dehors du système public. La réintégration se fera après la signature de l'Accord Laurier-Greenway qui permettra la mise sur pied d'écoles bilingues et l'enseignement de la religion à la fin de la journée. Le nombre d'écoles pour francophones dans le système public, qui se chiffrait à vingt-et-un en 1896, va sauter à soixante-quatorze en 1898. Les

inscriptions scolaires vont passer de 678 à 3 674. L'augmentation dans le nombre d'écoles et dans les inscriptions scolaires va se poursuivre de façon constante jusqu'à la fin de la période en 1916.

La première hypothèse que nous voulons vérifier est celle qui indique que le nombre d'élèves francophones au sein du système public a toujours été au delà de 3% de la population totale estudiantine de la province. Cette hypothèse s'avère juste de 1898 à 1916. C'est seulement en 1896 que le pourcentage est moins de 3% et c'est parce que les écoles pour francophones fonctionnent en majorité à l'extérieur du système public.

Pour ce qui est du taux d'assiduité, il sera supérieur à la moyenne provinciale dans tous les échantillons à partir de 1898. En 1896, il est légèrement inférieur à la moyenne provinciale. La troisième hypothèse, qui veut que le nombre d'élèves augmente d'échantillon en échantillon au cours de cette période, s'avèrera juste, tel que nous l'avons déjà indiqué.

Tableau 6: Statistiques Scolaires

Année	Elèves	Garç	Filles	Assid.	Prof.t.	H.L.	F.L.	Rel.	Rses
1895-96	678	359	319	46,1	22	5	7	0	1
1897-98	3674	1861	1813	58,9	105	9	31	0	20
1900-01	4277	2045	2232	63,8	133	22	57	6	44
1905-06	5286	2541	2745	66,6	172	21	68	11	59
1910-11	6090	2945	3145	71,8	217	22	76	10	76
1915-16	7450	3629	3821	67,6	258	17	83	25	105

Légende des abbréviation:

Garç: Garçons, Assid: Assiduité (en pourcentage d'élèves), Prof.t.: Professeurs totaux; Etat civil et sexe des professeurs identifiés, H.L.: Hommes laïcs, F.L.: Femmes laïques, Rel: Religieux, Rses: Religieuses.

Les hypothèses au sujet des enseignants sont partiellement confirmées. Il est juste de dire que la majorité des enseignants dans les écoles au cours de cette période sont des femmes. Cependant, c'est seulement en 1916 que les religieuses représenteront le groupe le plus important au sein du corps enseignant oeuvrant dans les écoles pour francophones. Auparavant, c'était les femmes laïques qui constituaient le groupe le plus important. En dernier lieu, en ce qui a trait aux qualifications des professeurs dans les écoles pour francophones, la grande majorité étaient des professeurs qualifiés, bien que l'on retrouvât un nombre assez important d'enseignants sous permis. Cependant en 1916, ce nombre était tombé à dix, comparé à vingt-sept en 1911. Ceci représente une nette amélioration. Ainsi, si on fait la synthèse de cette période, on peut dire qu'après l'Accord Laurier-Greenway, les Franco-Manitobains se sont réintégrés au système public.

Les écoles pour francophones augmentaient à peu près au même rythme que les écoles pour l'ensemble de la province. Ceci veut sans doute dire que le système bilingue était en pleine essor et fonctionnait de façon normale avec un personnel enseignant qualifié. La loi Thornton qui s'appuie sur le rapport Newcombe viendra mettre fin au système bilingue. Ce rapport a sans doute été préparé hâtivement et contient des inexactitudes, surtout dans le domaine de l'assiduité scolaire. Il faudrait aussi ajouter que ce rapport ne recommande en aucun temps l'abolition du système bilingue, mais parle surtout d'amélioration du système. En examinant uniquement les statistiques que nous avons recueillies, il serait très difficile de

comprendre l'abolition du système bilingue français car, selon les statistiques scolaires, le système semblait se développer de façon saine et normale.

### III. Le curriculum

La situation est assez confuse en ce qui a trait au curriculum au cours des premières années de cette période. De 1891 à 1897, la majorité des écoles où on retrouve des francophones sont à l'extérieur du système et il est presque impossible de savoir quel genre de curriculum est enseigné dans ces écoles. On peut toutefois croire que ces écoles vont continuer avec le programme qui était en place sous le système confessionnel. Les écoles pour francophones qui ont adhéré au système public enseignaient le curriculum proposé aux écoles anglaises. Après le compromis de Laurier-Greenway et la mise sur pied des écoles bilingues, on peut retrouver de l'information sur le curriculum à partir de quelques sources. Une lettre de l'inspecteur Brunet, traitant de ce sujet et adressée à Mgr. Langevin, fait partie du Fonds Godias Brunet dans les archives du Collège de Saint-Boniface. Nous allons aussi faire allusion à une lettre du ministère de l'éducation qui nous donne des indices sur un programme qui veut valoriser l'agriculture. Cependant, la meilleure source d'information consiste des rapports du ministère de l'éducation où les inspecteurs offrent un compte rendu annuel des activités dans leur région. Les inspecteurs des écoles bilingues françaises nous donnent des indications de ce qui s'enseignait dans

les écoles qu'ils visitaient. Dans ces mêmes rapports annuels, nous avons retrouvé des examens que les futurs enseignants devaient passer pour recevoir leur certification. En plus, nous allons citer quelques articles qui sont parus dans les journaux francophones et qui abordaient la question du curriculum.

La lettre de M. Godias Brunet à Monseigneur Langevin rédigée en 1912 nous montre que la section 224 de l'Acte des Ecoles Publiques du Manitoba n'était pas très précise:

*When ten of the pupils in any school speak the French language, or any language other than English, as their native language, the teaching of such pupils shall be conducted in French, or such other language and English upon the bilingual system.* <sup>8</sup>

Par la suite, il tire la conclusion:

*Puisque nous avons droit d'enseigner le français dans nos écoles, implicitement comme dans l'Ontario, nous avons droit d'enseigner la Lecture, la Grammaire et la Composition.*<sup>9</sup>

Ce qui est surprenant dans cette déclaration est que le programme bilingue est en place depuis déjà une quinzaine d'années, et il semble évident, selon cette lettre, que ce programme est loin d'être clairement défini par le gouvernement.

L'inspecteur du Ministère, Godias Brunet, continue en indiquant:

*Mais nous n'avons pas encore de manuels autorisés par la loi pour enseigner ces différentes matières. Un principe est admis et nous n'avons rien pour appliquer ce principe: qu'il est impossible d'apprendre une langue sans livre, je me permets de proposer la liste des livres*

*suivants, espérant qu'ils rencontreront votre approbation.*

10

Deux points sont intéressants à retenir. Premièrement, quinze ans après l'établissement du système bilingue français, le ministère n'a pas encore autorisé de manuels officiels. Il semble évident que ce domaine n'est pas prioritaire et que, pour le ministère, le compromis de 1897 est un compromis politique et la mise en pratique des principes émis dans ce compromis se fait toujours attendre quinze ans après.

Le deuxième point qui mérite d'être souligné, est la demande d'un inspecteur du ministère de l'éducation à l'évêque du Diocèse de Saint-Boniface de sanctionner les manuels scolaires du système public. Même si Mgr Langevin n'a aucune autorité officielle, il est évident que son approbation est encore essentielle si on veut que les livres soient acceptés par les diverses écoles.

La lettre se poursuit avec la liste des livres qui sont proposées:

Syllabaire: de France, écriture au verso Méthode de lecture rationnelle et simplifiée,

Lecture: Magnon (sérié) Soeurs de la Congrégation (pour les filles)

Grammaire: Aubert (les 3 degrés) ou Claude Auger,

Dictées:: Robert

Exercices orthographiques: Robert.

Composition: Le style par les leçons de choses. (C.S.V.)

*En plus de ces livres, chaque instituteur devrait avoir en moins les livres suivants: (Help Series)*

*N. D. de la Congregation:*

*Prières du matin et du soir*

*Epitres et Evangiles*

*Syllabaire du Dessin*  
*Grammaire du Dessin*  
*Géographie - Atlas (Moyen & Supérieur)*  
*Réponses aux récapitulations de la Géographie*  
*élémentaire*  
*Recueils de diverses matières*  
*Histoire de l'Eglise au Canada*  
*Abrégé de l'histoire du Canada*  
*Géographie locale.*  
*C.S.V. Petite histoire sainte.*  
*C.S.V. Introduction à l'Arithmétique et Calcul Mental*  
*Frères du Sacré Cœur. Sténographie Duployé. 11*

Ce qu'on peut remarquer, c'est que la majorité des livres ont été préparés par des ordres religieux tels que les Clercs Saint Viateurs, les Sœurs de la Congrégation ou les Frères du Sacré Cœur. On spécifie que le syllabaire de France a été préparé par les écoles libres et non par le système public. Ainsi, on peut voir que les liens entre la langue et la foi sont très forts et que ces livres sont imprégnés des enseignements de l'Eglise catholique.

En deuxième lieu, une autre lettre dans le Fonds Godias Brunet est pertinente à notre sujet. Elle vient du "*Nature Study Section*" du ministère de l'éducation et est adressée à M. Brunet; son contenu nous donne une indication de l'accent mis sur l'agriculture à cette époque dans le système scolaire:

*It will be impossible for me to visit nearly all the schools that have had gardens and report on the same to the Trustees. May I enlist your co-operation a little...*

*What are the possibilities for holding School Fairs at one or more Centres in your Inspectorate, or in connection with the Agricultural Society's Fairs for competitions among your schools. These should specially emphasize vegetables, grains and other agricultural*

*products but also include Manual Training, Cooking and other lines we are trying to encourage.* 12

La majorité des écoles bilingues françaises sont en milieu rural et si on se fie aux remarques des inspecteurs dans le rapport annuel du Ministère, plusieurs de ces écoles participent à ce genre d'activités. Ces programmes, qui mettent l'accent sur l'agriculture et l'art ménager, viennent répondre à l'inquiétude émise par les chefs de file en éducation à l'échelle du pays, en ce qui a trait à l'éducation en milieu rural.

*One of the main concerns of Canadian educators by the beginning of the twentieth century was the so-called "rural school problem." Rural school populations were declining and rural school attendance was very unsatisfactory. The curriculum, reflecting the classical and literary bent, was not adjusted to the needs of the countryside and rural teachers were usually unable to make the necessary adjustments.* 13

Les inspecteurs des districts scolaires bilingues font souvent référence dans les rapports annuels du Ministère, aux divers sujets enseignés dans ces écoles. Par exemple, dans le rapport du Ministère de 1904, l'inspecteur Roger Goulet indique que les sujets qui sont enseignés dans les écoles bilingues sont comme suit:

*Subjects of Study.--Reading and composition are being successfully taught. Methods in teaching arithmetic can easily be improved upon, while history and geography are not as systematically taught as they should be. Nature study is being taken up more earnestly and this study has been the source of great interest to the children and a no small factor in the culture of the young minds.* 14

Il n'indique pas la langue d'enseignement. Cependant, dans un autre rapport de l'inspecteur Goulet, on dit qu'une partie des sujets se donnent en français. En ce qui a trait au curriculum, si on compare avec les rapports des inspecteurs anglophones, on peut conclure que les sujets décrits par Goulet sont identiques à ceux enseignés dans les écoles anglaises.

Dans le rapport du Ministère pour le "*Bilingual French-English Schools* " en 1911, nous avons une bonne description de ce qu'on enseigne dans les écoles bilingues françaises:

*There is a decided progress made in all the subjects. Of course we have not yet obtained the complete fulfilment of our expectation, but the spirit and general determination of our personnel are very encouraging. Reading is good. Number work is more methodically treated. Penmanship receives serious attention with effective results. Reasoning process is more generally applied in the study of grammar. We are beginning to see that there is a more definite purpose in the teaching of history and geography in our schools. Nature study is on all time tables and a more serious attempt is being made to interest the children in that matter. Manual training is taken up in several schools, but St.-Boniface is the only place where they have taken it systematically. A room has been specially equipped for this purpose and a man of the profession is employed. In our graded girls' schools domestic science work has been undertaken. The main features are needle work and crochet work, although in some places they are extending the work to straw and raffia weaving. Kitchen work is done in a few schools. A case of extraordinary patience and skill came to light in the school of St. Alphonse. A young girl named Marie Delichte had the misfortune of burning all the fingers of both her hands when she was a child. All that remained was the second phalanx of each thumb. She has to use her hands in writing. She is now fourteen years of age and is in the sixth grade. In sewing she leads her*

*class where exceptionally good work is done. With reference to music the rural teachers limit their exercises to rote singing. Our weakest subject is undoubtedly drawing.*

*We have seen with greatest pleasure the introduction of a manual on physical training. In attending to this subject, our teachers have come to understand that physical development not only prepares the body for better work, but also quickens the intellect and strengthens the will. The immediate results are quick execution, obedience, orderly habits, self control and determination. We are suggesting the organization of cadet corps wherever it is feasible. 15*

Il est intéressant de noter qu'on accorde beaucoup d'importance aux sujets qui offrent une éducation pratique tels que la couture, l'économie domestique et autre. Il est aussi très intéressant de noter les liens qui sont faits par les inspecteurs Potvin et Goulet entre l'éducation physique et la mise sur pied d'un corps de cadets. Ce genre de pensée éducative n'est pas isolée.

*Other means were also utilized to broaden the educational value of the schools. As early as 1900 the Winnipeg system had introduced military drill "not only to promote the order and discipline of the school, but also to improve the carriage and bearing of the pupils and conduce [sic] in no small degree to the formation of a manly and self-reliant type of character". 16*

Dans le rapport pour les écoles bilingues en 1912-13, les inspecteurs Goulet, Potvin et Brunet font quelques allusions aux sujets enseignés dans le curriculum. C'est en relevant les activités d'une journée champêtre à Ile-des-Chênes qu'on peut constater l'importance attachée aux succès académiques dans certaines matières:

*During the year several districts of the Ile des Chenes region joined forces for a Field Day. It was successful in every way. Competitions were held in the forenoon between different schools, in arithmetic, spelling, penmanship, reading and recitation. After the lunch "on the lawn" the afternoon was taken up with sports and games for boys and girls. 17*

Dans ce même rapport, les inspecteurs font le point sur le débat qui fait rage au sujet des écoles bilingues françaises:

*In view of the constant attacks on our schools with reference to the teaching of English, we have made it a point to see particularly what is taking place in all our schools, and we positively state that the English language is most earnestly taught in all the bilingual English-French schools. Of course, we must admit that in certain parts of the Province the conditions are such that the children are at a disadvantage to attain perfection in the use of the English language fluently, but we defy anyone to say that our schools are not doing their utmost to train the children in that respect. At our Normal School we have a special course in English (language, spelling, reading and composition), and our candidates have to undergo a severe test in English before obtaining the professional standing.*

*On the 28th and 29th of November, 1912, we had one of the most successful Conventions on record in our District. We obtained the attendance of nearly all our teachers. Parents and Trustees have taken such an interest in our discussions that the Assembly Hall of the Provencher School was found too small to accommodate the large attendance, and as a consequence we held our Sessions in the large and spacious Convocation room of the Girls' school. It was a great encouragement for us to note that this last hall was taxed to its full capacity.*

*Here again, with reference to the English, we may quote words expressing the feeling of the Convention:-- "We insist upon teaching the English language, first because it is common sense to do so, and secondly because it is a duty;" and again: "We shall not neglect the study of the English language, and we will strive in our*

*schools to learn it and to teach it as well as those who use it as their mother tongue." 18*

Le rapport des inspecteurs nous donne une idée du combat qui s'amorce au sujet des écoles bilingues. Dès 1912, les inspecteurs ressentent des pressions qui les obligent à justifier et à défendre le programme d'anglais dans les écoles bilingues.

Si on revient plus précisément au curriculum, nous allons maintenant examiner quelques examens qui sont offerts aux futurs enseignants des écoles bilingues. Ces examens nous donnent un aperçu du contenu de matières enseignées au secondaire. Cette situation est confirmée par une remarque dans un article du Manitoba qui indique:

*Ces quatre classes constituent la "high school" proprement dite et conduisent à l'obtention des divers diplômes d'instituteurs et d'institutrices. 19*

Ce qu'il y a de très différent d'avec les examens de la période précédente, c'est que seulement l'examen de français est offert en français. Auparavant, lorsque le système confessionnel était en existence, tous les sujets du curriculum étaient examinés en français.

Dans l'examen de troisième classe en 1903, on retrouve trois parties, la Versification et Poétique, la Littérature et Composition, et la Grammaire. On retrouve des exemples semblables à ce qu'on avait retrouvé dans les examens de la première période. Le poème qu'on donne à analyser s'intitule "L'égoïste". Voici les premiers vers:

*L'Egoïste.*

*Voyez ce mortel orgueilleux,  
De la société tyran impérieux,  
Devant lui sans cesse en extase:  
A tout propos, dans chaque phrase,  
Le moi régnant, le moi vainqueur,  
Est dans sa bouche ainsi que dans son cœur.  
Il n'est point de sujet, il n'est point de matière,  
Quelque étranger qu'il soit, où, de quelque manière,  
Le moi ne reparaisse avec tout son ennui:  
Il compare, il rapporte, amène tout à lui. 20*

L'aspect moralisateur se retrouve dans la plupart des textes. Par exemple, dans l'analyse de texte qui suit le poème, le texte choisi est un extrait de Fénelon intitulé "*Dangers de la Mollesse et de la Paresse*".<sup>21</sup>

Dans la section de Littérature et Composition qui suit, on demande de répondre à des questions sur un texte intitulé "*Démonstration de l'Existence de Dieu*". Fénelon décrit les complexités auxquelles les constructeurs d'une maison ont dû faire face. Il termine en indiquant:

*Jamais aucun homme sensé ne s'avisera de dire que cette maison, avec tous ses meubles, s'est bâtie et arrangée d'elle-même. L'ordre, à proportion, la symétrie, le dessein manifeste de tout l'ouvrage, ne mettent point de l'attribuer à une cause aveugle, telle que le hasard.*

*L'ouvrage du monde entier a cent fois plus d'art, d'ordre, de proportion et de symétrie que tous les ouvrages les plus industriels des hommes. Ce serait donc s'aveugler par obstination que de ne pas connaître la main toute-puissante qui a formé l'univers. FENELON. 22*

On se rend compte que les examens font encore référence à Dieu et à des thèmes religieux.

Dans les examens de IIe Classe on pose des questions sur l'œuvre de Corneille, Polyeucte, qui est remplie de connotations religieuses. La citation suivante démontre ce point:

50. *"Je dois ma vie au peuple, au prince, à sa couronne*

*"Mais je la dois bien plus au Dieu qui me la donne;*

*"Si mourir pour son prince est un illustre sort,*

*"Quand on meurt pour son Dieu, quelle sera la mort!" 23*

On pourrait citer plusieurs autres exemples pour appuyer ce point.

Si on passe à l'examen de 1907, on retrouve dans la division qu'on appelle Versification et Poétique pour la troisième classe un poème qui se lit comme suit:

50.30. (a) *"Un jour un chérubin dit à mon âme:*

*"Si de mon ciel tu savais la beauté!*

*"Si tu connaissais les purs rayons de flamme*

*"Que l'Eternel projette sur mon front!*

*"Au celeste Archange je répondis:*

*"Plus beau que le jour tu vois ton Dieu.*

*"D'un Dieu sur une modeste autel caché,*

*"Connais-tu l'amour! 24*

Les ramifications religieuses sont évidentes. Cependant, les deux autres poèmes qui traitent d'un petit grillon et de Christophe Colomb ont un contenu plus neutre. Les sujets proposés pour l'exercice de composition pour les enseignants potentiels de IIIième Classe sont plutôt patriotiques que religieux. Ce sont: Départ de l'émigrant français pour Manitoba, le retour de l'exilé au sol natal, la campagne au mois de mai.

On étudie sans doute les œuvres telles qu'Athalie et Esther qui sont toutes deux des classiques français avec de fortes connotations religieuses. Les questions à l'examen de 1907 portent sur les diverses parties du discours, les caractères et autres, mais les citations choisies font allusion à plusieurs reprises à Dieu.

Il serait cependant intéressant de noter que, dans un examen d'anglais de IIIe Classe, la deuxième question de la section littérature se lit comme suit:

2. *Write from memory one of the following poems:*

*"To Mary in Heaven"*

*"St. Agnes Eve"*

*"As Ships Becalmed at Sea" 25*

On peut se rendre compte que, même du côté anglais, dans les examens d'anglais pour les enseignants en formation, on peut également retrouver des questions à connotations religieuses.

Certains des commentaires négatifs au sujet du système bilingue français touchaient son lien très étroit avec les autorités catholiques. Il est très difficile de nier ce genre de commentaire si on examine le programme du congrès pédagogique des instituteurs de langue française et anglaise du Manitoba de 1915. On indique que le congrès sera tenu dans la grande salle du couvent des Révérendes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie sous le haut patronage de Sa Grandeur Monseigneur Beliveau. Le président honoraire est Roger Goulet, inspecteur et principal de l'Ecole Normale de St.-Boniface; le vice-président honoraire est Godias Brunet, inspecteur; Adrien Potvin, membre d'honneur à vie, ex-inspecteur. Ainsi, on

peut voir que les francophones du Ministère participent activement à ce congrès.

Le programme est détaillé et il nous donne un aperçu des liens évidents entre langue et foi.<sup>26</sup> Les présentations sont faites par des inspecteurs, des anciens inspecteurs ou des religieux. Les conférenciers traitent de sujets profanes tels que l'enseignement du dessin, de l'arithmétique, et une présentation de méthodes pour enrichir et améliorer le vocabulaire. Cependant, d'autres sujets engendrent directement des propos qui encouragent le maintien des valeurs fondamentales des Franco-Manitobains. Une des présentations s'intitule "L'Instituteur, gardien des traditions nationales", tandis qu'une autre discute la formation du caractère des enfants à l'école. Les présentations sont complétées par une visite du couvent et une messe de requiem est dite pour les membres défunts de l'association. La question de langue et de foi n'est pas négligée au cours de ce congrès. En plus, on peut ajouter que les ateliers qui traitent de dessin et d'arithmétique confirment que ces sujets sont enseignés en français dans certaines écoles.

En 1916, des changements sont apportés à la loi scolaire et le système bilingue est aboli. Un rapport préparé par l'inspecteur en chef Charles Newcombe, complété à la hâte en 1915 et déposé auprès du ministre de l'éducation le 14 janvier 1916, donnait un compte rendu des commentaires des différents inspecteurs lors de l'inspection des écoles bilingues l'année précédente. Voici quelques exemples tirés du rapport:



*Entrance class will write the whole examination in English. About thirty pupils take this examination every year. 27*

Certains des commentaires laissent entrevoir un certain manque d'objectivité de la part des inspecteurs. Il est intéressant de noter que seule l'utilisation de l'anglais oral a été évaluée et de façon arbitraire. Ainsi, les inspecteurs ne peuvent pas faire de comparaisons avec l'éducation que l'on trouve dans les écoles unilingues anglaises de la province.

Une réplique à ce rapport a été présentée aux Chevaliers de Colomb par le Frère Joseph, directeur de l'école Provencher et est reproduite dans Le Manitoba du 26 janvier 1916. Il fait ressortir que la langue anglaise est enseignée dans les écoles bilingues et que la situation n'est pas aussi tragique que celle décrite dans le rapport Newcombe:

*A la lumière du bon sens doit-on s'attendre que la langue anglaise soit parlée dans les classes où l'on trouve des enfants français de 5 à 7 ans? Doit-on s'attendre que dans les classes intermédiaires, ou l'on trouve généralement des enfants français de 7 à 10 ans, ou même 12 ans, si vous le voulez, doit-on s'attendre, dis-je, que ces enfants parlent couramment l'anglais? Nous constatons que les jeunes gens dans les écoles secondaires et à l'université rencontrent des difficultés presque insurmontables à maîtriser une seconde langue en dépit de leurs études antérieures et malgré la maturité de leur âge, comment pouvons-nous nous attendre que des jeunes enfants puissent atteindre en un plus court espace de temps un niveau plus élevé peut-être que celui qui est obtenu par des aînés?*

*Nous nous demandons aussi quels sont ceux qui ont visité nos écoles? Dans quelles conditions les ont-ils visités? Quelle était leur attitude? Quel compte ont-ils tenu les circonstances quant au milieu quant à la régularité de l'assistance, quant au fait même qu'ils étaient de parfaits étrangers aux enfants?*

*Nous avouons que dans la direction du progrès le champ est vaste mais il n'en est pas moins vaste chez eux.<sup>28</sup>*

Plus loin dans l'article, on donne une description de l'école Provencher pour démontrer que cette école bilingue est d'une très grande qualité.

*En parlant d'une manière spéciale de l'école Provencher dont il est le Directeur, le Révérend Frère fit connaître la division du temps relativement à l'enseignement du français et de l'anglais. Outre le programme ordinaire qui couvre les 8 grades l'école Provencher donne aussi un cours supérieur de 3 ans. A cette école on s'occupe de plus de travaux manuels et de jardins scolaires. L'école a un corps de cadets, un orchestre et une banque d'épargnes. Au sujet de l'enseignement religieux, cet enseignement est donné en français dans 14 classes; en anglais dans 3 classes, et en flamand dans 2 classes.<sup>29</sup>*

Ainsi, on peut se rendre compte que, dans cette institution qui semble être avant-gardiste, l'anglais ne semble pas souffrir. L'enseignement religieux y est donné. En plus on y trouve un corps de cadets et un orchestre qui s'ajoutent au curriculum régulier.

Cependant, les amendements à la loi scolaire de 1916 allaient changer cette situation. En septembre 1916, Le Manitoba publie un article tiré des Cloches de St.-Boniface intitulé "Le nouveau programme scolaire manitobain". Voici quelques extraits de cet article qui décrit les changements apportés:

Chaque année le département de l'instruction publique de la province publie un programme des matières à étudier dans les écoles. Nous attendions avec une particulière anxiété le programme de l'année scolaire 1916-17. Le gouvernement allait-il rayer de ce programme la partie bilingue avec le même sans-gêne qu'il avait fait voter l'hiver dernier par une majorité docile l'abolition de la clause garantissant l'enseignement bilingue? Le nouveau programme nous a apporté la réponse à cette question. Il ne contient aucune trace d'enseignement bilingue pour les huit premiers grades ou écoles élémentaires. C'est la mise en pratique d'une manière brutale du principe de l'abolition complète de l'enseignement bilingue votée à la dernière session de la Législature...<sup>30</sup>

Dans ce même article, on dresse le bilan des changements au niveau secondaire. On ridiculise l'apprentissage du français comme langue seconde à ces niveaux, sans une base solide à l'élémentaire.

*Par une étrange contradiction, pour ne pas dire un raffinement de persécution, on retrouve dans ces classes tout le programme bilingue des années précédentes avec la différence cependant que le français et l'allemand, jusqu'ici obligatoires pour les diplômés bilingues, sont devenus facultatifs pour tous les élèves qui, aux examens, pourront remplacer, à leur gré, l'algèbre ou la géométrie par les matières françaises ou allemandes indiquées.*

*Le programme applique à toutes les écoles le principe radicalement faux de l'étude des langues autres que l'anglais dans les classes supérieures seulement. Cette méthode n'a conduit jusqu'ici, tant dans l'Ontario qu'au Manitoba et partout où elle est en usage, qu'à la connaissance ridicule de ce que l'on désigne sous le nom de Parisian French. On perd un temps précieux dans les high schools à étudier les langues étrangères sans en arriver à aucun résultat appréciable. <sup>31</sup>*

Ainsi, ce qui demeure dans les quatre années au niveau secondaire est l'étude du français comme langue seconde. Ce qui revient à dire

que l'étude du français comme langue première est bannie du programme d'études manitobain.

Il est très intéressant de noter que le programme d'étude n'a pas changé radicalement au niveau secondaire; seuls les buts ont changé:

*C'est en vain qu'on étale dans les programmes toute une nomenclature d'auteurs français qu'on prétend faire étudier à des élèves à qui on n'a jamais appris à lire cette langue. Ce n'est ni dans le cours supérieur des Frères, ni dans les principes de littérature du P. Mestre, pas plus que dans Mme de Sévigné, Fénelon, Chateaubriand, Veuillot, Daudet, Bazin et d'autres que les élèves des high schools apprendront à lire et à comprendre le français, mais bien dans l'alphabet et dans des livres de lecture gradués, ainsi que dans des traductions appropriées. Jusqu'à présent le programme avait conservé ces principes de saine pédagogie pour nos écoles bilingues élémentaires et nos élèves parvenaient aux classes supérieures suffisamment outillés pour aborder le programme de littérature française qu'on a laissé subsister. On renonce ainsi à construire à ras de sol pour construire dans les airs!* <sup>32</sup>

On a l'impression qu'on a changé la loi et que l'on n'a pas eu le temps d'apporter les changements nécessaires au programme d'études; de là, l'absurdité d'enseigner la littérature à des élèves qui n'ont pas reçu de français à l'élémentaire. Ainsi le principe du français langue seconde et la pratique ne semblent pas se rejoindre. Ce programme changera plus tard pour être plus conforme aux exigences d'un programme de français langue seconde.

Pour terminer cette section sur le curriculum pour la période de 1890 à 1916, on peut faire quelques constatations. De 1890 à

1897, officiellement, il n'y a pas de français au programme d'études manitobain. Après 1897, la mise sur pied d'écoles bilingues se réalise, mais on se rend compte que même en 1912, G. Brunet, l'inspecteur d'école, se questionne sur l'étendue des droits offerts par la loi aux élèves dans les écoles bilingues. Il propose à Mgr Langevin une liste de livres qui comprend des livres dans des disciplines autres que le français, telles que l'arithmétique et l'histoire du Canada. On peut ainsi conclure que, dans les écoles bilingues, certains sujets autres que le français s'enseignaient en français. Cependant, on a des indications d'après le discours du Frère Joseph Fink publié dans Le Manitoba en 1916, qu'au niveau secondaire, sauf pour le français, la majorité des sujets s'enseignaient en anglais dans les écoles bilingues.

En examinant le curriculum au cours de cette période, on peut certainement répondre affirmativement à notre première hypothèse au sujet des références à la religion dans le curriculum (par exemple dans les examens de français, on retrouve souvent des références à Dieu). On retrouve aussi l'enseignement de la religion et sans doute de l'Histoire Sainte car on propose un livre à cette fin en 1912. Les liens entre les autorités religieuses et les fonctionnaires francophones sont ouverts et cordiaux.

Si on peut en juger par les examens pour les enseignants en formation, on peut aussi indiquer que ces examens de français sont très semblables à ceux de la période précédente. On retrouve le même genre de division dans le sujet, la poésie, la littérature, la grammaire. Les questions se penchent sur les auteurs classiques

français. Enfin le plus grand changement qu'on peut constater en ce qui à trait à ces examens, c'est que seul l'examen de français est rédigé en français. Ainsi on peut conclure que le curriculum de cette époque permet aux élèves de langue française, au sein du système public, de profiter d'un enseignement en français et du français imprégné de pensées religieuses. Cette situation aurait sans doute pu suffire aux exigences de la majorité de la population canadienne-française. Cette acceptation se vérifie en examinant la défense acharnée que certains chefs de file francophones allaient offrir à ce programme, lors de son abolition. Le nombre d'écoles qui ont été mises sur pied témoigne également de la popularité de ce concept.

#### IV. Le post-secondaire

Au cours de cette période, plusieurs changements affectant le secteur post-secondaire manitobain seront implantés. Les lois de 1890 entraînent la fermeture des écoles normales catholiques et françaises. L'Accord Laurier-Greenway de 1896 va permettre la création d'écoles bilingues. Il devenait ainsi logique de mettre sur pied une école normale pour préparer les jeunes professeurs qui auraient à enseigner dans ces écoles.

A partir de 1890, le Collège de Saint-Boniface va demeurer la seule institution importante, au niveau post-secondaire, à offrir des cours en français. Même dans cette institution, on s'efforcera

d'accommoder le groupe anglophone. Dans l'annuaire de 1893-94 on décrit les cours dans les deux langues selon le système bilingue:

*Durant toute cette période a prévalu au Collège la formule dite "bilingue": on enseignait aux Francophones et aux Anglophones dans la même classe. Cependant, comme le Collège avait une atmosphère française et que les non Francophones étaient peu nombreux, ces derniers apprenaient rapidement le français, assez pour suivre les cours dans cette langue. On donnait sans doute des cours spéciaux aux Anglophones en langue française et en langue et littérature anglaises. Entre 1894 et 1898, dans l'Annuaire, qui contient la description en français et en anglais de tous les cours et des manuels utilisés, on constate que ce sont les mêmes manuels anglais qui sont utilisés par tous les étudiants des mêmes niveaux en mathématiques, en sciences et en géographie. 33*

Ceci implique que l'on veuille attirer des étudiants anglophones même dans le cours classique.

C'est en 1906 que le cours classique sera divisé sur le plan linguistique. Cette séparation vient à la suite d'une petition adressée à Mgr Langevin en 1906, par un comité d'anglo-catholiques de Winnipeg qui demandent, entre autres, un nouveau diocèse anglophone ainsi qu'un collège anglophone. Le programme bilingue ne semble pas satisfaisant.

*With regard to higher education, St. Boniface College, the only Catholic institution in the west, although nominally bilingual, was French. It did not provide higher education for all the young men of the diocese. The French professors out-numbered the English ones four to one " . . . and the methods, the ideals, the surroundings, the ambitions of the place are French." Besides, the Archbishop had once said: "The College must be and shall remain French."34*

A partir de cette date, il y aura deux sections quasi-identiques au sein du cours classique du Collège de Saint-Boniface. Une de ces sections offrira les cours complètement en anglais et l'autre en français. Ce système sera en place jusqu'en 1925 lors de la fondation du Collège St. Paul's. Le cours commercial est enseigné presque entièrement en anglais, sauf pour un bon cours de français à partir de 1890; cette situation se poursuit au cours des années qui suivent.

Dans l'annuaire de 1898-99, on déclare, de façon claire, la philosophie d'éducation des Jésuites en ce qui à trait au Collège de Saint-Boniface. On peut conclure d'après ces déclarations que le Collège est d'abord et avant tout une institution à la fois religieuse et patriotique. Les buts du Collège étaient de:

*Lutter pour le triomphe de la cause catholique dans l'Ouest du pays, préparer des défenseurs éclairés de notre Foi et de notre nationalité, des hommes dont l'influence pour le bien se fasse sentir dans les rangs du clergé, dans les professions libérales, aux diverses législatures, dans le service civil, le commerce, l'industrie et l'agriculture. 35*

De plus, le Collège insiste sur l'importance de son affiliation avec l'université du Manitoba:

*La présence des représentants de notre Collège aux Examens Universitaires, au Bureau des études et au Conseil de l'Université contribue beaucoup à y faire respecter les intérêts et les droits de la minorité catholique dans l'instruction supérieure. 36*

Le Collège de Saint-Boniface suivait un programme identique aux autres collèges jésuites de l'Est en ce qui a trait à la langue latine, la langue grecque, les mathématiques et les sciences. Cependant, on

y offrait des cours différents en philosophie, en littérature française et en histoire.

Tableau 7: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les élèves.

Années A.	Et. univ Autres	# D'ét.	Mâles	Origine des étudiants					
				Rurale	Urbaine	E.-U.	Ont.	S.&A.	Aut.
1896	31	67	67	16	51	6	1	3	2
1901	26	124	124	60	64	18	12	7	2
1906	23	250	250	119	131	15	15	38	12
1911	75	374	374	195	179	24	23	71	10
1916	64	274	274	146	128	7	6	51	5

Légende:

Et. univ.: étudiants universitaires, # d'ét.: nombre d'étudiants, Urb.: Urbains, E.U.: Etats-Unis, Ont.: Ontario, S.&A.: Saskatchewan et Alberta, Autres: autres provinces canadiennes.

Si l'on étudie les inscriptions scolaires au cours de cette période, nous constatons un accroissement rapide après 1896.<sup>37</sup> Cependant le léger déclin qui avait commencé en 1891 va se poursuivre en 1896, lorsque le nombre d'étudiants va tomber à soixante-sept. Ce chiffre d'inscription est le plus faible de toutes les années pendant lesquelles les Jésuites ont administré le Collège. Par la suite, la montée se fait graduellement, mais de façon constante, sauf pour quelques exceptions. C'est la période noire dans l'histoire de l'éducation française au Manitoba français.

La crise linguistique et religieuse en éducation a beaucoup contribué au fléchissement. Cependant, la crise économique des années 1890 en était une autre cause importante:

*Cependant, il faut en avoir les moyens car, indépendamment des valeurs des gens, comme nous*

*l'avons vu dans les années 1890 et comme nous le verrons dans les années 1930, de graves crises économiques frappent durement--même l'élite-- et risquent de mener à la catastrophe un collège qui vit des contributions des parents, quelle que soit la qualité des services rendus.* 38

Ceci est surtout vrai en milieu rural car le nombre d'étudiant venant des centres ruraux va chuter de vingt-six à seize, tandis que la baisse en milieu urbain n'est pas aussi importante. Elle tombe seulement de cinquante-sept à cinquante-et-un. Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur de la province va aussi connaître un léger déclin passant de quinze à douze. Le nombre le plus important vient des Etats Unis (six), tandis que six étudiants viennent des autres provinces: c'est-à-dire trois de l'Alberta et la Saskatchewan, un de l'Ontario et deux des autres provinces.

Tableau 8: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les professeurs.

Années	Profs.	laïcs	laïques	rx	rses
1896	12	2	-	10	-
1901	16	2	1	13	-
1906	19	5	-	14	-
1911	24	6	-	18	-
1916	25	6	-	19	-

Légende:

Profs.: Professeurs, Rx.: Religieux, rses.: Religieuses.

Le nombre d'enseignants va aussi baisser passant à douze par rapport à quinze pour l'échantillon précédent. Cependant, le nombre de laïcs va demeurer stable à deux. Le diplômes offerts sont toujours les mêmes, c'est à dire ceux du cours classique et ceux du cours commercial.

Les chiffres d'inscription que nous avons recueillis pour 1896, en ce qui à trait à la section universitaire, sont très fragmentaires. Environ une trentaine d'étudiants auraient subi un examen à l'université. Des trois diplômés de 1896 que nous avons pu identifier dans des annuaires publiés au cours des années qui ont suivi, un est devenu avocat, un s'est lancé en affaires et un autre est devenu prêtre. Quelques diplômés au cours de cette période auraient complété une maîtrise à l'Université du Manitoba. Cette information est limitée mais elle offre cependant un aperçu général de la situation pour cette période. La situation n'est pas glorieuse.

En 1901, on va constater un saut très important dans les inscriptions. Elles passent à 124. Cette augmentation est sans doute due à la reprise économique et au retour d'une certaine stabilité dans le secteur de l'éducation publique. L'impact est plus important en milieu rural où les inscriptions scolaires vont augmenter de seize à soixante (375%), tandis qu'en milieu urbain le nombre passe de cinquante-et-un à soixante-quatre (26%). Le nombre d'étudiants venant des Etats-Unis va tripler de six à dix-huit, tandis que le nombre de l'Ontario passe de un à douze. Les étudiants de l'Ouest vont être sept et les autres provinces en envoient deux. Soit un grand total de trente-neuf. C'est une augmentation nette de vingt-sept étudiants venant de l'extérieur. Le nombre de professeurs augmente d'une seulement; il s'agit bien d'une femme. C'est la seule fois avant la fin des années soixante qu'une femme enseigne au sein des murs du Collège. En ce qui à trait aux diplômes offerts, ils sont toujours les mêmes.

L'information pour le secteur strictement universitaire est encore limitée. Il y aurait une vingtaine d'étudiants qui auraient subi des examens à l'Université du Manitoba. En plus, on retrouve la profession de deux diplômés de 1901 dans les annuaires des années suivantes: un est devenu avocat et l'autre a poursuivi une carrière en sciences appliquées.

Le montée des inscriptions scolaires sera encore plus spectaculaire en 1906, lorsque le nombre va doubler et va passer à 250. On pourrait penser que cette augmentation serait due à la création du cours classique en anglais, mais si on examine les inscriptions d'étudiants anglophones et des autres nationalités qui se situaient à trente-sept en 1901 et qui sont passées à soixante-treize en 1906, ces inscriptions représentent toujours un pourcentage d'environ 30% de l'inscription totale.<sup>39</sup> Le "*boom*" économique en milieu rural serait, sans doute, la cause principale de cette augmentation. L'immigration vers l'Ouest y serait aussi pour quelque chose. La création du Juniorat de la Sainte-Famille par les Pères Oblats va aussi augmenter le nombre d'étudiants qui vont se rendre au Collège. Les Pères Oblats ne pourront pas mettre sur pied un Juniorat enseignant. Ainsi les étudiants se rendront au Collège pour faire leurs études.

Le nombre d'inscriptions scolaires venant de milieux ruraux va encore doubler, passant de soixante à 119. Ce "*boom*" a aussi un impact en milieu urbain car les chiffres passent de soixante-quatre à 131. Le nombre d'étudiants venant de l'Ouest canadien connaît un essor remarquable, passant de sept à trente-huit. Les chiffres des

Etats-Unis et de l'Ontario demeurent assez stables tandis que ceux des autres provinces vont augmenter de deux à douze.

Chez les professeurs, le nombre total va passer à dix-neuf, dont cinq sont des hommes laïcs. Ce nombre d'hommes laïcs est assez important, si on considère que le Collège est reconnu en tant que collège jésuite. Les mêmes diplômes sont offerts, sauf pour le changement que nous avons déjà mentionné, c'est-à-dire que le cours classique est maintenant offert dans les deux langues officielles du pays.

Au niveau universitaire, les statistiques sont encore nébuleuses pour l'année 1906. Une vingtaine d'étudiants écriront des examens à l'Université du Manitoba. D'après les prix offerts, il y aurait eu au moins quatre étudiants qui ont obtenu leur diplôme au cours de cette année, et trois de ces diplômés auraient terminé leurs études en médecine.

En 1911, la population estudiantine va encore augmenter. Elle se chiffre maintenant à 374 dont 195 du milieu rural et 179 du milieu urbain. C'est la première fois depuis 1885 que les étudiants du milieu rural sont majoritaires. Cette situation démontre des bonnes années dans le secteur agricole qui se confirme par le nombre d'étudiants qui viennent de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le nombre se chiffre à soixante-et-onze, comparé à trente-huit cinq années plus tôt. C'est l'apogée quant au nombre pour la clientèle venant de ces deux provinces. Le nombre d'étudiants venant des Etats-Unis et de l'Ontario va connaître un plafonnement au cours de

cette période. Les Américains sont au nombre de vingt-quatre et les Ontariens sont vingt-trois. Les étudiants des autres provinces forment un groupe de dix, ce qui représente une diminution de deux de l'échantillonnage précédent.

Le nombre d'enseignants augmente à vingt-quatre, dont six sont laïcs. Les mêmes diplômes sont décernés.

Les chiffres sont plus exacts en ce qui a trait au niveau post-secondaire en 1911. Le nombre d'étudiants que l'on retrouve dans le cours classique au niveau universitaire se chiffre à trente. Nous avons compté les étudiants dans les deux années de Philosophie et de Rhétorique. Il y a aussi quarante-cinq étudiants dans les cours commerciaux (Junior et Senior). Le nombre total d'étudiants au niveau post-secondaire est donc de soixante-quinze, soit 20% de la population totale du Collège. En ce qui a trait à la profession des diplômés, qui étaient au nombre de sept, cinq se dirigent vers la vie religieuse et un en droit, tandis qu'il n'y a pas d'indication au sujet du dernier diplômé.

L'année finale de cette période va représenter le deuxième revirement sérieux dans les inscriptions du Collège depuis l'arrivée des Jésuites. L'inscription totale tombe de 374 en 1911 à 274 en 1916. Le Canada est en guerre, et la situation économique dans l'Ouest est moins alléchante. Le nombre d'étudiants du milieu rural et du milieu urbain va diminuer de façon remarquable. Pour le milieu rural, on retrouve quarante-neuf (25,1%) étudiants de moins et cinquante-et-un (28,5%) étudiants de moins en milieu urbain. Le

nombre d'étudiants venant de l'extérieur de la province va chuter encore plus. Il tombe de 128 à soixante-neuf, soit une perte de 46%. Les étudiants des Etats-Unis tombent de vingt-quatre à sept, de l'Ontario de vingt-trois à six, des provinces de l'Ouest de soixante-et-onze à cinquante-et-un et des autres provinces de dix à cinq. La loi de 1916 qui avait été passée au cours de l'année ne devrait pas avoir eu d'effets directs sur l'inscription scolaire du Collège. Cependant, la guerre et un déclin économique y seraient pour quelque chose.

Malgré cette chute, le nombre de professeurs va augmenter de un et va passer à vingt-cinq tandis que le nombre de laïcs va demeurer le même. Les mêmes cours sont offerts.

En 1916, on retrouve soixante-quatre étudiants au niveau post-secondaire. Il y en a trente-six dans le cours classique, dont cinq sont finissants. On en retrouve vingt-huit dans les cours commerciaux. Ceci représente un déclin sur les inscriptions en 1911 qui se chiffraient à quarante-cinq. La section du cours classique augmente légèrement par rapport à l'échantillon précédent. Pour ce qui est des professions des cinq diplômés, elles se répartissent comme suit: deux prêtres, un enseignant, un dans les sciences appliquées et un avocat. Ceci nous donne un aperçu général de la situation du post-secondaire au Collège de Saint-Boniface.

Cependant, au cours de cette période, une autre institution viendra offrir des cours au niveau post-secondaire. En janvier 1899, suite à l'entente Laurier-Greenway, qui permettait la mise sur pied d'écoles bilingues, c'est le début des cours de l'école normale bilingue.

On retrouve certaines différences avec les écoles normales qui avaient existé à l'époque du système confessionnel. Même si les cours de l'école normale se donnaient dans une salle de l'Académie Saint-Joseph nouvellement construite, les deux professeurs en charge étaient l'inspecteur Rochon, un catholique français et l'inspecteur Young, un protestant anglais. Tous deux étaient du ministère de l'éducation. Les sœurs n'enseignaient pas dans cette institution. Le Manitoba déplore cette situation:

*"Les religieuses ont permis qu'on ouvre l'école normale dans leur local, mais elles sont complètement étrangères aux cours qui s'y donnent, elles n'enseignent ni ne dirigent. Deux professeurs laïques M. l'inspecteur Rochon, catholique, et M. l'inspecteur Young, protestant, sont chargés de l'école, laquelle est conduite selon les principes et les exigences de la loi scolaire concernant les écoles publiques..."*

*Il n'y a rien en ceci qui soit une concession à une dénomination religieuse quelconque. Le cours adopté est semblable à celui qui est permis pour l'école normale des Allemands dont les sessions sont tenues à Gretna depuis plusieurs années. Il n'y a pas de quoi se réjouir...." 40*

Le curriculum enseigné suit les exigences de la loi scolaire. On indique dans cet article que vingt-huit institutrices et deux instituteurs suivirent ces premiers cours. L'école normale allait changer de local à plusieurs reprises et les sessions qui étaient d'une durée de dix semaines, se donnent dans un appartement sur la rue Dumoulin de 1901 à 1903. L'article dans Les Cloches de Saint-Boniface donne les noms des étudiants de l'année de 1903.<sup>41</sup> L'inscription se chiffre à trente-six: trois sont des hommes et trente-trois des femmes.

En 1902, dans le Manitoba, on annonce la construction d'une nouvelle école normale. On peut croire que cette nouvelle école normale a accueilli les étudiants dès 1904 et, selon les statistiques recueillies par Sœur Elisabeth de Moissac, le nombre d'étudiants pour les années 1904-1905-1906 s'établissait à cinquante-quatre dont trois étaient des hommes.<sup>42</sup> L'enseignement est toujours donné par des inspecteurs. Monsieur Roger Goulet, nommé inspecteur en 1900 en sera le directeur.

En 1912, il y a maintenant deux sessions de quatre mois:

*Our normal school session in St.-Boniface was held from January to the end of April; but a change was made and a session opened at the beginning of September to last four months so that in 1912 we had 2 sessions.* <sup>43</sup>

Cependant il faut ajouter qu'en plus de ces cours réguliers, des cours spéciaux ont été organisés par le ministère tels que des cours en agriculture et aussi certains cours d'été dans diverses matières. En 1916, avec le passage de la loi Thornton, c'est la fermeture de l'école normale bilingue. C'est la fin de la préparation des professeurs en langue française, car l'enseignement dans cette langue est maintenant banni.

Cette école normale, qui a existé de 1899 à 1916, a préparé de nombreux enseignants. Il serait difficile d'en avoir un chiffre exact. On peut estimer qu'au cours des sept premières années environ 170 étudiants auraient passé les portes de l'école normale. En ce qui a trait au cours qui y furent offerts, on peut en trouver un indice en scrutant la liste des cours qui font l'objet d'un examen en 1912. Le

seul cours qui fait l'objet d'un examen en français est justement le sujet français. Une autre indication des cours enseignés dans les écoles bilingues vient de l'article dans Le Manitoba où l'on spécifie que les inspecteurs enseignent le programme prescrit par la province aux candidats à l'enseignement.

En conclusion, si l'on fait le bilan de l'inscription scolaire au Collège de Saint-Boniface au cours de cette période, on peut conclure que le nombre d'étudiants va connaître un déclin assez marqué au début de la période en 1896 où il se situe à soixante-sept pour atteindre, par la suite, son apogée en 1911, où le nombre total va passer à 374. Ce même courant va se retrouver au niveau strictement post-secondaire. Cependant les chiffres étant moins précis pour cette époque, il faut se fier aux années 1896 et 1911. En 1896, le nombre d'étudiants qui ont subi des examens au niveau universitaire se situe à trente-et-un, tandis que le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire en 1911 est de soixante-quinze. Il est évident que la relation entre soixante-sept à 374 n'est pas la même que celle de trente-et-un à soixante-quinze. Cependant, il faut noter que l'augmentation réelle est importante. Si on ajoute à ces nombres, une quarantaine d'étudiants qui suivent des cours en pédagogie, c'est un chiffre assez impressionnant comparé au trente-et-un de 1896. Ainsi on peut conclure que le nombre d'étudiants au Collège de Saint-Boniface et au niveau post-secondaire en général va augmenter au cours de cette période, venant appuyer notre première hypothèse.

Les étudiants du Collège de Saint-Boniface sont en majorité des Franco-Manitobains mais, en 1911, on y retrouve un contingent important venant de l'extérieur de la province. Sans doute, le Collège de Saint-Boniface a une excellente réputation au-delà des frontières de la province. De fait, les étudiants venant de l'extérieur vont représenter 34,3% de la population estudiantine totale en 1911. Cependant, notre deuxième hypothèse s'avère juste, car la majorité des étudiants au Collège de Saint-Boniface sont des Franco-Manitobains.

L'éducation post-secondaire pour les filles au cours de cette période va se limiter au cours de pédagogie à l'école normale; cependant leur participation dans ce domaine est très grande. De fait en 1903, elle représente 91,6% des effectifs dans une classe de trente-six, c'est à dire trente-trois. Cette situation va se répéter d'année en année. Cette constatation contredit notre hypothèse qui veut que l'éducation post-secondaire pour les filles soit très limitée avant les années '40.

Au Collège de Saint-Boniface, la majorité de professeurs sont des religieux. Malheureusement, il est impossible d'identifier les professeurs qui enseignent uniquement au niveau universitaire. Cependant, sur le personnel entier, on retrouve toujours un contingent assez important de professeurs laïcs. D'un seul laïc sur seize en 1886, on passe à cinq sur dix-neuf (26,3%) en 1901 et à six sur vingt-quatre en 1906 (25%). On se rend compte que les laïcs ont eu tout de même une présence assez importante au sein du Collège de Saint-Boniface. La présence d'une dame sur le personnel du

Collège en 1901 est une exception. Notre hypothèse qui veut que la personnel enseignant soit presque exclusivement des religieux n'est pas tout à fait juste. Le nombre de laïcs au Collège en est une preuve.

Pour ce qui est des professeurs à l'école normale, on va retrouver un changement assez important au cours de cette période. Si on la compare à la première période que nous avons étudiée où les professeurs étaient des religieuses qui enseignaient le cours dans leurs couvents respectifs, un changement important va s'opérer. Les professeurs vont maintenant être des hommes qui sont aussi des inspecteurs du ministère de l'éducation. Parmi ces hommes on retrouve un anglophone protestant du nom de Young. En plus, même si l'école normale a connu ses débuts à l'Académie Saint-Joseph en 1899, on s'inquiète à Winnipeg que ces cours se poursuivent dans une maison d'éducation religieuse non affiliée à l'Université. Par conséquent les cours devront être déménagés au Collège, ensuite à l'Académie Provencher et, de 1901 à 1903, ils se donneront dans une salle publique sur la rue Dumoulin. Finalement, une école normale sera construite sur la rue Masson par la province, en 1904. On peut constater que le climat a changé. La province veut s'assurer que les cours de pédagogie soient enseignés par des laïcs dans des lieux neutres.

Au Collège de Saint-Boniface, on peut constater que le curriculum changera très peu au niveau du cours classique. On peut aussi souligner que le cours commercial est toujours offert et qu'essentiellement, le cours demeure le même, sauf qu'on y retrouve deux niveaux, le niveau junior et le niveau senior. Ainsi, les mêmes

diplômes seront offerts au cours de cette période qu'à la fin de la période précédente. La langue d'enseignement sera l'anglais pour le cours commercial sauf pour un bon cours de français et, à partir de 1906, il y aura deux sections au cours classique, une anglaise, l'autre française.

A l'école normale, le curriculum enseigné va être celui du système public. Le seul examen qui est offert en français est l'examen du cours de français. Ces examens sont étudiés plus à fond lorsque nous analysons le curriculum du système public. Cependant, il y a une chose à retenir, c'est que contrairement à ce qui s'enseignait dans les écoles normales lors du système confessionnel, les sujets enseignés ne comprennent plus le catéchisme et l'Histoire Sainte, mais sont bien les mêmes que ceux qui s'enseignent dans l'école normale anglaise car les examens sont identiques pour les deux groupes sauf pour l'examen de français. Cependant, selon les inscriptions à cette école normale, il est difficile de croire que les candidats soit vraiment préoccupés par le manque d'instruction religieuse formelle. Si l'on compare les sujets enseignés à l'école normale au cours de cette période à ceux des deux périodes précédentes, le seul changement majeur est l'absence de sujets qui traitent directement de la religion. Cependant cette lacune sera compensée par des présentations aux enseignants lors de réunions annuelles, tel que nous l'avons décrit dans la section du curriculum.

Ainsi la vingtaine d'années mentionnée ci-dessus peut être considérée comme une période de croissance au niveau du Collège de Saint-Boniface et plus particulièrement au niveau post-secondaire.

Ceci est aussi vrai pour ce qui est de l'école normale. Une situation qu'on pourrait qualifier de normale semble exister. Les Franco-Manitobains peuvent poursuivre leurs études après le cycle secondaire. Il est vrai que les jeunes filles sont limitées à des études en pédagogie, mais cette situation n'est pas anormale pour l'époque, puisque, même dans la société majoritaire, les débouchés au niveau post-secondaire sont très limités pour les jeunes femmes. Mais, en 1916, pour la deuxième fois en vingt-cinq ans, une loi viendra mettre fin à un développement normal de la minorité officielle et obligera les Franco-Manitobains à se replier sur eux-mêmes et à se fier à leurs propres ressources pour maintenir et développer les outils essentiels pour préparer les enseignants dans leurs écoles. Malgré les menaces, le Collège, à cause de son statut d'école privée et à cause du respect de son caractère linguistique et religieux par les instances directrices à l'Université du Manitoba, continuera sans trop de difficultés légales à offrir une éducation post-secondaire française et catholique.

## V. Les journaux

Si on examine les articles concernant l'éducation dans les journaux en français au cours de la période 1896 à 1916, ils sont un reflet des développements politiques dans ce secteur. L'hebdomadaire Le Manitoba sera publié sans interruption au cours de cette période. Un autre hebdomadaire du nom de La Liberté fera

ses débuts en 1913 et offrira de la compétition à ce premier journal. L'Écho du Manitoba, un hebdomadaire à penchant libéral, sera publié pendant sept années de 1898 à 1905. Nous allons y faire allusion mais nous avons limité nos échantillons au journaux, La Liberté et Le Manitoba. Les échantillons sont pris tous les cinq ans et les articles vont se multiplier au cours des deux années de crise 1896 et 1916. La survie de la francophonie manitobaine est liée intimement à son épanouissement dans le secteur d'éducation. Il est à souligner que le point focal du conflit va cependant changer d'une lutte pour un système confessionnel en 1896 à une lutte pour la préservation des droits linguistiques français en 1916.

Pour mieux se situer en 1896, il faut signaler certains développements qui se sont produits depuis 1891. La question de la suppression des droits des catholiques manitobains en matière d'éducation a été amenée à deux reprises au Conseil Privé de Londres. Le premier jugement reconnaissait que la province du Manitoba avait agi légalement en passant les lois d'éducation de 1890. Le deuxième jugement semblait renverser le premier, puisque le Conseil Privé indiquait que le gouvernement fédéral avait le droit d'intervenir afin de redresser les injustices faites aux catholiques par ces mêmes lois. Le gouvernement conservateur a décidé d'intervenir. Cependant la loi réparatrice est morte au feuillet et des élections sont appelées. Les Libéraux de Laurier prirent le pouvoir. Des pourparlers furent entrepris entre le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain qui allaient déboucher sur l'Accord

Laurier-Greenway et la mise sur pied du système bilingue au Manitoba.

Le Manitoba à l'époque va traiter de cette question en détail dans ses pages. Si on examine le nombre total d'articles qui traitent d'éducation dans l'hebdomadaire Le Manitoba en 1896, on en retrouve 217. Sur ce nombre, quatorze seulement sont des articles d'information tandis que 203 sont des articles d'opinions. Ces chiffres indiquent que les questions de politique scolaire sont plus importantes que les activités quotidiennes. C'est un chiffre imposant si on le compare aux quarante-quatre articles parus en 1891 et même aux quatre-vingt-onze parus en 1890. La majorité de ces articles, 180 exactement, vont traiter de la question des écoles confessionnelles. Plus particulièrement, ils parlent du Bill réparateur, de la position des divers partis fédéraux sur cette question lors de l'élection de 1896 et finalement de l'accord entre les Libéraux fédéraux et les Libéraux manitobains.

Le deuxième thème en importance est la question de langue et de foi, où Le Manitoba fait le lien entre le combat pour les écoles confessionnelles et le maintien de la langue française. Les articles sur ce thème se chiffrent à seize. Les articles qui traitent directement de la langue française et de l'éducation se limitent à quatre et quatre autres traitent directement des écoles neutres. On retrouve un article sur le financement scolaire et deux qui sont liés aux affaires des commissaires d'écoles. Dix autres traitent de sujets divers tels qu'une séance dans une école, la mise sur pied d'une école industrielle et d'autres sujets.

Les articles qui traitent de la question des écoles confessionnelles étant si nombreux, nous voudrions en donner quelques exemples. Il faut se rendre compte que le journal Le Manitoba a des penchants très prononcés pour le parti conservateur. Plusieurs des articles qui apparaissent dans le journal offrent des louanges aux politiques des conservateurs et appuient la loi réparatrice proposée aux Communes par ce parti. Le Manitoba dénonce les politiques du parti libéral sur cette question. Le journal trouve parfois des alliés pour la position conservatrice dans des milieux ordinairement peu favorables aux francophones catholiques. Dans un article en date du 25 février 1896, Le Manitoba est heureux de démontrer l'appui des orangistes pour la position des conservateurs face aux revendications des catholiques.<sup>44</sup> Les articles sur la question se multiplient au cours de l'année.<sup>45</sup> Le rédacteur du Manitoba ne laisse aucune place aux nuances.

Dans un article daté du 19 août 1896, voici ce qui est demandé:

*Tout le monde aujourd'hui s'attend à voir l'hon. M. Laurier régler la question des écoles; mais les Catholiques du pays s'attendent à ce que M. Laurier ne leur donne pas moins que ce qui était contenu dans le Remedial Act, "une loi insignifiante selon M. Laurier" avec, bien entendu, l'octroi législatif en plus, octroi toujours réclamé par la minorité. Or, le Remedial Act nous donnait un bureau d'éducation, le contrôle des instituteurs et des livres, une Ecole Normale, des districts séparés partout, des inspecteurs, nos taxes municipales et l'exemption. 46*

A la fin de 1896, le règlement Laurier-Greenway est rendu public et voici la réaction du Manitoba dans un article qui traite de langue et de foi. Il dénonce cet accord avec véhémence.

*Oui, nous sommes trahis.*

*Notre cause est lâchement abandonnée.*

*Tarte, envoyé ici pour régler cette question, a honteusement capitulé devant l'ennemi.*

*Il a sacrifié nos légitimes revendications pour faire triompher McCarthy, Greenway, Sifton et Cie.*

*Pas d'écoles séparées pour nous Catholiques, malgré le droit indiscutable que nous avons à leur rétablissement.*

*Pas d'écoles françaises pour nous Canadiens-français, Métis-français, Français de la vieille France, Belges et Suisses.*

*On permettra, tout au plus, l'emploi d'un petit vocabulaire français-anglais, dans les écoles où les élèves ne parleront que le français, et ce, uniquement pour faciliter l'étude de la langue anglaise. . . .*

*Pas d'autres instituteurs ou autres institutrices que ceux ou celles diplômés aux écoles normales protestantes qui existent aujourd'hui.*

*Pas d'école normale catholique. 47*

Monseigneur Langevin aborde la question dans un sermon qui est reproduit dans le journal du 25 novembre. Il traite de la question confessionnelle:

*Depositum Custodi.--Telle est mes chers frères la devise que j'ai prise au jour de mon sacre, et en choisissant ces paroles j'ai entendu dépenser toute ma vie pour conserver intact le dépôt sacré de la foi qui m'était confié. Et vous n'ignorez pas que l'éducation catholique occupe une place de choix dans ce dépôt confié à la vigilance des pasteurs. Aujourd'hui, est un des jours des plus tristes et des plus sombres de ma carrière épiscopale; aussi est-ce l'âme brisée que j'apparais devant vous. 48*

Par la suite, il donne sa position en ce qui à trait à la partie du règlement qui touche la langue française:

*Avant, nous avons plein droit de l'enseigner, aujourd'hui, il est réduit de moitié, et nous qui sommes*

*venus les premiers dans ce pays, qui l'avons découvert, nous n'avons pas plus que les derniers venus, dont les droits sont garantis par la Constitution. Nous sommes mis sur le même pied que ceux qui viennent de l'Irlande ou du fond de la Russie, nous ne sommes pas mieux protégés que les Chinois et les Japonais! Et encore ne nous permet-on d'enseigner le français que comme moyen d'apprendre l'anglais! Oui, nous voulons de l'anglais; il nous en faut à tout point de vue; mais il n'y a à cela rien de nouveau, pour ne parler que de Saint-Boniface, nos petites filles canadiennes de l'académie Taché apprennent l'anglais et le parlent très correctement; l'étude de l'anglais occupe dans cette maison une place choisie, on le cultive comme le français, les mathématiques sont même enseignées en anglais. Nous voulons donc de l'anglais, mais nous ne voulons pas sacrifier nos droits. 49*

Ainsi, dans son sermon, Langevin s'allie à la position éditoriale du Manitoba et fait clairement un lien dans le combat pour la langue française et les écoles confessionnelles.

On réagit fortement dans Le Manitoba à la prétention de la part des journaux libéraux de l'Est qui auraient déclaré que le compromis Laurier-Greenway offrait des écoles françaises aux Franco-Manitobains. La tactique des Libéraux de l'Est semble être de vouloir dissocier la question de langue de celle de foi et de vendre l'idée que, bien que les écoles demeurent au sein du système public, les droits linguistiques sont préservés. Le Manitoba répond de cette façon à ce genre d'interprétation:

*La Prairie, l'Electeur et d'autres feuilles libérales françaises mentent sciemment lorsqu'ils disent que le compromis Laurier-Sifton nous donne des écoles françaises. . . .*

*"L'enseignement sera donné à ces élèves en français et en anglais, d'après le système bilingue."*

*Mais l'enseignement de quoi?*

*L'enseignement de l'anglais.*

*La Tribune de Winnipeg, l'organe du parti libéral, fait suivre cet article par l'explication suivante, et afin de n'être pas taxé de supercherie, nous donnons les deux versions, anglaise et française:*

*EXPLANATORY.*

*"This embodies the provision for the use of bilingual text books which has been so often advocated as the best method of having children learn english rapidly."*

*EXPLICATION.*

*Ceci comprend la faculté de se servir d'une série de livres bilingues dont on a si souvent recommandé l'usage, comme étant la meilleure méthode pour faire apprendre rapidement l'anglais aux enfants. 50*

Si on fait le bilan des quelques articles qui ont été cités, on peut remarquer que la question abordée par la grande majorité de ces articles est la question des écoles confessionnelles et le contrôle des écoles par les catholiques. La question du français est aussi abordée à plusieurs reprises. Cependant, la question des écoles confessionnelles fait partie de la lutte politique entre les deux partis nationaux et ces derniers utilisent tous les arguments possibles afin de justifier leur position. Le nombre d'articles qui se chiffre à 217 dans Le Manitoba de 1896 démontre l'acharnement des combattants. Il est aussi important de noter que le débat se tient au niveau national et qu'une bonne partie des articles du Manitoba sont des répliques à des déclarations parues dans des journaux libéraux de l'Est, tels que Le Cultivateur et La Patrie.

En 1901, la situation semble revenir à la normale. Le nombre d'articles qui traitent d'éducation tombe à trente-quatre, 15,6% du

total de 1896, et la gamme des sujets traités est plus variée. Le nombre d'articles qui traitent des écoles confessionnelles catholiques est en tête avec huit, suivi de près par une série d'articles sur l'éducation neutre se chiffrant à sept. On retrouve huit articles qui traitent de sujets divers, deux de curriculum, quatre des professeurs, deux du post-secondaire et trois de philosophie d'éducation.

Les thèmes les plus importants qui ont été traités se rapportent à l'éducation confessionnelle et aussi à l'éducation neutre. Un article en date du 19 juin 1901 cite un message de Mgr Langevin:

*"Et si quelqu'un nous demande pourquoi nous avons tiré parti depuis deux ans de concessions ou d'adoucissements que nous avons refusés jusqu'ici, avec des avantages encore plus grands peut-être, nous répondrons que les circonstances sont changées; que nous avons perdu en 1896, grâce au manque d'union des catholiques dans le parlement fédéral, une occasion des plus favorables de recouvrer tous nos droits; que nous craignons jusqu'ici de compromettre ces droits sacrés en acceptant moins, et qu'enfin, le Souverain Pontife, juge suprême et gardien intrépide des intérêts catholiques dans le monde entier, a déclaré le moment venu pour nous d'entrer dans cette voie nouvelle." 51*

L'élection d'un gouvernement conservateur au Manitoba serait aussi responsable de cet adoucissement de Mgr Langevin. Malgré l'esprit de compromis qui semble régner chez la minorité catholique, la commission scolaire de Winnipeg demeure intransigeante. Cette situation est discutée dans un article en date du 21 août intitulé "A propos des écoles catholiques à Winnipeg":

*Dans un but de conciliation qu'on explique, les catholiques se sont montrés disposés à faire des concessions d'une générosité plutôt prodigue que*

*parcimonieuse. Avec une brutalité voulue et réfléchie, les autorités scolaires de Winnipeg leur répondent qu'elles ne se chargeront de leurs écoles qu'autant que celles-ci se transformeront purement et simplement en écoles publiques, soumises entièrement à la loi et aux règlements. Et comme si elles craignaient que les catholiques ne comprissent pas, elles entourent leur réponse d'un luxe de détails assez précis pour que nulle équivoque ne soit possible. 52*

Le Manitoba justifie par la suite son appui pour les écoles confessionnelles en dénonçant le système des écoles neutres, contrôlé par l'Etat. Un pasteur protestant, le Révérend Docteur W.S. Rainsford, est cité:

*"Si vous ne mettez pas dans l'éducation de vos enfants un élément de religion, vous n'en ferez pas de bons citoyens."*

*"La religion doit être la base de l'instruction."*

*"Les enfants qui fréquentent les écoles publiques devraient être instruits dans la religion de leurs parents. Ce n'est pas chez eux qu'ils apprendront à connaître Dieu et leurs devoirs envers Lui. 53*

On indique clairement que la religion doit jouer un rôle capital dans tout système d'éducation. Cette déclaration vient confirmer la position des catholiques au Manitoba et, en plus, elle vient de la bouche d'un protestant. Ces articles résument assez bien le contenu du journal Le Manitoba pour 1901. En plus, il serait bon de noter qu'on retrouve quatorze articles d'information sur trente-quatre, ce qui démontre que l'équilibre entre les articles d'information et d'opinion est plus grand qu'au cours de l'échantillon de 1896. Ceci revient à dire que la situation semble se stabiliser.

Un autre journal appelé l'Echo du Manitoba a connu une existence de sept ans (1898 - 1905). Nous voulons seulement souligner sa position face à la question scolaire.

1 - *Le règlement Laurier-Greenway accorde des concessions partielles aux catholiques manitobains.*

2 - *Léon XIII conseille aux catholiques d'accepter ce règlement.*

3 - *Mgr Langevin et les catholiques acceptent le règlement à cause des concessions accordées, qui constituent un progrès par rapport à la loi de 1890.*

4 - *Le parti conservateur considère la question scolaire comme close.*

5 - *Quand les conservateurs francophones du Manitoba agitent la question scolaire, c'est uniquement pour favoriser la chute du gouvernement libéral Greenway, et ensuite pour détacher l'opinion du Québec de Laurier.*

6 - *Le gouvernement fédéral ne peut plus rien pour résoudre la question scolaire manitobaine; de par la Constitution de 1867, seul le gouvernement provincial peut intervenir en matière d'éducation.*

7 - *Si les Franco-manitobains veulent obtenir de nouvelles concessions scolaires, qu'ils s'adressent au gouvernement provincial conservateur, en place depuis 1900.* 54

Il est évident que cette position libérale était en conflit direct avec certaines des idées conservatrices avancées par Le Manitoba.

En 1906, le nombre d'articles sur l'éducation est passé à quarante-cinq. Les articles qui traitent de sujets divers sont les plus nombreux, se chiffrant à vingt-et-un. Les articles d'opinion et d'information sont à peu près de nombre égal, vingt-trois et vingt-deux respectivement. Si on passe aux articles de fond, le sujet qui retient le plus d'attention avec sept articles est la question des écoles

obligatoires. Six de ces articles sont des lettres rédigées par L. Hacault et publiées dans Le Manitoba. Elles traitent d'un projet de loi à l'Assemblée qui aurait été initié par le "School Board" de Winnipeg et qui imposerait l'école obligatoire:

*C'est avec une bien légitime satisfaction que j'ai lu récemment vos excellentes réflexions sur l'attitude loyale et correcte du chef du gouvernement, l'honorable M. Roblin, au sujet du "Bill" du "School Board" de Winnipeg, re "Compulsory Education". Il a tenu, ce me semble, à dégager complètement sa responsabilité et celle du parti conservateur de la province à propos de ce Bill si perfidement machiné, et dont la déloyauté saute aux yeux.<sup>55</sup>*

Dans un autre article, il clarifie:

*"Sec. 1 "School shall mean a public or a private school at which instruction is given regularly in reading, spelling, writing, grammar, geography and arithmetic.*

*Le mot école signifiera une école publique ou privée (libre) dans laquelle l'instruction est donnée régulièrement en lecture, orthographe, écriture, grammaire, géographie et arithmétique.*

*Voilà le programme "neutre" réduit au strict minimum scolaire que le bill entend rendre obligatoire, "Compulsory" et qui constitue selon les profonds auteurs, le summum de l'éducation nécessaire. Ils ont compris qu'il ne pourrait être question, constitutionnellement du moins, de rendre l'école libre "confessionnelle," "l'éducation religieuse OBLIGATOIRE à coup de sanction pénale. Cela serait, du reste, diamétralement opposé à leur véritable but.*

*Mais ils ont voulu rendre obligatoire un système d'éducation "neutre", c'est à dire exclusif de tout enseignement religieux. <sup>56</sup>*

Ainsi, l'auteur L. Hacault fait ressortir clairement le lien entre cette loi et l'intention du gouvernement d'intégrer les écoles catholiques "libres" au système. Cependant, il est important de noter que,

lorsque les lettres sont publiées, la majorité des écoles dites françaises s'étaient réintégrées au système public et étaient identifiées comme écoles bilingues. Ainsi, cette polémique s'adressait seulement à une minorité des écoles pour francophones, et surtout aux écoles catholiques de langue anglaise.

Le deuxième groupe en importance numérique est constitué par les six articles sur la question des écoles confessionnelles. Le Manitoba, avec ses penchants conservateurs, ne se gêne pas pour attaquer les Libéraux et le premier ministre Laurier sur cette question.<sup>57</sup> Par la suite, on retrouve cinq articles qui traitent de l'éducation, de l'Etat et des écoles neutres. Un autre traite de curriculum, un autre traite de structures scolaires, deux donnent de l'information au sujet des professeurs, un donne de l'information sur l'éducation post-secondaire et finalement un dernier traite de la question d'un collège agricole au niveau provincial. Il est intéressant de noter que l'article qui aborde le curriculum décrit l'opposition d'un évêque anglican à l'introduction de la théorie de l'évolution dans le programme de géographie.

La question des écoles confessionnelles est encore la question la plus importante au cours de l'année 1906. Même si on retrouve sept articles sur les écoles obligatoires, six de ces articles traitent d'une loi qui pourrait affecter les écoles catholiques dites "libres." Un seul article traite de l'importance d'assister de façon assidue à l'école. Plusieurs des articles qui traitent de sujets divers font directement ou indirectement allusion à la question de confessionnalité à l'école.

Le nombre d'articles qui traitent d'éducation au cours de cette année est définitivement moins important qu'au cours des périodes de crise.

En 1911, on peut retrouver seulement vingt-quatre articles qui sont liés à l'éducation. On en retrouve quatre d'information et vingt d'opinion. Les articles qui traitent d'éducation post-secondaire sont au haut de la liste; on en retrouve onze en tout. On a aussi quatre articles qui traitent d'écoles confessionnelles catholiques, sept qui se rapportent au français, et deux aux enseignants. La question qui retient l'attention au post-secondaire est le conflit au Collège de Saint-Boniface entre les anglophones et francophones catholiques. Les anglophones accusent les catholiques de langue française de vouloir les franciser. Les catholiques anglophones veulent une résidence sur le campus de l'Université du Manitoba.

*La raison mise en avant (Cf la lettre de 14 Déc.) c'est qu'il faut à leurs enfants "a complete University training", une formation universitaire intégrale. Ces enfants ne la trouvent donc pas au Collège de St.-Boniface. Non, car ils n'ont point là, le commerce habituel avec des jeunes gens de religion différente, le commerce et le frottement journaliers où les jeunes catholiques soient trempés, et dès là, se préparent aux luttes futures "a virile catholicity".* 58

La position du Manitoba face à cette affaire est d'appuyer les autorités du Collège de Saint-Boniface et de défendre le cours classique anglais offert dans cette institution.<sup>59</sup>

Les articles qui sont liés au français en éducation se rapportent à l'affaire de Union Point et le cas de Pulchérie Nolette. Le Manitoba

du 25 octobre donne le texte du jugement prononcé par le Juge Prudhomme à la Cour de comté qui débute comme suit:

*Ceci est un appel contre un arrêt prononcé par un Juge de Paix contre les Appelants pour avoir négligé, en leur qualité de Commissaires d'Ecole, de retenir les services d'un instituteur qualifié, aux termes des règlements prescrits pour les Ecoles Bilingues. Chacun des Défendeurs a été condamné a \$20.00 et les frais. 60*

L'amende imposée aux commissaires par le juge de paix pour avoir négligé leur devoir est maintenue en Cour de comté par le Juge Prudhomme.

Ainsi on peut conclure que les articles de l'année 1911 dans Le Manitoba, s'adressent en grande partie à des affaires précises qui se passent dans la communauté à l'époque. Elles sont importantes, mais elles n'ébranlent pas l'éducation française dans ses racines. Ce sont des événements précurseurs de ce qui allait se produire à l'avenir. Le cas de Union Point qui est aussi largement couvert par le Free Press donne un avant goût de 1916. Le conflit entre les catholiques anglais et les catholiques français au Collège de Saint-Boniface allait conduire à la formation éventuelle du Collège St. Paul's en 1925 et au départ de l'élément anglais de l'institution jésuite de Saint-Boniface. La question de confessionnalité est discutée, suite à une proposition en chambre par le député Molloy. Les articles clés pour cette année sont liés étroitement aux sujets qui préoccupent les Franco-Manitobains, c'est-à-dire la question religieuse et la question linguistique.

Si on passe à 1916, il existe maintenant deux journaux qui desservent la clientèle francophone. Le Manitoba continue toujours à

être publié. Un nouveau journal, La Liberté, a été mis sur pied en 1913 ayant pour but de défendre les droits des catholiques et des francophones du Manitoba sans se préoccuper de la politique partisane. Nous allons examiner ces deux journaux en 1916 et citer quelques articles de chacun de ces hebdomadaires. La question qui va préoccuper les deux journaux est la question linguistique et plus particulièrement l'abolition des écoles bilingues.

Si on fait un résumé des articles qui traitent d'éducation dans Le Manitoba, on en retrouve un total de soixante-six, ce qui représente une augmentation de 275% sur 1911. Un seul traite d'éducation confessionnelle tandis que quarante-cinq traitent de la question linguistique. L'abolition des écoles bilingues pousse la question de confessionnalité à l'arrière-plan. Les Franco-Manitobains se défendent dans le secteur où ils sont attaqués.

Voici la façon dont Le Manitoba introduit le passage en première lecture de la loi Thornton dans un article en date du 23 février.

*Ce que nous redoutions se produit, avec une brutalité qui soulève l'indignation.*

*La population française du Manitoba, qui avait de propos délibéré, observé un rigide silence depuis l'arrivée de M. Norris au pouvoir, n'a en aucune manière provoqué l'agression dont elle est victime.*

*Nos écoles bilingues ne méritaient pas cette ignominie, ce sont de bonnes écoles. On les dénigre afin de se donner un prétexte pour les détruire. C'est tout.*

*Calomnie et imposture, voilà en deux mots toute l'attitude des bateleurs du gouvernement et du Free Press.* 61

L'article se termine en lançant un défi aux Franco-Manitobains. Finies les luttes partisans, il faut agir:

*Une chose est certaine, cependant, qu'on ne s'y trompe pas la langue française vivra en ce pays. Oui, elle vivra sûrement si nous nous unissons.*

*Cette union, elle est déjà considérable parmi nous. Il faut la rendre parfaite. Nous voulons tous ardemment que l'assemblée qui aura lieu vendredi prochain à Saint-Boniface groupe définitivement les énergies nationales,-- en dehors des partis politiques.<sup>62</sup>*

Dans un article en date du 1er mars, Noël Bernier donne un compte rendu de l'assemblée de protestation du 25 février et de la mise sur pied d'un comité qui deviendra l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba. Premièrement, il décrit la participation à cette assemblée spéciale:

*Il y avait dans cette assemblée véritablement historique des représentants de toutes nos paroisses, et, en tête, les vaillants curés. Saint-Boniface était là en masse, plusieurs centaines de Canadiens-français de Winnipeg avaient aussi traversé la rivière. Et, chose consolante, tous les groupes qui parlent le français: Français de France, Belges, Suisses, etc., nous ont prêté mainforte. C'est dire que la population française de notre province est debout. Oui, elle est debout, pour la lutte, et qu'on le sache bien dans le camp ennemi! <sup>63</sup>*

A cette même assemblée, l'Association d'Education voit le jour.<sup>64</sup>

Une autre question qui allait retenir l'attention du journal Le Manitoba est l'affaire Dumas. Le député libéral de Saint-Boniface, un Métis du nom de Dumas, décida de contester la constitutionnalité de la loi de 1890 qui proscrivait l'utilisation du français devant les Cours. Les articles qui traitent de la question sont nombreux pendant

quelques mois, et la plupart d'entre eux reprennent la position de l'Association d'Education qui s'oppose à une telle démarche.

*"Nous ne connaissons rien de cette poursuite. Nous n'avons été consultés en aucune manière, et nous le regrettons profondément."*<sup>65</sup>

Ainsi, la position de l'Association en est une de modération.<sup>66</sup> On peut se rendre compte qu'il y a tout de même un certain montant de désaccord face à la loi Thornton et aux stratégies qui devraient être adoptées pour la combattre. Il est évident que l'Association d'Education n'est pas prête à appuyer la lutte juridique commencée par le Métis Dumas, député libéral de Saint-Boniface. L'expérience des années 1890 avait-elle rendu les chefs franco-manitobains sceptiques face aux démarches judiciaires? Dans un article sur le sujet en date du 5 juillet, Le Manitoba insinue que l'affaire Dumas était un complot du gouvernement Norris pour diviser les Franco-Manitobains.<sup>67</sup>

Dans un article du 20 septembre, le rédacteur du Manitoba, en attaquant les Libéraux, indique clairement sa position face aux autres minoritaires qu'on appelle des étrangers:

*La responsabilité de la position très inférieure du français au Manitoba retombe sur les auteurs du fameux arrangement Laurier-Greenway, qui nous a mis sur un pied de parfaite égalité avec ceux que la "Libre Parole" appelle "foreigners".* <sup>68</sup>

Il est clair qu'il croit que le gouvernement manitobain aurait dû reconnaître le statut particulier de la langue française dans sa nouvelle loi.

Ces quelques citations nous donnent un aperçu de la position du Manitoba lors de la crise de 1916. Sa position est sans équivoque dans sa dénonciation de la loi Thornton. Cependant, on se questionne sur les méthodes de combattre cette loi et aussi sur qui devrait se charger de livrer un tel combat. Toutefois, on espère que le gouvernement Norris saura faire la distinction entre les Canadiens-français et le reste des immigrants, ceux qu'on appelle les "étrangers".

Pour ce qui est des autres articles sur l'éducation, cinq traitent de l'Association d'Education, trois traitent de langue et foi en éducation, un traite des commissaires et onze de sujets divers. Malgré les divers sujets abordés par ces articles, un bon nombre font référence indirectement à la perte du français dans les écoles.

Si on passe maintenant à La Liberté, on retrouve une gamme plus variée de sujets. Les articles qui traitent d'éducation en 1916 sont nombreux. On en retrouve un total de 161. Le plus grand nombre d'articles traite de la question du français et de l'éducation. Ils se chiffrent à soixante-deux, soit 38% du total. La crise créée par la loi Thornton va être le thème principal de la majorité de ces articles. Vingt-neuf autres articles vont traiter de la mise sur pied de l'Association d'Education, des nouvelles de cet organisme et de la mise sur pied des cercles locaux. Il est évident que La Liberté a des liens directs avec la nouvelle association. En plus, vingt-six articles traitent de sujets divers, sept traitent d'éducation confessionnelle, onze d'éducation neutre, sept de langue et foi en éducation, un du curriculum, un des structures scolaires, trois du post-secondaire,

quatre de la philosophie d'éducation en général, et deux des parents et de l'éducation. Sur les cent soixante-et-un articles, seulement dix-neuf sont des articles d'information, le reste offre des opinions assez arrêtées sur des sujets qui sont presque toujours liés à l'éducation pour francophones ou, dans quelques cas, aux écoles confessionnelles.

Dans un article en date du 22 février, intitulé "C'est la lutte," on démontre la frustration du journal face à la nouvelle loi:

*Dans quelques jours notre chambre boche aura consommé une autre iniquité et l'enseignement dans nos écoles de la langue de nos pères sera chose prohibée. Plus de trente députés, le chef du parti libéral en tête, auront menti à leurs promesses, auront été parjures aux meilleurs intérêts de ce pays. Mais avant qu'ait été ajoutée au blason des Anglais en ce pays cette nouvelle turpitude, nous aurons eu la satisfaction de les avoir vu flagellés de maîtresse façon par nos représentants...*

*Le français va disparaître de cette province. Il n'a pas droit de cité ici. Et nos législateurs ont de nouveau entrepris de lui verser une fausse. Franchement! quels ignorants..<sup>69</sup>*

La Liberté attaque, clairement et explicitement, le gouvernement Norris. Dans un autre article qui traite de la question, La Liberté prend une position similaire au journal Le Manitoba en défendant le gouvernement Roblin lorsqu'il est accusé d'avoir précipité par la crise de 1916:

*"Monsieur Laurier n'était pas un conservateur non plus que M. Greenway et le gouvernement Roblin en arrivant au pouvoir trouva un état de choses établi par le règlement Laurier-Greenway, auquel il n'avait pas été parti. M. Roblin fut même un des très rares politiciens qui dans cette tourmente prit parti pour le droit contre l'arbitraire.*

*M. Roblin trouve le nœud coulant passé au cou des catholiques de cette province, et trouva les droits des gens de langue française mis sur un pied de parfaite égalité avec ceux de tous les autres groupes de population, celui de langue anglaise excepté. 70*

Ainsi, les deux journaux sont unanimes à condamner les Libéraux et à disculper le gouvernement Roblin. Ce qu'il faut retenir de l'ensemble des articles est que le message est presque toujours le même. Les Franco-Manitobains ne peuvent pas s'attendre à des changements satisfaisants à la loi Thornton; il faut donc s'organiser pour s'assurer de préserver le français dans les écoles. Les journaux indiquent qu'il faut tout de même continuer à lutter dans l'arène politique pour qu'éventuellement un nouveau gouvernement rétablisse une situation scolaire acceptable aux francophones du Manitoba.

En ce qui a trait au cas Dumas, La Liberté prend la même position que Le Manitoba et indique que l'Association ne pourra appuyer cette action. Il est évident qu'on est préoccupé par la question scolaire et que cette question du français comme langue officielle de la province devant les tribunaux et à la législature semble un luxe si on considère qu'on vient de perdre quelque chose de plus concret avec l'abolition des écoles bilingues.

Les deux journaux prennent des positions presque identiques en ce qui a trait aux questions de l'heure. La Liberté consacre plus d'espace à la question de la perte du français dans les écoles et ses articles prennent un ton plus vigoureux. Le Manitoba réagit souvent à des articles publiés dans des revues de l'Est. Cependant, nous

n'avons pas rencontré de divergences d'opinions entre les deux hebdomadaires dans les articles qui traitent d'éducation.

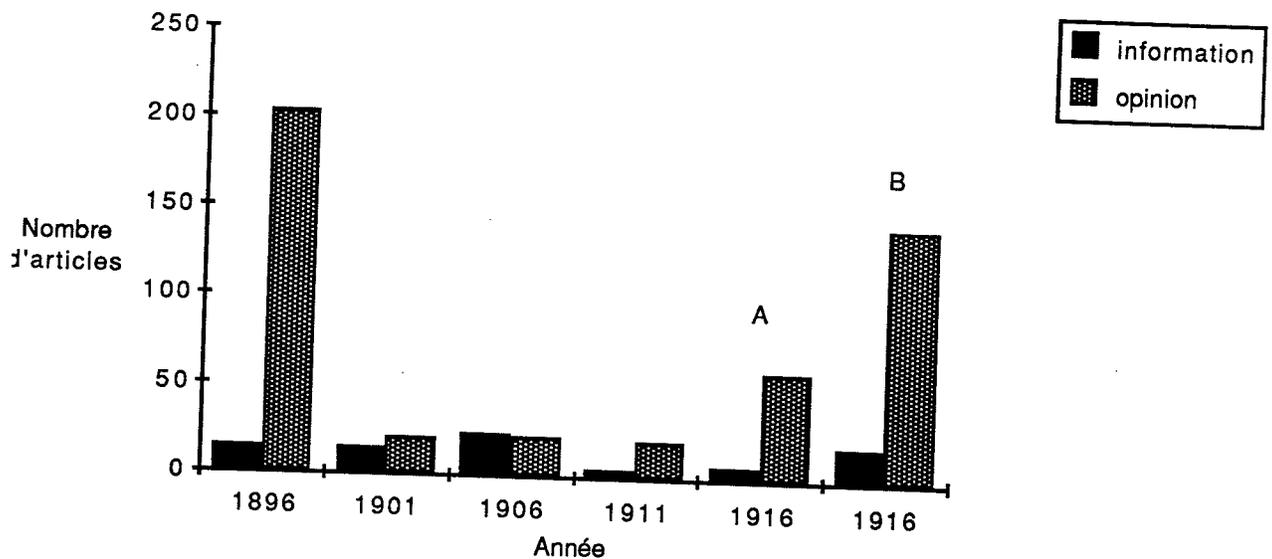
En conclusion, en réitérant les hypothèses que nous avons avancées, nous essayerons de tirer certaines conclusions. Si on aborde la question qui indique que les journaux francophones sont préoccupés par la question du système confessionnel, on peut y répondre à l'affirmative. Le nombre d'articles qui traitent de cette question au cours de cette période dans les deux journaux est de 206, soit 53,3% du total des articles traitant d'éducation. Il y a aussi vingt-sept articles qui s'opposent à l'éducation neutre et qui sont un appui indirect pour les écoles confessionnelles. Cependant, si on examine les chiffres de plus près, on se rend compte que la majorité des articles, c'est à dire 190, apparaissent dans Le Manitoba de 1896. Les autres sont éparpillés parmi les autres échantillons. De fait, en 1916, seulement un article dans Le Manitoba et sept dans La Liberté traitent d'éducation confessionnelle. Ce qui revient à dire que la question linguistique a augmenté en importance. Ces chiffres viennent seulement confirmer la situation. On se défend sur le territoire où l'on est attaqué. En 1896, il est logique que les articles traitent de confessionnalité, car la crise scolaire est sur le point d'arriver à une conclusion avec l'Accord Laurier-Greenway; une conclusion qui est loin d'être satisfaisante pour la majorité des catholiques francophones. Les articles dans Le Manitoba reflètent cette insatisfaction.<sup>71</sup>

La question de la langue française en éducation va préoccuper grandement les journaux francophones au cours de la dernière partie

de cette période. De fait, au cours des trois premiers échantillons, on retrouve seulement quatre articles qui traitent directement du sujet et seize qui traitent de langue et de foi en éducation. Cependant, en 1911, sept articles traitent de langue française en éducation. Comme nous l'avons déjà mentionné, on analyse surtout le cas de Union Point. C'est le début des accrochages. Si on passe à 1916, le nombre d'articles qui traitent de la question est maintenant passé à quarante-cinq dans Le Manitoba et soixante-deux dans La Liberté. En plus, on pourrait ajouter à ces chiffres les articles qui font état de la mise sur pied, du financement et du travail accompli par l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba qui se chiffrent à cinq dans Le Manitoba et vingt-neuf dans La Liberté pour un grand total de 141 articles qui traitent directement d'éducation française. Le nombre d'articles qui traitent de langue et de foi se situe à dix en 1916. Ainsi, ce qu'on peut conclure, c'est que de 1896 à 1916, la lutte a changé, même si les combattants sont les mêmes. Ce qu'on défend en 1916 n'est plus le système confessionnel même si on y fait référence à quelques reprises, mais plutôt le système bilingue au moins la partie de ce système qui affecte les francophones, car on croit que le français a un statut particulier par rapport à la langue des nouveaux arrivés.

La question des structures scolaires au niveau local n'est pas un sujet de discussion fréquent dans le journal à cette époque, sauf dans quelques articles isolés. Ces articles s'opposent à toute suggestion qui voudrait une centralisation des petits districts scolaires.

Graphique 2: Information et Opinion.



Légende: Tous les articles ont été publiés dans Le Manitoba, sauf colonne B, qui provient de La Liberté.

Si on aborde la dernière hypothèse qui veut que la plupart des articles qui ont trait à l'éducation soient des articles d'opinion et non des articles d'information, nous pouvons répondre que c'est particulièrement vrai au cours des années de crise, c'est-à-dire 1896 et 1916, et pour l'ensemble de la période.

Au cours des autres années, on retrouve moins de différences entre le nombre d'articles d'opinion et d'information, bien que ce soit seulement en 1906 que le nombre d'articles d'information est plus élevé que celui des articles d'opinion. En plus, les articles sont plus variés. Cependant, on devrait ajouter que même si certains articles traitent de sujets tels que le rôle du professeur à l'école ou le financement scolaire, on peut souvent faire des liens avec les

questions clés des écoles confessionnelles ou de l'éducation française au Manitoba.

Tableau 9: Les Journaux.

Année	Art.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	N	O	P	Q	R	S	T
1896	217	180	4	4	16	-	-	-	-	1	-	2	-	10	-	-	-	-	-	-
1901	34	8	7	-	-	-	2	-	4	-	2	-	3	8	-	-	-	-	-	-
1906	45	6	5	-	-	7	1	1	2	-	1	-	-	21	-	-	-	-	1	-
1911	24	4	-	7	-	-	-	-	2	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1916a	66	1	-	45	3	-	-	-	-	-	-	1	-	11	5	-	-	-	-	-
1916b	161	7	11	62	7	-	1	1	-	1	3	-	4	26	29	2	5	1	1	-
Total*	386	199	16	56	19	7	3	1	8	1	14	3	3	50	5	0	0	0	1	-

Légende des sujets:

- A. L'éducation catholique confessionnelle et l'enseignement de la religion dans les écoles manitobaines.
- B. L'Etat et l'éducation neutre.
- C. La langue française et l'éducation.
- D. La foi et la langue en éducation.
- E. L'école obligatoire et l'assiduité scolaire.
- F. Le curriculum.
- G. Les structures scolaires au niveau local.
- H. Les professeurs.
- I. Le financement scolaire.
- J. L'éducation post-secondaire.
- K. Les commissaires d'école.
- L. La philosophie de l'éducation.
- N. Divers.
- Q. L'association d'éducation.
- P. Les parents et l'éducation.
- Q. Le ministère.
- R. Les élèves.
- S. L'agriculture et l'éducation.
- T. L'association des parents et maîtres.
- a. Articles tirés de Le Manitoba.
- b. Articles tirés de La Liberté.
- \*. Total d'articles tirés de Le Manitoba.

Une dernière observation qui devrait être faite sur les articles qui passent dans les journaux au Manitoba: indépendamment du sujet traité, un bon nombre d'articles se rapporte à la situation des minorités francophones et catholiques dans les autres provinces

canadiennes. Par exemple, en 1916, plusieurs articles dans La Liberté ont traité de la situation ontarienne et du règlement 17. Dans le cas des écoles confessionnelles, certains articles dans Le Manitoba et quelques uns dans La Liberté vont traiter de la situation scolaire des catholiques dans d'autres pays. Ainsi, on peut conclure que les journaux franco-manitobains ne voient pas leur lutte comme isolée, mais s'associent à une lutte nationale et, dans le cas des écoles confessionnelles, à une lutte internationale.

En conclusion, on peut souligner que deux événements ont marqué profondément l'éducation des jeunes Franco-Manitobains au cours de cette période: l'Accord Laurier-Greenway et la loi Thornton. Ces deux événements retiennent la vedette dans nos échantillons de 1896 et 1916.

La position du journal Le Manitoba, face au compromis de 1896, est catégorique. Il s'y oppose avec véhémence. En 1916, la position des deux journaux est semblable. On s'oppose à la loi Thornton, on appuie la mise sur pied de l'Association d'Education et on encourage les francophones du Manitoba à essayer de fonctionner au sein du système public tout en continuant à enseigner à leurs enfants du français et de la religion dans les écoles. La lutte est engagée et les journaux vont appuyer cette lutte.

## VI. Conclusion

Ainsi, le système bilingue est aboli avec la loi Thornton qui met fin à une ère d'expansion et d'espoir chez les Franco-Manitobains. Au niveau des statistiques scolaires, tout est à la hausse à partir de 1897, pour ce qui est des écoles, des élèves et des professeurs. La totalité des districts scolaires, sauf pour Saint-Boniface, ne contiennent qu'une seule école; ainsi le nombre de districts scolaires augmente parallèlement à celui des écoles.

Le curriculum, dans le système public, a connu un départ assez lent après la mise sur pied du système bilingue. Cependant, en 1912, il semble y avoir une concertation en ce qui a trait aux livres à utiliser dans les écoles bilingues françaises.

Au niveau post-secondaire, le Collège de Saint-Boniface continue à offrir le cours classique et des cours de commerce. Le nombre d'étudiants augmente pendant cette période sauf pour le dernier échantillon. En 1916, on note un déclin important, sans doute attribuable à la guerre et à une situation économique plus difficile.

Sur le plan linguistique, le Collège de Saint-Boniface offrira ses cours de commerce en anglais, sauf pour un cours très complet de français. En 1906, le cours classique est séparé en deux sections, une anglaise et une française. Le Collège de Saint-Boniface utilise plusieurs façons pour accommoder sa clientèle anglophone. De son côté, la nouvelle école normale se préoccupera de préparer un

nombre grandissant d'enseignants qui allaient oeuvrer dans les écoles bilingues.

L'opinion des journaux franco-manitobains ressort clairement. Le Manitoba s'opposera au compromis Laurier-Greenway. Son opposition est souvent partisane, car ce journal représente les intérêts du parti conservateur. Cependant, après l'élection des conservateurs au niveau provincial et leur inaction au sujet de la question scolaire manitobaine, le journal sera beaucoup plus tolérant face à la solution de 1896.

L'Echo du Manitoba, qui aura une courte vie de 1898 à 1905, mais qui avait un taux de circulation assez important et qui représentait la pensée du parti libéral, fera le contrepoids au Manitoba en proclamant les louanges de l'Accord Laurier-Greenway. A la fin de cette période, La Liberté sera fondée pour protéger les intérêts nationaux et religieux des francophones du Manitoba.

Il faut maintenant aborder la question clé, qui concerne les Franco-Manitobains et le système public. Les Franco-Manitobains ont-ils pu, malgré les divers événements survenus au cours de cette période, offrir à leurs enfants une éducation à teneur française et catholique? De 1891 à 1896, la situation était claire d'une façon, et ambiguë de l'autre. Elle était claire pour ce qui était des lois en éducation de 1890. Les Franco-Manitobains avaient perdu leurs droits linguistiques et religieux au sein du système scolaire public. Cependant, la situation était ambiguë, parce que la question des écoles au Manitoba traînera devant les tribunaux durant cinq ans

environ et devant le parlement canadien pendant plusieurs mois. Elle s'est finalement réglée avec l'Accord Laurier-Greenway après la victoire des Libéraux en 1896.

Malgré l'opposition assez marquée au compromis de la part du clergé manitobain, de son évêque Mgr Langevin et du journal Le Manitoba, les Franco-Manitobains se sont réintégrés au système public.

*En 1897, les Franco-Manitobains pouvaient se désintéresser de la question des Ecoles. Mais il était inconcevable que leur Archevêque, cet homme qui avait à coeur l'établissement de l'Eglise catholique universelle dans l'Ouest canadien, laisse les autres groupes défendre seuls leurs intérêts.<sup>72</sup>*

Même si le règlement était loin d'être parfait, il offrait aux Franco-Manitobains la chance de revenir au sein du système et leur permettait de profiter des subventions gouvernementales. Ainsi, les Franco-Manitobains acceptent de fonctionner au sein du système public modifié. L'enseignement du français et en français dans le système bilingue semble répondre en partie aux demandes de cette population. Pour ce qui est de l'éducation religieuse, elle semble être acceptable pour l'instant. Le clergé a toujours une influence importante au sein du système, si l'on en juge par les propos d'une lettre que nous avons déjà citée où l'inspecteur du ministère Godias Brunet demande à Mgr Langevin en 1912 son approbation pour les manuels scolaires qu'il propose utiliser dans les écoles bilingues. En plus, le nombre d'enseignantes religieuses augmente de façon constante après 1896 et allait représenter le groupe le plus important en 1916. Ainsi, la thèse qui veut que les Franco-

Manitobains ont su s'intégrer au sein du système public manitobain, tout en s'assurant d'offrir une éducation française et catholique, s'avère juste.

- <sup>1</sup>Canada: Rapport de la Session. Vol XXVI, No. 13, 1897, pp. 1-2.
- <sup>2</sup>Department of Education. Special Report on Bilingual Schools in Manitoba. (Winnipeg: King's Printer, 1916), p. 1.
- <sup>3</sup> *In the hope of driving a wedge into the political facade of the local Government, Dafoe attacked on every count with partisan vigour. Of particular interest was the school system. With no further fear of embarrassing Laurier, the Free Press began a concerted attack to end multilingual schools in the province. These schools were not limited to the French-Canadian minority; every national group was permitted to use its own language as well as being required to learn English.* Ramsay, Cook. The Politics of John W. Dafoe and the Free Press. (Toronto: University of Toronto Press, 1963), p. 55.
- <sup>4</sup>Rea, J.E., "My main line is the kiddies. . . make them good Christians and good Canadians, which is the same thing.", dans Identities (The Import of Ethnicity on Canadian Society), W.Isajiw ed., 1977, p.8.
- <sup>5</sup>Sissons, C. B. Bilingual Schools in Canada. (Toronto: J. M. Dent, 1917), p. 150.
- <sup>6</sup>Archives de la Province du Manitoba. Résumé des Registres Scolaires 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1916. Tous les chiffres que nous avons utilisés dans cette section qui ont trait à l'éducation pour francophones sont tirés du Resumé des Registres scolaires de la Province du Manitoba.
- <sup>7</sup>Statistique Canada. Recueil de Statistique Chronologique de l'Education. Ministre de l'Industrie et du Commerce, mai 1978, p. 32. Les statistiques de l'inscription et de l'assiduité scolaire pour l'ensemble de la province ont été tirées de ce Recueil pour tous les échantillons.
- <sup>8</sup>Lettre de G. Brunet à Mgr Langevin, 15 avril 1912, p. 2.
- <sup>9</sup>Ibid.
- <sup>10</sup>Ibid.
- <sup>11</sup>Ibid.
- <sup>12</sup>Lettre de H. W. Watson à Godias Brunet, 9 septembre 1913. Archives Collège Saint-Boniface, Fond Brunet.
- <sup>13</sup>Wilson, J.D, Stamp, R.M., Audet, J.P., Canadian Education: A History. (Scarborough, Ont.: Prentice-Hall of Canada, 1970) p.298.
- <sup>14</sup>Report of the Department of Education for the Year Ending December 31, 1904. (Winnipeg: 1905), p. 37.
- <sup>15</sup>Report of the Department of Education for the Year Ending December 31, 1911. (Winnipeg: 1912), pp. 113, 114, 115.
- <sup>16</sup>Wilson, K., "The Development of Education in Manitoba", (Thèse doctorale non-publiée, Michigan State University, 1967). Pp.307-308.
- <sup>17</sup>Report of the Education for the Year Ending June 30, 1912-13. (Winnipeg: King's Printer, 1914), pp. 104.

- <sup>18</sup>*Ibid.*, p. 105-6.
- <sup>19</sup>Le Manitoba. 27 septembre 1916, p. 1.
- <sup>20</sup>Report of the Department of Education for the Year Ending December 31, 1903. (Winnipeg: 1904), p. 54.
- <sup>21</sup>*Ibid.*, p. 54.
- <sup>22</sup>*Ibid.*, p. 56.
- <sup>23</sup>Report of the Department of Education for the Year Ending December 31, 1903. (Winnipeg: 1904), p. 33.
- <sup>24</sup>Report of the Department of Education for the Year Ending December 31, 1907. (Winnipeg: 1908), p. 58.
- <sup>25</sup>*Ibid.*, p. 33.
- <sup>26</sup>**Programme du congrès pédagogique de 1915.**

*Jeudi 21 octobre 1915*

- 9:30 à 10:30 a.m.--Enregistrement des noms.  
 10:30 a. m.-- Adresse de bienvenue par le Président.  
 Lecture des procès verbaux par le Secrétaire.  
 11 a.m.--Le dessin, Rév. Frère Henri Genon, Instituteur, Ecole Provencher, Saint-Boniface.
- 2 p.m.--Des devoirs des Instituteurs avant et après leurs classes, M.R. Goulet, président honoraire.  
 3:30 p.m.--Visite en corps au Couvent des Révérendes Sœurs de Jésus-Marie, rue Cathédrale et à l'Ecole Provencher, sous l'aimable direction des Supérieurs des deux établissements.
- 8 p.m.--Conférence par M. Adrien Potvin, membre d'honneur à vie de l'Association, "l'Instituteur gardien des traditions nationales."

*Vendredi 22 OCTOBRE 1915*

- 8.30 a.m.--Messe de Requiem à la Cathédrale pour les membres défunts de l'Association.  
 10 a.m.--L'Arithmétique, M.E.A. Poulain, Inspecteur d'Ecoles, Saint-Boniface.  
 11 a.m.--Comment enrichir et améliorer le vocabulaire des enfants, Rév. Frère Victor Hilaire, de Ste-Anne
- 2 p.m.--Formation du caractère des enfants à l'Ecole, M.G.R. Brunet, vice-président honoraire.  
 3 p.m.--Reponse aux questions posées par les Instituteurs et Institutrices. Résolutions. Elections.
- 8 p.m.--Adresse à Sa Grandeur Monseigneur Bélieveau..

- Archives Collège Saint-Boniface. Fond Godias Brunet. Congrès Pédagogiques, 21 et 22 octobre 1915.
- 27 Department of Education. Special Report on Bilingual Schools in Manitoba. (Winnipeg: King's Printer, 1916), pp. 6, 12, 30, 33, 35.
- 28 "Frère Joseph." Le Manitoba. 26 janvier 1916, p. 1.
- 29 *Ibid.*, p. 1.
- 30 "Le Nouveau Programme Scolaire du Manitoba." Le Manitoba. 27 septembre 1916, p. 1.
- 31 *Ibid.*, p. 2.
- 32 *Ibid.*, p. 1.
- 33 Jolicœur, Gérard. Les Jésuites dans la vie manitobaine. (St.-Boniface: C.E.F.C.O., 1985), p. 99.
- 34 Reid, John Mercer, "The Erection of the Roman Catholic Archdiocese of Winnipeg.", thèse de maîtrise non-publiée, (Winnipeg, University of Manitoba, 1961). p.
- 35 Annuaire du Collège de St.-Boniface, Année Académique 1898-99. St.-Boniface: p. 6.
- 36 *Ibid.*, p. 6.
- 37 Archives du Collège de St.-Boniface. Les statistiques que nous utilisons pour le Collège de St.-Boniface sont tirées des annuaires du Collège de St.-Boniface pour les années 1896, 1901, 1906, 1911 et 1916.
- 38 *Op. cit.* Jolicœur, p. 69.
- 39 *Ibid.*, p. 126.
- 40 de Moissac, Elisabeth, "Première Ecole Normale Bilingue 1883 - 1916". Les Cloches de St.-Boniface. décembre 1972, p. 376.
- 41 *Ibid.*, p. 378.
- 42 *Ibid.*, p. 380.
- 43 Department of Education. Annual Report for 1913. (Winnipeg: King's Printer, 1913), p. 261.

#### 44 **Un Manifeste Aux Orangistes**

*M. James L. Hughes, Grand maître de l'ordre orangiste pour l'ouest d'Ontario, a publié ces jours derniers dans le World de Toronto la lettre suivante:*

*"Je reçois tous les jours des lettres de différentes parties du pays au sujet des écoles du Manitoba. Je sollicite la permission de répondre comme suit, dans vos colonnes, à tous mes frères en orangisme:*

*1o Défiez-vous d'agitateurs peu scrupuleux qui n'ont jamais caché leur mépris pour l'orangisme et les orangistes et qui sont, cependant, prêts à faire un malhonnête appel à vos sentiments et à vos principes les plus chers.*

*2o Rappelez-vous le principe large qui a présidé à la formation de l'orangisme. Cette association "a été constituée par des personnes désireuses de maintenir, au prix de tous les sacrifices, les principes de la religion chrétienne, et les lois qui forment la constitution de leur patrie."*

Rappelez-vous qu'en mettant M. Laurier à la place de Sir MacKenzie Bowell, vous n'obtiendriez pas un triomphe pour vos principes protestants. Demandez-vous s'il est sage de sacrifier la prospérité commerciale du Canada, quand, en faisant ce sacrifice, vous n'avancez en rien les intérêts protestants. "Un Manifeste Aux Orangistes." Le Manitoba. 5 février 1896, p. 1.

45

#### UNE FAUSSETÉ QUI SE RÉÉDITE

Elle est bien d'une application journalière la sinistre maxime de Voltaire: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose". Quand Martin fit adopter par la législature sa fameuse loi scolaire de 1890, nul, même parmi nos ennemis ne songeait à accuser nos écoles catholiques d'être inefficaces ou inférieures aux écoles protestantes. D'autres motifs furent allégués pour essayer de justifier cette mesure néfaste. Les raisons véritables étaient bien connues; Martin, Greenway et consorts voulaient par là détourner l'attention publique de certaines transactions véreuses avec une compagnie de chemin de fer. Le fanatisme des masses protestantes contre la minorité catholique était une bonne mine à exploiter. La mèche fut allumée au Portage la Prairie, et, au bout de quelques mois, la conflagration était complète.

Trois ou quatre ans après, alors que nos écoles, maintenues par les contributions volontaires des particuliers, avaient peut-être, en certains cas, perdu un peu de leur valeur première, M. Sifton et quelques autres défenseurs de la loi Martin, lancèrent contre les écoles catholiques l'accusation d'infériorité, et on proclama bien haut, dans la presse et à la tribune, que c'était à cause de leur inefficacité qu'on les avait abolies.

Nous aimons encore mieux le rôle de persécutés que celui de persécuteurs. Mais le fameux British fair play dont ces gens-là aiment tant à se targuer n'est plus, dans notre cas du moins, qu'une colossale carotte.

"Une Fausseté Qui Se Réédite." Le Manitoba. 22 août 1896, p. 2.

46"Les Ecoles Séparées au Manitoba." Le Manitoba. 19 août 1896, p. 2.

47"Trahis! Pas d'Ecoles Catholiques et Française." Le Manitoba. 18 novembre 1896, p. 2.

48"Sermon de sa Grandeur." Le Manitoba. 25 novembre 1896, p. 1.

49*Ibid.*, p. 1.

50 "Pas d'Ecoles Françaises." Le Manitoba. 2 décembre 1896, p. 2.

51"Questions des Ecoles du Manitoba." Le Manitoba. 9 juin 1901, p. 2.

52"A Propos des Ecoles Catholiques à Winnipeg." Le Manitoba. 2 janvier 1901, p. 4.

53"Les Ecoles Publiques Aux Etats-Unis." Le Manitoba. 21 août 1901, p. 2.

54Penisson, Bernard. Henri D'Hellencourt, un journaliste français au Manitoba (1898 -1905). (St.-Boniface: Les éditions du Blé, 1986), p. 119.

55"Instruction Obligatoire." Le Manitoba. 23 mars 1906, p. 2.

56"Instruction Obigatoire." Le Manitoba. 4 avril 1906, p. 2.

57 Cet article nous donne un aperçu des arguments avancés par le journal Le Manitoba au sujet de la question. Il est évident que Le Manitoba représente l'opinion conservatrice et qu'elle ne reflète pas nécessairement l'ensemble de l'opinion publique franco-manitobaine de l'époque.

*D'ailleurs, pour toucher le point particulier de notre question scolaire, voici le jugement qu'a porté Rome sur le pseudorèglement qui fait le fond de la politique de M. Laurier:*

*"La loi que l'on a faite dans un but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante," lisons-nous dans l'Encyclique Affari vos.*

*Voilà donc le jugement de l'Eglise. C'est l'un des événements subséquents à l'action politique de M. Laurier, et un événement très grave. Il condamne cette politique et, par conséquent, son témoignage ne peut-être invoqué par le Canada.*

*Au point de vue constitutionnel, la conclusion est la même.*

"La Vérité." Le Manitoba. 12 septembre 1906, p. 2.

58 "L'Education Anglaise et Le Collège St.-Boniface." Le Manitoba. 25 janvier 1911, p. 2.

59 La question sera reprise et un autre article fera mention que le Docteur James Devine, un Catholique anglais qui avait déjà siégé comme représentant du Collège au Conseil Universitaire de l'Université du Manitoba se serait présenté à ce dit Conseil en tant que délégation personnelle et aurait indiqué publiquement, à cette occasion, qu'avec la restructuration de l'Université du Manitoba, le Collège de Saint-Boniface se retirerait peut-être de cette Université, et que les Catholiques de Winnipeg seraient alors prêts à se rendre sur le campus de l'Université du Manitoba. Plus loin, l'article cite une lettre publique du Père Cherrier, recteur du Collège, qui présente la position du Collège de façon très claire:

*1 St. Boniface college is not disposed to withdraw till we are literally evicted from the University for we are in our own household there, and we will stick to our affiliation and not sever our connection as long as no majority denies us authoritatively the right of being considered as a part of the University and treated accordingly.*

*2 We are not likely, it is true, to take advantage of the teaching faculties of the University at least, most of them. But the reason for that is plain. We want our undergraduates(1) to imbibe a thorough Catholic spirit under Catholic tuition, and in this we feel the majority of the Catholics of Winnipeg must be siding with us.*

"La question universitaire." Le Manitoba, 17 mai 1911, p.3.

60 "Le Procès de la Commission Scolaire de Union Point." Le Manitoba. 20 octobre 1911, p. 1.

61 "Ce Qui se Passe." Le Manitoba. 23 février 1916, p. 1.

62 *Ibid.*

63 "Assemblée de Protestation." Le Manitoba. 1 mars 1916, p. 1.

64 Il donne le texte de la résolution, proposée par Victor Mager et appuyée par Horace Chevrier, qui allait créer cette association.

Je propose, secondé par M. Horace Chevrier, qu'un comité soit formé, composé de l'honorable juge Prendergast, l'honorable juge Prud'homme, l'honorable Joseph Bernier, le Dr. F. Lachance, MM. Noël Bernier, J. B. Lauzon, H. Chevrier, Dr. L. Benoit, E. M. Beaudry, J. E. Fontaine, J. A. Beaupré, H. Lacerte, L. P. Roy, J. Collon, Dr. Laurendeau, J. P. Tremblay, et un représentant de chaque arrondissement scolaire bilingue français-anglais dans la province de Manitoba,

Et que ce comité ait plein pouvoir d'agir, avec pouvoir de s'adjoindre telles personnes qu'il jugera à propos, de préparer et adopter une constitution, et des statuts, ainsi que de déléguer ses pouvoirs à un ou des sous-comités.

*Ibid.*

65 "L'Association d'Education désapprouve de la poursuite Dumas." Le Manitoba, 28 juin, 1916, p. 1.

66

Notre association avait pris naissance à une assemblée de plus de 1200 délégués canadien-français, venus de toutes les paroisses de la province, et réunis à cette fin même dans la suite académique du Collège de Saint-Boniface en février dernier. Cette réunion, imposante par son caractère absolument représentatif aussi bien que par l'unanimité de son opinion, et bien compétente à parler au nom de ses 30,000 compatriotes, nomme en cette circonstance un exécutif, et confie pour l'instant nos intérêts nationaux à son examen, à son conseil et à ses soins. Cet Exécutif s'est mis à la besogne, et il a travaillé assidûment et avec zèle. "Bien que résolu irrévocablement à ce que nos enfants reçoivent dans nos écoles la meilleure éducation possible en français sans nuire à leur pleine connaissance de l'anglais, nous entendons être guidés dans nos efforts par un esprit de prudence et de modération. . . . Je puis dire, en passant, qu'il n'est pas exact ainsi qu'on l'a dit, que nous ayons demandé le désaveu de la loi Thornton.

Bien qu'il soit clair, à la lecture des débats de la Confédération, que le désaveu avait été regardé dans le temps comme une mesure de protection pour les minorités, nous nous sommes à dessein abstenus de nous prévaloir de ce mode de redressement, qui, nous le savons, est, d'une manière générale, désagréable à la majorité; et je puis ajouter que le sentiment est le même à ce sujet au moins parmi plusieurs d'entre nous.

*Ibid.*, p. 1.

67 "Le Procès Dumas.", Le Manitoba, le 5 juillet 1916, p.1.

68 "La Libre Parole." Le Manitoba. 20 septembre 1916, p. 1.

69 "C'est La Lutte." La Liberté. 22 février 1916, p. 1.

70 "Fausseté." La Liberté. 22 février 1916, p. 1.

71 Il est évident qu'une partie de la population qui appui le parti libéral aura tendance à appuyer la position du journal l'Echo qui représente ce parti et qui publie pendant quelques années, de 1898 à 1905. Sa position est d'accepter le compromis de 1897 comme étant la meilleure solution tenant compte des circonstances et que les Francophones devraient faire demande pour des

---

nouvelles concessions au gouvernement conservateur de Roblin qui est au pouvoir au Manitoba après l'élection de 1900.

<sup>72</sup>Comeault, Gilbert: "La Question des Ecoles du Manitoba - Un Nouvel Eclairage.". Revue d'Histoire de l'Amérique française. Vol. 33, no. 1, juin 1979, p. 12.

UNIVERSITÉ DU MANITOBA

LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'ÉDUCATION 1870-1970

UNE ÉTUDE QUANTITATIVE

PAR

© JEAN-MARIE TAILLEFER

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

THESE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE  
(PH.D.)

SEPTEMBRE 1988

LES FRANCO-MANITOBAINS ET L'EDUCATION 1870-1970:

UNE ETUDE QUANTITATIVE

BY

JEAN-MARIE TAILLEFER

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies of  
the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements  
of the degree of

DOCTOR OF PHILOSOPHY

© 1988

Permission has been granted to the LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MANITOBA to lend or sell copies of this thesis, to the NATIONAL LIBRARY OF CANADA to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and UNIVERSITY MICROFILMS to publish an abstract of this thesis.

The author reserves other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

## Chapitre 5: 1916-1946

### I. Introduction.

De 1916 à 1946, il y eut très peu de changements fondamentaux dans le système éducatif au Manitoba. Ce système formé de petits districts scolaires quasi autonomes, parsemés à travers la province, continua à exister. De fait, dans un rapport de 1945 qui traite de réforme éducative, on indique qu'il y avait 1875 petits districts scolaires en opération et 2098 écoles.<sup>1</sup> Ainsi, la plupart de ces petits districts scolaires étaient composés d'une seule école. On se rend vite compte que ces petits districts scolaires ont permis aux Franco-Manitobains de préserver une grande autonomie en matière d'éducation. Les commissaires de ces petits districts scolaires contrôlaient presque tous les aspects importants de l'éducation au sein de leur district. Il est vrai qu'ils devaient se plier à la loi scolaire, mais ils étaient responsables d'embaucher les professeurs et, avec l'aide du curé qui détenait un large pouvoir dans les décisions paroissiales, ils s'assuraient que la religion et la langue n'étaient pas négligées dans les écoles. Alors, à toute fin pratique, les écoles dans les petits districts scolaires franco-manitobains étaient françaises et catholiques.

Le Ministère de l'Education, de son côté, pour plusieurs raisons, mais surtout à cause du marasme administratif créé par les centaines de petits districts scolaires et à cause d'un système de communication peu développé, ne pouvait contrôler d'une façon stricte la mise en

application de la loi scolaire. En plus, il existait une certaine sympathie de la part de plusieurs membres du Ministère de l'Education pour le sort des Franco-Manitobains:

*Les autorités du Ministère avaient une sympathie réelle pour les organismes qui l'aidaient dans ses fonctions. Or l'Association d'Education était une des seules associations qui s'occupaient d'éducation. Il y avait en plus chez certains dirigeants du Ministère, dont le sous-ministre Robert Fletcher, une compréhension, certainement mieux développée que chez la majorité, des aspirations des Canadiens-Français.<sup>2</sup>*

C'est ainsi que, même si la loi ne permettait pas l'enseignement du français, en fait, il y a eu un enseignement du français et en français qui permettait aux Franco-Manitobains d'évoluer dans leur langue au sein du système scolaire.

Ces succès dans le secteur de l'éducation française seront dus en majeure partie à l'Association d'Education qui devint en quelque sorte le Ministère de l'Education française et catholique au Manitoba. Elle était dirigée par un conseil exécutif dont le siège social était à Saint-Boniface. Son appui venait des cercles paroissiaux, composés de parents locaux, de l'Association des Commissaires d'écoles de langue française, puis des associations d'instituteurs et d'institutrices de langue française. L'Association d'Education s'occupera de préparer un programme accompagné de manuels, des examens annuels, des professeurs compétents et un inspectorat. Dans les écoles de l'Association, l'étude du français est obligatoire de la première à la douzième année. En plus, certains autres sujets, tels que l'histoire du Canada, seront enseignés en français.

Sauf pour quelques permanents, la majorité du travail accompli par l'Association se faisait bénévolement. Son financement était assuré par les contributions des Franco-Manitobains et des argents recueillis dans les écoles par le biais du Sous de l'Ecolier, une contribution d'un cent par mois de chaque écolier.

L'Association d'Education qui, dans plusieurs domaines, travaillait de pair avec le Ministère de l'Education même si rien n'était officiel, représentait les aspirations linguistiques et religieuses des Franco-Manitobains. Chez ceux-ci, la maxime de "la langue gardienne de la foi" semblait exprimer assez bien le lien fondamental qui existait entre les deux valeurs primordiales de cette société. Cette communauté de pensée que le Franco-Manitobain retrouvait dans son Association, chez ses instituteurs et sa population en général, permettait un enseignement du français allant de pair avec un zèle missionnaire de la part des instituteurs. Ceux-ci, en grande partie des religieuses, liaient les rôles de la propagation de langue et de la foi.

Cette unanimité chez les Franco-Manitobains était en grande partie due à l'homogénéité de leur origine sociale. La plupart vivaient dans des milieux ruraux et étaient en grande partie agriculteurs. Ces milieux ruraux étaient aussi isolés des influences assimilatrices que l'on retrouvait surtout dans les centres urbains. Ainsi, cet isolement et la présence des petits districts scolaires permettaient aux Franco-Manitobains de maintenir un contrôle important sur la petite école locale. Mais cette situation était appelée à changer.

En 1944, le gouvernement du Manitoba mit sur pied un comité spécial en éducation. Ce comité fut doté d'un mandat précis:

*The Select Committee was appointed by a resolution of the House on Friday, 10 March, 1944, to enquire into and report upon:*

a) *The administration and financing of the public school system of the province.*

b) *Equalization of educational opportunity throughout the province, with particular reference to elementary and technical education.*

c) *Technical education in the light of present-day and post-war needs.*

d) *The provision for and control of admission of students to various faculties at the University of Manitoba.*

e) *Any and all matters relating to the above, including curriculum, training of teachers and post-war education.*<sup>3</sup>

Ainsi le gouvernement, à travers son comité spécial, remettait en question la validité des petits districts scolaires. Dans le rapport à la Législature du Manitoba en 1945, le comité proposait, dans une de ses recommandations, la création de grandes unités scolaires:

*The committee having considered the arguments, accepts the principle of the larger unit of school administration. It considers that such units could provide a greater degree of equality of educational opportunity, particularly at the secondary level. It further considers that the administrative areas should be sufficiently large to provide a complete educational program at the elementary and secondary levels, including provision for differentiation of educational opportunity.*<sup>4</sup>

Suite à ce rapport, le Bill qui amendait l'Acte des Ecoles publiques fut introduit et passé en chambre. Ce Bill permettait l'établissement des grandes unités scolaires. Ainsi, on suggérait que

les commissions scolaires centrales de ces grandes unités seraient responsables des affaires communes à toute la région et que les petits districts scolaires conserveraient le contrôle des détails locaux. Au mois de janvier 1947, on assistait à la création de la division scolaire de Dauphin-Ochre.

Les Franco-Manitobains étudièrent avec attention le projet de loi 97. Dans un document préparé par l'Association d'Education des Canadiens-Français et circulé parmi la population franco-manitobaine, on retrouvait les appréhensions et les inquiétudes de la population face aux grandes unités scolaires. Les Franco-Manitobains avaient peur que ces grandes unités scolaires leur soient imposées. Cette modification voudrait dire la perte de contrôle possible sur l'éducation de leurs enfants.

Nous examinerons donc cette période qui, malgré sa stabilité sur la scène provinciale, commence avec une période de crise en 1916 pour les Franco-Manitobains, suivie d'une période d'organisation par l'Association d'Education, et se traduira enfin dans une période de croissance dans tous les domaines du système parallèle mis sur pied par et pour les Franco-Manitobains.

Malgré l'illégalité de ces activités et malgré l'aspect tragique qui entoure la suppression des droits des Franco-Manitobains, la période qui sera abordée représente pour plusieurs l'époque du consensus au sein du groupe franco-manitobain: l'époque de la cohésion, l'époque des luttes contre un ennemi commun. C'est une époque dont les Franco-Manitobains sont très fiers.

## II. Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones.

Cette période représente pour le chercheur un défi tout à fait particulier. En théorie, il n'y a pas d'écoles qui enseignent le français dans le système scolaire manitobain à partir de 1916, sauf pour le français langue seconde au niveau secondaire. Comment peut-on ainsi identifier les écoles qui ont effectivement enseigné du français de façon illégale au cours de ces années? L'Association d'Education fondée en 1916, est devenue, comme nous l'avons déjà mentionné, l'équivalent du Ministère de l'Education pour les francophones du Manitoba. L'examen de français provincial organisé par l'Association d'Education connaît ses débuts en 1923. La liste des écoles qui avaient participé à ces examens apparaît annuellement dans La Liberté, l'hebdomadaire de l'époque.<sup>5</sup> Ainsi, cette liste est devenue notre liste d'écoles au sein du système public qui enseignait le français ou en français. La même source d'information fut utilisée pour recueillir les statistiques, c'est à dire le résumé des registres du Ministère de l'Education de la province<sup>6</sup>. On pourrait suggérer que certaines écoles enseignaient du français et ne participaient pas aux examens de français de l'Association d'Education. Ce fut sans doute le cas dans certaines écoles, mais il aurait été presque impossible de faire l'étude de chaque cas douteux. Par exemple, l'enseignement du français pouvait être initié ou annulé avec l'arrivée ou le départ d'une famille ou parfois même d'un enseignant dans certains petits districts scolaires. La situation change parfois d'année en année. Ainsi, la liste de participants à l'examen de l'Association d'Education

nous assure que ces écoles ont suivi le programme du Ministère de l'Education illégal des Franco-Manitobains.

En 1921, le concours de l'Association n'avait pas encore connu ses débuts. Alors, à partir des données de 1916 et de la liste des examens qui sont venus par la suite et des listes d'enseignants francophones qui enseignent dans le système public de la province, nous avons formulé une liste et recueilli un chiffre approximatif pour l'inscription scolaire. Nous sommes arrivés à un chiffre approximatif de 8 000. Ce chiffre est assez élevé car certaines de ces écoles, malgré le fait que les enseignants sont des francophones, ont parfois une clientèle à majorité anglophone. Cette situation veut dire que l'enseignement du français ne s'y fait pas nécessairement.

C'est à partir de 1926 que nous pouvons réellement fournir des statistiques assez précises. D'après la liste de l'Association d'Education de cette année, on retrouve 5 977 élèves qui fréquentent les soixante-treize écoles qui ont participé à l'examen de l'Association d'Education. Il faudrait spécifier que ceci ne veut pas dire que tous ces élèves ont participé à l'examen de l'Association d'Education, mais plutôt que les écoles sur cette liste offrent le programme de l'Association d'Education; nous sommes ainsi assurés que les élèves dans ces écoles reçoivent de l'enseignement en français et de l'enseignement religieux. On retrouve soixante-treize écoles dans ce système parallèle, soit 54,8 % du total de 1916. C'est un déclin important par rapport aux 133 que l'on retrouvait en 1916. Ceci s'explique du fait qu'un certain nombre d'écoles qui faisaient partie du système bilingue en 1916 avaient une clientèle qui était

hétérogène. Plusieurs élèves étaient de langue anglaise. On avait enseigné un cours de français auparavant, mais il devenait difficile d'offrir le programme complet de l'Association d'Education à un groupe mixte. En plus, certaines écoles avec une majorité d'élèves francophones se sont seulement jointes au système de l'Association au cours des années qui ont suivi.

Les 5 977 élèves qui fréquenteront ces écoles en 1926 représentent une baisse substantielle par rapport au 7 450 élèves que l'on retrouvait en 1916. Les raisons pour le déclin du nombre d'écoles et d'inscription scolaires sont assez claires. Premièrement, c'est seulement la troisième année que l'examen est donné et toutes les écoles qui offrent du français n'y ont pas participé. En plus, cet examen étant facultatif, il est évident que certaines écoles choisissent de faire leur propre évaluation. Deuxièmement, le système parallèle étant effectivement illégal, certaines écoles pour francophones ont choisi de se plier au programme du ministère et n'ont pas continué à enseigner le français après 1916. Ces écoles sont en minorité, mais les statistiques en sont affectées. Troisièmement, certaines écoles qui faisaient partie du système bilingue offraient un programme assez faible en français parce qu'elles avaient une clientèle mixte anglaise et française. Ces écoles n'auraient pas pu se mesurer avec succès aux autres écoles dans un programme tel que proposé par l'Association d'Education et les élèves de ces écoles auraient eu de la difficulté à réussir l'examen de l'Association d'Education. En prenant tous ces facteurs en considération, en plus de certains autres, il est même

surprenant de retrouver autant d'élèves suivant le programme de l'Association d'Education.

Malgré le déclin décrit plus haut, ce total de 5 977 représente tout de même 4,03% de la population estudiantine de la province. La division des élèves selon le sexe n'est plus indiquée dans le résumé des registres du Ministère de l'Education au cours des années qui suivent. Si l'on examine maintenant l'assiduité scolaire, elle se situe à 77,85%, qui est tout près de six points de pourcentage au dessus de celle de la province qui se situe à 72,0%.

Le nombre d'enseignants a aussi chuté de 258 en 1916 à 178 en 1926. Cependant, le pourcentage de femmes a augmenté par rapport au total des enseignants dans les écoles pour francophones. Sur les 172 que nous avons identifiés on retrouve 153 femmes, soit un pourcentage de 88,9%. Les religieuses sont toujours en majorité, représentant soixante-dix-huit des 153 enseignantes dans les écoles pour francophones. Cependant, le nombre de religieux et de religieuses aurait connu un déclin de 4,5% pour tomber à 52% par rapport à 1916 où il se situait à 56,5%. On retrouve seulement sept hommes laïcs et douze religieux enseignant dans ces écoles. Pour ce qui est des qualifications des enseignants selon les résumés des registres du ministère, seulement trois sur les 178 enseignaient sous permis.

Ainsi, cet échantillon de 1926 démontre que les Franco-Manitobains débutent une nouvelle ère dans leur lutte pour le maintien de leur langue et de leur religion en éducation. Ils ont

choisi de demeurer au sein du système et ils s'organisent en conséquence. Il y a eu un recul, mais il est surprenant qu'il n'ait pas été plus grand. Le système illégal et parallèle semble répondre à leurs besoins et ils y participent activement.

De fait, le système va connaître un accroissement important dans l'échantillon suivant: celui de 1931. Le nombre d'écoles qui ont participé à l'examen de l'Association d'Education va passer de soixante-et-treize en 1926 à quatre-vingt-deux en 1931. Sauf pour les écoles à Saint-Boniface, la totalité se situe en milieu rural. L'inscription scolaire est passée à 7 220, représentant 4,7% du total de la population estudiantine de la province. Ceci représente une légère augmentation par rapport à l'échantillon précédent. L'assiduité scolaire dans les écoles qui suivent le programme de l'Association d'Education est de 80,9%, deux points de pourcentage plus élevés que celle de la province. Le nombre des professeurs est passé à 220. Les femmes représentent 92,1% des 217 que nous avons pu identifier. Les hommes se composent de onze laïcs et huit religieux. Chez les femmes on retrouve 114 religieuses, qui représentent 52,5% de tous les enseignants dans les écoles pour francophones. C'est la première fois, selon l'information que nous avons pu recueillir, que les religieuses ont une majorité absolue en ce qui a trait au nombre total d'enseignants au sein du système public. Sans doute, cette situation permet de conclure que l'enseignement de la religion catholique n'est pas négligée dans les écoles qui font partie du système de l'Association d'Education. Pour ce qui est des qualifications des enseignants, le nombre de ceux qui œuvrent sous

permis est de trois. Les autres ont tous un certificat reconnu par la province.

Les statistiques scolaires de l'année 1931 démontrent que le système mis sur pied par l'Association d'Education et appuyé par les Franco-Manitobains est très dynamique. Les nombres augmentent dans tous les domaines. On peut aussi constater que l'influence du clergé est très grande dans ce système par le nombre de religieuses qui œuvrent comme enseignantes. Leur nombre et le pourcentage qu'elles représentent sur le total des enseignants qui œuvrent dans les écoles pour Francophones augmentent d'échantillon en échantillon. Cette constatation nous permet de conclure que l'influence du clergé au sein du système scolaire va s'accroître plutôt que diminuer.

En 1936, la poussée se poursuit au sein du système parallèle français. Les inscriptions scolaires atteignent à présent 7 972, dépassant pour la première fois dans nos échantillons les chiffres de 1916. Ce chiffre représente 5,6% de la population estudiantine de la province qui se situe à 142 500. C'est une augmentation de 752 par rapport à l'inscription scolaire de 1931. Le nombre de garçons et de filles n'est pas indiqué. L'assiduité scolaire se situe à 79,25%, ce qui est un peu au-dessous de la moyenne provinciale qui se situe à 81,2%. Ce n'est pas une différence significative.

Le nombre d'enseignants est passé à 240. Le nombre de religieuses qui enseignent dans les écoles est passé à 121, ce qui représente 52% des 233 professeurs que nous avons identifiés. Les

femmes laïques se chiffrent à quatre-vingt-onze; 91% des enseignants dans les écoles pour francophones sont des femmes. On ne retrouve que quinze hommes laïcs et six religieux. On ne retrouve aucun professeur qui détient un certificat provisoire ou qui enseigne sous permis. On pourrait peut-être expliquer cette situation en indiquant que le salaire des enseignants, même s'il est piètre, attire des personnes qualifiées qui auraient cherché un emploi plus rémunérateur en temps normal. On peut donc conclure que les enseignants dans les écoles pour Francophones sont tous qualifiés.

Le nombre d'écoles qui ont participé à l'examen de l'Association d'Education est encore inférieur au nombre d'écoles bilingues françaises qui existaient en 1916. Cependant, le total de 103 est une augmentation importante par rapport au chiffre de quatre-vingt-deux en 1931.

Ainsi, le système parallèle de l'Association continue son expansion et, en terme de pourcentage, le nombre d'élèves desservis par cet organisme augmente plus rapidement que celui de la province. Ces étudiants représente 5,6% du total de la province, comparé à 4,7% en 1931. La participation de la population franco-manitobaine est presque complète. On retrouve très peu d'écoles à majorité francophone qui ne participent pas aux examens de l'Association. Il faudrait aussi ajouter que ce ne sont pas toujours les mêmes. Certaines écoles ne participeront pas une année donnée pour revenir en force l'année suivante. Ces variations sont dues, entre autres, à un changement de professeurs, à l'arrivée d'une ou deux familles anglaises ou au départ de quelques familles françaises dans

une région, ce qui change l'équilibre linguistique de certaines petites écoles.

Les enseignantes sont toujours majoritaires dans les écoles pour Francophones. Le nombre d'hommes est minime. En outre, les religieuses représentent plus de la moitié de la force enseignante. On les retrouve surtout dans les plus grands centres. Sauf pour les écoles de Saint-Boniface, les autres sont situées en milieu rural.

En 1941, le portrait ne change pas tellement. Le nombre d'écoles va passer à 106, une augmentation de trois par rapport à 1936. Elles sont toutes situées en campagne, sauf pour les écoles de Saint-Boniface. Le nombre d'élèves passe à 8 221, une augmentation de 249 par rapport à 1936. Cette croissance est surprenante parce qu'il y a un déclin important dans l'inscription scolaire au niveau de la province. Elle tombe de 142 500 en 1936 à 131 600 en 1941. Ces chiffres montrent que le pourcentage d'étudiants dans les écoles pour francophones augmente par rapport à la population estudiantine de la province, passant à 6,2%. On pourrait expliquer le déclin des inscriptions scolaires pour l'ensemble de la province par le fait qu'un certain groupe de garçons se sont joints aux forces armées. Chez les Franco-Manitobains, ceci ne devrait pas faire trop de différence sur les statistiques des écoles pour francophones, car la plupart des garçons d'âge militaire avait déjà quitté l'école et leur entrée dans l'armée ne changerait pas les statistiques. Cette observation est confirmée dans des articles de l'hebdomadaire La Liberté où l'on déplore le départ des garçons du système scolaire après la huitième et la neuvième année. On pourrait aussi conclure qu'il y a moins de

volontaires chez les élèves franco-manitobains que chez les élèves du reste de la province pour se joindre aux forces armées. L'augmentation que l'on retrouve en 1941 pour les francophones est une continuité de mouvement qui se poursuit depuis 1926. Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, elle se situe à 85%, un point de plus bas que la moyenne provinciale de 86,3%.

Le nombre d'enseignants passe à 272, dont 256 femmes, soit 94% du total des enseignants dans les écoles pour Francophones. De ce nombre, on retrouve 149 religieuses ou 55% du total. Il y a seulement dix hommes laïcs et six religieux. C'est un déclin de cinq par rapport à 1936. Le nombre d'enseignants sous permis va sauter à sept dans l'échantillon de 1941. C'est une différence assez importante par rapport à 1936 où il n'y en avait aucun. Cette tendance va se poursuivre dans les années à venir. Avec la reprise économique liée à la production militaire, certains enseignants laïcs seront sans doute encouragés à abandonner l'enseignement en faveur d'un travail plus lucratif. Toutefois, la quasi-totalité des enseignants dans les écoles pour francophones sont détenteurs d'un certificat permanent de la province.

En 1941, l'augmentation dans les inscriptions scolaires se poursuit mais à un rythme moins accéléré. La situation semble se stabiliser tandis qu'il y a un déclin important au niveau des inscriptions scolaires de la province. Cette tendance provinciale va se poursuivre en 1946 où l'inscription scolaire totale tombe à 121 300, une perte d'environ 10 000 par rapport à 1941. Chez les Franco-Manitobains, on connaît le premier déclin dans les inscriptions

scolaires depuis 1926. Le total des élèves est passé à 8 106, un déclin de 115 depuis l'échantillon de 1941. Cependant, à cause de la chute rapide du total provincial, le pourcentage d'étudiants dans les écoles participant au concours de français de l'Association d'Education va augmenter légèrement par rapport au total des élèves de la province; 6,7% à comparé 6,2% en 1941. Le déclin chez les élèves franco-manitobains suit en quelque sorte le déclin provincial. Une statistique qui réapparaît en 1946 est la séparation des élèves selon leur sexe. Le nombre de filles se situe à 4 416, tandis qu'on retrouve seulement 3 690 garçons. Ces chiffres confirment que les garçons quittent l'école beaucoup plus tôt que les filles, pour soit aider sur la ferme, soit entrer sur le marché du travail. En terme d'assiduité scolaire, le taux des élèves dans les écoles pour francophones se situe à 86,5%, ce qui se compare assez bien au 86,3% pour l'ensemble de la province.

Chez les enseignants, les tendances observées auparavant se poursuivent. Le nombre d'hommes se situe à seize, tandis que le nombre d'enseignantes augmente à 263. Elles représentent 94,2% du total des enseignants dans les écoles pour francophones. Le nombre de religieuses passe à 166 ou 59,5% du total. Si on ajoute que le nombre de professeurs sous permis monte à vingt en 1946, on peut tirer certaines conclusions. Premièrement, les salaires étant tellement bas dans les districts scolaires ruraux, plusieurs laïcs vont quitter cette profession pour aller travailler ailleurs, ou vont quitter le système pour francophones pour aller enseigner dans des districts

scolaires où le salaire est plus élevé, même s'il faut enseigner en anglais:

*Déjà en 1920, un membre de l'Executif de l'A.E.C.F.M. demandait à Mgr Beliveau de commencer une campagne de publicité dans La Liberté pour encourager les Commissaires à mieux payer les instituteurs.<sup>7</sup>*

Ces postes seront comblés par des religieuses ou des personnes non qualifiées qui sont prêtes à enseigner à des salaires inférieurs. Si on ajoute un autre phénomène de l'après-guerre, le mouvement vers les centres urbains, il devient de plus en plus difficile pour certains petits districts scolaires ruraux de trouver des enseignants qualifiés qui iront enseigner dans des conditions difficiles à des salaires de crise économique. Il faut dire que ce phénomène n'était pas unique aux francophones car un bref survol des autres districts scolaires du reste de la province permet de constater que le nombre d'enseignants sous permis semble avoir aussi augmenté. Il faut toutefois ajouter que la grande majorité des enseignants dans le système pour francophones a les qualifications requises.

Le nombre d'écoles a aussi chuté et est maintenant passé à quatre-vingt-seize. Cette diminution vient confirmer le départ de familles vers les villes et la mort de certains petits districts scolaires ou la consolidation de certains autres. Ainsi, l'année 1946 marque le début des changements qui allaient continuer au cours des années qui suivront. Le manque de professeurs qualifiés, dû surtout à de piètres salaires, allait faire augmenter le nombre de religieuses et de professeurs non-qualifiés dans le système francophone. Cette situation ne pourrait pas continuer longtemps. D'autre part, le

système pour francophones semble avoir plafonné. Le nombre d'écoles connaît un léger recul et les inscriptions scolaires se stabilisent. L'année 1946 semble représenter une croisée des chemins pour le système parallèle qui a connu une croissance continue depuis 1926.

En conclusion, si on reprend les hypothèses que nous avons avancées on peut constater qu'il y eu un important recul subi après le choc de 1916. Avant le passage de la loi Thornton on retrouvait environ 7 450 élèves dans les écoles bilingues françaises. En 1926, l'inscription scolaire dans les écoles qui participaient au concours de l'Association d'Education était de 5 977. C'était une chute dramatique. Mais il faut prendre en considération qu'au cours d'une période de dix ans les Franco-Manitobains avaient mis sur pied un système parallèle qui regroupait la grande majorité de sa population. C'était un succès assez phénoménal. Après 1926, les inscriptions scolaires ont augmenté de façon constante jusqu'au début des années quarante pour enfin connaître une légère baisse en 1946. Ainsi, à partir de 1926, l'hypothèse qui veut que le nombre d'élèves francophones au sein du système manitobain ait augmenté constamment s'avère juste. En plus, le nombre d'élèves dans les écoles pour Franco-Manitobains dépasse de façon constante le 3% de la population estudiantine totale de la province. Finalement, pour ce qui est de l'assiduité scolaire, elle est soit plus élevée ou la même que la moyenne des étudiants de la province.

Le nombre d'enseignants, par contre, va augmenter en proportion des inscriptions scolaires. Le pourcentage de femmes qui

enseignent dans les écoles pour francophones se maintient aux environs de 90% au cours de cette période, confirmant l'hypothèse que la majorité des enseignants sont des femmes. Ceci s'explique sans doute du fait que les salaires sont très peu élevés et les hommes cherchent des emplois plus rémunérateurs qui leur permettraient d'élever une famille. Le nombre de religieuses enseignantes augmente d'année en année et leur pourcentage du total du corps professoral dans les écoles pour francophones passe de moins de 50% en 1926 à près de 60% en 1946. Ces chiffres confirment l'hypothèse que, durant cette période, une grande partie du corps enseignant était composée de religieuses.

Il est aussi possible de conclure que la majorité des enseignants dans les écoles pour francophones est qualifiée selon les critères de la province. Cependant, tel qu'il fut déjà indiqué, le nombre d'enseignants sous permis va passer de zéro en 1936 à sept en 1941, puis à vingt en 1946. C'est tout de même une tendance inquiétante, mais qui ne semble pas être unique aux Franco-Manitobains.

Le nombre d'écoles va subir une chute dramatique de 1916 à 1926, passant de 133 à soixante-et-onze. Cette baisse s'explique du fait que certaines écoles ne participent pas à l'examen de l'Association pour des raisons que furent déjà abordées. Tel que mentionné plus tôt, certaines des écoles bilingues identifiées en 1916 étaient des écoles à majorité anglaise, où l'on enseignait le français comme matière. Ainsi, elles ont tout simplement laissé tomber le cours de français ou n'ont pas participé aux activités de l'Association d'Education. Le nombre d'écoles est le même que celui des districts,

car chaque district est composé d'une seule école. Seul le district scolaire de Saint-Boniface a plus d'une école pour francophones au sein de son système.

Tableau 10: Statistiques scolaires

Année	Elèves	Garç	Filles	Assid.	Prof.t.	H.L.	F.L.	Rel.	Rses
1925-26	5977	-	-	77,9	178	7	75	12	78
1930-31	7220	-	-	80,9	220	11	84	8	114
1935-36	7972	-	-	79,3	240	15	91	6	121
1940-41	8221	-	-	85,0	272	10	107	6	149
1945-46	8106	3690	4416	86,5	279	14	97	2	166

Légende des abréviations:

Garç: Garçons, Assid: Assiduité (en pourcentage d'élèves),  
 Prof.t.: Professeurs totaux: Professeurs identifiés selon l'état civil et le sexe; H.L.: Hommes laïcs, F.L.: Femmes laïques, Rel: Religieux, Rses: Religieuses.

Ainsi, la période de 1921 à 1946 s'est terminée avec une stabilisation du système parallèle pour francophones au sein du système public manitobain. De fait, à la fin de cette période, le pourcentage de francophones dans le système public manitobain connaît une augmentation. Malgré le revirement initial suite à la loi Thornton, cette période pourrait être qualifiée de période de croissance.

### III. Le Curriculum

Les sources d'information sur le curriculum sont assez fragmentaires pour cette période. Certains documents ont été récupérés. Une revue qui s'adresse aux institutrices catholiques de

l'Ouest mais qui s'adresse surtout à la situation manitobaine sera aussi utilisée. Elle est parrainée par les évêques de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Le Bulletin des Institutrices de la Ligue des Institutrices Catholiques de l'Ouest qui a connu ses débuts en 1924 et qui continuera d'être publiée jusqu'au milieu des années soixante, sera une source importante d'information sur le curriculum. C'est une revue bimestrielle. Les liens avec l'Association d'Education sont sans doute assez étroits, car on retrouve des références à cette association de façon régulière dans ses pages. Par exemple, en juin 1932, on retrouve dans la table des matières de cette revue une liste des articles qui traitent des affaires de l'Association d'Education. Voici les sujets qui sont abordés:

*Conventions régionales de 1931-1932, Le double but de la visite des écoles, Au personnel enseignant, La langue aux douceurs souveraines, Le concours de Français, Aux Instituteurs de Langue française, Au sujet de la dernière Convention et du Concours de français, Les Vacances,* <sup>8</sup>

Dans cette même copie, plusieurs des titres d'articles dans la section Chronique laissent entendre des thèmes religieux.

*Le conflit entre le Fascisme et le Saint-Siège; Encyclique Quadragesimo, Espagne; Les Elections de Québec, La crise; Italie, Espagne, Mexique; Rome, Espagne; Canada; Ghandi, Un Newman hindou; Le Pape et les Jésuites espagnols; Chez nous; Noël; Charité chrétienne; Encyclique Lux Veritatis, L'harmonie de la science et de la religion, Le bilinguisme; Nouveaux Docteurs de l'Eglise; Nouvel Archevêque de Québec.*<sup>9</sup>

Ainsi, cette revue offre aux institutrices et instituteurs dans les écoles pour Canadiens-Français une direction claire en ce qui a trait à la langue et la religion.

Cependant, tel que nous l'avons déjà indiqué dans la section précédente, l'enseignement du français et en français est banni de la première à la huitième année. Au secondaire, on permet l'enseignement d'un cours de français comme langue seconde. Les Canadiens-Français font face à un dilemme. Dans l'historique de l'Association d'Education paru dans le Bulletin des Institutrices en mars-avril 1935, on indique la réaction des Franco-Manitobains suite à l'abolition du système bilingue en 1916.

*Qu'allons-nous alors faire? Une détermination est tôt prise: nous allons résister. "Nous voulons finir nos enfants comme nous les avons commencés": catholiques et français.<sup>10</sup>*

De fait, l'Association d'Education par l'entremise de son secrétaire indiquait dans une lettre aux commissaires francophones au cours de l'été 1916 de continuer à enseigner le français comme par le passé.

*Cela voudrait dire suivre le programme qu'ils (les instituteurs) avaient l'an dernier et par conséquent se servir des mêmes livres.<sup>11</sup>*

C'est en 1922 que l'Association d'Education présente son premier programme de français. Cet outil pédagogique est préparé par les sœurs Joseph de Bethléem et Marie Archange (S. N. J. M.) pour les enseignants dans les centres francophones. Dans l'historique de

l'Association d'Education du Bulletin des Institutrices de 1935 on fait le bilan de cette période:

*L'Association n'a rien précipité: elle n'a fait chaque chose qu'en son temps propre. Les premières années de son existence devaient être des années d'observation: il fallait savoir exactement ce que serait le système de 1916 et jusqu'où serait poussée sa mise à exécution. On observa donc et on réfléchit beaucoup. Puis en 1922, commença l'ère des grandes manœuvres. Un Comité de pédagogues distingués élaborà d'abord un programme d'études, connu maintenant sous le nom de "Programme de l'Association". Il a sur l'ancien l'avantage énorme qu'il émane de catholiques, dont plusieurs prêtres, et de Canadiens-français tous versés en matière d'enseignement pratique. Il tend d'abord à créer l'atmosphère de l'école, c'est-à-dire, l'atmosphère d'un foyer catholique et canadien-français. Et puis, il procède à l'énumération de matières à enseigner: les prières, le catéchisme, l'histoire sainte dont le programme de l'Etat ne fait aucune mention. Enfin, il formule la règle, en tout point conforme au bon sens et à la sainte pédagogie, que les matières du programme officiel doivent être enseignées en français. Le programme comporte aussi une liste de manuels à être utilisés.* <sup>12</sup>

Par la suite, il faut s'assurer que le programme est mis en exécution dans les écoles et ainsi, en 1923, on met sur pied le concours de français, qui est offert à la fin de l'année à tous les étudiants des écoles pour francophones de la province, écoles qui ont enseigné le curriculum proposé par l'Association d'Education et qui veulent y participer. L'année précédente, l'Association d'Education avait embauché deux visiteurs d'écoles qui avaient la tâche

*de voir à la mise en vigueur du programme, de déterminer le progrès des enfants dans la connaissance du français, de stimuler les institutrices et les commissaires moins enthousiastes.*<sup>13</sup>

Ces visiteurs se sont rendus dans les écoles pour francophones jusqu'à la disparition de l'Association d'Education à la fin des années soixante.

Le système parallèle qui allait exister au delà de quarante ans était mis en place. Pour ce qui en est du curriculum, il est assez difficile de retrouver de l'information précise sur le programme d'étude proposé par l'Association. Cependant, si on examine le rapport de l'inspecteur pour l'école de Sainte-Anne (254) en 1922, on peut avoir un aperçu de ce qui s'enseigne en français; on a en outre une indication de l'ambiance que l'on retrouve dans cette école de filles. Premièrement, on indique que ce sont les Sœurs Grises qui enseignent à cette école. Deuxièmement, on indique que, sur 125 étudiantes, 119 sont Canadiennes-françaises, Métis ou Belges. Elles sont toutes catholiques. On indique dans le rapport qu'il y a un crucifix dans l'école et vingt images saintes. On indique qu'il n'y a pas de tableaux immoraux dans l'école.<sup>14</sup>

Par la suite, on liste les livres français et religieux retrouvés dans l'école. Par exemple, on retrouve des exemplaires de Référence de chez nous, Les catéchisme en images de Québec et de Lafargues. On retrouve le livre de Lecture des Frères de Sainte-Croix, le livre d'Histoire Sainte et l'Histoire du Canada des Clercs Saint-Viateur. On liste par la suite les sujets enseignés à cette école à divers niveaux. On retrouve: Lecture, Orthographe, Arithmétique, Leçons de Choses, Vocabulaire, Instruction religieuse, Ecriture, Grammaire, Dictée, Analyse, Rédaction: écrite et orale, l'Histoire Sainte, Histoire du Canada. Les élèves suivent la plupart de ces cours à tous les niveaux.

Cependant, certains cours comme l'Histoire Sainte sont enseignés seulement en 5ième et 6ième. Si on examine les rapports des inspecteurs, on retrouve que la plupart des écoles visitées vont enseigner, soit en partie, soit en totalité, les divers sujets identifiés ci-dessus. Les rapports des inspecteurs indiquent clairement qu'il se fait de l'éducation française, et aussi en français, de façon systématique dans les écoles publiques du Manitoba dès 1922. L'éducation religieuse n'est certainement pas négligée.

En 1925, nous avons retrouvé une lettre adressée aux membres de l'exécutif de l'Association d'Education au sujet du concours de français. Cette lettre, qui se plaint de certaines questions posées dans le concours de l'année précédente, nous donne une bonne indication de ce que contient le programme de l'Association. M. Frossais de Saint-Claude écrit comme suit:

*Je proteste contre toutes les questions de littérature pour les raisons suivantes:*

*1o: On ne trouve pas les réponses dans la grammaire.*

*2o: La Librairie Kéroack n'avait pas de Vérest.*

*3o: On m'a dit de ne pas m'occuper de Vérest.*

*D'ailleurs le plus tôt Vérest sera enlevé du programme, le mieux ce sera.*

*La question 4 (b) est une question ridicule. Vous voulez que nos enfants apprennent le français. En apprendront-ils beaucoup en sachant en quelle année La Fontaine a écrit ses fables et à qui elles furent dédiées? Cela leur donnera-t-il une connaissance de la grammaire, de la littérature, de la langue?*

*Est-ce qu'au comité de l'Association d'Education on prend en considération le fait que nous enseignons deux programmes bien chargés, que nous enseignons plusieurs grades à la fois, et que nous n'avons pas le temps de nous*

*arrêter à des bagatelles? Où bien est-ce que l'on se fiche de ses faits et de cette situation? 15*

Cette lettre nous donne aussi un aperçu des problèmes auxquels font face les professeurs qui enseignent les deux programmes en milieu rural, dans des écoles à faibles inscriptions. M. Frossais indique qu'il a aussi des objections en ce qui a trait à certaines questions de catéchisme, d'histoire et de géographie et de grammaire. Ceci nous permet de conclure que tous ces sujets sont au programme de l'Association d'Education et qu'effectivement le professeur enseigne un programme double. Il doit d'une part enseigner le programme proposé par le Ministère de l'Education et d'un autre part enseigner les programmes préparés par l'Association d'Education. Ce système impose à l'instituteur et aux élèves une double série de livres, un double examen, et ainsi une double tâche. En plus, l'introduction de livres de français dans les écoles par un enseignant pourrait lui valoir des réprimandes du Ministère et même lui coûter son brevet.

En 1934 - 1935, on peut vérifier le curriculum à travers deux sources. La première source est le Bulletin des Institutrices qui, dans sa revue de septembre-octobre, traite de programmation. Voici les changements qui sont apportés au programme d'études en français:

*1. Le catéchisme reste le même en attendant les nouvelles directives de S. E. Mgr Yelle. Il faudra toutefois remarquer que la pagination est modifiée, de même pour l'histoire sainte.*

*2. Histoire de l'Eglise. Changement d'époques également. Pas d'histoire de l'Eglise au XIIème grade.*

*3. Lecture. Veiller à la bonne diction et à la correction du langage.*

4. Analyse. A recommander pour l'instituteur à tous les grades le Manuel des Frères de Ecoles Catholiques.

5. Concours. La durée du concours sera désormais de 3 heures, de 9 heures à 12 heures.

6. Grammaire. Grades VII et VIII réunis, toute la grammaire jusqu'à la syntaxe. La syntaxe est renvoyée aux grades IX et X réunis. Ces deux grades auront du nom au verbe pour 1934 - 35 et du verbe à la fin pour 1935 - 36. Cours supérieur.

7. Rédaction. Grades IV et V, tirée du Manuel "Mes premières leçons de rédaction." Grade VI, examen sur l'histoire du Canada jusqu'à l'Acte d'Union. Grades IX, X, XI et XII, tirée du Manuel étudié. Les points alloués pour la rédaction au concours seront 15 pour les grades IV, V, VI, VII, et 20 pour les autres grades.

8. Pour cette année, on pourra, au choix, apprendre l'Oublié ou Jean Rivard comme auteur canadien au Xème grade.

#### Le Secrétaire Général.<sup>16</sup>

Ainsi, on retrouve les mêmes sujets qui étaient au programme dix ans plus tôt: le catéchisme, l'histoire de l'Eglise, les diverses parties du programme de Français et l'Histoire canadienne. On ne fait pas mention de la géographie. Cependant, si on examine le rapport du visiteur en 1934-35, pour la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, on peut confirmer que les sujets indiqués dans l'article du Bulletin sont effectivement enseignés dans les écoles de cette région.<sup>17</sup> Les diverses parties du programme de français telles que la lecture, l'orthographe, et autres sont enseignées dans toutes les écoles ainsi que l'instruction religieuse, l'histoire sainte et l'histoire du Canada à certains niveaux. La géographie est enseignée en français dans au moins une des écoles de cette région. Ces indications nous donnent une vue assez juste de ce qui faisait partie du programme d'étude de

l'association. Il est presque identique à celui qui existait durant la période des écoles confessionnelles.

Dans un article du 26 août 1936 dans La Liberté signé par le Père Lucien Hardy, jésuite, on discute des cours de pédagogie organisés par l'Association d'Education qui ont été offerts aux professeurs des écoles pour francophones au courant de l'été.

*Les cours portaient sur le devoir de l'éducation nationale, l'instruction et l'éducation religieuses, l'histoire de l'Ouest, la diction française, le programme de français. C'est dire leur intérêt. Plus heureux encore le choix des professeurs, maîtres de haute expérience connus par leurs oeuvres. Il ne sied pas de les louer, quelque plaisir qu'on ait éprouvé à les entendre appuyer de leur autorité les grands axiomes de la pédagogie. Une réflexion nous venait d'elle-même: quelle école normale eût été plus riche en maîtres? Au fait, celle de Rimouski avait prêté son auguste principal -- que l'on revoit encore debout près du tableau, le regard ardent de conviction, le bâton de craie aux doigts.*

*Et quelle école normale eût recueilli plus d'attention? Et le nombre d'auditeurs! Près de deux cents, librement inscrits. Ce n'est pas loin du maximum que laissent escompter les distances et ... les vacances.<sup>18</sup>*

On peut conclure par cet article que les cours offerts traitent de sujets reliés à ce qu'on appelle l'esprit national et la religion catholique. Il est clair que la participation est grande et que l'enseignement ne laisse en rien à désirer.

En 1939, le gouvernement manitobain avait mis sur pied un comité pour la révision du curriculum. L'Association d'Education a présenté un mémoire à ce comité. Dans ce mémoire, qui est très bien documenté, on retrouve les aspirations des Canadiens-Français du

Manitoba en ce qui à trait à l'éducation. La première partie du mémoire parle d'éducation religieuse. On déplore le fait que certains catholiques ne peuvent pas avoir leurs propres écoles comme dans les autres provinces et que leurs enfants sont obligés de subir un enseignement qui les portent à l'indifférence religieuse. Cependant, on indique que, dans certains autres endroits, les circonstances sont plus favorables et on fait une demande spécifique concernant l'enseignement religieux:

*In such places where, due to special and more favourable circumstances religious teaching can be given, the members of the F.C. Association beg to recommend that such teaching be allowed during the first period of each teaching-day, and not exclusively during the last half-hour, when pupils are usually tired after the day's work. This could be left to the direction of the School Trustees of each district after due amendment to the Schools Act.<sup>19</sup>*

On ajoute que non seulement on devrait enseigner la religion, mais que tout l'enseignement devrait avoir des connotations chrétiennes:

*The members of the F.C. Association feel that the entire teaching should basically be Christian. Students should be given a Christian outlook on life and its interpretation and teachers should inculcate religious and moral sentiments in the hearts of their pupils. It might be recalled here that the Teacher's Guide formerly contained useful remarks (in heavy type) on the importance of religion and on prayer. These remarks have been omitted in the Guides of these last years and the members feel these should be reprinted. The same suggestion applies to a re-edition of the "regulations of the Advisory Board regarding religious exercises in Public Schools", a pamphlet formerly printed by the Department of Education and distributed to the teaching body of the*

*Province. (These regulations were adopted May 21, 1890 and were never modified).<sup>20</sup>*

Il faudrait cependant noter que ces demandes viennent au début du mémoire et ne représentent que deux pages sur un total de trente-cinq pages. La majeure partie de la présentation va être consacrée à l'enseignement du français.

La section qui traite d'éducation française est très bien préparée. On commence la présentation en faisant un compte rendu du travail de l'association au cours des dernières années:

*The French Canadians of the Province have always been interested in matters pertaining to education. For over twenty years, through an organization province-wide in its scope, with its head and permanent office in St. Boniface, and local branches in every French community of the province they have endeavoured to keep schools directed by French Canadian trustees in the vanguard of educational progress. They have initiated numerous activities among trustees and teachers of their own race. They have, through loans and grants of money, aided many young French Canadians of both sexes to enter the teaching profession. By means of regional and provincial gatherings they have endeavoured to stimulate in their teachers the desire for culture and greater professional efficiency. They have encouraged them to assume membership in the Manitoba Educational Association, where at times some of them have played important parts.<sup>21</sup>*

La mémoire démontre que la participation de Canadiens-Français au sein du système a été grande, et ceci à leurs propres frais. On poursuit en indiquant que les Canadiens-Français veulent que leurs enfants aient une bonne connaissance de l'anglais mais pas au détriment de leur langue maternelle. Le mémoire fait référence à

la "Imperial Education Conference" tenue à Londres en 1927. Il cite le rapport de cette conférence:

*The continuance and enrichment of French is to be desired, since there are spheres in which no language can replace the mother tongue. That tongue is the embodiment of the spirit of a people; for the expression of those ideals in religion or poetry which lie nearest the human heart only the tongue heard in childhood, and thus associated with the earliest and most permanent impressions, can be an adequate expression." And we agree with the same writer that "it is more and more realised that a full command of the mother tongue is hardly to be obtained without the help of the school and that such command is the birth right of every child who is capable of it. 22*

Les délibérations de cette conférence sont citées à plusieurs reprises. On parle des expériences avec l'enseignement dans la langue première dans le Pays de Galles, en Afrique du Sud et dans d'autres pays. Par la suite, on cite les conclusions de cette conférence quant à l'éducation bilingue:

1. *Bilingual teaching within the British Empire necessarily implies as an aim the acquisition of a competent knowledge of English.*

2. *The language best known and understood by the child on his entry into school life is, from the educational point of view the most effective medium for his instruction in the preliminary stages of school education.*

3. *The second language may be used generally as a medium of instruction in some or all subjects of the curriculum as soon as the child has reached in it such a degree of proficiency as to be able to profit from lessons conducted in that language.*

6. *Effective teaching in the two languages, either as subjects or as media in a school, requires that adequate*

*provision to that end be made in the teachers' course of training.* <sup>23</sup>

Ainsi, le mémoire part de ces principes pour avancer des arguments en faveur de l'éducation bilingue. Cependant, les arguments ne se limiteront pas aux conclusions de cette conférence. Plusieurs experts dans le domaine de l'éducation bilingue seront cités. Par la suite, on fait le bilan de la situation dans les diverses provinces canadiennes. On indique le degré d'enseignement du français et en français qu'on y trouve. On offre des louanges au système québécois, qui donne pleins droits à la minorité anglophone. En ce qui a trait au Manitoba, on fait remarquer que dans le Teacher's Guide de la province en 1928, on propose que dans certains districts où la langue est autre que l'anglais, la méthode d'instruction devrait varier de celle normalement utilisée. Cette directive vague offrait tout de même une certaine lueur d'espoir aux Franco-Manitobains.

Le mémoire de l'Association d'Éducation offrait quelques conclusions pour améliorer la situation des Franco-Manitobains. Une des plus importantes conclusions était la constatation qu'à travers l'Empire britannique, on reconnaissait que la langue maternelle devrait être la langue d'instruction pour au moins les quatre premières années de la vie scolaire de l'enfant; que la langue maternelle devrait continuer à être utilisée comme langue d'enseignement à tous les niveaux et que la langue seconde ne devrait pas être enseignée, sauf pour l'aspect conversation, avant la troisième ou la quatrième année. On poursuit en traçant des

parallèles pour le curriculum manitobain. Le rapport indique que le curriculum pour les écoles fréquentées en majorité par des francophones devrait respecter les principes énoncés dans le Teacher's Guide de 1928, qui veut qu'en certaines localités à grande majorité française, les méthodes d'instruction devraient être modifiées pour améliorer la situation. Deuxièmement, on souhaite que le curriculum et les méthodes d'enseignement soient plus flexibles pour s'accommoder aux localités et à l'environnement des élèves Canadiens-français.<sup>24</sup>

La partie suivante du document propose des changements au curriculum au niveau élémentaire (1 - 8). On propose que le français soit la langue d'instruction dans les écoles pour francophones à tous les niveaux, sauf à partir de la cinquième année où les élèves devraient suivre l'histoire de l'Angleterre et de l'Empire, ainsi que l'histoire des Etats-Unis, et la géographie de ces mêmes pays, dans la langue anglaise. En huitième année, l'arithmétique serait aussi enseignée en anglais. La langue en tant que sujet d'instruction se diviserait ainsi: le français serait enseigné à tous les niveaux. L'anglais serait introduit au cours des deuxième, troisième et quatrième années sous forme de conversations, jeux et chansons. En quatrième année, on introduirait la lecture dans la langue seconde. En cinquième année, on ajoute l'écriture, en sixième la composition et en septième et huitième, des pièces de littérature viendraient se joindre aux autres éléments.<sup>25</sup> Effectivement, ce qu'on demande, c'est une école française où l'anglais s'enseigne comme langue seconde.

Plus loin dans le mémoire, on propose les outils qui seraient nécessaires pour un tel système, tels qu'un Institut Pédagogique, des inspecteurs bilingues et autres. Cependant, on indique que ces outils ne demanderaient pas tellement de changements parce que certaines bases en étaient déjà présentes. Par la suite, on justifie ces demandes en indiquant la position unique des Canadiens-Français en tant que peuple fondateur.

On continue en examinant le secondaire. L'Association accepte que les cours se donnent en anglais à ce niveau sauf pour un cours de français. On demande que des cours d'agriculture et d'affaires pour les garçons et d'économie domestique et d'agriculture pour les filles soient préparés pour les secondaires en milieu rural. En milieu urbain, on pourrait offrir des cours de métiers et d'affaires pour les garçons et des cours d'économie domestique et de préparation de budget pour les filles. On termine en déplorant le manque de spécialistes dans des domaines tels que la musique et surtout en éducation morale, qui devrait avoir une place plus importante au sein du curriculum.

Si les requêtes avancées dans cette présentation au comité de révision des programmes étaient acceptées et implantées, elles viendraient institutionaliser et élargir ce qui se faisait de façon illégale et au frais des francophones à l'époque dans les écoles publiques fréquentées par les élèves francophones de Manitoba.

L'étude du curriculum pour cette période va se terminer par l'examen des programmes d'études françaises de la première à la

huitième de l'Association d'Education qui apparaissent dans Le Bulletin de l'Institutrice de septembre-octobre 1943. Dans ces programmes de 1943, les sujets enseignés sont les mêmes aux divers niveaux à quelques exceptions près. Nous avons choisi la quatrième année comme étant représentative des autres niveaux.

L'Instruction religieuse vient en tête de la liste. En plus, on indique qu'il y a une brochure pour ce sujet, démontrant ainsi son importance. En deuxième place vient l'histoire sainte. Un autre sujet est le français, qui est divisé en sections: la dictée, la grammaire, l'analyse grammaticale, l'analyse logique, la rédaction et le vocabulaire. Des textes ou des livres sont proposés pour chacune de ces sections. L'histoire du Canada et la géographie sont aussi enseignées en français.<sup>26</sup> Ceci représente la gamme complète des sujets enseignés en français. L'enseignement religieux a une place spéciale dans le curriculum. On introduit cette section des programmes d'études françaises en donnant des instructions quant à l'enseignement de la religion. On stipule:

*L'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION DOIT TENIR LA  
PREMIERE PLACE*

Par exemple, en 1936, l'enseignement du catéchisme a été étudié de façon particulière au congrès des professeurs.

*On présente d'abord une classe pratique sur  
l'enseignement du catéchisme au Ve grade.*

*Au programme figurent Soeur Alice-Emma et ses  
élèves de l'Institut Collégial Saint-Joseph. La leçon est une  
revue du chapitre de l'Eglise. Revue très intéressante, où  
l'on repasse en détail: la venue de Notre-Seigneur, le*

*choix des 12 apôtres, la hiérarchie de l'Eglise, la primauté de saint Pierre, le tout appuyé de citations évangéliques.*

*Les élèves ont leur manuel, ils savent s'en servir et y trouver preuves et références.<sup>27</sup>*

Le catéchisme que l'on enseigne dans les écoles pour francophones est une partie intégrale du curriculum. L'enseignement de cette matière est essentiel dans toute école pour francophones.

Un point que nous allons reprendre en 1948 mais qu'il serait bon tout de même de noter d'ores et déjà, est que la majorité des livres recommandés sont préparés par des communautés de religieux ou de religieuses indépendamment du sujet traité.

On peut conclure cette section en indiquant que le programme d'études françaises reflète avec fidélité les valeurs religieuses et nationales qui étaient à la base de l'éducation française au cours de cette période. Il n'est d'ailleurs pas difficile de déclarer que l'hypothèse qui veut que les programmes de français soient imprégnés d'un biais religieux s'avère tout à fait juste. En plus, le programme proposé n'a pas changé sensiblement de ce qui était offert au cours des deux périodes précédentes.

#### IV. Le Post-Secondaire

Cette période s'ouvre avec la loi Thornton qui va mettre fin aux écoles bilingues et du même coup à l'école normale. Le Collège de Saint-Boniface va commencer la période en tant qu'institution bilingue. En 1922, c'est le grand incendie au Collège de Saint-

Boniface qui va précipiter le départ de la section anglaise. Le Collège continuera son œuvre au petit séminaire. En 1925, le Collège St. Paul's sera fondé pour accueillir les étudiants catholiques de langue anglaise, mettant fin au cours classique anglais au Collège de Saint-Boniface. Pour le reste, les cours resteront essentiellement les mêmes pendant cette période.

Avec le départ du groupe anglais en 1925, le Collège se francisera. Cependant, le tout se fera graduellement. En 1925, ce sont seulement les "Latin Rudiments" qui tomberont. En 1926, on rétablit le cours classique de huit ans. Les raisons principales:

*Il fallait une année de plus pour fortifier l'enseignement du français, trop souvent défectueux dans les écoles à base anglaise. Ce défaut est de plus en plus corrigé par suite du bon travail de l'Association d'Education et du dévouement des instituteurs et institutrices laïques, religieux et religieuses.<sup>28</sup>*

En 1931-32, le cours d'anglais est réorganisé. Le nombre d'heures de classe demeure à peu près le même mais le programme et les manuels sont changés. En 1942, on refait un nouveau laboratoire moderne au troisième étage. Celui qui avait existé depuis 1922 était trop petit et insuffisant. On peut conclure qu'on veut mettre plus d'accent sur les sciences et cette volonté se confirme avec certains changements dans le curriculum effectués au Collège.

En 1942, le Collège devait conclure avec le Ministère de l'Education une entente pour faire reconnaître les Eléments Latins, la Syntaxe et la Méthode comme l'équivalent de la huitième, de la neuvième et de la dixième année du système public. Le Collège a

donc laissé tomber le grec pour faire place aux Sciences élémentaires. Ceci va aussi nécessiter des changements au niveau universitaire qui permettraient d'enseigner la philosophie dès la Rhétorique et d'ajouter du français au niveau de Philosophie I et II.

Dans l'annuaire de 1944-45, on qualifie le collège ainsi:

*Les succès obtenus par le Collège de St-Boniface dans les concours Universitaires non seulement au Manitoba mais aussi à Québec et à Montréal, et le grand nombre d'hommes distingués sortis de cette institution, prouvent combien son organisation est favorable aux fortes études et à une formation solidement chrétienne.<sup>29</sup>*

On peut aussi faire une liste des cours offerts à partir des livres proposés à chaque niveau. Nous avons éliminé les Belles-Lettres pour fin de notre étude, bien qu'on considère cette année comme faisant partie du niveau universitaire à l'époque. Cependant, elle est vraiment l'équivalent d'une douzième année dans le système public.

Les cours offerts en 1944-45 pour les trois dernières années du cours classique sont comme suit:

*Rhétorique: Religion, Français, Philosophie, Latin, Histoire, Anglais.*

*Philosophie I: Religion, Français, Philosophie, Physique, Botanique.*

*Philosophie II: Religion, Français, Philosophie, Chimie, Biologie.<sup>30</sup>*

Si on compare ce curriculum avec celui de 1885 par exemple, on se rend compte qu'il y a eu peu de changements. On retrouve la Religion, la Philosophie, les Sciences, le Français dans les années de Philosophie. L'Economie politique est venue s'ajouter à ces sujets.

Dans la classe de Rhétorique, les Mathématiques, la Botanique et le Grec n'y sont plus en 1944-45, cependant on y retrouve l'Histoire. Le reste est identique. On peut conclure que l'essentiel des cours, c'est-à-dire la Philosophie, la Religion et le Français, s'y retrouve et que notre hypothèse qui avance que le curriculum ne change presque pas de 1871 à 1971 se maintient jusqu'à date.

Le cours de commerce va continuer à être offert jusqu'en 1943 sans trop de changements. Il est réparti en deux sections; le junior et le senior. Les inscriptions vont tomber graduellement dans ces cours et on ne retrouve que dix-neuf étudiants en 1941 au niveau junior et senior. On serait porté à croire que les cours de commerce ne sont plus viables à cause des inscriptions tombantes et que ceci force le collège à les abolir. Ainsi, notre hypothèse que les divers degrés offerts au cours de cette période ne changent pas ne s'avère pas juste, parce le degré offert par l'école commercial s'éteint au cours de la Deuxième Grande Guerre.

Si on passe maintenant aux inscriptions scolaires au cours de cette période, nous allons retrouver une nette amélioration si on compare les chiffres de 1916 à ceux de 1946<sup>31</sup>. De fait, le nombre d'étudiants au total passe de 276 à 352, une augmentation de 21.5%. Il faut toutefois tenir compte de deux facteurs. Le premier est le déclin net de quatre-vingt-dix-neuf étudiants de 1911 à 1916, que nous avons déjà constaté. Le deuxième facteur est qu'entre 1916 et 1946, il y aura des fluctuations importantes dans le nombre d'étudiants. En examinant les chiffres au niveau strictement post-secondaire, on constate qu'ils vont de soixante-quatre en 1916 à

quarante-cinq en 1946. C'est un déclin de 42%. Ceci s'explique du fait que dans la période qui précède l'année 1916 le nombre d'inscriptions au total était très élevé et que dans la période qui précède 1946, le nombre total d'inscriptions était très bas. Il faut maintenant étudier ces inscriptions d'année en année pour avoir une meilleure vue de la situation au cours de la période.

En 1921, le nombre total d'étudiants va passer à 353, soit une augmentation de 27,9%. Le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire passe de soixante-quatre à quatre-vingt-dix, une augmentation de 40%. Ceci démontre une reprise importante des activités après la première Grande Guerre. On retrouve cinquante-deux de ces étudiants dans le cours classique et trente-huit dans les cours de commerce junior et senior. Les étudiants venant des milieux ruraux vont être plus nombreux que ceux des milieux urbains. Ils seront de 181 à 172 respectivement, gardant approximativement les mêmes pourcentages que dans l'échantillon précédent.

Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur de la province va se chiffrer à quatre-vingt-quatre. Un total de seize étudiants viennent des Etats-Unis, quinze de l'Ontario, cinquante-et-un viennent des provinces de l'Ouest et deux des autres provinces. Le nombre d'étudiants des Etats-Unis et de l'Ontario a augmenté sensiblement, tandis que le nombre de l'Ouest demeure le même qu'en 1916. D'après les prix offerts, le nombre de diplômés universitaires se chiffre à seize en tout, sept du cours classique et

neuf en commerce. Selon les informations recueillies, un deviendra prêtre, un se lancera en affaires et un troisième deviendra avocat.

Le nombre de professeurs tombe légèrement. Le personnel enseignant passe à vingt-deux et sept sont des laïcs. Ces derniers représentent presque le tiers de l'ensemble du personnel. Cependant, on les retrouve uniquement au niveau secondaire.

En 1926, le nombre d'étudiants va tomber à 316. On peut sans doute attribuer cette perte au départ de la section anglaise. Le déclin de trente-six étudiants n'est pas très grand car le départ se fait de façon graduelle. Il y a aussi un déclin dans le nombre d'universitaires qui passent de quatre-vingt-dix en 1921 à soixante-neuf en 1926. Le nombre de diplômés va demeurer stable à dix-sept dans le cours classique et huit dans le cours commercial. Selon l'information des annuaires, quatre des diplômés du cours classique seraient passés à la vie religieuse tandis qu'un étudiant aurait poursuivi des études en science, un autre en médecine et un dernier en droit.

Cependant, on retrouve un déclin significatif dans le nombre d'étudiants des milieux ruraux, passant de 181 à 137, tandis que ceux des milieux urbains va augmenter de 172 à 179. On peut difficilement expliquer ce déclin car la situation en milieu rural semble assez bonne à l'époque. Par contre, si on examine les chiffres des étudiants venant de l'extérieur de la province, on a une réponse partielle. Le nombre d'étudiants venant de la Saskatchewan et de l'Alberta va chuter de cinquante-et-un à dix-huit, un déclin de

trente-trois étudiants. On peut croire que certains des étudiants venant de ces provinces se sont rendus au Collège de Gravelbourg qui avait ouvert ses portes en 1918. Ce collège offre un cours commercial, un cours en agriculture et un cours classique. Il est dirigé par les Oblats de Marie Immaculée et est désigné collège bilingue avec une primauté réservée au français. Pour ce qui est des étudiants venant d'autres régions du Canada ou de l'extérieur du pays, leur nombre va demeurer stable. A tout compter, il y a une baisse significative des étudiants venant de l'extérieur de la province.

En ce qui à trait aux professeurs, il y a une augmentation chez les religieux de quinze à vingt, tandis que le nombre de laïcs passe de sept à six. Ces chiffres comprennent tous les enseignants à tous les niveaux.

En 1931, on retrouve encore un déclin dans les inscriptions scolaires qui tombent à 287 par rapport au 316 de 1926. Les étudiants du cours classique anglais ont maintenant tous quitté le Collège et on peut sans doute croire que la grande crise économique a eu des effets négatifs sur l'inscription. Le nombre d'universitaires va augmenter à quatre-vingt-trois, dont cinquante-trois dans le cours commercial et trente dans le cours classique. Le nombre de diplômés du cours classique va demeurer stable. Cependant, le nombre de diplômés dans le cours commercial va atteindre son apogée à dix-sept. Parmi les diplômés du cours classique, un va se lancer dans l'enseignement, trois en affaires et deux en science. Le nombre d'étudiants des centres ruraux va augmenter de vingt, passant à 157. On peut croire que la crise économique n'a pas fait ses ravages encore

chez les fermiers manitobains. Cependant, le nombre d'étudiants en milieu urbain va tomber de 179 à 130. C'est sans doute dû au fait que la plupart des étudiants dans le cours classique anglais qui ont quitté le Collège venait de la région de Winnipeg.

A partir de 1931, le nombre d'étudiants venant des Etats-Unis va connaître un déclin constant au cours des années suivantes, jusqu'à ce qu'il n'y en reste plus un seul en 1941. En 1931, ceux qui viennent de l'extérieur sont répartis comme suit: huit des Etats-Unis, onze de l'Ontario, vingt-et-un de l'Ouest et un des autres provinces ou régions pour un total de quarante-et-un qui représente 14% de la population. Si on compare ces chiffres à ceux de la période précédente et à ceux du début de cette période, c'est une baisse significative qui a commencé en 1926 et qui va se poursuivre au cours des années qui suivront. Chez les enseignants, on retrouve un phénomène intéressant. Le nombre de laïcs va passer de six à neuf et le nombre de religieux tombe à seize. Les laïcs représentent 36% du personnel enseignant. Cette situation ne se reverra plus avant la fin des années soixante. Ces enseignants se retrouvent au niveau secondaire.

En 1936, on va voir les ravages de la grande crise économique sur les inscriptions du Collège. Le chiffre total tombe à 194 du 287 de l'échantillon de 1931. C'est une baisse de quatre-vingt-treize étudiants(32,4%). Au niveau post-secondaire les nombres passent de quatre-vingt-trois à cinquante. Le nombre de diplômés est de cinq dans le cours classique et de sept dans le cours commercial. Parmi les diplômés du cours classique, deux vont aller dans l'enseignement,

deux en science et un en médecine. Il y a un déclin en milieu rural de 157 à 109(30,5%) et en milieu urbain de 130 à quatre-vingt-cinq(34,6%). Les problèmes économiques se retrouvent dans les deux milieux. Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur continue à baisser. Il tombe à vingt-trois de quarante-et-un. Le plus grand contingent vient de l'Ouest avec douze, tandis qu'on retrouve seulement six étudiants venant des Etats-Unis. Nous n'avons pas pu récupérer les statistiques pour les enseignants.

En 1941, les inscriptions scolaires se maintiennent à peu près à celles de l'échantillon précédent et le nombre d'étudiants au post-secondaire passe de cinquante en 1936 à quarante-six. Dix-neuf suivent le cours commercial tandis que vingt-sept suivent le cours classique. Il y aura quatre diplômés du cours classique et huit du cours commercial. Des quatre diplômés, deux se lanceront dans la vie religieuse et deux iront en médecine.

Il est intéressant de noter que le nombre d'inscriptions des milieux ruraux va augmenter de vingt-cinq pour passer à 134 tandis que le nombre d'étudiants des milieux urbains va diminuer de vingt-sept pour arriver à cinquante-huit. La reprise économique du début de la guerre explique l'augmentation du milieu rural, mais la perte en milieu urbain peut s'expliquer du fait que plusieurs ont préféré travailler dans les usines de guerre ou se sont joints aux forces armées plutôt que de poursuivre des études.

Le nombre d'étudiants hors province tombe à douze, dont dix des provinces de l'Ouest. Il n'y en a plus un seul des Etats-Unis.

Pour ce qui est des professeurs en 1941, le nombre est à vingt-deux dont quatre sont des laïcs. Ceci marque un déclin du nombre de professeurs laïcs par rapport à 1931 où ils se chiffraient à neuf. Les chiffres de 1941 dans ce domaine ressemblent à ceux qui existaient avant 1931. Il y a tout de même un déclin du nombre d'enseignants laïcs qui va se poursuivre au cours des deux échantillons suivants. C'est la période de guerre et on pourrait peut-être conclure que certains professeurs laïcs ont été appelés à porter les armes.

En 1946, le Collège va connaître une remontée phénoménale. L'inscription va passer de 192 en 1941 à 352, soit une augmentation de 160 étudiants (83%). Cette remontée est due au retour des jeunes d'âge militaire qui quittent les forces armées et s'inscrivent au Collège, recevant parfois de l'aide du gouvernement fédéral. Elle est due aussi à la reprise économique au cours de la guerre, qui se poursuit après 1945. Le nombre de diplômés demeure stable à quarante-cinq. Cependant, on peut considérer ces chiffres comme une augmentation vu que le cours commercial a été aboli en 1944. Parmi les diplômés, les professions de cinq de ces derniers ont été identifiées. Un poursuivra ses études en pédagogie, un autre ira au séminaire, deux continueront en science et un autre en médecine.

Le nombre d'étudiants en milieu rural et urbain va augmenter dramatiquement mais l'augmentation est plus remarquable en milieu urbain où le nombre passe de cinquante-huit en 1941 à 145 en 1946. Les étudiants du milieu rural passent à 207. Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur de la province va augmenter légèrement, passant à dix-sept, mais en terme de pourcentage, c'est un déclin

remarquable. Il ne représente plus que 4,8% de la population estudiantine totale. Le nombre de professeurs va demeurer stable même si le nombre d'étudiants augmente drastiquement. Il se chiffre à vingt-trois dont seulement un est laïc.

Voici donc un bref résumé de la situation du Collège de Saint-Boniface au cours de cette période. Il va sans dire que nous pouvons déceler certains grands courants.

Tableau 11: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les étudiants.

Années	Et. univ	# D'ét.	Mâles	Origine des étudiants					
				Rurale	Urbaine	E.U.	Ont.	S. & A.	Autres
1921	90	353	353	181	172	16	15	51	2
1926	69	316	316	137	179	21	12	18	1
1931	83	287	287	157	130	8	11	21	1
1936	50	194	194	109	85	6	4	12	1
1941	46	192	192	134	58	0	1	10	1
1946	45	352	352	207	145	0	4	9	4

Légende:

Et. univ.: étudiants universitaires, # D'ét.: nombre d'étudiants,  
E.U.: Etats-Unis, Ont.: Ontario, S.&A.: Saskatchewan et Alberta,  
Autres: autres provinces canadiennes.

La population estudiantine totale de l'institution va connaître son apogée au cours de cette période en 1921 avec 353 inscriptions pour ensuite connaître des bas de 194 et 192 en 1936 et 1941 respectivement. Ces pertes sont en grande partie dues à la grande crise économique et à la deuxième grande guerre mondiale.

Le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire va varier aussi de façon importante passant de quatre-vingt-dix en 1921 à quarante-cinq en 1946. Cependant, la perte du cours commercial en

1943 a affecté le total des diplômés en 1946 et a sans doute aussi affecté la baisse d'inscriptions au niveau post-secondaire en 1946.

Les diplômés vont surtout poursuivre des carrières en science, médecine, droit, enseignement et entrer dans la vie religieuse. Il est surprenant que le nombre de diplômés qui s'engagent dans la vie religieuse ne soit pas plus élevé. Cette situation s'explique, en partie, du fait que certains élèves vont quitter le Collège pour poursuivre des études en théologie à d'autres universités ou au séminaire avant de terminer le cours classique.

Même si le nombre d'étudiants en milieu rural est habituellement plus élevé que celui en milieu urbain, il y a tout de même une exception en 1926. On peut expliquer ce déclin en partie par la fondation du Collège de Gravelbourg en Saskatchewan. Cependant, dans l'échantillon suivant en 1931, on note une remontée considérable. Le milieu urbain va connaître une chute importante en 1941. Le nombre d'inscriptions tombe à cinquante-huit. On peut reprendre l'hypothèse que nous avons avancée. C'est que les jeunes en milieu urbain préfèrent l'armée ou le travail dans les usines de guerre plutôt que de poursuivre leurs études. Cependant, il faut aussi ajouter que plusieurs familles francophones ont quitté la ville durant la crise économique à cause du manque d'emploi pour aller s'établir en milieu rural. Ceci expliquerait en partie le fait que le milieu rural connaisse une remontée dans les inscriptions en 1941 et que le milieu urbain connaisse un déclin. Avec la reprise économique au cours de la guerre, la situation va reprendre son cours normal.

Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur de la province va connaître un déclin important au cours de cette période. De fait, à la fin de ces années, aucun étudiant ne provient des Etats-Unis. Ce déclin est dû sans doute à l'anglicisation des familles venant des Etats-Unis et au fait que l'instruction en français perd de son importance pour ces familles. Il est aussi évident que plusieurs Américains ont choisi le Collège St. Paul's ou un autre collège anglais plutôt que le Collège de Saint-Boniface, car le chiffre d'inscriptions venant des Etats-Unis tombe de vingt-et-un en 1926 à huit en 1931 et ne remontera jamais.

Tableau 12: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: les professeurs.

Années	Profs.	laïcs	laïques	rx	rses
1921	22	7	-	15	-
1926	26	6	-	20	-
1931	25	9	-	16	-
1936	-	-	-	-	-
1941	22	4	-	18	-
1946	23	1	-	22	-

Légende:

Profs.: Professeurs, Rx.: Religieux, rses.: Religieuses.

Le nombre de professeurs ne varie pas tellement en comparaison à celui des étudiants. Le nombre total s'étale entre un maximum de vingt-six et un minimum de vingt-deux. Cependant, le nombre de laïcs va connaître un maximum de neuf pour tomber à un à la fin de la période. On peut croire que le nombre de professeurs religieux disponibles varie et que les laïcs remplissent ainsi les vides.

En ce qui à trait à l'éducation des filles, le 3 juin 1936, l'Académie Saint-Joseph des Sœurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-

Marie va s'affilier à l'Université du Manitoba, comme section féminine du Collège de Saint-Boniface. Les cours universitaires qui comprennent les Etudes françaises, la Philosophie scolastique et la Littérature biblique sont enseignés par des Jésuites qui se rendent sur place.

En 1936-37, il y aura trente-six étudiantes inscrites et on aura deux diplômées.<sup>32</sup> En 1941, il y aura vingt-neuf étudiantes inscrites et deux diplômées. A la dernière année de cette période en 1946, on retrouve vingt-six étudiantes inscrites et cinq diplômées. Le nombre d'étudiantes inscrites varie de cinquante-six à vingt-deux au cours de cette période et aucun patron précis ne semble se dessiner. C'est la même chose pour les diplômées dont le nombre variera de neuf à deux. Cependant, on peut conclure que l'éducation post-secondaire en français pour les jeunes filles est rétablie de façon permanente au cours de cette période.

En terminant, on peut conclure que le Collège connaît des fluctuations dans son inscription scolaire au cours de cette période. Les bas de 1936 et 1941 semblent disparaître en 1946. Ainsi, l'hypothèse qui veut que le nombre d'étudiants augmente au cours de cette période s'avère fausse. De fait, on note un déclin marqué à partir de 1926 et la remontée dans les inscriptions scolaires vient seulement dans le dernier échantillon de la période en 1946.

Les étudiants au Collège de Saint-Boniface sont en grande majorité des Franco-Manitobains. Cette hypothèse s'avère de plus en plus juste avec le déclin marqué du nombre d'étudiants des Etats-

Unis et même des autres provinces canadiennes, dû à la mise sur pied de certains collèges catholiques dans ces régions.

L'éducation post-secondaire pour les filles connaît une reprise au cours de cette période. Les cours sont assez limités, mais c'est tout de même un bon début.

Ainsi, l'éducation post-secondaire pour francophones connaît des hauts et des bas au cours de ces années, mais avec la fin de la guerre et la reprise économique, tout semble vouloir se régler et les inscriptions en 1946 en sont la preuve. En plus, les jeunes filles peuvent maintenant accéder à une éducation post-secondaire en français au Manitoba. Ceci est sans doute la plus grande victoire de cette époque dans le secteur de l'éducation post-secondaire.

## V Les Journaux

Les deux hebdomadaires qui étaient en compétition auprès des lecteurs franco-manitobains depuis 1913 vont continuer à être publiés simultanément pendant une partie de cette période. Cependant, Le Manitoba ne pourra pas tenir le coup et sera obligé de fermer ses portes en 1925. Le journal La Liberté continuera seul jusqu'à nos jours. Il prendra le nom de La Liberté et Le Patriote au début des années quarante lorsqu'il y a une amalgamation avec le journal Le Patriote de la Saskatchewan. Ainsi, pour notre premier échantillon en 1921, les articles des deux journaux seront traités.

La période de 1921 à 1946 sera sans grand bouleversement pour la communauté franco-manitobaine. Elle a presque tout perdu en 1916; cependant, elle saura s'organiser et formera l'Association d'Education, tel que nous l'avons déjà mentionné, qui sera à toute fin pratique le Ministère de l'Education illégal des Canadiens-Français. Les deux journaux appuieront sans équivoque cette association. Malgré son statut illégal, l'Association permettra aux Franco-Manitobains d'avoir une éducation française à teneur catholique.

En 1921, les deux journaux ont approximativement le même nombre d'articles qui traitent d'éducation. La Liberté en a trente-six et Le Manitoba, trente-trois. Les articles du Manitoba se séparent de cette façon: huit sont d'information et vingt-cinq sont d'opinion. On retrouve cinq articles qui traitent des sujets suivants: langue et foi en éducation, les enseignants et la philosophie d'éducation. On a six articles qui abordent des sujets variés en éducation. L'école confessionnelle catholique, l'éducation neutre et l'Etat se voient consacrer trois articles chacun. Le français et l'éducation, l'Association d'Education sont traités directement dans seulement quatre articles (deux chacun). Deux autres sujets sont aussi touchés dans un article au cours de l'année.

Un article publié dans Le Manitoba du 16 mars reprend un discours de Joseph Bernier à la Législature manitobaine. Un de ses arguments pour justifier l'éducation française au Manitoba est souligné par le journal:

*Qui pourra m'expliquer maintenant, pourquoi il se fait que dans la province de Québec, province où la*

*majorité est française et catholique, le système d'écoles séparées fonctionne à la pleine satisfaction de tous anglais et protestants, comme français et catholiques, et que ce système ne peut pas fonctionner dans une province où la majorité est anglo-saxonne et protestante.*<sup>33</sup>

C'est un argument qui reviendra souvent et qui demeure toujours sans réponse. Le Manitoba, qui va disparaître en 1925, continue à reprendre au cours de ces dernières années d'existence le débats de 1896. Il adopte des positions très conservatrices face à l'éducation. Voici un exemple dans un article intitulé "A Propos d'autorité":

*Rien n'est plus beau, mais rien n'est peut être plus rare que l'exercice parfait de l'autorité, soit à l'école, soit dans la famille; cela vient de ce que les éducateurs n'ont pas eux-mêmes grandi sous une autorité parfaitement exercée; cela vient du peu de soins que consacrent à l'acquérir les futurs éducateurs, cela vient surtout de l'esprit d'émancipation qui tire dans nos foyers les traditions séculaires de respect, de soumission et d'obéissance qui ont jusqu'ici fait leur honneur.*<sup>34</sup>

Ainsi, on accuse certains parents et enseignants de démontrer un manque d'autorité - cette autorité qui conduit à la soumission. Il semble qu'on voudrait s'assurer d'une société qui est immuable dans ses idées et ses convictions.

Le nombre total d'articles dans La Liberté en 1921 qui traitent d'éducation est de trente-six, dont quinze sont d'information et vingt-et-un d'opinions. En plus des articles qui traitent d'éducation confessionnelle, on en compte quinze qui traitent de sujets divers. Ce sont surtout des rapports d'activités du Collège de Saint-Boniface. La Liberté de cette même année va aussi avoir plusieurs articles sur

l'éducation confessionnelle catholique. Ils sont au nombre de sept. Cependant, cinq des sept articles traitent de la situation dans d'autres pays, un traite de la situation ontarienne et un traite de la question en général. On ne s'adresse pas directement à la situation manitobaine. Des autres articles, trois abordent la question des écoles neutres, deux traitent de langue française et d'éducation, quatre de langue et foi en éducation, deux de curriculum, un des structures scolaires locales, un de la philosophie d'éducation et un dernier discute de l'importance de garder les jeunes à la campagne; ainsi l'importance d'envoyer les jeunes à la nouvelle école agricole à Swan Lake. Cette nouvelle école est perçue comme un débouché logique pour un bon nombre de jeunes garçons issus d'une société agricole.

*Nous invitons nos cultivateurs à s'enquérir du programme d'études et des conditions d'éducation de cette nouvelle institution et de songer sérieusement s'il ne serait pas bon d'y envoyer leurs fils qui n'ont rien à faire, pour la plupart, durant les mois d'hiver, au lieu de les laisser perdre leur temps et gaspiller leur argent à jouer dans les salles de billards, ou à des inutilités de la sorte.<sup>35</sup>*

On veut empêcher les jeunes garçons de quitter les campagnes pour les villes. Il faut surtout s'assurer que les jeunes ne perdent pas leur temps dans les salles de billards et d'autres endroits de ce genre, mais qu'ils reçoivent une formation solide en agriculture. L'oisiveté est la mère de tous les vices.

En terminant l'examen de l'année 1921 dans les journaux francophones du Manitoba, on peut conclure que les articles en éducation ne sont pas très nombreux. Ils traitent de sujets variés.

Toutefois, les articles qui traitent d'éducation confessionnelle catholique et qui dénoncent l'école neutre sont encore très nombreux.

En 1926, les articles sont encore très variés en fait de sujets. Sur les quatre-vingt-huit articles, il y en a sept qui traitent d'éducation confessionnelle catholique, un de l'école et l'Etat, sept de l'éducation française, sept d'éducation française et catholique, un qui traite de l'importance de continuer l'école, trois abordent le curriculum et trois la question des structures scolaires locales. Les enseignants constituent le sujet de six articles et des seize articles qui s'adressent à l'éducation post-secondaire, la majorité donnent un compte rendu d'un voyage dans l'Ouest par des universitaires de l'Université de Montréal. On discute de philosophie de l'éducation dans six articles et dix traitent de sujets divers. Il y a dix-neuf articles qui ont rapport à l'Association d'Education et deux de ses liens avec le ministère. Ce sont en grande partie des comptes rendus des activités et des assemblées de cet organisme. Sur le total, on retrouve trente-neuf articles d'information. Le nombre d'articles variés indique que la situation de crise qui existait en 1916 semble s'atténuer. Il est évident que selon le rapport du Congrès de l'Association d'Education de 1926, cet organisme est en pleine essor.<sup>36</sup>

Le progrès en dix ans est énorme et on peut le constater dans les rapports des diverses sections de l'organisme telles que celles de pédagogie, des cercles paroissiaux, du concours de français, des commissaires d'écoles et autres. La grande participation des bénévoles engendre une activité fébrile. Le nombre d'articles qui

traitent de l'Association d'Education se chiffre à vingt-et-un. C'est le plus grand nombre d'articles sur un sujet en particulier et ceci nous indique que l'Association est active et que La Liberté travaille de pair avec cette Association. Les articles qui traitent de la langue française et de l'éducation font souvent référence à l'Association. On débute de façon suivante un article sur ce sujet intitulé "Au Manitoba et dans l'Ontario":

*L'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba se plaît à travailler dans une ombre discrète. Il n'arrive pas souvent que l'on ait à signaler une de ses actions d'éclat, mais tous ceux qui s'intéressent au mouvement national et scolaire dans la province savent qu'elle est constamment sur la brèche, poursuivant méthodiquement et patiemment une œuvre de longue haleine. C'est dans un domaine comme le sien qu'il est vrai de dire que le bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de bien.<sup>37</sup>*

Non seulement on défend l'Association, mais on loue ses tactiques, tout en traitant de la langue française dans les écoles du Manitoba et de l'Ontario.

Les Franco-Manitobains ne sont pas seuls dans leur lutte. On cite parfois des experts qui viennent appuyer leurs revendications. Dans un autre article, le journal présente l'opinion d'un anglophone de marque sur la question du français dans les écoles du Manitoba:

*Au club de jeunes Libéraux de Winnipeg, lundi soir, le doyen J. T. Thorson, de l'Université du Manitoba, a traité la question scolaire du Manitoba et en sont venus à la conclusion que les Canadiens français ont droit à l'usage de leur propre langue comme langue d'instruction dans leurs écoles.<sup>38</sup>*

Cette déclaration du doyen Thorson de L'Université du Manitoba vient encourager les Franco-Manitobains dans leur démarche pour la reconnaissance de leurs droits légitimes en matière d'éducation. Cette déclaration pose aussi la question légale de l'enseignement du français dans les écoles. Effectivement, le doyen semble indiquer que légalement la loi de 1916 n'empêche pas l'utilisation du français comme langue d'instruction dans les écoles du Manitoba.

Un éditorial, s'adressant à un autre domaine en éducation, pose la question du décrochage des garçons dans les écoles pour francophones du système public. L'article fait l'éloge du concours de français mais, par la suite, émet ce commentaire:

*Par ailleurs, ces résultats, si on les examine attentivement, entraînent certaines constatations qu'il est de notre devoir de souligner. Lorsque l'on commence à parcourir cette longue liste, on serait tenté de croire qu'il s'agit d'un examen auquel les filles sont seules admises à concourir. En effet, il n'y a pas trace de garçons dans les trois grades supérieurs. C'est au neuvième seulement que l'on en voit surgir quelques-uns, et pas aux premiers rangs.*

*Ceci s'explique peut-être en partie par le fait qu'un bon nombre des garçons qui veulent poursuivre leurs études vont plutôt au collège après les huit ou neuvième grades; mais l'immense majorité d'entre eux quitte alors définitivement l'école avec quel mince bagage de français, les derniers examens nous le prouvent une fois de plus. A part quelques exceptions honorables, ils ne figurent pas en bonne place et la moyenne de leurs points est sensiblement inférieure à celle des filles.<sup>39</sup>*

Cet article nous éclaire sur les valeurs de la société franco-manitobaine de l'époque. Cette société est en grande partie rurale et il est assez facile de conclure qu'il est certainement plus important

pour le jeune garçon de travailler à la ferme ou même de se trouver de l'emploi à l'extérieur pour aider sa famille, que de poursuivre ses études. Cependant, la société franco-manitobaine a aussi besoin de chefs instruits pour maintenir les valeurs et les idées de cette société. Elle va les trouver chez les jeunes hommes éduqués par les Jésuites au Collège de Saint-Boniface.

En terminant l'examen de l'année 1926, il serait bon de souligner que dans les trois articles qui traitent de structures scolaires, le journal fait ressortir l'opposition importante que l'on retrouve chez les organismes franco-manitobains face à la centralisation scolaire au niveau local. On peut aussi ajouter qu'en général La Liberté propose une acceptation de la situation scolaire telle qu'elle existe en ce qui a trait à la langue et la religion, même si on aimerait bien la voir changer dans ce qu'on considérerait être la bonne direction. Les Franco-Manitobains semblent décidés à se tailler une place au sein du système d'éducation public au Manitoba indépendamment de la situation légale.

En 1931, le nombre d'articles augmente à 119. Il faudrait indiquer que seulement quarante-neuf de ces articles avancent des opinions. En plus, la majeure partie des articles d'information s'intitulent "La vie au Collège" et nous donnent un compte rendu de semaine en semaine, pendant une certaine période des activités qui se déroulent au collège. Quelques articles du même genre vont livrer des informations sur les événements à l'institut collégial de Saint-Joseph, à l'école Provencher et ailleurs. Les sujets qui reviennent le plus souvent sont l'Association d'Education avec quinze articles, le

français et l'éducation avec treize articles, les enseignants avec neuf et huit articles traitent directement du post-secondaire. Onze autres sujets sont traités avec moins de quatre articles chacun.

En examinant quelques articles qui traitent de l'Association d'Education, le journal dans son éditorial lance un cri d'alarme en ce qui à trait à la situation financière de l'Association d'Education. On indique que la crise économique cause des dégâts.

*L'Association d'Education subit le contre-coup de la crise générale. Sa caisse est presque vide en ce moment, non parce que la générosité des nôtres s'est ralentie, mais parce que la rentrée des fonds prêtés aux Normaliens n'a pas été ce qu'elle devait être normalement. Cette institution des prêts aux futurs instituteurs et institutrices nous a été d'un secours précieux dans le passé et elle garde toujours sa raison d'être. Il ne saurait donc être question de l'abandonner. Mais nous devons aussi maintenir d'autres services non moins indispensables: secrétariat, concours de français, visite des écoles, etc.<sup>40</sup>*

Les prêts aux futurs professeurs étaient, sans doute, une partie importante du système parallèle francophone et assuraient un contingent d'enseignants qui allaient œuvrer dans les écoles françaises. Il faut croire que la générosité des Canadiens-français pour appuyer l'Association au cours de cette période creuse n'a pas diminué car elle a continué son travail sans interruption au cours de la grande crise économique.

Une demande d'aide semblable se fait pour maintenir Le Bulletin de La Ligue des Institutrices Catholiques de l'Ouest.

*Sans être encore au cri de détresse, nous tremblons. Aussi nous avons cru bon de faire appel aux amis d'une éducation chrétienne et solide pour nos enfants tout comme de la préservation de notre chère langue française dans nos provinces de l'Ouest. Un secours pécuniaire qui permettrait à notre Bulletin de se mouvoir plus à l'aise nous paraît donc être à l'ordre du jour.* <sup>41</sup>

Encore une fois, l'appel pour les fonds afin de sauver le Bulletin était avancé dans des termes qui liaient langue et foi. La grande crise économique sera doublement taxante pour les Franco-Manitobains qui ont à appuyer de leurs propres bourses ce système parallèle d'éducation, tout en continuant à contribuer au système public. Le Bulletin a sans doute reçu l'aide demandée car il a continué à être publié tout au long de la crise.

Le même dualisme de langue et foi est exprimé par M. Sauveur Marcoux, député à l'Assemblée législative manitobaine pendant plusieurs années, dans un discours prononcé à la convention régionale de l'Association à Lorette. Il donne les caractéristiques générales de la mission de l'institutrice. Il est intéressant de noter qu'il s'adresse non aux enseignants mais à l'institutrice:

*L'institutrice est le délégué des parents. Les parents ont reçu de Dieu la mission de faire de leur enfant un homme parfait dans sa triple vie physique, intellectuelle et morale. Quand ils confient leur enfant à l'institutrice, ils lui délèguent en même temps les droits et les obligations que leur confère cette mission divine. Voilà pourquoi on dit que l'école n'est que le prolongement de la famille.*

*Elle est le délégué de l'Eglise. L'Eglise a reçu de Jésus-Christ la mission divine de rendre aux enfants par le baptême, la vie surnaturelle rachetée au prix du sang d'un Dieu, et de développer cette vie par l'instruction*

*religieuse et la culture des fruits de vertu. En confiant à l'institutrice le soin des enfants, elle lui délègue la mission divine de faire grandir Jésus-Christ dans ces jeunes âmes.*

*L'Etat a aussi reçu de Dieu la mission d'aider les parents à remplir les devoirs que l'Auteur de la nature leur impose en leur donnant des enfants. C'est ce qu'il fait en favorisant le maintien des écoles qui suppléent à l'insuffisance des parents, pour former des citoyens utiles à la patrie. L'institutrice reçoit de l'Etat la mission d'aider les parents dans leur œuvre d'éducation.<sup>42</sup>*

Ainsi, Monsieur Marcoux touche à tous les points qui sont chers à l'Association d'Education. En plus, il fait une comparaison intéressante avec la période pré-1916:

*Avant les événements de 1916, nos institutrices étaient aussi dévouées, pieuses qu'aujourd'hui, mais il leur manquait la concentration, la direction et l'encouragement. Le français -- et peut-être même la religion -- s'enseignait selon le goût ou le bon vouloir de chaque individu. Loin de moi l'idée de jeter le blâme sur qui que ce soit dans le temps on agissait pour le mieux: mais il manquait quelque chose, et ce quelque chose c'était l'Association d'Education.<sup>43</sup>*

Il suggère que la situation en 1931 est supérieure à celle qui existait avant la loi Thornton.

Il faudrait croire que la situation n'est pas aussi rose en Saskatchewan car, en 1931, La Liberté note l'abolition imminente de l'instruction en français au niveau de la première année dans cette province.<sup>44</sup> La lutte pour le français dans les écoles n'est pas seulement locale mais se poursuit à la grandeur du pays. Le message est que les francophones du Canada doivent être solidaires face à cette persécution.

La Liberté appuie la création d'un esprit national, tel que défini par Jean Martin dans une causerie qu'il présentait aux commissaires d'écoles en mars 1931.

*Et d'abord comment définir l'esprit national? L'esprit national est cette disposition, cette mentalité chez les individus d'une même race, qui fait qu'aucun d'eux ne perd de vue les intérêts généraux de la collectivité et que tous sont prêts toujours à consentir tout sacrifice légitime capable de bénéficier au progrès de la nation.<sup>45</sup>*

C'est ce genre de sacrifice collectif dont on s'attend de la part de tous les Franco-Manitobains.

On peut conclure que deux courants sont évidents dans La Liberté en 1931. Le journal fait ressortir que les Franco-Manitobains sont fiers de leur Association d'Education et des autres institutions qui ont été mises sur pied après 1916. Le travail de ces groupes est excellent et il faut continuer à les appuyer financièrement malgré la crise économique qui sévit au pays. Cependant, le combat n'est pas terminé, car les Canadiens-Français de la Saskatchewan sont à la veille de perdre le peu de droits qui leur restaient. En plus, la question de centralisation des petits districts scolaires dans des grandes unités est encore dans l'air. Ces grandes unités enlèveraient le contrôle direct que les Canadiens-Français ont toujours eu sur les petits districts scolaires. Il faut combattre ces amalgamations. Ainsi, il faut être unis pour maintenir les acquis et continuer à préserver cet esprit national.

En 1936, le nombre d'articles qui traitent d'éducation va tomber à quatre-vingt-trois. De ce nombre seulement trente-et-un

sont des articles d'opinion, le reste sont des articles d'information. De fait, trente articles traitent de sujets divers tels que des nouvelles variées du Collège de Saint-Boniface et de quelques autres écoles. L'Association d'Education est le sujet principal de seize articles qui offrent des comptes rendus d'activités dans des cercles locaux et autres. Seulement trois articles traitent d'éducation confessionnelle, tandis que cinq traitent du français en éducation et trois traitent de langue et foi en éducation.

Les douze articles qui traitent d'éducation post-secondaire portent sur des sujets aussi variés que des nouvelles de l'Université d'Ottawa, la nomination d'un nouveau principal à l'Université Queens, la culture française dans les Universités de l'Ouest et d'autres sujets. La majorité des articles offre de l'information au sujet des diverses universités du pays et traite surtout d'éducation française au sein de ces universités. En plus, cinq articles discutent de l'enseignant et de son rôle dans les écoles pour francophones. On retrouve d'autres articles sur des sujets aussi variés que l'enseignement de sujets reliés à l'agriculture dans les écoles rurales, le financement de l'éducation confessionnelle en Ontario et le curriculum. Malgré le manque d'accent placé sur les questions éducatives dans La Liberté, dans cet échantillon certains problèmes fondamentaux qui feront surface à l'avenir sont toutefois soulevés.

Quelle direction les écoles pour francophones au Manitoba devraient-elles prendre?

*La question qui se pose pour nous Canadiens français est donc de savoir si nous devons nous attacher*

*aux traditions de l'éducation française, ou si nous devons en sacrifier une partie pour nous adapter au milieu anglais, où nous vivons. En d'autres termes, resterons-nous délibérément latins ou deviendrons-nous des saxons parlant français?*

*Question d'une importance capitale et diversement résolue jusqu'ici. Non seulement les hommes d'affaires qui se mêlent ou ne se mêlent pas de pédagogie, mais encore un grand nombre d'éducateurs, surtout dans les collèges commerciaux du Québec, ont résolument sacrifié, par inconscience ou parti pris, une part considérable de la tradition française. Seuls les tenants de l'ancienne culture classique ont voulu faire de notre peuple d'abord un peuple d'esprit français, et un peuple de commerçants ensuite. On le leur reproche sévèrement. Qui a raison? Qui a tort? <sup>46</sup>*

En premier lieu, La Liberté répond à la question en insistant que la culture franco-manitobaine était certainement distincte. Il ne faut pas sacrifier son identité pour plaire à des gens qui veulent faire des Canadiens-Français ce qu'ils ne sont pas. Un aspect de cette distinction était, sans doute, la langue. Toutefois, elle n'est qu'une partie de cette différence culturelle qu'elle décrit comme une "mentalité".

*Ne craignons donc pas d'adopter autant que nous le pouvons, en marge de la loi -- un programme d'études parfaitement national, c'est-à-dire conforme à la nature, à la mentalité de nos enfants. Ayons égard au besoin du milieu, cherchons à satisfaire l'inspecteur anglais autant que possible. Recevez-le bien vous le rendrez plus équitable mais ne poussons pas le souci de l'ultime jusqu'à sacrifier notre esprit de Français. Que nos enfants apprennent d'abord leur langue, qu'ils se rendent capables de s'en servir dans tous les domaines, dans tous les pays.<sup>47</sup>*

La conclusion est sans équivoque.

Un éditorial signé par Donatien Frémont, le rédacteur en chef de La Liberté, répond à certaines personnes qui se demandent ce que fait l'Association d'Education et pourquoi on devrait l'appuyer financièrement. Cet éditorial vient appuyer effectivement la discussion sur la mentalité française entreprise par les articles précédents.

*Le but général poursuivi par notre Association d'Education est la survivance catholique et française au Manitoba, directement menacée par la loi scolaire de 1916. Les moyens mis en œuvre pour atteindre cette fin sont: 1e le maintien de l'enseignement français et de l'enseignement du français; 2e les prêts aux Normaliens et Normaliennes; 3e les cours de pédagogie; 4e le concours de français; 5e la visite des écoles; 6e le secrétariat permanent.*

*Il est clair que même un enseignement irréprochable du français ne signifie pas tout à nos yeux, puisque la connaissance de notre langue n'implique pas forcément chez l'élève la mentalité française. C'est l'éducation non moins que l'instruction de nos enfants que l'on recherche. D'où l'importance accordée à la formation et à la surveillance du personnel enseignant par les cours de pédagogie et la visite des écoles. L'Association considère comme l'un de ses premiers devoirs de donner à nos instituteurs et institutrices la formation pédagogique française, afin de faire contrepoids à l'influence de l'Ecole Normale officielle. C'est à cette condition seulement qu'elle peut espérer créer une atmosphère française dans les écoles fréquentées par nos enfants.<sup>48</sup>*

En terminant l'étude des articles qui traitent de l'éducation en 1936, nous voulons en souligner un qui s'intitule "Devoirs et responsabilités des instituteurs catholiques". C'est un résumé d'un discours présenté par Mgr Yelle à un groupe d'instituteurs qui fait ressortir la mission religieuse de chaque enseignant.

*La responsabilité des corps enseignant, en général, est de toute première importance. Son rôle tient de celui du clergé et constitue une espèce de sacerdoce; il consiste à donner à l'enfant la vérité catholique, la lumière qui éclaire et nourrit.*

*Au Manitoba, cette responsabilité est conditionnée par le milieu dans lequel nous vivons et le caractère de nos écoles. Notre ligne de conduite nous a été tracée par le pape Léon XIII qui, dans la célèbre encyclique "Affari vos", nous recommande de tirer tout le parti possible de la loi, tout en cherchant à l'améliorer.<sup>49</sup>*

Ainsi, si on constate que la majorité sinon la totalité des enseignants dans les écoles pour francophones sont des catholiques, et en grande partie des religieuses, un tel message ne tombe pas dans de sourdes oreilles!

La situation en 1936 telle que décrite dans les articles de La Liberté semble être assez stable. On revendique toujours les droits linguistiques et religieux, mais on semble surtout fier du travail qui s'accomplit pour le maintien de la langue qui essentiellement est tel qu'on l'indique "la gardienne de la foi."

L'échantillon suivant est pris en 1941. Un nombre de quatre-vingt-dix articles touche à l'éducation, seulement sept de plus qu'en 1936, dont trente-neuf sont des articles d'information et le reste sont des articles de fond. Ces chiffres indiquent que la question d'éducation semble demeurer stable. On retrouve vingt-trois articles qui traitent de sujets divers en éducation, dix qui s'adressent aux enseignants, neuf à l'éducation post-secondaire, et sept au curriculum scolaire. Un exemple de ce genre d'article en date du 27 août, indique les changements apportés au programme de l'Association d'Education<sup>50</sup> et un article en date 3 septembre 1941, donne le

programme de l'enseignement religieux pour l'année scolaire.<sup>51</sup> Seulement trois articles touchent directement les écoles confessionnelles, tandis que sept se rapportent au français en éducation et six à la question de langue et foi en éducation. Cinq autres sujets qui font partie de la liste se voient dévouer un ou deux articles.

On retrouve dix-sept articles qui traitent de l'Association d'Education directement. Comme c'était le cas dans les échantillons précédents, un bon nombre sont des articles d'information. Cependant, en 1941, l'Association d'Education fête son vingt-cinquième anniversaire et certains articles font allusion à cet événement. Un en particulier fait le bilan de ces vingt-cinq années et retourne même avant la création de l'Association:

*L'Association d'Education du Manitoba, on le voit, a écrit durant ces 25 dernières années, l'histoire de la survivance française au Manitoba.*

*Un journal anglais écrivait en 1903: "Il n'est pas nécessaire de nous préoccuper du groupement des citoyens de langue française dans l'Ouest. Dans dix ans ils ne parleront plus leur langue". Près de 40 ans déjà se sont écoulés depuis que ces lignes malheureuses ont été écrites, et notre population parle encore le français. Ce miracle de notre survie nationale, c'est l'Association d'Education qui l'a accompli.<sup>52</sup>*

Il est évident que La Liberté parle avec fierté des accomplissements de ces vingt-cinq années. L'article se termine en indiquant qu'il ne faut pas s'asseoir sur ses lauriers mais qu'il faut impliquer la nouvelle génération à participer et à prendre la relève au sein de l'Association.<sup>53</sup>

La menace de l'assimilation chez les jeunes est sans doute un problème réel. De fait, on discute la situation des francophones au Manitoba en s'appuyant sur le recensement de 1936. On fait référence à la situation scolaire, mais ce qui retient l'attention est la question du français langue maternelle:

*Le fait saillant, dans ce tableau, c'est bien la défection de tant d'individus d'origine française. Sur 47,683 Franco-Manitobains, en effet, 41,683 seulement parlent encore français; c'est donc, pour la véritable communauté française, une perte nette de 6,520 membres, -- situation d'autant plus inquiétante que le nombre des transfuges augmente rapidement. En 1931, selon les déclarations de Mgr Yelle, ce nombre était de 4,540, constituant 9.8% de l'ensemble de la population d'origine française; en 1936, avec les 6,520 individus déjà cités, la proportion se montait à 13% de cette même population.*

*Les Franco-Manitobains qui ont abandonné leur langue ont adopté, pour la plupart, l'anglais, quelques-uns l'allemand, d'autres le polonais, etc. Ainsi, 5,084 parlent aujourd'hui l'anglais, 86 parlent l'allemand, 45 ont adopté le polonais, etc.<sup>54</sup>*

Ces pertes pour les francophones sont sans doute alarmantes et elle expliquent l'intention de l'Association d'Education d'impliquer la jeunesse franco-manitobaine à ses activités. Cet article qui traite d'éducation et d'assimilation sonne l'alarme pour l'avenir. Il faut croire que cette question d'assimilation, toujours présente de nos jours, devient plus aiguë à la fin de cette période et que l'auteur de l'article prédit que ce problème allait augmenter dans les années à venir si on n'impliquait pas les jeunes dans les luttes pour le français.

De fait, la même question fait surface, sous un autre angle, dans la chronique intitulée Le Coin du Collège de St-Boniface. Ce sont deux

collégiens qui discutent les mérites de demeurer au Manitoba une fois leurs études complétées. Clément Fluet prend la position qu'il est nécessaire pour les jeunes de rester et de continuer la lutte. Il commence en posant le problème.

*Le problème est là; la question se pose, que faire? La solution serait-elle de planter là le Manitoba, qui ne menace que de nous encroûter, qui n'offre aucune chance d'une belle réussite, où le Canadien français noyé dans une majorité trop puissante, est ostracisé des meilleures places? Ne vaut-il pas mieux filer vers la grande ville qui a plus à offrir?*

*Depuis longtemps déjà l'arbre manitobain perdait ses meilleurs fruits; jeunes gens bien doués, qui avaient reçu une éducation supérieure et étaient allés poursuivre leurs études au Québec. Ils ne revinrent qu'assez longtemps pour établir la comparaison... et repartirent. Qui sait quand ils reviendront? 55*

Par la suite il offre sa solution:

*Ici, rester au poste est héroïque, la chose est évidente. Ceux qui sont restés méritent plus que de l'estime; nous leur devons le respect; l'admiration et la reconnaissance. Reconnaissance, parce que c'est à notre cause qu'ils ont consacré leur vie. Admiration et respect: "... la grandeur d'une vie n'est pas dans la victoire, mais dans l'effort à édifier une œuvre qui demeure ..."*

*Et même si l'œuvre ne devait pas demeurer, un acte d'héroïsme ne porte-t-il pas en soi sa propre récompense? Comme le disait Cyrano:*

*"C'est bien plus beau lorsque c'est inutile."56*

Quelques semaines plus tard, Maurice Arpin va lui répondre. Il est très direct lorsqu'il soulève les problèmes auxquels font face la jeune élite manitobaine:

*Parlant d'action nationale, que veux-tu que je fasse au sortir du collège? Monter sur une caisse de "Big 60" au coin de Provencher et de Taché, et me mettre à parler de*

*Dollard ou de l'Association d'Education? Tu te plains que tous les chefs s'en vont. Que veux-tu donc qu'ils fassent s'ils sont voués à être ici des chefs sans armée? Dans quels cadres entrer pour faire sa part de patriotisme? A part l'Association d'Education, il n'y a rien qui se fait ici qui sente un peu l'action nationale. La St-Jean-Baptiste et le Cercle Ouvrier? Ce n'est pas pour nous. Qu'ont donc fait nos jeunes aînés depuis dix ans, en fait d'action nationale, depuis que leur association s'est dissoute? Rien, rien, rien. Et ensuite on s'attend à ce que nous restions ici à nous ronger les pouces, à faire du patriotisme à tire-bouchon et à tonneaux de White Seal, non certes! Tu me suggères la politique, non merci. Nous en avons soupé nous autres de cette affaire-là. L'enseignement? Et si ça ne me dit rien? 57*

On retrouve un certain désespoir chez ces jeunes qui se voient dans l'obligation de continuer une lutte pour le français au Manitoba qu'ils doutent pouvoir gagner ou de s'exiler dans l'Est pour pouvoir accéder à une vie qu'ils considèrent normale.

Les articles de 1941 offrent un Manitoba français qui, d'un côté, célèbre l'anniversaire des vingt-cinq ans de l'Association d'Education. Les félicitations coulent de partout. On loue son œuvre et on lui souhaite longue vie. Les choses semblent aller bien pour les francophones dans le domaine de l'éducation française. Cependant, l'article qui demande une participation accrue de la part des jeunes dans les activités de l'Association d'Education démontre qu'il y a une lacune de ce côté. L'analyse du recensement de 1936 et les lettres des collégiens nous font voir quelques fissures dans le mur inébranlable qu'avait érigé l'Association d'Education.

En 1946 La Liberté est maintenant devenue La Liberté et Le Patriote après une union avec l'hebdomadaire français de la

Saskatchewan. Le journal ne change pas de direction en ce qui a trait à la question linguistique et religieuse en éducation. Le nombre d'articles qui traitent d'éducation au cours de cette année se chiffre à 117. C'est une augmentation de 30% sur l'échantillon précédent. Le nombre d'articles d'opinion est de soixante-seize. Les articles qui traitent d'éducation confessionnelle montent à quatorze de trois en 1941 et le nombre d'articles qui traitent d'éducation neutre est à sept. L'autre sujet qui attire beaucoup d'attention est la structure scolaire locale; on retrouve dix-huit articles sur ce sujet. Ceci s'explique par le fait qu'une loi fut passée à la législature manitobaine en 1945 qui permettait la mise sur pied d'unités scolaires élargies. Un total de dix-neuf articles traitent d'éducation post-secondaire. Ces articles sont surtout des articles d'information qui relatent les activités de la Société d'Enseignement post-secondaire. On retrouve quinze articles qui traitent de sujets divers et dix-huit articles qui, en grande partie, offrent de l'information sur les activités de l'Association d'Education. Seulement deux articles abordent directement la langue française et l'éducation et deux touchent la langue et la foi en éducation. Les professeurs font le sujet de cinq articles et les commissaires de six. Les autres sujets reçoivent trois articles ou moins chacun. Une bonne partie des articles qui se rapportent aux écoles confessionnelles font le bilan des situations dans d'autres pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande et aussi les Etats-Unis<sup>58</sup>.

Pour ce qui est de la question de la centralisation scolaire, un certain nombre d'articles offre de l'information au sujet du Bill 97

voté en chambre en 1945<sup>59</sup>. On ne s'oppose pas nécessairement au concept de centralisation, mais bien à l'idée d'une perte de pouvoir dans des domaines tels que l'embauche des professeurs et les limites géographiques de ces unités. En autres mots, les Franco-Manitobains ont peur de perdre le contrôle de leurs écoles.

Il ne faut pas conclure que La Liberté et le Patriote veut construire des ramparts autour de la société franco-manitobaine. La rédaction du journal démontre son inquiétude lorsqu'il déplore l'absence des commissaires d'écoles francophones à l'Assemblée annuelle de la Manitoba Association of School Trustees:

*Leur absence a affaibli considérablement la force de notre groupe. Nous en avons un exemple typique dans le fait qu'aux élections pour les postes de directeurs, M. E. Préfontaine, qui était candidat, a été défait par quelques voix seulement. Si tous les commissaires de langue française avaient été présents à cette réunion importante, nous aurions deux directeurs au lieu d'un sur l'exécutif de la "Manitoba School Trustees' Association".*

*Chaque année le même incident se produit. Pourquoi les contribuables, qui paient de leur argent les dépenses de voyages de leurs représentants ne prennent-ils pas des mesures pour s'assurer que les commissaires s'acquittent de leur mandat? -- L.L.60*

On peut conclure qu'en général, le journal et sans doute l'Association d'Education voudraient s'assurer que les Franco-Manitobains soient bien représentés dans les organismes manitobains qui regroupent tous les éléments de la province. Loin de vouloir s'isoler, les Franco-Manitobains veulent participer à part entière au sein de ces organismes.

Au cours de l'année 1946, La Liberté et le Patriote publie plusieurs articles sur l'éducation. Une bonne partie de ces articles s'adressent à des situations à l'extérieur de la province. Le journal continue à appuyer les efforts de l'Association d'Education, la cause française et la confessionnalité en éducation. La question qui cause le plus d'alarme est la création possible de grandes unités scolaires qui enlèverait aux francophones le contrôle sur leurs écoles.

Tableau 13: Les Journaux.

Année	Art.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	N	O	P	Q	R	S	T
1921a	33	3	3	2	5	-	1	-	5	-	-	1	5	6	2	-	-	-	-	-
1921b	36	7	3	2	4	-	2	1	-	-	-	-	1	15	-	-	-	-	1	-
1926	88	7	1	7	7	1	3	3	6	-	16	-	6	10	19	-	2	-	-	-
1931	119	1	4	13	4	1	2	4	9	2	8	2	4	46	15	2	-	2	-	-
1936	83	3	-	5	3	-	3	-	5	2	12	-	3	30	16	-	-	-	1	-
1941	90	3	2	7	6	-	7	-	10	-	9	2	2	23	17	1	-	-	1	-
1946	117	14	7	2	2	1	2	18	5	2	19	6	3	15	18	2	1	-	-	-
Total*	533	35	17	36	26	3	19	26	35	6	64	10	19	139	85	5	3	2	3	0

Légende des sujets:

- A. L'éducation catholique confessionnelle et l'enseignement de la religion dans les écoles manitobaines.
- B. L'Etat et l'éducation neutre.
- C. La langue française et l'éducation.
- D. La foi et la langue en éducation.
- E. L'école obligatoire et l'assiduité scolaire.
- F. Le curriculum.
- G. Les structures scolaires au niveau local.
- H. Les professeurs.
- I. Le financement scolaire.
- J. L'éducation post-secondaire.
- K. Les commissaires d'école.
- L. La philosophie de l'éducation.
- N. Divers.
- O. L'association d'éducation.
- P. Les parents et l'éducation.
- Q. Le ministère.
- R. Les élèves.
- S. L'agriculture et l'éducation.
- T. L'association parents et maîtres.
- a. Articles tirés de Le Manitoba.
- b. Articles tirés de La Liberté.
- \* Total d'articles tirés de La Liberté.

En terminant, si on pose la première hypothèse avancée pour cette période de 1916 à 1946, on peut conclure que le nombre d'articles qui traitent directement d'éducation confessionnelle est tombé drastiquement, comparé à la période précédente que nous avons étudiée. Il passe de 199 à trente-cinq. Les articles sur l'état, l'éducation et les écoles neutres se maintiennent passant de seize à dix-sept. Il faut dire que la totalité de ces articles s'opposent au système d'écoles neutres. En plus, plusieurs articles qui traitent de confessionnalité et d'écoles neutres font état de situations qui existent à l'extérieur de la province et dans d'autres pays. Ils sont souvent des articles d'information. Toutefois, il est clair que leur présence dans le journal incite le lecteur à faire des liens entre ces situations et la situation manitobaine.

La question du français dans les écoles manitobaines est traitée directement dans trente-six articles, ce qui constitue un déclin de vingt articles par rapport à la période précédente. Cependant, si on ajoute la section Association d'Education, qui reçoit quatre-vingt-cinq articles et qui pour la grande partie traite d'éducation française, on retrouve une nette augmentation. La mise sur pied d'un système parallèle d'éducation par l'Association d'Education va être bien documentée dans ces articles. Il faudrait aussi ajouter que l'instruction religieuse et le programme dans cette discipline est aussi une partie intégrale des visées de l'Association. En plus on pourrait ajouter qu'une bonne partie des articles qui s'adressent aux professeurs, ou qui touchent de sujets variés tels que le curriculum,

les commissaires d'école, les parents, les élèves sont, tel que nous l'avons mentionné pour la période précédente, liés pour la plupart de façon directe ou indirecte à l'éducation française.

La question des structures scolaires va se voir consacrer un certain nombre d'articles en 1921, 1926 et 1931. Cependant, c'est en 1946 que la question suscite dix-huit articles. Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est le passage de la loi 97 en 1945, qui permet et encourage la consolidation scolaire, qui va provoquer cette réaction. Dans l'ensemble, le journal indique que les Franco-Manitobains ne s'opposent pas directement à la consolidation; mais ils veulent s'assurer de garder le contrôle sur l'éducation de leurs enfants. Ils avouent que le système des petits districts scolaires leur a permis, malgré leur situation précaire au niveau légal, de conserver une certaine autonomie au niveau local. Il est aussi à noter qu'aucun article ne fait mention d'injustices commises de la part des inspecteurs du ministère dans des écoles pour francophones. Le rôle du Ministère de l'Education de la province est ignoré en grande partie, sauf pour quelques allusions dans les rapports aux congrès de l'Association. Il est évident que l'Association d'Education, malgré son omniprésence auprès des francophones manitobains, maintient une politique de discrétion face au Ministère de l'Education. Le changement des structures scolaires pourrait changer l'ordre des choses et c'est pourquoi l'Association est craintive de voir s'implanter une telle modification. Ainsi, cette question prend de l'importance dans La Liberté et le Patriote de 1946.

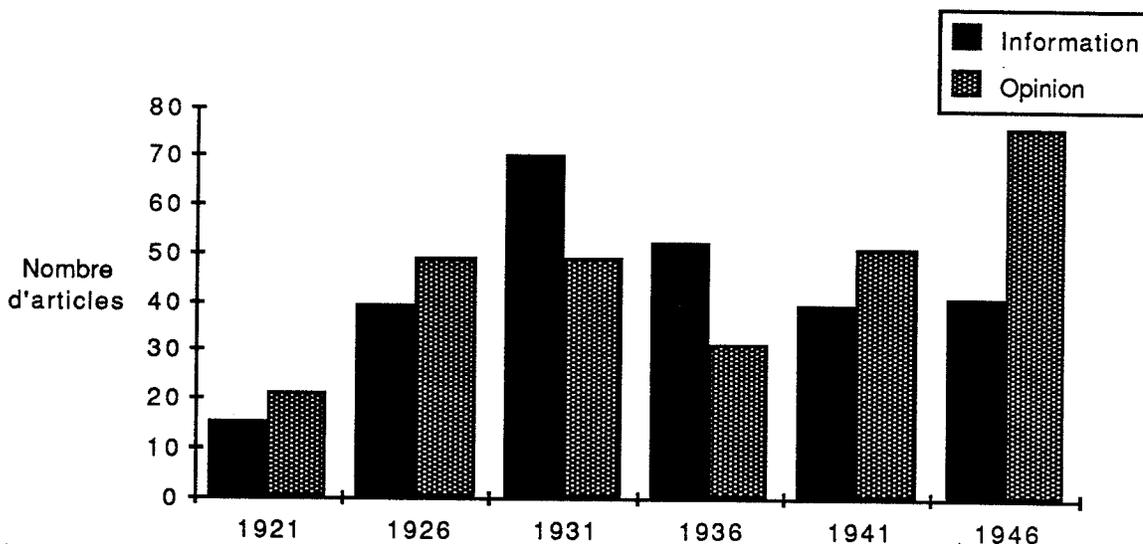
D'autres articles traitant de divers sujets qui se rattachent à l'éducation française ont été cités, tels que l'exode des diplômés du Collège de Saint-Boniface vers l'Est du pays, l'analyse du recensement de 1936 et d'autres sujets. Ils nous donnent un aperçu d'une crainte grandissante de l'assimilation. Certains de ces articles nous démontrent la vulnérabilité d'un système qui semble bien fonctionner mais qui ne peut pas offrir de débouchés réels à ces diplômés dans la langue française, sauf dans le domaine de l'éducation. En terminant, on peut constater que le nombre d'articles augmente d'échantillon en échantillon.

Pour ce qui est de notre dernière hypothèse qui veut que les articles d'opinion soient plus nombreux que les articles d'information, elle s'avère juste dans cinq des sept cas. C'est une période de lutte acharnée. L'éducation française au Manitoba est en crise au début de cette période. Cependant, au cours des années trente, les choses semblent plus stables et les articles d'information sont plus nombreux. C'est une autre crise qui a la vedette.

En terminant cette section, on peut conclure que les journaux, au cours de la période de 1916 à 1946, vont encore être préoccupés par la question de confessionnalité en éducation. Il faut toutefois ajouter que le rêve d'un système confessionnel tel qu'il existait de 1871 à 1890 semble s'effriter. On parle plutôt d'enseignement religieux dans les écoles avec un curriculum qui reflète la pensée catholique qui pourrait s'intégrer au système public. La question du français semble retenir beaucoup plus la vedette. Il faut aussi ajouter que les deux sujets sont reliés et que le dicton de l'époque

que nous avons déjà mentionné - la langue est gardienne de la foi - décrit assez bien ces liens.

Graphique 3: Articles d'information et d'opinion tirés de La Liberté.



Cependant, le thème d'"identité franco-manitobaine" est probablement celui qui englobe le mieux l'ensemble de la période. Cette notion dépasse le simple apprentissage de la langue française. C'est un peuple, c'est un nationalisme, c'est une culture classique, c'est un effort collectif, c'est la survivance catholique, c'est le sacrifice d'une société pour maintenir l'ensemble de ces principes. Ce dynamisme collectif va permettre aux Franco-Manitobains de connaître beaucoup de succès dans leurs luttes scolaires au cours de cette période.

## VI. Conclusion

Au cours des trente années de 1916 à 1946, la société franco-manitobaine a démontré un dynamisme des plus remarquables en matière d'éducation. L'Association d'Education qui connaît ses débuts en 1916 va établir son réseau dans les communautés franco-manitobaines dès la première année. Par la suite, elle propose un nouveau curriculum de français dès le début des années vingt et l'examen provincial de français connaît ses débuts en 1923. Le nombre d'écoles qui y participent va augmenter constamment jusqu'en 1941.

Les questions de langue et foi sont très reliées. On en trouve des exemples dans le curriculum proposé par l'Association, dans plusieurs des articles publiés dans l'hebdomadaire français La Liberté. Le fait que le pourcentage de religieuses dans les écoles pour francophones augmente au cours de cette période pour passer à 60% en 1946 démontre que ce lien est encouragé par la population franco-manitobaine.

Ces observations viennent appuyer la thèse qui veut que malgré l'interdiction ministérielle d'utiliser le français dans les écoles de la province, sauf au niveau secondaire en tant que langue seconde, les Franco-Manitobains ont su donner à leurs enfants un enseignement français et catholique, au sein du système public. De fait, un article dans Les Cloches de St.-Boniface de 1930 décrit bien la situation:

*La loi scolaire n'autorise pas l'enseignement du français. Dans la pratique, les nôtres ont sù cependant imposer un régime d'enseignement français supérieur à celui rayé des statuts par le gouvernement Norris.*<sup>61</sup>

Cette situation est confirmée par l'information qui a été recueillie dans chaque secteur étudié. Ainsi, à cause des efforts collectifs de toute la population franco-manitobaine, celle-ci a réussi de façon remarquable à garder sa langue et sa foi vivante au sein de ses écoles.

<sup>1</sup>Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education. (Winnipeg: James L. Cowie, King's Printer, 1945), p. 5.

<sup>2</sup>Leblanc, P. E. L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968. Thèse de Maîtrise, (Université d'Ottawa, 1968), p. 35.

<sup>3</sup>*Op. Cit.* Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education. P. 5.

<sup>4</sup>*Ibid.* pp. 15 et 16.

<sup>5</sup>La Liberté et plus tard La Liberté et le Patriote publiait la liste des écoles qui participaient à l'examen de français. Voici la liste d'écoles publiée dans La Liberté que nous avons consulté d'année en année pour faire nos listes.

La Liberté, 23 juin, 1926, pp. 9-11.

La Liberté, 14 juillet, 1931, p.1.

La Liberté, 22 juillet, 1936, pp.9-12.

La Liberté, 30 juillet, 1941, p.10.

La Liberté et le Patriote, 9 août, 1946, pp.8-12.

<sup>6</sup>Les résumés des registres de la province du Manitoba pour les années 1916, 1921, 1926, 1931, 1936, 1941, 1946 furent utilisés pour recueillir nos statistiques. Même si dans quelques secteurs on retrouve des changements d'un échantillon à l'autre, en général, l'information est ramassé et compilé de la même façon. Parfois, il nous était nécessaire de passer aux rapports semi-annuels, préparés par les enseignants pour compléter nos informations. Ils sont beaucoup plus détaillés et nous permettent aussi de vérifier notre information.

<sup>7</sup>Leblanc, L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968. p.78.

<sup>8</sup>A.S.H.S.B., Bulletin des Institutrices Catholique de l'Ouest. St.-Boniface: Juin 1932, p. 238.

<sup>9</sup>*Ibid.*, p. 238.

<sup>10</sup>A.S.H.S.B., *Op. Cit.* Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest. mars-avril 1935, pp. 88-89.

<sup>11</sup>A.S.H.S.B., Fonds de l'A.E.C.F.M. Lettre de C. Arbez au commissaires d'écoles des anciens districts scolaires bilingues, 20 septembre 1916.

<sup>12</sup>A.S.H.S.B., Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest. mars-avril, 1935, pp. 88 - 89.

- 13 Leblanc, L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968. , p.44
- 14 A.S.H.S.B., Fond de l'Association d'Education de C.F.M. Rapport du visiteur, 1922
- 15 A.S.H.S.B., Fond de l'Association d'Education. Correspondance 1926, P. Frossais à l'Exécutif, 13 mai 1926.
- 16 A.S.H.S.B., Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest. septembre-octobre 1934, p. 6.
- 17 A.S.H.S.B., Fond de l'Association d'Education des C.F.M. Rapport du Visiteur, 1935.
- 18 "Les Cours de Pédagogie" La Liberté. 26 août, 1936, p. 3.
- 19 A.S.H.S.B., Fond de l'Association d'Education de Canadiens Français Manitobains. Brief presented to the Curriculum Committee by the French-Canadian Association of Education of Manitoba. pp. 1 - 2.
- 20 *Ibid.*, p. 2.
- 21 *Ibid.*, p. 5.
- 22 *Ibid.*, p.7.
- 23 *Ibid.*, p. 9.
- 24 1) *All through the British Empire the following principles of education are recognized:*
- a) *the mother tongue should be the exclusive medium of instruction during at least the first four years of a child's school life.*
  - b) *the mother tongue as a subject of instruction should be continued throughout the school course.*
  - c) *the second language should not be begun, except as conversation, before the third of fourth year.*
- 2) *The curriculum of the Manitoba Public Schools now under revision:*
- a) *should preserve and emphasize the recognition of the foregoing principles as contained in the Teacher's Guide of 1928;*
  - b) *should be varied to suit the French Canadian localities, and teaching methods should be modified to bring the school in closer touch with the environment of the French Canadian pupils.*

*Ibid.*, p. 18.

25

Primary Course

1. *Language of Instruction.*

French throughout, subject nevertheless as hereinafter provided.

English: from Grade V for

*History of England and British Empire*

*History of United States*

*Geography of England and of the British Empire*

*Geography of United States*

in Grade VIII for:

*Arithmetic.*

2. *Language as a Subject of Instruction.*

French: a complete course in all grades.

English:

Grades II and III

Conversation, play-games, songs.

Because he begins his new language at an early age, pleasure must be his motive in the first learning of 'English' and the play-way the chief method.

W.A.F. Hepburn.

Grade IV

Same as Grades II and III.

Reading. The choice of words to be such as do not resemble French. This will avoid mental confusion and assure more definite learning while speeding up in the long run the acquisition of a vocabulary.

Grade V

Same as in previous grades.

Writing based on the reading vocabulary.

Grade VI

Same as in the previous grades.

Grammar

Composition and more extended vocabulary not bound by the limitation imposed in Grades IV and V.

Grades VII and VIII

Same as in previous grades.

Selections from English Literature.

Note: Suitable provision must be arranged for the care of non-French speaking children in a school where the suggested programme will be put into use.

*Ibid.*, pp. 19 - 20.

<sup>26</sup>Voici le programme proposé pour la quatrième année:

INSTRUCTION RELIGIEUSE : (voir brochure spéciale.)

HISTOIRE SAINTE:

Eugène Achard. -- 11 premières leçons.

LECTURE:

Les FF. de l'Instruction Chrétienne. (3me et 4me années.)

DICTÉE:

Textes tirés du livre de lecture, de l'histoire du Canada, de l'histoire sainte.

Phrases détachées pour l'application des règles de grammaire.

GRAMMAIRE:

Cours élémentaire des FF. des E. C., pages 1 à 58 inclusivement.

Le présent, l'imparfait, le passé indéfini et le futur des quatre conjugaisons.

ANALYSE GRAMMATICALE:

Conforme à l'enseignement de la grammaire.

ANALYSE LOGIQUE:

*Trouver le sujet, le verbe, l'attribut et les compléments sans en donner l'espèce.*

**REDACTION:**

*Mes Premières Leçons de Rédaction", des FF. du Sacré-Cœur, ou tout autre manuel de composition.*

*Leçons de choses, correction du langage.*

**HISTOIRE DU CANADA:**

*Cours élémentaire, C.S.V., jusqu'au Gouvernement Royal.*

*Leçons et récits.*

**VOCABULAIRE:**

*Dussault et Bédard. --- 3<sup>me</sup> année à février.*

**GEOGRAPHIE:**

*Vocabulaire de noms propres à traduire en français:*

*North America l'Amérique du Nord.*

*South America l'Amérique du Sud.*

*Africa l'Afrique.*

*Mexico le Mexique.*

*Nova Scotia la Nouvelle-Ecosse...*

- A.S.H.S.B., Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest, septembre-octobre 1943, pp. 11 - 12.
- 27"Chez nos Instituteurs et Institutrices" La Liberté, 22 avril, 1936, p.3.
- 28Bernier, S.J.A. Les Dates Mémorables du Collège de St.-Boniface, 1885 - 1945. (Winnipeg: Canadian Publishers Limited, 1945), p. 44.
- 29A.C.S.B., Collège de St.-Boniface, annuaire, 1944 - 45. Saint-Boniface: 1945, p. 3.
- 30*Ibid.*, pp. 5 - 6.
- 31A.C.S.B., Les statistiques que nous utilisons pour le Collège de Saint-Boniface sont tirées des annuaires du celui-ci pour les années 1916, 1921, 1926, 1931, 1936, 1941, et 1946.
- 32A.S.N.J.M., Les statistiques que nous utilisons pour l'Académie Saint-Joseph ont été recueillies des Archives des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du cahier intitulé: Chroniques: Collège Saint-Joseph.
- 33"Legislature Manitobaine, Discours de Joseph Bernier." Le Manitoba, 16 mars 1921, p. 1.
- 34"A Propos d'Autorité." Le Manitoba, le 9 février 1921, p. 1.
- 35"L'Ecole Agricole de Swan Lake." La Liberté, 27 décembre 1921, p. 1.
- 36"Congrès de l'Association D'Education." La Liberté, 14 juillet 1926, p. 1.
- 37"Au Manitoba et Dans l'Ontario." La Liberté, 16 juin 1926, p. 3.
- 38"Les Français A Des Droits Dans Les Ecoles Du Manitoba." La Liberté, 3 mars 1926, p. 1.
- 39"Et Nos Garçons Qu'en Ferons-nous?" La Liberté, Editorial, 23 juin 1926, p. 3.
- 40"Une Heure Décisive." La Liberté, 23 septembre 1931, p. 3.
- 41"Bulletin de Institutrices Catholiques de l'Ouest." La Liberté, 29 avril 1931, p. 3.
- 42"La mission de l'institutrice." La Liberté, 11 mars 1931, p. 3.
- 43*Ibid.*, 11 mars 1931, p. 3.
- 44La Liberté a tiré cet article du Patriote de l'Ouest de la Saskatchewan.

*Un amendement scolaire abolissant l'usage du français dans les écoles publiques de la Saskatchewan sera présenté à la législature au cours de la présente session, a déclaré M. Anderson, premier ministre et ministre de l'Éducation, dans un discours au Congrès de la "Saskatchewan School Trustees Association," à Moose Jaw, le 18 février.*

*La coutume a été, dit-il, de permettre qu'un enfant de langue française de la province reçoive l'instruction dans sa langue maternelle, durant la première année, avec le résultat qu'à la fin des dix mois, l'enfant pouvait ne pas savoir d'anglais. L'innovation est projetée, a-t-il dit encore, non pas parce que lui (M. Anderson) ne respecte pas les Français où leur culture, mais parce que le système actuel ne repose pas sur une solide base pédagogique."*

La Persécution Scolaire en Saskatchewan." La Liberté. 4 mars 1931, p. 1.

45"La Vitalité Nationale." La Liberté. 4 mars 1931, p. 1.

46"L'école canadienne-française au Manitoba." La Liberté. 4 mars 1936, p. 3.

47Ibid., p.3.

48"Que fait l'Association d'Éducation." La Liberté. 9 septembre 1936, p. 3.

49"Devoirs et Responsabilités des instituteurs catholiques." La Liberté. 27 août 1941, p. 4.

50"Association D'Éducation, Modifications au Programme". La Liberté. 27 août, 1941, p.4.

51"Association D'Éducation, Programme de l'enseignement religieux 1941-42". La Liberté. 3 septembre, 1941, p.4.

52"Notre Association D'Éducation, son 25ième anniversaire, ce qu'il faut faire." La Liberté. 9 juillet 1941, p. 3.

53 *Nos efforts doivent être dirigés maintenant vers les jeunes. Il existe un grand danger pour nous, celui de croire que tout est bien et que le temps de la lutte est fini. Une telle attitude entraînerait des conséquences désastreuses. Il se produit un travail lent, discret, mais efficace, d'anglicisation parmi notre jeunesse. Sous peine de voir dépérir notre Association, il faut intéresser la jeune génération aux problèmes religieux et nationaux de notre peuple. Les fêtes qui marqueront le 25e anniversaire de notre Association produiront ces heureux résultats, si les organisateurs s'appliquent à faire grande la part des jeunes.*

Ibid., p. 3.

54"Nos Positions Françaises au Manitoba d'après le recensement de 1936". La Liberté. 5 mars 1941, p.3.

55"Le Coin du Collège, à Montréal. . . , Pourquoi?" La Liberté. 15 octobre, 1941, p. 5.

56Ibid. p.5.

57"Le Coin du Collège, au Manitoba... Pourquoi?" La Liberté. 29 octobre 1941.

58 On cite J.-Edgar Hoover dans un article en date du 11 janvier:

Aucun bienfait des Fondations Rockefeller et Carnegie ou toute autre dénomination religieuse n'équivaut au bienfait offert au peuple américain par l'Eglise catholique. Elle maintient près de 11,000 écoles, fréquentées par trois millions d'élèves auxquels 95,000 instituteurs et institutrices patriotes donnent l'enseignement. Nul athée parmi ces instituteurs et professeurs; nul principe non chrétien ou non américain n'est enseigné dans ces écoles.

Plusieurs enfants catholiques, élèves des écoles neutres, passent en Cour Juvenile, mais pour l'ensemble des six derniers mois, dans Queen's County, quartier de New-York dont la population est d'un million et quart, pas un seul élève des écoles paroissiales n'a été cité en cette cour, malgré les conditions de guerre et le bouleversement des familles.

"Bienfaits de l'éducation chrétienne." La Liberté. 11 janvier 1946, p. 3.

59

Que l'Exécutif de l'Association délègue auprès du premier ministre et du ministre d'Education un comité avec mission de dire au nom de l'Association d'Education

1. -- que l'Association est opposée aux grandes unités telles que proposées par le Bill 97 parce que de telles grandes unités ne tiennent pas suffisamment compte des droits des parents;

2. -- que l'Association ne serait pas opposée à de grandes unités qui respecteraient les droits des parents;

3. -- que l'Association a de nombreuses objections contre les grandes unités telles que voulues dans le Bill 97;

4. -- que l'Association n'attache pas la même importance à chacune de ces objections. Elle considère comme inacceptables les clauses qui refusent aux commissaires locaux d'engager ou de congédier maitres ou maitresses, mais réservant le droit d'appel des membres du personnel enseignant en cause.

5. -- Les commissaires du district devraient désigner aux parents l'école que doivent fréquenter leurs enfants;

6. -- Les districts scolaires intéressés devraient eux-mêmes s'entendre pour déterminer les limites de la grande unité;

7. -- Les districts scolaires devraient aussi rester libres de dépenser annuellement une somme raisonnable pour améliorer l'éducation dans leurs écoles.

"Grandes Unités Scolaires." La Liberté. 12 juillet 1946, p. 8.

60 "Absences des Commissaires." La Liberté. 1 février 1946, p. 3.

61 "Justes Remarques." Les Cloches de St.-Boniface. L'article n'est pas signé. 1930, p. 39.

## Chapitre 6: 1946-1971

### I. Introduction

La période de 1946 à 1971 est une période de transition sur tous les plans, que ce soient le secteur post-secondaire, les structures scolaires au niveau local, les enseignants ou le curriculum dans les écoles pour francophones. Tous ces domaines et bien d'autres connaîtront des changements. Pour les Franco-Manitobains, ces changements en éducation peuvent se placer sous deux grands entêtes: premièrement, la reconnaissance du français comme langue d'enseignement, deuxièmement la centralisation des petits districts scolaires en grandes unités scolaires.

Pour ce qui est du premier changement, il se fait graduellement. En 1947, le Ministère de l'Education permet l'enseignement du français au niveau des septième et huitième années scolaires. Cet enseignement vient s'ajouter au cours de français langue seconde qui est déjà permis au secondaire depuis 1916. En 1955, le Ministère de l'Education permet l'enseignement du français pendant une heure de la journée en quatrième, cinquième et sixième années et en 1963 ce droit est étendu au niveau des trois premières années scolaires. En 1959, une distinction officielle est faite entre le programme de français pour francophones et le "French Program" pour anglophones. En 1967, la loi 59 qui permet l'enseignement en français jusqu'à 50% de la journée scolaire est présentée en Chambre par le gouvernement Roblin et est acceptée à

l'unanimité.

En 1970, le gouvernement néo-démocrate de Ed Schreyer allait donner une suite logique aux développements de 1967 en passant la loi 113, un amendement à la Loi scolaire qui faisait de l'anglais et du français les deux langues d'enseignement officielles dans la province. Cette loi permettait l'enseignement complet en français de la maternelle à la quatrième année, tandis qu'un cours d'anglais devait être offert de la cinquième à la douzième année. C'était la loi tant attendue. Il restait alors à savoir si les institutions seraient mises en place pour réaliser ce projet "d'écoles françaises." Cette étape se réaliserait en partie au cours des années 70.

Le deuxième grand changement apporté au cours de cette période fut celui de la fusion des petits districts scolaires en grandes divisions scolaires. Ce mouvement de centralisation qui a connu son plus grand essor durant les années cinquante et soixante, avait eu des précédents au début du siècle. Le système composé d'innombrables petits districts scolaires était incontrôlable au niveau de la province. C'est sans doute pourquoi ce système était si favorable aux Franco-Manitobains et à leur Association. Ceux-ci avaient, à toute fin pratique, créé un système d'éducation française au Manitoba. Cette Association, dirigée de pair par une petite élite et le clergé, représentait les aspirations d'une société rurale et homogène. Cette société était catholique et française. Ainsi, les dirigeants de l'Association et le clergé contrôlaient d'une façon totale la scène scolaire franco-manitobaine.

En 1945, lors des attaques contre cette forteresse, la réaction fut spontanée et unanime. Monsieur Edmond Préfontaine incarnait très bien cette détermination. Il le soulignait lors d'un discours fort émouvant en chambre le 4 avril 1945:

*Le rôle de l'état consiste à promouvoir de toutes façons, en vue du bien commun, l'éducation et l'instruction de la jeunesse, tout en protégeant les droits antérieurs des parents... Par contre, les pays vraiment démocratiques ont accepté ce droit fondamental des parents, et dans notre pays, il est à la base de notre système d'administration scolaire. Ce droit est profondément cher aux peuples de toutes les races et de toutes les croyances, et le système qui symbolise ce droit, le système d'administration de la petite école par les gens du district, est également cher à tous. C'est le fondement de notre système démocratique.<sup>1</sup>*

Ce système de petits districts scolaires permettait aux Franco-Manitobains, à travers leur organisme, l'Association d'Education, de contrôler leur éducation. D'autres facteurs, tels qu'une communauté de pensée en terme de religion et de langue, des regroupements presque totalement homogènes, renforçaient ce contrôle et permettaient aux Franco-Manitobains l'enseignement du français et de la religion, même si légalement celui ci était interdit.

Mais, dès le début des années cinquante, plusieurs chefs de l'Association déclarèrent que la consolidation scolaire était inévitable pour des raisons économiques aussi bien que d'efficacité administrative. Déjà, en 1946, les dirigeants franco-manitobains s'étaient rendus compte du potentiel d'une certaine consolidation:

*Que nous ayons des écoles moyennes d'agriculture. Depuis, bien des démarches ont été faites auprès des Clercs Saint-Viateur pour qu'ils organisent une telle école*

*à Otterburne.*<sup>2</sup>

Avec les changements qui se sont produits durant les années cinquante tels que l'urbanisation, l'avènement de la technologie, l'amélioration des communications et des transports, les Franco-Manitobains ont graduellement montré de l'intérêt envers un système scolaire qui pourrait offrir une éducation supérieure à leurs enfants et qui leur permettrait de continuer leurs études au niveau secondaire. Ainsi, il devenait évident qu'une consolidation au niveau secondaire permettrait de regrouper suffisamment d'élèves pour offrir une éducation plus complète. Déjà, durant les années cinquante, certains chefs franco-manitobains prônaient la consolidation au niveau secondaire par opposition à la consolidation plus complète, introduite en 1945. Ainsi, il y avait une évolution chez les Franco-Manitobains eux-mêmes qui semblaient beaucoup plus prêts à accepter au moins une forme modifiée de consolidation.

Le rapport provisoire de la Commission MacFarlane en 1958 recommandait la consolidation au niveau secondaire, mais également la mise sur pied d'une Commission des Frontières. Le gouvernement Roblin demandait au Juge Alfred Monnin, président de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, de présider cette Commission qui délimiterait les frontières des nouvelles divisions scolaires. C'était un coup de maître qui valut au gouvernement Roblin l'appui de la majorité des Franco-Manitobains dans son plan de consolidation. En plus du Juge Monnin, un autre Franco-Manitobain, Monsieur Charland Prud'homme, siégeait sur cette Commission de six. Les Franco-Manitobains avaient aussi un lien

assez étroit avec un des membres de la Commission MacFarlane, le Frère J.H.Bruns, qui œuvrait depuis longtemps dans le district scolaire de Saint-Boniface. Il avait des attaches très étroites avec l'Archevêché et plusieurs membres des exécutifs des organismes franco-manitobains. Ainsi, les liens entre les organismes franco-manitobains et le gouvernement en place semblaient être bien établis et il semble que la population était assurée que les intérêts des Franco-Manitobains ne seraient pas négligés.

De fait, le travail accompli par le Juge Monnin et son comité démontrait que des efforts considérables avaient été entrepris pour regrouper les Franco-Manitobains à l'intérieur de divisions scolaires plus ou moins homogènes. Cette préoccupation a énormément rassuré la population francophone et, lors du vote en vue de l'implantation des grandes divisions scolaires, cette dernière a appuyé en masse les changements proposés. Les premières étapes de la consolidation furent ainsi introduites sans qu'il y ait trop de heurts de la part des Franco-Manitobains.

Mais, avec la Commission Michener mise sur pied en 1963, on note un changement d'attitude de la part du gouvernement. Premièrement, aucun Franco-Manitobain ne siège à cette commission royale qui étudie l'organisation des gouvernements municipaux et leur financement. On remarque aussi qu'il n'y a aucune mention de considérations linguistiques et culturelles dans le mandat de cette commission. On parle plutôt dans ce mandat d'une administration plus efficace avec des coûts moins élevés. On réfère souvent dans ce rapport à la Commission d'Enquête Municipale (aucun Franco-

Manitobain siégeait au sein de cette Commission) qui avait soumis un rapport en 1963 et qui suggérait l'amalgamation de divisions scolaires et de municipalités dans une unité agrandie, qui contrôlerait le gouvernement local et l'éducation.

Même si les recommandations de la Commission Michener n'étaient pas directement parallèles aux recommandations de la Commission d'Enquête Municipale, elles semblaient pencher dans la même direction. De plus, les arguments utilisés pour avancer certaines recommandations du rapport Michener appuyaient le rapport de la Commission d'Enquête Municipale. Ainsi, les recommandations en ce qui a trait à l'éducation dans le rapport Michener furent traduites en loi quelques années plus tard. Elles furent beaucoup plus controversées chez les Franco-Manitobains que celles contenues dans le rapport MacFarlane. Le Bill 16 qui reprenait les recommandations du rapport Michener devint loi au mois d'avril 1966. C'est à ce moment-là que le débat débuta chez les Franco-Manitobains.

Les éléments qui s'opposaient dans ce débat représentaient deux courants dans la société franco-manitobaine. Cette confrontation ne s'était pas produite en 1959 parce que la consolidation proposée n'avait touché que très peu de parents et, en général, les parents francophones avaient semblé accepter assez facilement la consolidation au secondaire pour les enfants d'un certain âge. Ainsi, l'appui quasi total des organismes franco-manitobains en 1959 reflétait la position de la population en général. Il est aussi important d'ajouter que beaucoup de petits villages

n'étaient pas affectés directement en 1959 car ils conservaient leur petite école locale et déjà leurs enfants devaient voyager pour avoir leur éducation secondaire. Mais ce fut loin d'être le cas en 1967. Plusieurs petits villages voyaient dans cette consolidation la perte de leur école ainsi que la désintégration de leur paroisse. Tous les arguments utilisés par les opposants étaient en fonction de la préservation de l'école locale. Si les parents d'une certaine localité se disaient satisfaits de l'éducation que leurs enfants recevaient, pourquoi étaient-ils obligés d'adhérer à un système qu'ils considéraient être aux dépens de l'éducation de leurs enfants? Ces parents ajoutaient qu'ils voulaient préserver les valeurs qu'ils avaient su maintenir dans leurs petites écoles. Ils acceptaient qu'il y avait des avantages à la consolidation et offraient certaines solutions qu'ils croyaient pouvoir leur permettre de retirer ces avantages tout en maintenant l'esprit local.

Les représentants de l'élément franco-manitobain favorables à la consolidation ont démontré une agressivité de missionnaires convaincus. Ils indiquaient que c'était le vingtième siècle et qu'il fallait une éducation du vingtième siècle. Ils ajoutaient qu'ils ne croyaient pas que les valeurs traditionnelles en souffriraient; car, disaient-ils, nos enfants ayant reçu une meilleure éducation sont mieux équipés pour faire face à la compétition dans un monde moderne et toujours changeant. Ils acceptaient qu'il y avait un risque mais que plutôt que de s'opposer au progrès, il fallait faire face aux problèmes qui l'accompagnaient. La majorité des partisans de ces positions sortaient des gros centres et étaient assurés de leurs

écoles et en plus profiteraient financièrement de cette centralisation.

Ainsi on retrouvait deux forces avec des points de vues fort différents et qui représentaient deux éléments de la société franco-manitobaine. On se rend compte que les divergences ne se retrouvaient pas au niveau de la langue, de la religion ou de la politique partisane, mais bien entre les petits villages et les plus gros centres. La garantie d'une école pour le village était souvent le plus grand argument utilisé pour convaincre les gens à appuyer la consolidation.

Ainsi, les questions de langue et de religion ne semblent pas avoir joué un rôle majeur dans les conflits qui opposaient les Franco-Manitobains au sujet de la consolidation de 1967. Tant que ces derniers se voyaient assurés de leurs grandes divisions scolaires, la question linguistique était débattue sur un autre plan. La majorité des gens à l'époque ne semblait pas faire de lien entre le référendum pour la consolidation au niveau élémentaire du 10 mars 1967 et le Bill 59 qui fut adopté quelques jours plus tard mais qui avait été annoncé quelques mois plus tôt. Ainsi, tant que les divisions scolaires telles qu'établies permettaient aux Franco-Manitobains de maintenir le contrôle sur leurs écoles, ceux-ci semblaient prêts à évoluer à l'intérieur du système. Ainsi, ces deux grands changements allaient en motiver plusieurs autres que nous allons analyser lorsque les quatre grands domaines de notre recherche seront examinés.

## II. Les statistiques scolaires pour les écoles publiques fréquentées par des francophones

Les grands changements discutés dans l'introduction vont affecter sensiblement les statistiques scolaires. Pour ce qui est de la cueillette des données, la liste des écoles qui est utilisée jusqu'en 1966 est toujours la liste des écoles qui participent au concours de l'Association d'Education<sup>3</sup>. Par la suite, les statistiques compilées dans un document, préparé par le Ministère et déposé en 1972, constitueront le dernier échantillon. Ce qui est à retenir, c'est que, en raison de la consolidation des petits districts scolaires, le nombre d'écoles va diminuer et le nombre d'étudiants dans chacune de ces écoles va augmenter. En plus, il serait bon d'ajouter qu'avec la centralisation, on ne retrouvera pas la même homogénéité qui existait jadis au sein des petits districts scolaires. Ceci veut dire qu'un plus grand nombre de jeunes de langue anglaise fréquenteront les secondaires des communautés francophones au début des années soixante et ce même phénomène se répétera à l'élémentaire à la fin des années 60 et au cours des années 70. Ainsi les chiffres qui sont avancés dans notre étude vont inclure un nombre d'étudiants de langue anglaise qui fréquentent des écoles pour francophones et qui seront satisfaits de suivre un cours de "Conversational French"<sup>4</sup>. Les statistiques qui sont utilisées dans cette section sont assez élevées par rapport à certaines statistiques qui se limitent aux étudiants qui suivent seulement le cours de français car nous avons inclus tel que nous l'avons indiqué, tous les élèves dans les écoles ayant participé aux concours de français.

En 1951, le nombre d'étudiants dans les écoles ayant participé au concours de français se chiffre à 9 172, une augmentation de près de mille par rapport à 1946. Il est aussi important de noter que le nombre d'écoles qui ont participé au concours a augmenté de quatre-vingt-seize à 103. Ceci pourrait sans doute expliquer en partie l'augmentation des inscriptions scolaires dans les écoles pour francophones. Cependant, le reste est une augmentation naturelle de la population estudiantine. Sur le total de 9 172, 4 861 sont des filles et seulement 4 311 sont des garçons. Le nombre de garçons est de beaucoup inférieur. Ces chiffres viennent confirmer les articles dans La Liberté et le Patriote qui indiquent que les garçons quittent l'école très tôt. Les étudiants dans les écoles pour francophones représentent 7,1% de la population estudiantine totale de la province qui se chiffre à 128 900<sup>5</sup>. Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, elle est de 88,3% dans les écoles pour francophones et de 87,4% pour la province. Il n'y a pas de différence significative.

Le nombre d'enseignants est passé à 340 en 1951. Parmi ceux que nous avons identifiés le nombre d'hommes laïcs était de seize et le nombre de religieux se fixait à treize, pour un total de vingt-neuf enseignants. On retrouve 115 enseignantes laïques. Cependant, la statistique la plus significative est le nombre de religieuses enseignantes. Elles sont maintenant passées à 194 et représentent 57,3% de l'ensemble des enseignants qui sont à l'œuvre dans les écoles pour francophones. C'est le point culminant de la participation des religieuses dans l'enseignement français au Manitoba. Par la suite, le nombre de religieuses va diminuer, ainsi que leur

pourcentage du corps enseignant dans les écoles pour francophones. Il faut ajouter que les religieuses et les femmes enseignantes représentent 91,4% du total des enseignants dans les écoles francophones en 1951.

La plupart des enseignants ci-haut mentionnés possèdent un certificat permanent pour enseigner dans les écoles manitobaines. Il y a tout de même vingt-six enseignants qui enseignent sous permis. La plupart de ces enseignants se retrouvent dans les petites écoles en milieu rural. Cependant, on en retrouve aussi dans des plus grandes agglomérations, telles qu'à l'école de Saint-Pierre centre et même à l'école Provencher de Saint-Boniface.

Le nombre d'écoles dans notre échantillon de 1951 est passé à 103, une légère augmentation par rapport à l'échantillon précédent. Sauf pour les écoles de Saint-Boniface, la totalité de ces écoles peut être considérée comme étant situées en milieu rural.

L'année 1951 n'apporte pas de changements considérables sur la scène éducative. Il y a deux points à surveiller. Premièrement, le nombre de religieuses dans le système de l'Association d'Education atteint son apogée à cette date. Deuxièmement, le nombre d'enseignants sous permis continue à augmenter, mais pas nécessairement en terme de pourcentage des enseignants dans les écoles pour francophones. Ces deux éléments sont reliés. Les salaires sont très bas dans les milieux ruraux et on doit essayer de recruter des enseignants qui ne coûteront pas cher aux districts scolaires, c'est-à-dire des religieuses et des enseignants sous permis.

En 1956, il y aura un total de 9 881 élèves dans les écoles publiques qui ont participé au concours de français de l'Association d'Education. Le nombre de filles (5 121) est toujours supérieur à celui des garçons (4 760). Cependant, l'écart est moins grand. Les étudiants dans les écoles pour francophones représentent 6,1% de la population estudiantine de la province qui est de 160 200. Ceci représente une baisse de 1% par rapport à 1951. Les inscriptions dans les écoles pour francophones, même si elles augmentent en termes réels, ne se maintiennent pas avec les augmentations pour l'ensemble de la province. L'assiduité scolaire de 88,3% se compare avec celle de la province qui se situe maintenant à 90,0%.

En 1956, il y a peu de changements au niveau des professeurs. Il y a une légère diminution à 190 chez les enseignantes religieuses et une légère augmentation à 122 chez les enseignantes laïques que nous avons identifiées. Le nombre d'hommes laïcs atteint quinze et le nombre de religieux augmente légèrement pour passer à trente-quatre, mais les enseignantes représentent encore 90% du total. La grande majorité des enseignants sont des professeurs qualifiés. On retrouve quinze personnes qui enseignent sous permis.

Le nombre d'écoles du système public ayant participé à l'examen de l'Association d'Education en 1956 se chiffre à 106, une légère augmentation par rapport à 1951. Il faut ajouter que des écoles privées catholiques, telles que Saint-Eugène, Sainte-Marie, Sacré-Cœur, Saint-Charles, et quelques autres participent également à l'examen de l'Association d'Education. Cette participation laisse sous-entendre que ces écoles suivent le programme proposé par

l'Association d'Education. Elles ne sont cependant pas incluses dans nos statistiques à cause de la difficulté de récupérer certaines des statistiques rattachées à ces institutions.

L'année 1956 n'apporte pas de grands changements sur l'échantillon précédent. L'inscription scolaire a augmenté, mais pas aussi rapidement que pour l'ensemble de la province. Une autre tendance commence à se dessiner. Même si le nombre d'enseignants augmente, le nombre de religieuses connaît un léger déclin. Depuis 1926, c'est la première fois que le nombre de religieuses enseignantes diminue en fait de pourcentage. Cette nouvelle tendance va continuer à s'accélérer au cours des échantillons suivants.

En 1961, on commence à voir les effets de la consolidation au niveau secondaire. En plus, plusieurs petits districts scolaires vont aussi mettre fin à leur opération au niveau élémentaire et vont se joindre à un autre district scolaire, habituellement celui d'un village pour former un district scolaire consolidé. Les inspecteurs du Ministère poussent ce mouvement. Même si la population a seulement accepté la consolidation au niveau secondaire, toutes les personnes impliquées en éducation semblent être d'accord qu'avec le temps, les petits districts scolaires seraient intégrés aux grandes unités scolaires. Plusieurs vont dévancer l'inévitable et on retrouve des nouveaux districts scolaires consolidés dans certains villages tels que Elie, Saint-Norbert, Saint-Claude et bien d'autres. Il y a aussi des motivations financières qui poussent les petits districts scolaires à entreprendre de telles consolidations.

Ainsi, la situation en 1961 est changée. Le nombre d'écoles qui participent à l'examen de l'Association d'Education a diminué. Il tombe à quatre-vingt-huit par rapport à 106 au cours de l'échantillon précédent. Cependant le nombre d'élèves que l'on retrouve dans ces écoles passe à 11 123 par rapport à 9 881 en 1956. Il faut réitérer qu'il y a sans doute parmi ces étudiants un certain nombre de langue anglaise, surtout après la consolidation au niveau secondaire. Ce total de 11 123 représente 5,87% de la population estudiantine totale de la province qui se situe maintenant à 189 600 pour l'année scolaire 1960-61. Encore ici, le chiffre réel augmente, mais c'est un déclin en terme de pourcentage du nombre total de la province. Il est intéressant de signaler que le nombre de filles et de garçons dans les écoles pour francophones est maintenant presque identique. Ceci signifie sans doute que les garçons restent plus longtemps à l'école et fréquentent de plus en plus les écoles secondaires. On retrouve 5 524 garçons et 5 599 filles. Le taux d'assiduité est de 93,5% dans les écoles pour francophones par rapport à 92,7% pour la province. Ces chiffres sont presque identiques et indiquent qu'il n'y a pas de différence significative dans ce domaine entre les élèves des écoles pour francophones et ceux du reste de la province.

Le nombre total de professeurs dans les écoles pour francophones est de 437. Sur les 412 que nous avons pu identifier selon leur sexe et leur état civil, on retrouve cinquante-sept hommes laïcs, soit une augmentation importante par rapport aux quinze que l'on retrouvait en 1956. Les augmentations dans les salaires qui ont

résultat de la mise sur pied des grandes unités scolaires ont sans doute attiré ces nouveaux venus. Le nombre d'enseignantes laïques va aussi augmenter de 122 en 1956 à 171 en 1961, soit un accroissement important. Entre temps, le nombre de religieux va tomber de dix-neuf à treize, tandis que le nombre de religieuses va tomber de 190 à 171. Les laïcs représentent maintenant 55,3% des enseignants dans les écoles pour francophones, comparé à 38,7% en 1951 et 44,3% en 1956. C'est le début d'une nouvelle laïcisation de l'éducation pour les francophones du Manitoba. Plusieurs facteurs contribuent à ces changements. Les salaires plus élevés qui sont un des résultats de la consolidation attirent de nouveaux enseignants laïcs. Le recrutement chez les communautés religieuses connaît un déclin et le nombre de candidats qui peuvent être consacrés à l'éducation en souffre. En plus, plusieurs communautés religieuses veulent s'adonner davantage à leurs mandats originaux - ceux du travail missionnaire et du travail dans les hôpitaux. Il faut aussi souligner que la consolidation au niveau secondaire va exiger un plus grand nombre de professeurs et le nombre de professeurs sous permis va augmenter. Il passe de quinze à vingt-deux. Cependant, ce nombre va augmenter encore plus drastiquement au cours des cinq années suivantes. Ainsi, l'année 1961 donne un avant-goût de ce qui est à venir.

En 1966, le nombre d'étudiants que l'on retrouve dans les écoles qui ont participé au concours de l'Association d'Education se chiffre à 13 635. Ceci représente une augmentation assez importante par rapport au chiffre de 11 123 de 1961. Ce chiffre représente 6,1%

de la population étudiante de la province, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Avec la consolidation, plusieurs des écoles pour francophones accueillent désormais un plus grand nombre d'anglophones et ce chiffre peut pour certains sembler un peu élevé. Cependant, il y a un contre-poids du fait que plusieurs francophones fréquentent des écoles privées qui n'apparaissent pas dans ces statistiques mais qui allaient, quelques années plus tard, se réintégrer au système public. Le nombre de garçons et de filles est à peu près égal, le nombre de garçons étant même un peu plus élevé; c'est un revirement de la situation par rapport aux échantillons précédents.

La composition du corps enseignant des écoles pour francophones change encore. Les tendances que nous avons constatées dans l'échantillon précédent se poursuivent. C'est la période de la laïcisation de l'éducation française au Manitoba. En plus, le nombre d'étudiants par professeur va diminuer dans toutes les écoles manitobaines, grâce aux subventions plus généreuses de la part de la province. Cette situation s'applique également aux francophones.

En 1966, le nombre d'enseignants dans les écoles publiques liées à l'Association d'Education passe à 514. Sur les 504 enseignants que nous avons identifiés selon leur sexe et leur état civil, le nombre d'hommes laïcs est passé de cinquante-sept en 1961 à 102 en 1966; c'est une augmentation importante. On retrouve la majorité de ces enseignants dans les nouvelles écoles secondaires consolidées. Le nombre de femmes laïques va aussi augmenter, passant de 171 en

1961 à 238 en 1966. Par contre, le nombre de religieuses va chuter de 171 à 156, tandis que le nombre de religieux tombe à huit. Les enseignants laïcs représentent désormais 66,1% de l'ensemble des éducateurs dans les écoles pour francophones. C'est un revirement de situation assez important sur une période de dix ans. En 1956, les religieuses et les religieux représentaient 60,4% du corps enseignant dans les écoles pour francophones; dix années plus tard, ce groupe ne représente plus que 33,5% du total. Même si les enseignants masculins laïcs et les religieux ont augmenté leur nombre en 1966 et représentent environ 21% des enseignants dans les écoles pour francophones, les enseignantes laïques et religieuses représentent encore tout près de 79% des effectifs totaux et sont encore largement majoritaires.

Pour ce qui est des qualifications des enseignants, la grande majorité sont dûment certifiés par le Ministère. Cependant, le nombre de personnes qui enseignent sous permis monte en flèche. En 1966, on en retrouve cinquante-et-un. Cette situation n'est pas unique aux écoles pour francophones. La demande pour des professeurs occasionnée par la consolidation scolaire et le nombre croissant d'élèves dans le système scolaire va créer une pénurie d'enseignants. C'est l'ère des "baby-boomers" dans le système public. Ainsi, le Ministère de l'Éducation en conjonction avec l'Université du Manitoba va mettre sur pied des cours d'été en éducation qui permettront à des candidats avec un degré universitaire de recevoir un Certificat en éducation après trois étés d'études. Après la première session de douze semaines, le candidat pouvait enseigner

dans les écoles du Manitoba avec une Lettre d'Autorité qui était l'équivalent d'enseigner sous permis. Ainsi, on retrouve plusieurs diplômés du Collège de Saint-Boniface qui vont suivre cette route vers l'enseignement.

Le nombre d'écoles pour francophones est maintenant tombé à soixante-treize et la majorité se situe dans les cinq grandes divisions scolaires créées en 1958 par la Commission des Frontières pour regrouper les Francophones. Le président de cette commission, le juge Alfred Monnin, avait réussi à l'époque à s'assurer que les Franco-Manitobains seraient majoritaires dans les divisions scolaires de la Rivière Seine, du Cheval Blanc, de Saint-Boniface, de la Rivière Rouge et de la Montagne. On retrouvait des écoles pour francophones dans d'autres divisions scolaires à majorité anglophones, telles que l'école de Saint-Lazare dans la division scolaire de Birdtail River et d'autres.

En conclusion, avec l'échantillon de l'année 1966, on remarque que les tendances de l'échantillon précédent se poursuivent. Les laïcs représentent les deux tiers des enseignants dans les écoles pour francophones. Les religieuses sont moins nombreuses. La consolidation est terminée au niveau secondaire, mais se poursuit au niveau élémentaire. Elle va se compléter l'année suivante avec le passage du Bill 16. Ainsi, 1966 marque la fin de l'ancien régime et le début du nouveau système.

Avec la passation de plusieurs tâches administratives du Ministère aux diverses commissions scolaires, les statistiques qui

étaient disponibles à ce niveau n'existent presque plus après 1967. En s'adressant au Ministère pour obtenir de l'information sur la période de 1966 à 1975, il fut impossible de recueillir l'ensemble des statistiques recherchées. C'est pourquoi il fut décidé d'utiliser pour fins de statistiques un document déposé le 21 décembre 1972 au Ministère de l'Éducation par un comité de recherches présidé par Roger Fréchette. Ce document, souvent appelé le Rapport Fréchette, fait état de la situation de l'éducation française à l'époque.

Dans ce rapport on indique que:

*En septembre 1972, 9 814 étudiants suivent un cours de français dans les écoles publiques du Manitoba. En septembre 1971, 10 128 étudiants suivaient un cours de français, alors qu'en septembre 1969, il y en avait 11 401.<sup>6</sup>*

On peut facilement remarquer le déclin dans le nombre d'étudiants suivant le cours de français. Ce qui est le plus inquiétant pour les Franco-Manitobains, c'est que tous les étudiants francophones de la province ne suivent pas le cours de français.

En 1972, la clientèle possible d'élèves francophones était de beaucoup supérieure à celle qui suivait les cours de français.

*Il y aurait, cette année, au Manitoba 16,263 enfants francophones d'âge scolaire. Ces élèves sont répartis à travers toute la province. On en retrouve dans toutes les divisions scolaires. Tous n'ont cependant pas l'occasion de suivre un programme français puisque 2,998 (soit 18.4%) d'entre eux résident dans des régions où on n'offre aucun programme en français. . . . C'est donc dire que la clientèle possible, pour toute fin pratique se chiffre à 13,265 étudiants de la maternelle à la 12e année.<sup>7</sup>*

Cependant, les auteurs du document sonnent l'alarme en indiquant que la clientèle possible et la clientèle réelle sont loin d'être identiques.

*Si l'on peut dire que les quatorze divisions scolaires indiquées au Tableau I contiennent la vraie clientèle possible en 1972, on remarque, toutefois, que beaucoup d'étudiants ne sont inscrits dans aucun cours de français. Les statistiques recueillies par le Ministère de l'Éducation révèlent que 9,814 étudiants suivent au moins un cours de français, soit 73.9% des étudiants francophones qui résident dans une division scolaire offrant un programme de français, ou 60.34% des étudiants francophones de la province, c'est donc dire que 6,449 étudiants francophones (ou près de 40%) ne suivent aucun cours de français.<sup>8</sup>*

Si on compare ces chiffres de 1965-66 (13 635) à ceux de 1969-70 (11 401), on se rend compte qu'il y a eu un déclin remarquable au cours de cette période. Ce déclin se poursuit en 1971 et en 1972 lorsqu'on constate que le nombre d'étudiants suivant le cours de français se situe à 10 128 et 9 814 respectivement. Cette chute dans les inscriptions scolaires est attribuable en grande partie au vide créé par la mort de l'Association d'Éducation en 1967 - 68. Elle fut remplacée auprès de la population francophone par un organisme avec une mission beaucoup plus politique qui portait le nom de Société Franco-Manitobaine. Il est vrai qu'une section française est mise sur pied au Ministère à cette époque. Elle entreprend un travail de pionnier, mais elle n'a ni la main d'œuvre ni les outils ni l'envergure ni l'appui populaire qui avait permis à l'Association d'Éducation de réussir sa tâche. Ce n'est qu'en 1974 que le Bureau de l'éducation française sera mis sur pied

par le gouvernement manitobain et qu'on assistera par la suite à une institutionnalisation officielle de l'éducation française au Manitoba.

Pour ce qui est des enseignants, le Ministère n'a pas pu fournir les renseignements pour ces années. Il est cependant possible d'ajouter que la laïcisation de l'éducation française au Manitoba s'est poursuivie. En plus, même si les enseignants laïcs ont continué à augmenter et représentent un plus grand pourcentage du total des enseignants dans les écoles pour francophones, les enseignantes laïques sont toujours en majorité.

Concernant les écoles, leur nombre a augmenté en milieu urbain. Deux facteurs ont précipité ce changement. Des localités telles que Saint-Norbert qui étaient auparavant en milieu rural, font partie du Winnipeg métropolitain à partir de 1971. Le mouvement des familles en provenance des milieux ruraux vers les villes va contribuer à l'augmentation de la population d'une ville telle que Saint-Boniface qui sera obligée de construire de nouvelles écoles. En plus, certaines écoles privées telles que l'école du Précieux-Sang, vont venir s'ajouter au rang des écoles publiques. La scène semble changer de plus en plus. L'année 1971 est le début d'une nouvelle époque. Cependant, ce qui est à retenir, c'est que malgré la victoire dans le domaine de l'enseignement du français, la situation semble se détériorer. Le nombre d'étudiants qui prennent le cours de français est en déclin. La population franco-manitobaine cherche des solutions.

Ainsi, en 1971, l'ère de l'Association d'Education est terminée.

Les Franco-manitobains qui n'avaient jamais quitté le système public, mais qui s'en étaient tenus à l'écart depuis 1916, sont prêts à le réintégrer pleinement. Si l'on examine cette période, on peut constater que c'est seulement au cours des dix dernières années que les changements réels s'opèrent. De fait, de 1946 à 1959, la situation semble relativement stable. Le nombre d'écoles augmentent, le nombre d'élèves augmente, les religieuses forment la grande majorité du corps enseignant. Tout semble se dérouler comme auparavant.

Tableau 14: Statistiques Scolaires

Année	Elèves	Garç	Filles	Assid.	Prof.t.	H.L.	F.L.	Rel.	Rses
1950-51	9172	4311	4861	88,3	338	16	115	13	194
1955-56	9881	4760	5121	88,3	346	15	122	19	190
1960-61	11123	5524	5599	93,5	412	57	171	13	171
1965-66	13635	6869	6766	95,7	504	102	238	8	156
1971-72	10128	-	-	-	-	-	-	-	-

Légende des abbréviation:

Garç: Garçons, Assid: Assiduité (en pourcentage d'élèves),  
 Prof.t.: Professeurs totaux, Etat civil et sexe des professeurs  
 identifiés, H.L.: Hommes laïcs, F.L.: Femmes laïques, Rel: Religieux,  
 Rses: Religieuses.

Le rapport McFarlane, la mise sur pied d'une Commission des Frontières pour créer des grandes divisions scolaires et finalement la consolidation au niveau secondaire en 1959 vont bouleverser le monde de l'éducation au Manitoba en général, et celui des Franco-Manitobains en particulier. Le résultat le plus marquant est la laïcisation rapide du corps enseignant des écoles pour francophones. Un deuxième résultat est l'arrivée d'un bon nombre d'hommes laïcs

dans ces mêmes écoles. Ce changement veut aussi dire que plusieurs élèves sont transportés des plus petites localités vers de plus grands centres mettant fin à un esprit de clocher assez étroit. C'est aussi la fin du petit district scolaire qui avait, tout de même, permis aux Franco-Manitobains de contrôler leur éducation, malgré les lois en éducation qui auraient pu être néfastes à leur survie collective.

Si on aborde maintenant les diverses hypothèses avancées, on peut indiquer que, dans tous les échantillons au cours de cette période, les élèves franco-manitobains représentent plus que 3% de la population estudiantine de la province. Les taux d'assiduité dans les écoles pour francophones sont supérieurs ou comparables à ceux des élèves du reste de la province. Deuxièmement, le nombre d'élèves a augmenté constamment au cours de cette période sauf pour l'année 1971, où il y a un recul assez important en ce qui a trait aux élèves qui suivent le cours de français.

Si on passe maintenant aux professeurs, la première hypothèse qui veut que la majorité des enseignants dans les écoles publiques pour francophones soit des religieuses s'avère juste pour la première partie de la période. De fait, c'est en 1951 et en 1956 que le nombre de religieuses atteint son plus haut point tant en nombres absolus qu'en pourcentage. Par la suite, le groupe laïc (homme et femme) allait augmenter son pourcentage du corps enseignant dans les écoles pour francophones et allait passer à 66% en 1966. Cette tendance va se poursuivre dans les années qui suivent.

Cependant, une chose est constante à travers cette période; les

enseignantes, si on additionne les laïques et les religieuses, dépassent de beaucoup le contingent d'hommes. De fait, dans les deux premiers échantillons, ce nombre se situe au delà de 90% du total. Par la suite, les hommes laïcs réintègrent lentement la profession et en 1966, ils forment environ 20% de l'ensemble du corps enseignant des écoles pour francophones.

La majorité des enseignants dans les écoles pour francophones sont qualifiés au cours de cette période. Cependant, en 1966, les demandes pour des enseignants dans les écoles pour francophones ainsi que dans les autres écoles de la province vont dépasser le nombre disponible. Ainsi, plusieurs étudiants ayant terminé un premier diplôme universitaire vont enseigner sous permis tout en suivant des cours en éducation pendant quelques étés afin de recevoir un certificat. Malgré le nombre accru d'enseignants sous permis en 1966, on peut mentionner que c'est une situation exceptionnelle à travers la province et qu'en général, les enseignants des écoles pour francophones sont presque tous qualifiés, selon les critères du Ministère de l'Education du Manitoba.

Le nombre d'écoles par ailleurs va diminuer considérablement à partir de 1959, date du début de la consolidation au niveau secondaire et se poursuivra au cours des années soixante, pour aboutir en 1967 avec la consolidation au niveau élémentaire. Les petits districts scolaires disparaissaient et une multitude de petites écoles furent fermées à travers la province. Le nombre d'écoles pour francophones a aussi diminué. Nos chiffres nous indiquent qu'en 1951, le nombre d'écoles qui ont participé au concours de français de

l'Association d'Education était de 104. Ce nombre était tombé à soixante-treize en 1966. Plusieurs des petites écoles qui avaient participé au concours en 1951 n'existaient plus, ayant été avalées par les écoles des plus gros centres. L'hypothèse que le nombre d'écoles allait augmenter ne s'avère pas juste dans la deuxième partie de cette période. De fait, c'est l'inverse qui se produit; les petites écoles disparaissent et les plus grands centres accueillent de nouveaux étudiants. C'est un genre d'urbanisation des campagnes.

Ainsi, la période de 1946 à 1971 représente une ère de réforme pour le système d'éducation manitobain. Les Franco-Manitobains allaient y participer et allaient en être très affectés. L'étude des statistiques scolaires nous a offert des exemples de l'impact de ce mouvement de changements sur la scène éducative franco-manitobaine.

### III. Le curriculum

Il nous appartient de découvrir à quel point l'influence religieuse a continué de transparaître dans le curriculum français au cours des années en cause. Malheureusement, la recherche de documents a été très difficile puisque cette éducation franco-manitobaine, comme nous l'avons déjà mentionné, relevait à l'époque non pas du Ministère de l'Education, mais bien de l'Association d'Education des Canadiens Français du Manitoba, et que son action éducative revêtait un caractère quasi-clandestin. Ses programmes

n'ont donc jamais été intégrés aux rapports du Ministère, ni aux archives de façon officielle. Il en résulte donc que les trouvailles relèvent en grande partie du souci de préservation que certains individus ou certaines institutions ont manifesté. Notre étude repose donc sur les programmes d'études de l'A.E.C.F.M. pour les années '46-'48, ainsi que ceux du Ministère pour la 6e année en '66-'68, et pour la 10e année en 1970. Nous examinerons aussi quelques concours de français de l'A.E.C.F.M. et aussi du Ministère. Enfin, nous examinerons le Bulletin des instituteurs comme instrument représentatif de l'éducation franco-manitobaine à divers temps.

Le programme d'études françaises de 1946-1948, dans son préambule, ne laisse aucun doute quant à la nature étroite du lien entre langue et religion:

*C'est vers vous (enseignants) que se tournent  
l'Eglise et tous ceux qui ont à cœur les intérêts du groupe  
français du Manitoba. <sup>9</sup>*

L'Eglise est donc identifiée comme force principale appuyée par d'autres regroupements qu'on se contente de reconnaître par l'expression "*tous ceux qui*". L'objectif de l'éducation, dans le même préambule, regroupe l'élément religieux et nationaliste lorsqu'en reconnaissant le noble rôle de l'enseignant, il est dit:

*C'est de vos mains que sortiront les Chrétiens  
convaincus et les Patriotes éclairés qui assureront la  
survivance de notre groupe franco-manitobain. <sup>10</sup>*

L'instruction morale et religieuse avait une valeur transcendente à toute activité de la salle de classe. Ainsi, ce même préambule de 1946 exhortait les enseignants à jouer un rôle

moralisant et religieux à l'intérieur de leur salle de classe et dans chacune des matières enseignées:

*La religion n'est pas seulement l'objet d'un enseignement qui se donne à certaines heures; elle est surtout un élément de formation morale. Elle doit être vécue et l'atmosphère de l'école doit être religieuse.*<sup>11</sup>

Il est intéressant de remarquer que le titre du programme de 1946-1948 utilise le pluriel pour les mots "Etudes françaises." En effet, nous y constatons qu'en plus de l'étude du français, on préconise l'enseignement de certaines matières en français. Bien sûr, il y a l'instruction religieuse et/ou l'Histoire Sainte en français à chacun des niveaux. L'Histoire du Canada aussi s'enseigne en français et le Français lui-même est divisé selon qu'il s'agisse de la Lecture, de la Dictée, de la Grammaire, de l'Analyse, de la Rédaction et du Vocabulaire. Pour l'Arithmétique, la consigne est :

*Dans tous les grades, l'institutrice s'efforcera de donner l'équivalent des termes d'arithmétique en français.*<sup>12</sup>

En géographie, on peut lire:

*Vocabulaire du programme anglais à traduire en français (noms propres).*<sup>13</sup>

Ces directives sont l'indication d'un souci non seulement pour la langue d'enseignement mais aussi pour une qualité de l'éducation qui respecte le contenu des programmes anglais dans ces sujets. Pour le sujet Physiologie - Hygiène en 5e et 6e années, on demande aux professeurs d'

*insister sur les points suivants: importance de la santé; propreté du corps; lavage quotidien, eau froide, savon, soin des cheveux, dents, ongles, etc.. Politesse,*

*langage, tenue, manière de manger.*<sup>14</sup>

En plus, le professeur doit, en Botanique-Zoologie, 6e année, donner à ses étudiants le vocabulaire français, mais aussi

*inculquer l'amour de la matière en leur expliquant l'origine divine des choses créées.*<sup>15</sup>

Lorsqu'on examine la liste des manuels scolaires recommandés pour les diverses matières du programme d'études '46-'48, du cours préparatoire à la 7e année inclusivement, les deux-tiers des manuels sont d'auteurs ou d'institutions religieux. Quant aux livres de Bibliothèque scolaire en vente à l'A.E.C.F.M. et recommandés dans ce même programme d'études, environ 13% sont identifiables par leur titre à caractère religieux. Un autre 13% environ sont du même auteur (Eugène Achard) que celui du manuel prescrit à l'Histoire Sainte en 4e et 5e années. Il en fait aucun doute que le programme d'études '46-'48 soit profondément marqué par la foi catholique.

L'examen attentif des modifications (publiées dans les Bulletins) apportées au programme par l'Association d'Education ne révèle rien de significatif de '49 à '64. Signalons cependant certains points qui, en rétrospective, sont probablement des étapes préparatoires aux changements qui ont eu lieu à partir de 1965. A l'automne 1947, le Ministère autorise un cours, le "*French Language Option*", en 7ième et 8ième années,

*programme en grande partie basé sur celui de l'Association. . . . Il n'existe plus aucune raison pour qu'un instituteur s'abstienne d'enseigner le programme de l'Association dans ces grades.*<sup>16</sup>

Que les enseignants les plus timides soient désormais inclus dans

l'enseignement français, cela produira-t-il à long terme un effet de tièdèur sur l'éducation française? Chose certaine, c'est qu'à l'automne '50, l'Association d'Education demande à son personnel enseignant

*de se conformer au programme officiel du Ministère de l'Instruction publique... et de suivre le programme sur la feuille miméographiée, intitulée French Language Option grade IX.*<sup>17</sup>

A l'automne 1955, le Ministère de l'Instruction Publique autorise un cours de "French Option " pour les 4ième, 5ième, et 6ième années. Il s'agit d'un cours pour non-francophones et l'Association incite ses enseignants à

*...enseigner notre langue à tous les élèves, quelle que soit leur nationalité.*<sup>18</sup>

Cette ouverture à l'égard des autres nationalités forcera-t-elle un rétrécissement de l'influence catholique dans nos écoles? Ces étapes indiquèrent peut-être un cheminement, difficilement perceptible à l'époque, vers la laïcisation de l'éducation franco-manitobaine. Pour vérifier cette transformation, nous proposons l'étude des programmes 1966-68 en 6ième année, et 1970 en 10ième année.

Ces deux programmes font un contraste remarquable avec ceux de '46-'48 sur plusieurs plans. On n'y retrouve aucune exhortation pour les enseignants de se préoccuper de la formation religieuse, morale, et patriotique. En 6e année, la dimension "enrichissement culturel" est présentée comme richesse éducative qui favorise l'acquisition

*de la lecture et les rudiments de la grammaire.*<sup>19</sup>

Dans tout le programme de la 6e année, une seule référence explicite à caractère moralisant:

*En plus d'exciter l'imagination et d'émouvoir la sensibilité, les contes enrichissent la vie intérieure de l'enfant en lui présentant, à travers les personnages, les vérités fondamentales de la loi morale.*<sup>20</sup>

La littérature aussi est perçue comme enrichissement culturel, et parmi les cinq romans au choix, deux sont à caractère moralisateur et étaient déjà au programme en '46-'48: Les petites filles modèles, et Pauvre Blaise. De tous les autres manuels recommandés, aucun des auteurs n'est identifié comme religieux ou d'institutions religieuses. La bibliographie complète est aussi très profane bien qu'il y ait quelques disques<sup>21</sup> et un film<sup>22</sup> à caractère possiblement religieux. En 1966 et en 1968, il n'existait pour l'enseignement en français en 6ième année que le programme de français. Par conséquent, dans la bibliographie, on reconnaît une segmentation assez vaste pour permettre aux enseignants de franciser les autres disciplines normalement enseignées en anglais. Il n'y a aucune exhortation explicite en ce sens, mais il est généralement reconnu que certains enseignants ont utilisé ce matériel pour mettre du français dans les cours donnés en anglais. Le programme de français, 6ième année, 1968, témoigne d'une laïcisation très éloignée du programme '46-'48.

Qu'en est-il pour le programme de 10ième année en 1970 (essentiellement le même qu'en 1967, et 1969)? Bien que le comité pour l'élaboration de ce programme soit composé de treize personnes

dont trois seulement sont laïcs, il s'avère que le caractère du programme est de toute apparence laïque et profane. On n'y retrouve aucune exhortation au développement de sentiments religieux et/ou nationalistes. Même les allusions affectives (i.e. apprécier le vaste héritage français<sup>23</sup>) sont présentées dans un encadrement uniquement intellectuel et académique<sup>24</sup>. Ce même programme ne présente aucun auteur, aucun manuel, aucun thème identifiables à première vue comme étant religieux. L'examen plus attentif des romans proposés pour étude révèle, dans l'un ou l'autre, des parties patriotiques ou religieuses. La petite poule d'eau de Gabrielle Roy fait sans doute appel à des sentiments nobles, patriotiques et religieux. Par contre pour Autour de moi ce silence de Martin Vigil, présenté pour sa grande valeur littéraire et psychologique, le programme contient une prescription quasi-morale pour le professeur d'

*...expliquer aux jeunes que les fautes des parents ne sauraient justifier les méfaits de leurs enfants, mais qu'au contraire il s'agit, avec la grâce, de remonter le courant et de faire de sa vie quelque chose de grand.*<sup>25</sup>

Exception faite de ce qui a été dit pour les romans, le programme de 10ième année 1970, du Ministère de l'Education, est représentatif d'un exercice très académique et intellectuel sans aucune attache sentimentale, patriotique ou religieuse. Les programmes d'études françaises de 1946 à 1971 peuvent être perçus sur une même ligne comme étant deux poles diamétralement opposés.

Les programmes des années '46-'64 sont marqués profondément par une influence religieuse et patriotique dans tous

les aspects des sujets enseignés. Après 1964, bien que l'enseignement religieux ait toujours sa place, l'éducation française devient réellement publique, détachée de l'influence de l'Eglise, et dépouillée de ces envolées patriotiques et sentimentales. Ces caractéristiques de programmes se sont-elles manifestées dans les examens?

Le nombre d'examens à notre disposition est très limité mais nous permet cependant de constater le rapport de congruence entre les examens de 1951 et de 1956 et l'esprit et le caractère des programmes d'études françaises '46 à '64. Le concours de français 1951, en 6ième année, accordait 15% à la vérification de connaissances religieuses et 10% en 10ième année. En 1956, les pourcentages étaient inversés, i.e. 10% en sixième année, et 15% en dixième année. En 1962, les concours de français de la 6ième et de la 10ième année consacrent 100% de la vérification aux connaissances du français. En plus de vérifier les connaissances religieuses dans les concours de français en 1951 et 1956, les connaissances du français que l'on tentait de vérifier étaient quelquefois d'un contenu religieux. Ainsi, en 1951, en 10ième année, les étudiants devaient faire l'analyse logique de la phrase suivante:

*Du ciel, où j'espère aller, je prierai  
Dieu qu'il te donne le courage de  
supporter la vie avec résignation.*<sup>26</sup>

Dans ce même examen, on demande aux étudiants de compléter correctement la phrase suivante:

*Pour être bons chrétiens il faut que vous (vivre)  
\_\_\_\_\_ toujours en amitié avec le bon Dieu.*<sup>27</sup>

Et plus loin, l'étudiant doit faire une rédaction sur un sujet de son choix parmi cinq suggérés dont un est le suivant:

*Décrivez l'intérieur de votre église paroissiale.* 28

Qu'il s'agisse de la sixième ou la dixième année, en 1951 ou 1956, la vérification des connaissances en français portait souvent sur un contenu religieux:

*Tous les persécuteurs de l'Eglise ont péri misérablement. (Dictée)* 29

*Dieu seul m'a sauvée, seul Il peut me guérir. (Analyse du Roman).*30

Dans les deux cas, il ne s'agit pas de messages publicitaires officiels mais comme ils sont de puissants révélateurs de la présence religieuse. Par contre, en 1968, la dernière année des examens provinciaux du Ministère de l'Education, les concours de Français 200 (Littérature) et Français 205 (Grammaire et Composition) ne contenaient aucune question à caractère religieux. Dans ces deux examens, bien que certains textes contiennent quelques mots religieux {dieu (Fran. 205, juin '68, p. 2)<sup>31</sup> ; Etoile sainte... Et L'Angélus (Fran. 200, juin '68, p. 3)<sup>32</sup> }, un étudiant sans aucune connaissance religieuse n'aurait aucunement été pénalisé. Les questions d'examens ne portaient que sur des éléments linguistiques et littéraires.

Ainsi, pour la période '46-'71, nous constatons que les programmes d'études et les concours de français sont passés progressivement du religieux au profane. Il ne fait aucun doute

qu'avec les consolidations de 1959 et 1967, le pouvoir institutionnel est passé d'un personnel religieux à un personnel laïc, au service de communautés de plus en plus grandes et pluralistes. En plus, le transfert de la responsabilité de l'instruction française de l'Association d'Education au Ministère de l'Education, en 1964, a précipité ces changements dans le curriculum. Finalement, la reconnaissance officielle en 1970 du français comme langue d'enseignement, sous le contrôle et la direction du Ministère de l'Education, a réduit de façon définitive l'influence de l'Eglise au même niveau que celle de toutes autres institutions ou organisations.

#### IV. Le Post-secondaire

On ne retrouvera pas beaucoup de changements au début de cette période allant de 1946 à 1971. Cependant, au cours des années soixante, les changements vont se multiplier. En ce qui a trait aux inscriptions scolaires les chiffres vont se stabiliser. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes au niveau post-secondaire va augmenter sensiblement dans nos deux derniers échantillonnages.

On se rend compte dans l'Annuaire du Collège de Saint-Boniface de 1945-46 que les buts du Collège se maintiennent lorsqu'on peut lire que

*son organisation est favorable aux fortes études et à une formation solidement chrétienne.*<sup>33</sup>

Dans l'annuaire de 1957 - 58, on retrouve un commentaire semblable lorsqu'il est indiqué:

*Le Collège s'engage à mettre tout en œuvre pour donner à chaque enfant l'éducation chrétienne la plus parfaite, selon les exigences présente de vie de l'Eglise.*<sup>34</sup>

En ce qui a trait à l'éducation que les jeunes filles reçoivent au niveau post-secondaire, on peut être sûr que le même genre d'esprit imprègne leur éducation car les professeurs sont soit des Jésuites, soit des religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie.

Si on examine l'annuaire de l'année académique 1945-46, on a un aperçu des cours qui étaient enseignés:

*Rhétorique: Religion, Français, Philosophie, Latin, Histoire et Anglais.*

*Philosophie I: Religion, Français, Philosophie, Physique, Botanique.*

*Philosophie II: Religion, Français, Philosophie, Chimie, Biologie.*<sup>35</sup>

Tous les cours se donnent en français et ainsi l'ambiance est complètement française. On accepte des étudiants de langue anglaise, mais ils doivent se plier aux exigences du Collège et suivre les cours en français.

Au cours des dix prochaines années, les cours au niveau universitaire sont identiques à ceux de 1945-46 et très près de ceux du début du siècle. En 1955, on apporte un changement en Philosophie I en introduisant un cours de Sciences Politiques. Au cours de cette période de 1940 à 1957, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie offriront certains cours d'été tels que la

philosophie, la religion et le français sur les lieux à l'Université du Manitoba. D'autres cours d'été furent aussi offerts par des pères du Collège à la fin des années cinquante au campus de Fort Garry. Cependant, c'est à partir de 1961 que l'Université du Manitoba permet au Collège de Saint-Boniface d'offrir des cours d'été sur son propre campus. Dans l'annuaire on indique qu'à l'été de 1961 les cours suivants seront offerts: Pédagogie religieuse, Histoire du Canada, Français, Philosophie, Philosophie spéciale et Education religieuse.<sup>36</sup> Dans l'annuaire de 1961-62, on indique qu'il y a 186 étudiants qui ont suivi ces cours d'été.<sup>37</sup>

C'est au début des années soixante que les premiers changements importants au curriculum sont introduits. Dans l'annuaire de 1962-63, on indique de façon précise que pour recevoir le baccalauréat ès Arts, un étudiant doit avoir cinq cours par année. L'étudiant doit avoir au moins deux des cours suivants: Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie. Les cours offerts sont comme suit:

*Rhétorique: cours obligatoires - Sciences Religieuses, Français, Latin, Anglais, Logique, Psychologie, Histoire du Canada.*

*cours optionnels - Mathématique, Sociologie.*

*Philosophie I: obligatoires - Philosophie scolastique, Science religieuses, Français.*

*optionnels - Sciences politiques, Chimie, Sociologie, et un deuxième cours en Philosophie Scolastique à ce niveau.*

*Philosophie II: obligatoires- Philosophie scolastique, Sciences Religieuses, Français.*

*optionnels - Biologie, Physique,  
Sociologie, et un deuxième cours en Philosophie  
Scolastique à ce niveau.*<sup>38</sup>

Si on analyse les cours offerts, on se rend compte que les trois cours obligatoires sont toujours les cours qui ont été privilégiés au Collège classique et qui sont les piliers de l'institution depuis ses débuts, c'est-à-dire l'Instruction Religieuse, la Philosophie et le Français. Cependant, on constate qu'au niveau des cours optionnels on retrouve des disciplines nouvelles pour le Collège, telles que la Sociologie et les Sciences politiques.

En 1964, c'est un changement fondamental qui s'opère en ce qui a trait au cours classique et son organisation. Avant 1964, l'année des Belles-Lettres qui était l'équivalent de la douzième année avait été reconnue comme première année universitaire par l'Université du Manitoba dans un programme de quatre ans qui conduisait à un diplôme en Philosophie latine. A partir de 1964, le Collège va suivre le système public au niveau secondaire et au niveau universitaire, la Rhétorique va devenir la première année universitaire, les deux Philosophies vont devenir les deuxième et troisième années respectivement, dans un programme de trois ans. C'est ce système qui a été utilisé tout au long de cette étude pour demeurer constant avec le système public anglais et le système en place à l'Université du Manitoba. En examinant les annuaires de 1964-65 et 1965-66, on constate peu de changements sauf qu'à partir de 1964-65, les cours sont numérotés différemment, et que le nombre de cours obligatoires est réduit en Rhétorique. Le Latin devient un cours optionnel à partir de cette année. On utilise les 100,

200 et 300 pour indiquer les divers niveaux, tandis qu'auparavant c'était de 100 à 400 à partir de Belles Lettres à Philosophie II. Les cours obligatoires demeurent les mêmes, c'est à dire, Français, Sciences religieuses et Philosophie, tandis que les cours optionnels vont augmenter. On ajoute des cours additionnels en anglais et en histoire par exemple.

En 1966-67, le nombre de cours obligatoires va tomber. Les étudiants ont seulement besoin de deux cours de Sciences religieuses, tandis que le Français et la Philosophie demeurent obligatoires en Rhétorique et seulement la Philosophie demeure obligatoire dans les deux dernières années.<sup>39</sup> Voici la façon dont Roger Legal décrit le secteur universitaire du Collège en 1967:

*Au chapitre des programmes offerts, la transformation est substantielle. En 1967, il n'existe qu'une seule unité académique responsable de la programmation; c'est un embryon de Faculté des Arts n'offrant qu'un seul programme constitué d'un assortiment bien restreint de cours.<sup>40</sup>*

En 1968-69, le grand changement se produit et le Collège offre maintenant un programme de Baccalauréat-ès-Arts (majeure-mineure) tel qu'à l'Université du Manitoba et conserve son programme de Latin-Philosophie. Aucun des cours n'est obligatoire sauf pour ceux qui se dirigent dans le programme de Latin-Philosophie. Au cours des années qui suivent, le nombre d'étudiants qui poursuivent ce programme va diminuer. La liste des cours offerts selon l'annuaire de 1968-69 nous démontre que les sujets traditionnels tels que le français, la philosophie et les sciences

religieuses ont encore le plus grand nombre de cours. Cependant, on retrouve un plus grand nombre ainsi qu'une plus grande variété de sujets enseignés. Plusieurs cours d'histoire, des cours de sociologie, des cours de mathématiques, d'anglais, ainsi qu'une multitude d'autres cours en arts et en sciences naturelles viennent s'ajouter au curriculum<sup>41</sup>. Ces cours sont très semblables aux cours offerts à l'Université du Manitoba.

En 1970-71, la dernière année de notre étude, les termes de Rhétorique, Philosophie I et Philosophie II tombent pour être remplacés par première, deuxième et troisième années. Il y a peu de changements sauf qu'on ajoute quelques cours optionnels tels que l'Anthropologie en première année et la Psychologie en troisième. La transition du cours classique semble complète. Cependant, les cours qui avaient été la base du cours classique, c'est-à-dire le Français, la Philosophie et les Sciences religieuses (cours qui est maintenant devenu Religion) sont toujours offerts, sauf qu'ils sont maintenant passés au rang de cours optionnels.

Ainsi, en ce qui a trait au curriculum au Collège de Saint-Boniface au cours de cette période, on peut conclure que jusqu'au début des années soixante le cours classique va demeurer relativement stable. Par la suite les changements vont se produire rapidement. Le programme de Latin-Philosophie va demeurer au cours des dernières années de notre étude, mais on peut constater qu'il est appelé à être remplacé complètement par le programme de Baccalauréat-ès-Arts avec majeure et mineure, l'équivalent de celui qui est offert à l'Université du Manitoba. Plusieurs facteurs vont

précipiter ces changements. Un des plus importants est le départ des Jésuites en 1967 et la remise du Collège à l'Archevêché pour quelques années et, plus tard en novembre 1969, à une corporation laïque. Les changements dans le système public, plus précisément la centralisation des structures scolaires au niveau local, la reconnaissance du français comme langue d'enseignement dans le système public par les lois 59 et 113, et l'intégration en 1971 du niveau secondaire du Collège de Saint-Boniface au système public vont tous être des facteurs qui vont précipiter des changements. Ainsi, le collège se laïcise dans son curriculum aussi bien que dans son administration et dans son personnel.

Pour ce qui est de l'éducation des filles, il faut faire un recul dans le temps. Les cours offerts en 1936 au Collège Saint-Joseph vont continuer à se donner pour la plus grande partie de cette période. Le programme offert au Collège Saint-Joseph en 1946 se compose comme suit:

*2e année - 5 au choix -- Français, Anglais, Psychologie, Logique, Histoire II, Economie Politique II, Mathématiques II.*

*3e année - 4 au choix -- Français III, Littérature Biblique III, Métaphysique, Anglais III, Sociologie III.*

*4e année - 4 au choix -- Français IV, Littérature Biblique IV, Ethique, Histoire de la Philosophie, Anglais IV, Sociologie IV.<sup>42</sup>*

Le curriculum va demeurer presque sans changements, jusqu'à l'intégration des étudiantes de cette institution au Collège de Saint-Boniface. Ainsi, à partir de 1960, des filles entrent au Collège. On peut lire dans l'annuaire du Collège de 1963-64:

*A partir de 1960, les élèves du Collège St.-Joseph s'inscrivent en Philosophie I au Collège de St.-Boniface et reçoivent le degré de Bachelier ès Art, Latin-Philosophie, de l'Université du Manitoba.<sup>43</sup>*

Les filles qui ont complété l'équivalent de la Rhétorique pourront suivre leur deux dernières années au Collège. En 1964, les filles peuvent désormais entrer directement en Rhétorique, la première année du programme d'Arts. Ainsi, à partir de cette année, le Collège de Saint-Boniface qui avait été un Collège privé exclusivement pour garçons devient l'institution française post-secondaire pour toute la population, féminine aussi bien que masculine.

Si l'on passe maintenant aux inscriptions scolaires, on peut constater qu'au Collège de Saint-Boniface, le nombre total d'étudiants pour l'institution en 1946 était très élevé; il se situait à 352.<sup>44</sup> En 1950-51, le nombre total d'étudiants va diminuer à 303. Les étudiants des milieux ruraux vont encore maintenir leur supériorité de nombre sur les étudiants urbains. Les ruraux sont à 187 tandis que les urbains sont à 116. Le pourcentage d'étudiants ruraux a augmenté légèrement par rapport au groupe urbain. Pourrait-on penser que les milieux ruraux, étant plus traditionnels, choisissent plus souvent une institution française que leurs cousins des villes, qui sont plus anglicisés et qui ont tendance à choisir des institutions post-secondaires anglophones? Le nombre faible d'étudiants venant de l'extérieur se poursuit. On en compte seulement dix-neuf dont cinq viennent de l'Ontario, neuf des provinces de l'Ouest et cinq des autres provinces. Le contingent de l'Alberta et de la Saskatchewan

est toujours le plus important. Cette situation va se maintenir jusqu'à la fin de notre étude. Cependant, le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire va augmenter drastiquement de quarante-cinq en 1945-46 à quatre-vingt-un en 1950-51. La grande inscription de 1945-46 se traduit en gradués cinq ans plus tard. On peut aussi conclure que le nombre d'étudiants qui complètent leur cours classique est plus élevé. Cette tendance va se maintenir sauf pour un léger déclin en 1955-56.

Le choix de carrières des diplômés que nous avons recueillies dans les annuaires qui ont suivi, révèle que quatre sont devenus enseignants, quatre ont poursuivi une vocation religieuse, six sont allés en affaires ou comptabilité, trois ont assumé des carrières en sciences appliquées, quatre sont devenus médecins. Nous n'avons pas pu trouver la carrière des autres diplômés. Ainsi, vingt-et-un sur vingt-sept peuvent être identifiés. Il est surprenant de constater le nombre d'étudiants qui ont poursuivi des études en affaires ou comptabilité et en sciences appliquées. Ceci contredit en partie le mythe qui veut que la majorité des diplômés allaient poursuivre une carrière en droit, en médecine ou dans le sacerdoce.

Pour ce qui est des enseignants, on en trouve un total de vingt-sept, dont vingt-quatre sont des religieux et seulement trois sont des laïcs. Cette situation représente un point bas pour ce qui est du nombre de professeurs laïcs au Collège et continue la tendance des deux échantillonnages précédents. Par la suite, le pourcentage de laïcs au sein de l'institution va augmenter. En 1951, un seul diplôme est décerné, c'est le Baccalauréat-ès-Arts, Latin-Philosophie.

En 1955-56, le nombre total d'étudiants est passé à 305, soit un chiffre presque identique à ce qui avait existé dans l'échantillon précédent. Il y a un déclin dans le nombre d'étudiants du milieu rural qui tombent de 187 à 164 et une augmentation des étudiants du milieu urbain de 116 à 141. Le mouvement des milieux ruraux vers les villes qui s'est produit après la guerre apporte sans doute ces changements. Ce courant va se poursuivre au cours des prochaines années. Le nombre d'étudiants venant de l'extérieur diminue à seize. La majorité, c'est-à-dire douze, viennent de l'Ouest canadien. Il n'y a plus d'étudiants des Etats-Unis, et seulement un de l'Ontario et trois des autres provinces.

Au niveau strictement post-secondaire, on retrouve soixante étudiants, une baisse assez considérable par rapport aux quatre-vingt-un de l'année 1950-51. C'est la dernière fois qu'on aura une baisse de ce genre. Elle reflète en quelque sorte la baisse d'inscription dans l'échantillon précédent. Il faut noter qu'à cette époque les étudiants venant de l'extérieur ne pouvaient pas entrer au niveau universitaire sans avoir suivi les premières années du cours classique.

Nous avons pu découvrir dans l'annuaire des années postérieures que le nombre de diplômés se situait à onze et que de ce nombre, six ont choisi la vie religieuse et trois sont allés en médecine. Le nombre de vocations religieuses dans cet échantillon est très élevé et démontre que l'esprit religieux au Collège est loin d'être disparu. En ce qui a trait aux professeurs, leur nombre augmente à vingt-neuf. La tendance des trois derniers échantillons qui voyait le

nombre de laïcs à la baisse va changer. Le nombre de laïcs va augmenter à cinq de trois. Et finalement, un seul diplôme est offert au Collège de Saint-Boniface, c'est le Baccalauréat-ès-Arts, Latin-Philosophie.

L'annuaire de 1960-61 n'étant pas disponible, nous avons utilisé celui de 1959-60. Pour le nombre total d'étudiants, on a une augmentation légère à 321. C'est la dernière fois, au cours de notre étude, que ces étudiants seront tous des garçons. La relation des étudiants de milieu urbain et rural se maintient avec les étudiants des campagnes gardant un avantage de 174 à 147. Pour ce qui est du contingent des étudiants hors-province, les tendances se maintiennent. La majorité des vingt-cinq étudiants venant de l'extérieur viennent de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ils sont dix-huit, tandis que quatre viennent de l'Ontario et trois des autres provinces.

Au post-secondaire, le nombre va augmenter à soixante-quinze, ce qui est le début d'une montée qui va se continuer jusqu'à la fin de notre étude. On ne permet toutefois pas encore aux étudiants du système public d'entrer directement au niveau post-secondaire. Dans les annuaires qui ont suivi, on indique que le nombre de diplômés était de quinze dont six sont devenus enseignants, un a poursuivi la vie religieuse, quatre sont allés en affaires ou comptabilité, deux en sciences appliqués et deux en droit. Pour ce qui est des professeurs, l'information n'était pas disponible. On a toujours un seul programme, le Baccalauréat-ès-Arts, Latin-Philosophie.

En 1965-66, on va retrouver plusieurs changements. Le nombre d'inscriptions passe de 321 à 355. Deux changements ont provoqué cette augmentation. Premièrement, les filles de l'Académie Saint-Joseph poursuivent maintenant leurs études post-secondaires au Collège de Saint-Boniface et, deuxièmement, le Collège accepte des élèves du système public (garçons et filles) après la douzième année. Les conditions d'admission varient quelque peu pour les étudiants du Collège et ceux de l'extérieur.

Les collégiens sont acceptés selon le vieux système, c'est à dire qu'après avoir complété avec succès la versification (l'équivalent de la onzième dans le système public), ils peuvent être admis en Belles-Lettres, qui est reconnue comme une première année universitaire dans la section Latin-Philosophie de l'Université du Manitoba. Les étudiants du système public peuvent être admis en Rhétorique ou en deuxième année de la section Latin-Philosophie, après avoir complété leur douzième année et par la suite:

*Etre admis officiellement par l'Université de Manitoba; à cette fin il faut avoir complété en douzième année cinq sujets dont trois sont obligatoires: Anglais, Mathématiques et Français (celui-ci doit être, pour le Collège de Saint-Boniface, le Français de l'Association d'Education); les sujets libres sont deux des suivants: Physique, Chimie, Biologie, Histoire Moderne, Latin, Allemand;<sup>45</sup>*

On retrouve 309 garçons et quarante-six filles. Les étudiants des milieux ruraux sont encore plus nombreux, mais la marge est très petite. Les nombres se situent à 194 pour la campagne et à 171 pour la ville. Les étudiants de l'extérieur sont au nombre de trente dont vingt-quatre de l'Ouest, trois de l'Ontario et trois des autres

provinces. Le nombre d'étudiants au niveau universitaire augmente drastiquement. Il passe de soixante-quinze en 1959-60 à 151 en 1965-66. Cette augmentation reflète l'arrivée des étudiants et étudiantes de l'extérieur après la douzième année pour poursuivre leurs études post-secondaires. Le nombre de diplômés augmente aussi de façon importante et passe à trente-et-un. Il est intéressant de noter que dix-neuf vont aller dans l'enseignement. Cette tendance va continuer par la suite et se poursuit encore de nos jours. La demande pour des enseignants, des salaires plus équitables, la centralisation scolaire et une attitude plus positive face au français rendent cette profession plus attrayante. Trois autres diplômés vont choisir la vie religieuse, un la comptabilité, un les sciences appliqués, deux vont devenir avocats, et quatre poursuivront leurs études en médecine.

Il y a un grand total de vingt-cinq professeurs au Collège dont neuf sont laïcs et seize sont des religieux. Dans l'annuaire de 1965, on identifie les professeurs du niveau universitaire; sept sont religieux et sept sont laïcs. Il faudrait noter que certains professeurs enseignent aux deux niveaux, secondaire et universitaire. Ce nombre représente une importante augmentation du contingent laïc; c'est un avant-goût de la laïcisation totale du Collège qui allait suivre. On offre toujours le seul diplôme de Baccalauréat ès Arts, Latin-Philosophie.

En 1970-71, la dernière année de notre étude, l'inscription baisse à 336 étudiants. Cependant, le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire va augmenter à 172, ce qui représente environ 50%

du total. Le Collège est en train de se convertir en une institution strictement post-secondaire. Cette situation se réalisera au cours des années suivantes. Il y aura trente-sept diplômés en 1970-71, une augmentation de six par rapport à l'année 1965-66. On peut conclure que plus d'étudiants complètent leur diplôme. Nous n'avons pas pu retrouver d'information sur la carrière des diplômés.

La population estudiantine en 1970-71 comprend 237 garçons et quatre-vingt-dix-neuf filles. Le nombre d'étudiants urbains (196) va dépasser le nombre d'étudiants provenant du milieu rural (140), dans ce dernier échantillon. Cette statistique indique que le mouvement démographique d'après-guerre des campagnes vers les villes se fait sentir même dans les inscriptions du Collège. La perte d'étudiants des milieux ruraux peut être attribuée à la construction de nouveaux secondaires dans plusieurs villages canadiens-français après la centralisation et l'utilisation du français comme langue d'enseignement dans les écoles publiques. Ainsi les parents ne sont pas obligés d'envoyer leurs enfants à Saint-Boniface pour leur permettre de recevoir une éducation adéquate et française au niveau secondaire.

On ne retrouve que neuf étudiants venant de l'extérieur dont six de l'Ouest et trois des autres provinces. Le nombre de diplômés augmente à trente-sept. En ce qui a trait à l'état civil des professeurs, c'est vraiment le début de la fin pour les religieux dans l'institution. Si on s'en tient aux professeurs du niveau universitaire, dont certains enseignent aussi au niveau secondaire, on en retrouve dix-neuf; de ce total, onze sont des hommes laïcs, quatre sont des

femmes laïques. On retrouve seulement trois religieux et une religieuse, soit 20% du nombre d'enseignants. Le collège offre le Baccalauréat-ès-Arts sous deux formes, c'est-à-dire le programme majeure-mineure et l'ancien programme Latin-Philosophie.

Si on examine les inscriptions scolaires au Collège Saint-Joseph des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de 1945 à 1961-62, lorsque les filles sont intégrées complètement au Collège de Saint-Boniface, le nombre varie de cinquante-quatre en 1949-50 à treize en 1955-56. En 1945-46, le nombre est de vingt-six, en 1950-51 le nombre est de vingt-et-un et, tel qu'indiqué précédemment, on retrouve un creux en 1955-56 avec seulement treize inscriptions. En 1960-61, les filles de la dernière année sont passées au Collège de Saint-Boniface et le nombre d'inscriptions se situe à seize. L'année suivante, qui est la dernière année d'enseignement post-secondaire au Collège Saint-Joseph, le nombre d'étudiantes se chiffre à dix-huit.

Tableau 15: Statistiques du Collège de Saint-Boniface: Les étudiants

Années	Et. univ	# D'ét.	Mâles	Origine des étudiants					
				Rurale	Urbaine	E.U.	Ont.	S. & A.	Autres
1951	81	303	303	187	116	0	5	9	5
1956	60	305	305	164	141	0	1	12	3
1960	75	321	321	174	147	0	4	18	3
1966	151	355	309	184	171	0	3	24	3
1971	172	336	237	140	196	0	0	6	3

**Légende:**

Et. univ.: Etudiants universitaires, # D'ét.: nombre d'étudiants,  
 E.U.: Etats-Unis, Ont.: Ontario, S.&A.: Saskatchewan et Alberta,  
 Autres: autres provinces canadiennes.

Les diplômées au Collège Saint-Joseph varient de huit en 1948-

49 à une en 1958-59. Il y en a cinq en 1945-46, trois en 1950-51, sept en 1955-56, et deux en 1960-61. Ainsi, les chiffres fluctuent sensiblement d'année en année. Il est difficile de découvrir un patron; il est clair cependant que le programme offert à cette institution, malgré les hauts et les bas, semble attirer suffisamment de candidates pour être un programme viable.

Ainsi prend fin la description du milieu post-secondaire de dernière période de cette étude. Si l'on pose la première hypothèse en ce qui a trait aux inscriptions scolaires au cours de cette période, on peut conclure que les inscriptions scolaires pour l'ensemble du Collège sont relativement stables, se situant toujours au delà de 300 étudiants. Par ailleurs, le nombre d'étudiants au niveau post-secondaire va augmenter sensiblement passant de quarante-cinq en 1945-46 à 172 en 1970-71. Même si on ajoute les vingt-six étudiantes du Collège Saint-Joseph pour un total de soixante-et-onze au niveau post-secondaire en 1945-46, le nombre d'étudiants poursuivant des études post-secondaires en français avait plus que doublé en 1970-71 par rapport au nombre qu'on retrouvait en 1945-46.

La deuxième hypothèse qui veut que la majorité des étudiants soient des Franco-Manitobains s'avère juste. Le nombre d'étudiants provenant de l'extérieur va diminuer sensiblement au cours de cette période. Le contingent le plus important continue à venir des provinces de l'Ouest.

L'éducation post-secondaire pour les filles qui avait connu ses

débuts en 1936, va continuer de se développer au Collège Saint-Joseph pour ensuite s'intégrer au Collège de Saint-Boniface au début des années soixante.

En ce qui a trait aux professeurs, notre hypothèse va s'avérer juste pour la grande partie de la période. La transition commence en 1965-66 et, en 1970-71, la laïcisation du personnel est presque complète. On retrouve seulement trois religieux et une religieuse sur un personnel total de dix-neuf professeurs.

Tableau 16: Statistiques du Collège de Saint-Boniface II: Les professeurs

Années	Profs.	laïcs	laïques	rx	rses
1951	27	3	-	24	-
1956	29	5	-	24	-
1960	23	5	-	18	-
1966	25	9	-	16	-
1971	19	11	4	3	1

Légende:

Profs.: Professeurs, Rx.: Religieux, rses.: Religieuses.

D'autre part, le curriculum ne changera pas sensiblement au cours des vingt premières années. Par la suite, on constate un effort pour se rapprocher du curriculum offert à l'Université du Manitoba. En 1968-69, on introduit le Baccalauréat-ès-Arts (majeure-mineure). L'étudiant n'est plus obligé de suivre certains cours tels que la Religion, la Philosophie et le Français. On ajoute aussi plusieurs cours qui sont plus adaptés à un monde en évolution, tels que la Sociologie, les Sciences Politiques, la Psychologie et d'autres. C'est le début des changements qui allaient se poursuivre dans les années à venir. Pour ce qui est du programme à l'intention des filles du Collège

Saint-Joseph au cours des années qui précèdent son intégration au Collège de Saint-Boniface, il est semblable, dans son contenu, à ce qui est offert au Collège pour les garçons.

La dernière hypothèse qui veut que les diplômes offerts ne changent pas au cours de cette période s'avère juste. Il y a cependant une nuance que nous avons déjà mentionnée; le diplôme de Baccalauréat-ès-Arts a deux volets à la fin de cette période, le volet majeure-mineure et le volet Latin-Philosophie.

Pour terminer cette section, on peut conclure que le Collège de Saint-Boniface, qui avait absorbé les étudiantes universitaires du Collège Saint-Joseph, représentait bien l'esprit de changement de l'époque. Le Collège de Saint-Boniface était maintenant devenu une institution ouverte aux élèves du système public au terme de leurs études secondaires, aussi bien pour les filles que les garçons. A la fin de la période, le Collège s'était laïcisé autant au niveau de l'administration qu'au niveau de son personnel enseignant. La transformation était complète. Maintenant, il fallait passer à l'étape suivante: le développement de nouveaux programmes qui répondraient à la nouvelle situation.

## V. Les Journaux

Le journal qui représente les intérêts des francophones au cours de cette période est toujours La Liberté et Le Patriote. Cette dernière période de notre étude est la période de grands

changements: la centralisation scolaire, la laïcisation du corps enseignant, la reconnaissance du français comme langue d'enseignement, la fin de l'Association d'Education et les débuts de la Société Franco-Manitobaine. Au début de cette période, il semble difficile de prédire certains de ces grands changements. De fait, tout semble se dérouler comme auparavant.

Les deux premiers échantillons sont très semblables à ceux de la période précédente. Les articles qui traitent d'éducation confessionnelle et de l'Association d'Education sont les plus nombreux, bien que les articles qui traitent d'éducation soient très variés. En 1961, le nombre d'articles va presque doubler par rapport à l'échantillon précédant. Les sujets sont variés. Il est évident que les réformes proposées dans le rapport McFarlane sont les thèmes de plusieurs articles. On discute d'écoles séparées catholiques, de la centralisation scolaire, de l'enseignement du français et d'autres thèmes. Il y a des changements dans l'air. Dans les deux échantillons suivants, c'est-à-dire 1966 et 1967, plusieurs articles traitent de la centralisation scolaire à l'élémentaire. Cependant, ce qui se dessine de plus en plus et qui se confirmera dans les échantillons de 1970 et 1971, est que la question de l'enseignement du français devient la plus importante pour le journal et les Franco-Manitobains, tandis que la question de confessionnalité semble disparaître graduellement. Il nous reste maintenant à examiner les divers échantillons de plus près.

En 1951, il y a un total de soixante-dix-neuf articles qui traitent d'éducation dans La Liberté et le Patriote. On a décidé de ne

pas ajouter à notre échantillon trois chroniques hebdomadaires qui rapportaient les événements au Collège de Saint-Boniface, au Collège Saint-Joseph des filles à Saint-Boniface et au Collège Saint-Joseph d'Otterburne. Cependant, lorsqu'on regarde le nombre d'articles d'opinion qui se chiffrent à trente-cinq et ceux d'information au nombre de quarante-quatre, on se rend compte que ces trois chroniques auraient ajouté énormément d'éléments au nombre d'articles d'information.

Les soixante-dix-neuf articles sont répartis en quatorze sujets. Les sujets qui reviennent le plus souvent sont les suivants: quinze articles sur l'éducation confessionnelle catholique, sept sur l'école et l'Etat, huit discutent de restructuration scolaire, cinq traitent de professeurs, huit de financement scolaire, dix de l'Association d'Education et neuf de sujets divers. Les sept autres sujets traités dans La Liberté et le Patriote reçoivent deux ou trois articles chacun.

La plupart des articles qui abordent l'éducation confessionnelle catholique et l'éducation et l'Etat touchent des situations à l'extérieur de la province. On discute dans quelques articles du conflit entre les écoles catholiques et le gouvernement à Maillardville en Colombie-Britannique. On aborde aussi la question des écoles catholiques au Cameroun, en Belgique, aux Etats-Unis et ailleurs. Cependant, quelques articles abordent la question dans un contexte local. Dans un article qui rapporte le discours du recteur du Collège de Saint-Boniface, le R. P. Georges Desjardins, à l'Université du Manitoba, la question est exposée:

*. . . les chrétiens, par leur aversion de l'intolérance, par leur désir d'être tolérants dans les écoles à l'égard des incroyants, ont confondu la tolérance avec la capitulation, ce qui revient à dire, céder ses propres convictions pour que celles d'un autre l'emportent.<sup>46</sup>*

Ce discours dénonce plus tard la politique de Hitler en éducation et aussi celles des communistes. Le recteur termine en indiquant qu'il faut affirmer sa foi. Le message est celui qui revient depuis le début de notre étude.

La question des rôles des religieuses enseignantes est discutée à fond dans un article qui reproche aux commissaires francophones de ne pas vouloir les payer suffisamment. L'article prend la forme d'une conversation entre le visiteur d'école de l'Association d'Education et le commissaire d'un district local<sup>47</sup>. L'intention de l'auteur est de démontrer comment les religieuses reçoivent des salaires inadéquats dans plusieurs districts scolaires. Il fait ressortir le dilemme auquel fait face un commissaire local lorsqu'il apprend que les religieuses demandent une légère augmentation de salaire. Le visiteur d'école, en réponse à une question du commissaire, fait un bilan de l'œuvre des sœurs et démontre que l'augmentation est très justifiée.

*-Une dernière question, mon Père. Pourquoi entretenir 10 Sœurs au couvent quand nous n'avons besoin que de 6 institutrices?*

*-- Pour des raisons limpides, Monsieur. D'abord, il faut une cuisinière: même des religieuses, ça mange de temps en temps. Une autre Sœur pour les pensionnaires. Vous êtes bien contents d'avoir les grades supérieurs et tous les octrois possibles; pour cela vous forcez presque les religieuses à recevoir des pensionnaires, et il faut quelqu'un pour s'en occuper. Vous voulez aussi du beau chant, la Croisade, la J.E.C., des enfants de chœur bien*

*dressés, de belles séances. Qui fera toute cette besogne?*

*-- Les institutrices pourraient bien s'en charger.*

*-- Voulez-vous les tuer? Elles enseignent déjà, à longueur de journée, le programme français, le programme anglais et le catéchisme; vos Sœurs sont épuisées.*

*-- Quant à ça, c'est bien vrai; nous avons 2 vieilles sœurs qui n'ont que l'erre d'aller et malgré tout elles s'attellent à la besogne jusqu'au bout. Et remarquez bien que vos 4 soeurs supplémentaires qui ne reçoivent aucun salaire. Jamais, M. Longchamp, le Manitoba ne pourra reconnaître le dévouement et l'œuvre merveilleuse accomplie par nos couvents. Je vous ai souvent fait l'éloge de nos petites institutrices rurales; elles font des merveilles inouïes. Nos religieuses aussi. Sans les couvents, pensez-vous que nous aurions tant de français et de catéchisme aux grades supérieurs, tant de compositions aux concours littéraires du Bulletin, tant de garçons et de filles pour l'école normale et la précieuse relève des institutrices? Par-dessus tout, pensez-vous que nous aurions ces beaux groupes d'élèves stylés, ces organisations d'Action catholique, ce niveau élevé d'éducation morale et religieuse?*

*-- Mon Père, ce que vous me dites m'éblouit.*

*-- Il y a de quoi! Nos couvents sont une bénédiction pour le Manitoba français. Nos sommes aux prises avec une loi barbare, des adversaires et des "branleux". Ce n'est qu'à force de poigne que nous arrivons à nous hisser au palier culturel. Et qui devons-nous remercier? Si nous n'avions pas nos 235 religieuses dans nos classes, qui comblerait les vides? 48*

Deux points saillants ressortent de cet article. Premièrement, l'œuvre des sœurs représentait un des piliers essentiels à l'œuvre de l'Association d'Education dans le maintien du français et de la religion catholique dans les écoles pour francophones au Manitoba. Leur nombre est important et le nombre d'heures qu'elles consacrent à la tâche est impressionnant. Deuxièmement, les salaires qu'elles recevaient étaient des salaires minimes malgré leurs qualifications.

En plus, plusieurs religieuses travaillaient à des tâches para-scolaires liées indirectement à l'éducation sans recevoir aucune récompense pécuniaire. Ainsi, le maintien de la langue française et de l'éducation catholique dans les écoles pour francophones au Manitoba était en grande partie dû au zèle missionnaire que les religieuses déployaient dans ces écoles. Sans doute ce système répondait au besoin de propager la religion catholique dans les écoles désiré par l'hierarchie et les parents catholiques. En plus, cette situation était acceptable à la majorité des inspecteurs du Ministère qui reconnaissaient dans ces institutrices des femmes dévouées, qui y mettaient plus de temps que l'enseignant moyen. Enfin, cette situation était acceptable également aux commissaires et aux contribuables locaux qui recevaient une éducation compatible avec leurs valeurs religieuses et linguistiques à un prix modique. Mais l'ensemble de cette situation était appelé à changer au cours de cette période.

En 1951, la question de centralisation est toujours d'actualité mais, au cours des années suivantes, cette idée allait se transformer en réalité. En 1956, sur un total de quatre-vingt-huit articles, sept traitent de centralisation scolaire. Les autres sujets qui sont traités avec plus de fréquence sont l'Association d'Education avec seize articles, les écoles confessionnelles avec douze et le financement scolaire avec sept. Les articles qui traitent directement du français en éducation se chiffrent seulement à trois, mais plusieurs articles dans d'autres secteurs abordent la question du français, surtout dans les articles relatifs à l'Association d'Education. Le nombre d'articles d'opinion se situe à quarante-cinq et ceux d'information à quarante-

trois. Il faut souligner que les chroniques hebdomadaires venant du Juniorat de la Sainte Famille et du Collège Saint-Joseph d'Otterburne n'ont pas été incluses avec les articles d'information.

Il serait intéressant de citer un article qui traite de l'enseignement du français dans les écoles élémentaires du Manitoba. On donne des exemples de la situation changeante qui pourrait permettre aux Canadiens-Français d'espérer pour l'avenir:

*A la lumière de deux récentes dépêches, il semble opportun de se demander si le temps n'est pas venu d'élargir les cadres de l'enseignement du français dans les écoles élémentaires du Manitoba.*

*La première nouvelle, publiée par Le Devoir de Montréal, traite de l'enseignement du français dans les écoles élémentaires de l'Etat du Maine, aux Etats-Unis. Dans cet Etat, selon ce rapport, le français est depuis longtemps au programme des "High Schools", mais depuis un an, à la demande du Bureau d'Education, l'enseignement du français a été inauguré dans les écoles publiques élémentaires. L'expérience fut ...*

*La deuxième nouvelle qui touche à ce sujet n'est pas du domaine public, mais elle donne lieu à un commentaire, parce qu'elle confirme un jugement assez général sur l'attitude de la population du Canada sur l'enseignement du français au Canada. Ce que l'Institut canadien d'Opinion publique peut justifier par ses chiffres, les connaisseurs de l'opinion populaire l'ont déjà deviné, à savoir que les deux tiers des citoyens du pays favorisent l'enseignement du français dans les bas grades des écoles élémentaires, comme moyen de promouvoir l'entente entre les deux races fondatrices du Canada.<sup>49</sup>*

On indique cependant que, dans quelques provinces, des recommandations venant des comités consultatifs et des professeurs n'ont pas reçu de suivi à cause de certaines considérations politiques.

La question de la centralisation scolaire est toujours d'actualité.

Le journal, conscient de l'impact d'un tel changement sur la population francophone du Manitoba, offre une position sur le sujet.

*L'importance d'une base économique raisonnable, pour la construction et l'opération d'une école, est reconnue par les experts du fisc. C'est pour cette raison que les contribuables acceptent des formules comme celle de l'école supérieure consolidée et même celle de la grande unité sur le niveau secondaire. A mesure que l'on apprécie davantage l'utilité du "high school" on favorise ces formules qui le rendent possible. Mais en ce qui concerne l'application de cette formule d'organisation à l'administration des écoles élémentaires, les contribuables veulent tenir compte de plusieurs autres facteurs et ils ne sont pas convaincus de la nécessité d'un changement si radical. Ils considèrent peut-être les écoles élémentaires comme des lignes de défense du foyer lui-même, lesquelles certains soi-disant experts n'hésiteraient pas à organiser en grandes unités, comme cela se fait en Russie rurale* <sup>50</sup>

A ce point-ci, la population n'est pas prête à accepter la consolidation à tous les niveaux. On accepterait la consolidation au niveau secondaire, mais pas à l'élémentaire. C'est exactement ce qui va se produire. Duff Roblin qui est cité dans l'article, introduira, au début de son mandat comme premier ministre de la province, un projet de loi qui met sur pied la consolidation au niveau secondaire. Cette loi faisait suite aux recommandations du rapport McFarlane.

En 1961, la question de centralisation scolaire est toujours un sujet de discussion. Cette centralisation à été complétée au niveau secondaire. Les petits districts scolaires commencent à s'unir au niveau élémentaire. Un article traite de la consolidation des districts Allard, Fatima et Mud Falls à l'école du village de Saint-Georges.

Ainsi, la consolidation au niveau élémentaire semble se faire graduellement, de façon volontaire avec l'encouragement des inspecteurs du Ministère.

Le nombre total d'articles augmente sensiblement en 1961. Il passe de quatre-vingt-huit en 1956 à 158 en 1961. Les articles sont répartis sur une multitudes de sujets. Il est évident que c'est une période de changements fondamentaux au système. Les articles discutent des écoles séparées et de leur financement, de l'éducation française et de l'enseignement de la religion, des grandes unités scolaires, du financement de l'éducation en général, du curriculum, de l'Association d'Education, de l'Association des Parents et Maîtres, des commissaires d'écoles, de l'éducation post-secondaire et des professeurs. Ces sujets reçoivent de huit à quinze articles chacun. On retrouve quatre-vingt articles d'information et soixante-dix-huit d'opinion.

Il y a tout de même vingt articles qui abordent la question des écoles séparées. C'est un sujet qui a été soulevé dans le rapport McFarlane ou une des recommandations propose de l'aide aux écoles séparées. Laurent Desjardins et Edmond Préfontaine soulèvent cette question à la législature au cours de cette année. Les membres de la législature sont divisés sur la question. Le membre de Saint-Boniface avance la position des catholiques.<sup>51</sup> Ainsi, la question se discute à nouveau. Cependant ce qui est demandé n'est pas un système parallèle au sein du système public, mais plutôt le financement des écoles catholiques au sein de ce même système. Les adversaires de ce genre de financement craignent qu'une telle reconnaissance pour

les écoles catholiques détruirait le système public en ouvrant la porte à d'autres groupes qui voudraient aussi prendre avantage d'une telle mesure.

La question de langue et de foi demeure toujours très reliée. Dans un discours aux commissaires d'écoles de langue française, Son Excellence Monseigneur Maurice Baudoux, leur présente trois tâches à poursuivre:

*1 Continuer à s'occuper de l'aide aux écoles paroissiales. Nous sommes restés ce que nous sommes, parce que nous sommes entêtés. . . .*

*2. Il ne suffit pas de réclamer le français à partir de la première année à l'école. Il faut le mettre en pratique. Prenez la grosse mesure et non pas la petite. Nous souffrons plus d'une faiblesse de formation que d'une pénurie d'ouvriers. Et ne comptons pas trop sur les gens qui apprennent le français, mais qui n'en n'ont pas l'âme. .*

*3. Il ne faut pas se laisser éblouir par les divisions scolaires. Le programme du département n'est pas idéal. Il y en a qui sont capables de faire le cours classique, cours qui nous est nécessaire, autrement nous ne pourrions pas durer. Envoyons nos garçons et filles les mieux doués au Collège et à l'Académie de Saint-Boniface. Pour nous c'est la voie la plus sûre.<sup>52</sup>*

Ainsi, malgré les nuances, le message est semblable. Il faut lutter pour maintenir les écoles confessionnelles, la langue française et le Collège Saint-Boniface et son cours classique.

La question du français devient de plus en plus importante au cours des années. Le réveil du Québec a donné un nouvel essor aux minorités francophones hors Québec. On peut résumer les revendications des Franco-Manitobains en citant la résolution qui

aborde le sujet dans un mémoire de l'Association des Commissaires Canadiens-français du Manitoba au gouvernement provincial reproduite dans La Liberté et le Patriote:

*ATTENDU QU'AU cours des séances publiques de la Commission Royale McFarlane sur l'Education tous les mémoires concernant l'enseignement de cette langue dans les plus bas grades, et*

*ATTENDU QUE la Commission recommanda que l'enseignement du français soit donné dès le grade un,*

*QU'IL SOIT RESOLU que l'Association des Commissaires canadiens-français des écoles publiques du Manitoba demande au gouvernement d'autoriser l'enseignement du français au grade un dans les écoles publiques du Manitoba.<sup>53</sup>*

Le gouvernement Roblin acquiescera à cette demande en 1963.

En 1966, une augmentation importante a lieu dans le nombre d'articles qui traitent directement d'éducation française. Leur nombre passe de trois en 1961 à vingt-neuf en 1966. Le nombre d'articles qui traitent d'éducation confessionnelle tombe de vingt à dix. Les Franco-Manitobains, conscients des changements d'attitude face au bilinguisme et décelant une ouverture d'esprit dans ce domaine au niveau de la législature manitobaine, ainsi qu'au niveau fédéral, vont exiger l'enseignement en français dans les écoles du Manitoba. Ainsi, la question du français en éducation devient de plus en plus importante pour les Franco-Manitobains. Un bon nombre d'articles traitant de ce sujet seront cités. Un sujet qui retient toujours l'attention est celui de la consolidation scolaire. Le rapport Michener déposé en 1964, avait proposé la centralisation au niveau élémentaire et un projet de loi, le Bill 16, passé en chambre le 27 avril 1966, venait introduire un tel changement. Il y a encore dix-

neuf articles qui touchent aux activités de l'Association d'Education qui fête son jubilé d'Or en 1966. Les autres sujets traités reçoivent cinq articles ou moins sauf pour le sujet langue et foi qui en reçoit quatorze. Ce sont pour la plupart des articles qui traitent de diverses situations à l'extérieur de la province, en Ontario et en Saskatchewan. Il y a quarante articles qui offrent de l'information et quatre-vingt-quatre qui offrent des opinions.

Vu l'importance des changements en ce qui a trait à l'éducation française, quelques articles traitant de ce sujet seront cités. Un article et une lettre à la rédaction nous donnent un aperçu des demandes des Franco-Manitobains en matière d'éducation française. Dans un article intitulé "Le Français au Manitoba," l'auteur Raymond Bernier conclut en indiquant:

*L'on demande souvent aux Canadiens français précisément ce qu'ils veulent. La réponse est simple et claire. Les minorités francophones des provinces anglaises veulent avoir les mêmes privilèges que possède dans Québec la minorité anglophone. Ce qui est valable dans le Québec devrait l'être dans les autres provinces du Canada.<sup>54</sup>*

Dans une lettre à la rédaction provenant de l'abbé M. Denis-Bernier, celui-ci avance une demande très précise:

*Le seul moyen qui nous restait dans le domaine scolaire d'assurer un minimum de connaissance de la langue française chez nos enfants, c'était les quelques miettes tolérées en haut lieu et rendues possibles par la concentration des nôtres en quelques endroits: usage du français dans la conversation, affiches en français, possibilité peut-être pour les petits qui arrivent à l'école de s'adresser en français (puisqu'ils ne savent pas l'anglais)...*

*Le seul moyen de sauver ce qui reste et de progresser peut-être un peu, c'est de pouvoir, légalement, enseigner une autre matière, comme le "Social Studies" en français.<sup>55</sup>*

Ce qu'on demande effectivement, c'est l'enseignement non seulement du français, mais en français. Lorsqu'on demande un système semblable à celui des anglophones du Québec, on va beaucoup plus loin, car on parle maintenant de gestion scolaire. Cependant, dans les deux cas, on s'adresse avant tout à la question de la langue française en éducation et non à la question de système confessionnel catholique.

Après cinquante années, la lutte tirait presque à sa fin. En décembre 1966, le journal se réjouit de la réaction du gouvernement Roblin aux demandes des Franco-Manitobains:

*Parmi les 30 nouvelles mesures législatives que contient le discours du Trône de lundi dernier par le lieutenant-gouverneur R. S. Bowles au tout début de la première session de la 28e législature du Manitoba, se trouve celle qui a trait à autoriser le Français comme langue d'enseignement dans les écoles publiques, selon certaines conditions.*

*Il faut maintenant attendre les prochains développements pour saisir toute la portée de cette courte phrase, mais on est déjà assuré de ceci puisque cet énoncé d'un projet de loi est inclus dans le discours du Trône lui-même et puisqu'il s'agit d'un projet de loi impliquant l'usage de fonds publics (pour manuels, programmes, transport possible d'élèves, etc.) il est évident que M. Duff Roblin premier ministre a obtenu précédemment la double approbation de son cabinet et du caucus conservateur.<sup>56</sup>*

C'est l'annonce du projet de loi 59 qui sera passé en chambre l'année suivante. Ainsi, dans le domaine de l'éducation française, on a un

déblocage important au niveau du système public.

Une autre question importante abordée dans l'échantillon de 1966 est la centralisation des petits districts scolaires au niveau élémentaire. Lors d'un débat qui a eu lieu à Saint-Norbert en janvier 1966, des opposants et des partisans du projet ont fait valoir leurs positions respectives.

*Contre la proposition d'une seule commission de district, on a parlé de perte de l'autonomie locale, de l'augmentation du coût, de la perte possible du caractère ethnique ou religieux de la région, et des problèmes du transport de petits enfants sur de trop longues distances.*

*En faveur, on a parlé d'une plus grande solidarité et force en tout ce qui touche le caractère ethnique, culturel, linguistique, à condition que l'unique division ou district demeure relativement homogène. De meilleurs standards d'éducation, plus d'options, et des surintendants pourraient être offerts par les commissions de division ou de district. 57*

La rédaction présente sa position à la fin de l'article:

*En somme, si l'on pèse bien ce qui s'est dit au cours de cette réunion à St.-Norbert, les raisons favorables à la centralisation semblent d'importance, presque impératives. Le sont-elles suffisamment pour faire éliminer l'autorité du petit district scolaire élémentaire ou paroissial? Cette perte d'autorité locale pourrait-elle vraiment être regrettée ... à cause d'une augmentation des taxes, de la diminution de la vie communautaire, de la mort éventuelle du village? Il est certain que chacun doit peser le pour et le contre attentivement ...<sup>58</sup>*

La question de la qualité de l'éducation tient une place de plus en plus importante dans les revendications des partisans du projet, qui allaient gagner la bataille l'année suivante. On veut toutefois maintenir l'homogénéité linguistique et religieuse au sein des

grandes divisions scolaires. Cette préoccupation avait été garantie en quelque sorte par la Commission des frontières, présidé par le juge Monnin, qui avait dessiné les frontières des nouvelles divisions en 1958.

Ainsi, les articles dans La Liberté et le Patriote préparent les Franco-Manitobains aux changements qui allaient survenir l'année suivante. Un échantillon des articles au sujet de l'éducation parus dans La Liberté et le Patriote en 1967 semblait essentiel à notre étude à cause de l'importance des changements introduits au sein du système public au cours de cette année. Ainsi, en 1967, la marge entre les articles au sujet des écoles confessionnelles et l'éducation française va s'élargir. On retrouve seulement quatre articles qui traitent du premier sujet et vingt-quatre qui touchent le deuxième. La plupart des articles qui sont écrits sur les autres sujets en éducation se rattachent en grande partie à l'éducation française. Le sujet qui suscite le deuxième plus grand nombre d'articles est la centralisation scolaire au niveau élémentaire. Le débat fait rage au cours des trois premiers mois de l'année. C'est pourquoi la grande majorité des articles traitant d'éducation, qui se chiffrent à 143 pour l'année, sont écrits au cours de cette période.

Il y a aussi une vingtaine d'articles qui abordent la question d'éducation post-secondaire. Plusieurs donnent de l'information au sujet de changements qui se produisent au sein du Collège de Saint-Boniface. Par exemple, un de ces articles explique le nouveau programme majeure/mineure du Baccalauréat-ès-Arts, un autre exhorte les laïcs à s'engager plus activement si on veut assurer la

survie du Collège et quelques articles expliquent les nouveaux cours au Collège. Ainsi, on se rend compte que les changements au niveau post-secondaire préoccupent l'hebdomadaire franco-manitobain. On retrouve pour la dernière fois dans notre étude des articles qui traitent de l'Association d'Education. Ils sont au nombre de treize. Plusieurs autres sujets se rapportant à l'éducation sont abordés au cours de l'année.

La question de la loi 59 va susciter plusieurs articles dans le journal. Un premier, en date du 5 janvier, réagit à l'annonce dans le discours du trône du gouvernement Roblin au projet de loi qui permettrait l'enseignement en français:

*Dans les écoles à majorité francophone, on permettrait, paraît-il, d'enseigner une ou plusieurs matières en français.*

*La mesure n'est pas étrangère à l'attitude du parti libéral, parti de l'opposition, qui, à son dernier congrès, a adopté à l'unanimité une résolution en ce sens. D'autre part, l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba a récemment mené campagne, sa 10ème campagne, pour obtenir une reconnaissance accrue du français....*

*On ne sait trop dans quel sentiment verser! Dans l'admiration devant pareil courage? Dans la révolte contre pareille persécution du conquérant qui, depuis 1916, a d'abord interdit par un simple amendement à la loi le français comme langue d'enseignement, puis en vient, après 50 autres années, à peut-être permettre quelques heures d'enseignement en français dans les écoles publiques à majorité francophone...<sup>59</sup>*

La réaction en est une de soulagement, de joie, mais aussi d'amertume en rapport avec ce qu'on qualifie de persécution dans le passé.

Un autre article, en date du 30 mars, vient confirmer l'adoption du projet de loi 59.

*En somme, pour être honnête, c'est un bond de zéro à cinquante pour cent. On répare, d'un coup, cinquante pour cent d'une injustice qui durait depuis plus d'un demi-siècle. . . .*

*Le cinquante pour cent, au niveau élémentaire, ne devrait toutefois être considéré que comme un départ. Au Manitoba, comme dans la plupart des autres provinces à majorité anglaise, l'anglais vous entre par tous les pores de la peau. Vous l'apprenez malgré vous. C'est le français qu'il faut conquérir de haute lutte. Nous ne voulons pas substituer notre jugement à celui de nos compatriotes de cette province, mais, à notre avis, c'est un enseignement à cent pour cent ou presque qu'ils devraient se proposer comme idéal pour toute la durée du cours primaire.<sup>60</sup>*

Comme on peut le constater, malgré la joie qu'engendre cette loi, on considère que ce n'est qu'un début et qu'éventuellement on devrait avoir l'enseignement totalement en français sauf pour un cours d'anglais à tous les niveaux<sup>61</sup>. On reconnaît plus loin dans l'article que la langue française a un statut différent de celles des autres minorités et on ajoute que le parti néo-démocrate appuie la position des conservateurs et serait même prêt à aller plus loin afin de reconnaître les droits en matière d'éducation de la minorité francophone.

La centralisation scolaire est complétée avec le passage du bill 16, en 1966. On décide qu'un référendum aura lieu le 16 mars 1967 dans chacune des divisions scolaires pour permettre au contribuables de décider s'ils veulent que l'administration au niveau divisionnaire englobe aussi le niveau élémentaire. Une polémique se développe de

semaine en semaine entre les partisans et les adversaires de cette mesure. On fait valoir les pour et les contre. Monsieur Raynald Lavack écrit une lettre le 12 janvier 1967 en réponse à un éditorial paru dans La Liberté et le Patriote du 6 octobre 1966. Il fait ressortir certains désavantages d'une telle consolidation, tels que les longs voyages sur les autobus scolaires pour des jeunes à l'élémentaire, les coûts élevés et d'autres éléments.<sup>62</sup> D'autres lettres paraissent dans La Liberté et Le Patriote appuyant le pour et le contre de cette consolidation. La question du français ou de la religion ne rentrait pas tellement en jeu. C'était surtout une opposition entre les villages, à savoir lesquels auraient le bâtiment dans leur localité. Cependant, avec l'appui des associations francophones<sup>63</sup>, le référendum fut gagné dans toutes les divisions scolaires à majorité francophone sauf dans La Montagne qui allait s'y joindre plus tard en 1971.

En 1967, les deux Bills 59 et 16 présentés par le gouvernement Roblin ont retenu l'attention du journal franco-manitobain. En effet, c'était, dans les deux cas, des changements importants au système scolaire manitobain et, dans les deux cas, ils affectaient profondément l'éducation française au Manitoba. C'était effectivement la fin d'une ère et le début d'une nouvelle. La question des écoles confessionnelles passait à l'arrière-plan. De fait, certaines écoles privées deviennent des écoles publiques suite aux nouvelles lois d'éducation; un exemple est l'école de l'Assomption à Transcona. Ainsi, l'éducation française devenait de plus en plus le point de ralliement de la population franco-manitobaine.

L'année 1970 allait apporter d'autres changements dans le domaine de l'éducation française. C'est pourquoi nous avons décidé d'inclure cette année comme échantillon dans notre étude des articles qui traitent d'éducation dans les journaux français du Manitoba. La loi 113 ouvrait les portes à l'éducation française au Manitoba. Ce projet de loi, passé en 1970 par le gouvernement Schreyer, avait été préparé en consultation avec le nouvel organisme politique, la Société Franco-Manitobaine, qui avait remplacé l'Association d'Education en 1968.

Si on examine le nombre d'articles qui traitent d'éducation française en 1970, on se rend vite compte que cette nouvelle loi a suscité beaucoup de réactions et on pourrait ajouter que celles-ci étaient presque toutes favorables. D'un total de 134 articles, cinquante-deux traitent directement d'éducation française et un grand nombre abordent la loi 113. Seulement six articles traitent d'éducation confessionnelle catholique. D'autres sujets qui retiennent l'attention du journal sont l'éducation post-secondaire avec quinze articles et la nouvelle association des professeurs francophones appelée les Educateurs Franco-Manitobains, avec neuf articles. On retrouve vingt-six articles sur divers sujets. Des cent trente-quatre articles que nous avons classifiés, trente-sept présentent de l'information et quatre-vingt-dix-sept offrent des opinions. Les autres sujets reçoivent huit articles ou moins chacun au cours de l'année. Il faut ajouter que la plupart de ces articles se rapportent de façon indirecte à l'éducation pour francophones au Manitoba.

Il faudrait faire état de l'ambiance qui règne à l'époque en ce

qui à trait au bilinguisme au Canada. Un article en date du 18 novembre 1970 nous rapporte les propos de Keith Spicer, Commissaire aux Langues Officielles à l'époque, lors du rallye de la Société Franco-Manitobaine:

*Il aura fallu d'un "Orangiste torontois" (l'expression est de lui) pour venir rappeler aux Franco-Manitobains des vérités vieilles d'au moins soixante ans.*

*Malgré le laisser-aller évident de beaucoup de Franco-Manitobains, M. Spicer n'en croit pas moins que la francophonie soit viable au Manitoba. Il nous en a donné trois raisons. Tout d'abord, noblesse oblige: nous nous devons de rester fidèles à l'héritage et aux traditions reçues. Deuxièmement, nous faisons partie de la communauté francophone mondiale; nous ne pouvons oublier que nous participons "à une des civilisations mondiales les plus répandues et les plus utiles pour le dialogue entre les peuples".*

*Enfin, la troisième raison qui, selon M. Spicer, doit motiver le maintien et l'épanouissement de la vie française au Manitoba et au Canada, c'est que nous devons être à la face du monde un modèle de dialogue intelligent, dans le respect et peut-être l'amitié, entre partenaires à part égale.<sup>64</sup>*

L'attitude officielle aux niveaux provincial et fédéral est favorable aux réformes linguistiques.

La Liberté et le Patriote veut maintenir la position traditionnelle de la langue française, mais dans le nouveau contexte, elle entreprenait une croisade de grande envergure. Elle demande aux gens de Saint-Boniface que ce nouveau rêve devienne une réalité.

*Il faut éviter tout de même de geler le bilinguisme à ce qu'il a été jusqu'ici dans nos écoles et nos centres. Aux francophones donc de décider si, à St.-Boniface et au Canada, l'identité française et la vie en français se*

*limiteront à quelques pièces de théâtre, à quelques airs de boîtes à chansons ou encore à quelques affiches sur les édifices fédéraux! 65*

La mise en application de la loi 113 va permettre un débat au sein de la société franco-manitobaine.

De fait, lors du passage de la loi 113, on peut déceler un ambiance d'euphorie au sein du journal et dans les réactions de chefs de file de la population franco-manitobaine. Dans un article en date du 24 juin 1970, on rapporte les réactions des divers présidents d'organismes:

*Le président de la S.F.M.:*

*C'est une abrogation de la loi de 1916 qui avait banni le français de nos écoles, a affirmée M. Etienne Gaboury, président de la Société Franco-Manitobaine. Voyant dans le projet de loi une "acceptation officielle" du principe du bilinguisme au Manitoba, M. Gaboury a affirmé que c'était là un "événement très important". "L'avenir est enfin remis entre nos mains, a-t-il ajouté. C'est en quelque sorte un défi qui nous est posé à nous-mêmes. A nous d'en assurer le succès..."<sup>66</sup>*

Le président de l'Association de Commissaires de Langue française du Manitoba appuie aussi le projet de loi, utilisant des termes semblables<sup>67</sup>. Le président et le vice-président des Educateurs Franco-manitobains font de même<sup>68</sup>. La réaction est unanime en faveur de cette loi; mais on a certaines réserves quant à son application.

Même avant le passage de la loi, certains ont des réserves au sujet de l'enseignement en français. René-G. Trudeau écrit dans une lettre à la rédaction:

*Je désire que le français soit enseigné dans la division de la Seine. Le cours de français donné actuellement me paraît assez satisfaisant. Il donne une connaissance plus qu'adéquate de la langue parlée et écrite. A part ça, soyons pratique. Du français à 80 ou 100 pour cent pour l'enseignement d'autres sujets, je n'en veux pas. Une parade des griefs pour le passé ou la réclamation des droits actuels ne changeront rien au fait que je reconnais l'anglais comme le langage du commerce au Manitoba. Il est donc évident que je ne suis pas prêt à accepter les décisions prises par d'autres, sans rouspetter.<sup>69</sup>*

Il n'y a pas unanimité au sein de la population franco-manitobaine. Cette situation va transparaître dans des luttes scolaires au cours des années 70.

Il est intéressant de noter cependant que l'intérêt pour l'enseignement en français pour les anglophones commence à se traduire dans des expériences comme celle de St. Lambert à Montréal. Un article en date du 21 octobre signé Allison d'Anglejan et G.R.Tucker de l'Université McGill fait état de cette expérience.<sup>70</sup> Ce sont les débuts des programmes d'immersion. En plus, le rédacteur de La Liberté et le Patriote appui une extension des services en éducation aux autres minorités linguistiques:

*Réjouissons-nous aussi de voir que les Ukrainiens et d'autres groupes ethniques pourront jouir de certains élargissements de la loi en ce domaine des langues d'enseignement. Le Manitoba pourra enfin réaliser cette maturité linguistique et culturelle qu'avaient voulue ses fondateurs.<sup>71</sup>*

En terminant les articles de 1970, une lettre à la rédaction retient l'attention en ce qui a trait à la situation au Collège de Saint-Boniface. Elle est signée Rémi Smith et fait allusion à certains

problèmes au Collège qui empêchent le recrutement de jeunes Franco-Manitobains au cours universitaire:

*Je suis heureux de savoir que le conseil du Collège n'est pas contrôlé par l'archevêché. Mais j'ai l'impression que tout ce qui est acceptable au conseil est acceptable à l'archevêché et ce qui est acceptable à l'archevêché l'est au conseil. Leurs formations et leurs entourages sont trop semblables pour qu'il en soit autrement.*

*Je suis très conscient du fait que le cours classique n'existe plus au Collège mais celui-ci est encore ancré dans une atmosphère de pensée classique qui ne se perd pas assez rapidement pour attirer les jeunes. Les étudiants français sont comme les autres. Ils cherchent une atmosphère vivante, vibrante, chargée d'idées nouvelles, et ce n'est pas au Collège qu'ils la trouveront.<sup>72</sup>*

Malgré les changements qui se sont effectués au Collège de Saint-Boniface, il semble que certains jeunes perçoivent encore cette institution comme étant contrôlée par le clergé. L'auteur de cette lettre ne sent pas que cette institution répond aux besoins de la jeunesse dans une situation moderne.

L'année 1970 apporte aux Franco-Manitobains une loi en éducation qui leur offrait ce qu'ils avaient désiré depuis 1916. Les articles dans La Liberté et Le Patriote reflètent la satisfaction de l'ensemble de la collectivité. Cependant, on retrouve certaines craintes. D'une part, certains craignent que le pourcentage de français serait trop élevé. D'autres ont peur que la loi n'assure pas la mise en place des mécanismes qui permettront de prendre avantage pleinement de cette législation.

En 1971, le nombre d'articles qui traitent d'éducation tombe à quatre-vingt-sept. La tendance des deux derniers échantillons se

maintient. De fait, il y a un seul article qui traite d'éducation confessionnelle catholique ou d'éducation neutre. Cependant, on retrouve vingt-huit articles qui traitent directement d'éducation française, onze des professeurs francophones et de leur organisme, dix des commissaires de langue française et neuf sur l'éducation post-secondaire en français. Il y a quinze articles sur divers sujets en éducation. Les autres sujets traités reçoivent trois articles ou moins.

La question qui se pose dans le domaine de l'éducation française en 1971 est le genre de programme qui devrait être mis en place pour répondre aux besoins des élèves franco-manitobains. Ainsi, la mise en application de la loi 113 crée certains problèmes. Dans La Liberté et Le Patriote du 7 juillet, on décrit les différents programmes qui seraient offerts à Saint-Boniface à l'automne de 1971. Le programme "A" offrirait tous les cours en français sauf pour le cours d'anglais, les cours d'arts ménagers et métiers où l'on ne trouvait pas le matériel nécessaire pour pouvoir enseigner en français. Le programme "B" ou le programme 50/50 offrirait le "Language Arts", les Sciences Naturelles, les Mathématiques, les Arts Ménagers et Métiers en anglais. Le cours de Français et les Sciences Sociales, ainsi que d'autres sujets mineurs tels que l'Hygiène et autres seraient offerts en français. Le programme "C" offrirait tous les cours en anglais sauf pour un cours de français langue seconde et finalement le programme "D" offrirait tous les cours en anglais.<sup>73</sup> Il ne semblait pas y avoir de problèmes avec les programmes "C" et "D". Cependant, un conflit s'est développé entre les partisans des

programmes "B" et "A". Le groupe "B" représentait une minorité vocale et bien organisée.

Dans un mémoire au Ministre de l'Education, le président de l'Association des Commissaires de Langue Française du Manitoba, Fernand Paquin et le président de la S.F.M., Albert Lepage, font connaître la position de leurs organismes qui représentaient sans doute la position de la majorité des Francophones:

*Le premier pas et le plus important dans la mise en application de la loi 113, c'est d'enrayer l'assimilation.*

*Qu'on nous permette de citer la déclaration de principes présentée à la Commission scolaire de Saint-Boniface par le Comité pour la promotion du bilinguisme:*

*Si l'on conserve le statu quo dans les écoles de St.-Boniface c'est une façon très sûre de voir disparaître le français. Les étudiants français et les anglophones vont rester unilingues. Il s'en suit alors que le Canadien français peut y perdre beaucoup plus par le statu quo que son voisin n'a à gagner. Car, si le français continue de s'effriter à St.-Boniface, quelle chance a l'anglophone de jamais devenir bilingue?*

*Néanmoins, plusieurs parents francophones sont d'avis que, pour maintenir leur identité et celle de leurs enfants et pour aider leurs voisins non francophones à devenir bilingues, le minimum de français requis à l'école est le maximum permis par la loi. <sup>74</sup>*

Ainsi, les organismes officiels de la francophonie veulent que l'on enseigne le maximum de français permis par la loi. On exige en plus que les subventions qui arrivent d'Ottawa pour l'enseignement dans la langue de la minorité officielle soit remises en grande partie aux divisions scolaires qui enseignent ces programmes. Les instituteurs, pour leur part, exigent la mise sur pied d'un Institut pédagogique qui préparerait les instituteurs à enseigner dans les

écoles françaises. Ainsi, la question de l'éducation française était presque la seule question qui préoccupait les francophones du Manitoba. La question des écoles confessionnelles ne semblait plus retenir l'attention de l'hebdomadaire franco-manitobain. Le fait qu'un seul article traite de l'aide aux écoles séparés vient confirmer cette constatation.

Tableau 17: Les journaux.

Année	Art.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	N	O	P	Q	R	S	T	
1951	79	15	7	3	-	-	2	8	5	8	3	3	2	9	10	2	-	2	-	-	
1956	88	12	3	3	5	-	3	7	5	7	6	2	1	16	16	1	1	-	-	-	
1961	158	20	1	3	10	-	9	11	14	2	1	1	1	1	26	11	4	-	8	-	16
1966	124	10	1	29	14	-	1	15	5	3	1	1	2	22	19	-	1	-	-	-	
1967	143	4	-	24	-	-	6	22	8	1	20	13	1	19	13	4	2	4	-	2	
1970	134	6	-	52	-	-	1	2	9	-	15	8	7	26	-	5	-	1	-	2	
1971	87	1	-	28	-	-	3	4	11	2	9	10	-	15	-	3	-	-	-	1	
Total	813	68	12	142	29	0	25	69	57	23	65	48	14	133	69	19	3	15	0	21	

## Légende des sujets:

- A. L'éducation catholique confessionnelle et l'enseignement de la religion dans les écoles manitobaines.
- B. L'Etat et l'éducation neutre.
- C. La langue française et l'éducation.
- D. La foi et la langue en éducation.
- E. L'école obligatoire et l'assiduité scolaire.
- F. Le curriculum.
- G. Les structures scolaires au niveau local.
- H. Les professeurs.
- I. Le financement scolaire.
- J. L'éducation post-secondaire.
- K. Les commissaires d'école.
- L. La philosophie de l'éducation.
- N. Divers.
- O. L'association d'éducation.
- P. Les parents et l'éducation.
- Q. Le ministère.
- R. Les élèves.
- S. L'agriculture et l'éducation.
- T. L'association parents et maîtres.

En conclusion, les questions qui sont centrales à cette étude

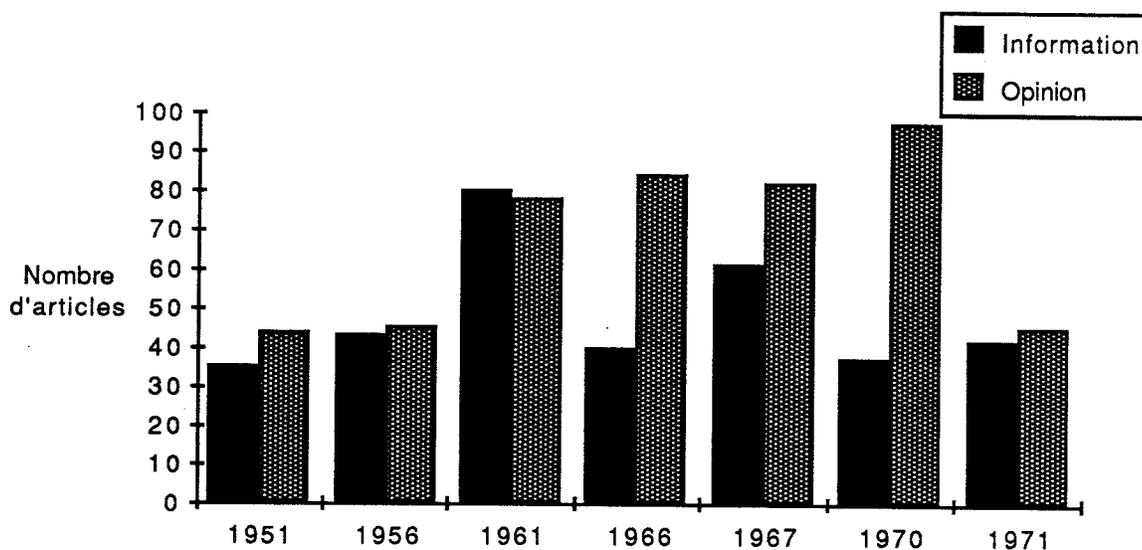
seront posées. Si l'on prend la question des écoles confessionnelles catholiques, il est juste de conclure qu'elle retient encore l'attention du journal franco-manitobain au cours de ces trente dernières années car on lui consacre tout de même un total de soixante-sept articles. Cependant, il faut noter que ces articles se retrouvent surtout au cours des trois premiers échantillons de cette période, de 1951 à 1961. Dans les quatre derniers échantillons de 1966 à 1971, on ne retrouve que vingt-et-un articles qui traitent de ce sujet et, tel que nous l'avons déjà mentionné, un seul article est consacré à ce sujet en 1971. Ainsi, on peut voir un déclin quasi-total de l'importance de ce sujet pour les Franco-Manitobains.

Si on aborde la deuxième hypothèse, on peut conclure que la question de l'éducation française suit une courbe inverse. On retrouve un total de 142 articles qui traitent directement de la question au cours de cette période. Si on prend les trois premiers échantillons de cette période, on ne retrouve que neuf articles qui traitent directement d'éducation française. Cependant, dans les quatre derniers échantillons, on en retrouve 133. Il devient évident que cette question est devenue la question centrale pour les Canadiens-Français dans le secteur de l'éducation.

La question des structures scolaires revêt beaucoup d'importance pour les Franco-Manitobains au cours de cette période car c'est une période qui marque la fin des petits districts scolaires et le début de la centralisation au niveau de grandes unités. Cette nouvelle situation pourrait représenter une perte de contrôle au niveau local pour les Franco-Manitobains. D'un autre côté, une

qualité accrue de l'éducation offerte à leurs enfants fait pencher les Franco-Manitobains en faveur de ces grandes unités pourvu qu'une certaine homogénéité soit maintenue au sein des nouvelles divisions scolaires. Le nombre d'articles indique l'ampleur du débat qui a lieu sur cette question. Ces articles se chiffrent à soixante-douze et ils se situent au cours de la période la plus aiguë de ces changements, c'est-à-dire de 1961 à 1967. Ainsi, la question des structures scolaires est définitivement une question qui préoccupe les Franco-Manitobains au cours de cette période car une adhésion à ce concept pourrait représenter une perte de leur autonomie au niveau local.

Graphique 4: Articles d'information et d'opinion.



L'équilibre entre les articles d'opinion et d'information se maintient pendant cette période. Les articles d'opinion ont tout de même le dessus avec un nombre de 475, tandis que les articles information se

situent à 338. Il faut ajouter que les articles d'information auraient été plus nombreux si on avait ajouté quelques chroniques hebdomadaires venant d'institutions telles que le Collège de Saint-Boniface, le Collège Saint-Joseph d'Otterburne, l'Académie Saint-Joseph et d'autres. Ainsi, les hypothèses que nous avons avancées s'avèrent juste sauf pour celle qui a trait à la question des écoles confessionnelles catholiques qui perd de son importance à la toute fin de cette période.

Les Franco-Manitobains ont maintenant dissocié la question de langue et de foi. Les discussions parmi le groupe se font au sujet du pourcentage d'enseignement en français qu'il devrait y avoir dans les écoles franco-manitobaines. Les demandes des Franco-Manitobains portent maintenant uniquement sur des questions de langue. La transition est presque totale.

## VI. Conclusion

Ce qu'on retrouve dans les quatre secteurs de notre étude au cours de cette période, c'est que pendant les quinze premières années, il y a très peu de changements. Au niveau des statistiques scolaires, il y a une augmentation dans le nombre d'étudiants et dans le nombre d'écoles. On constate aussi l'omniprésence de la religion catholique, par l'entremise des religieuses dans le système scolaire. Cette omniprésence se manifeste aussi dans les manuels scolaires, dans les programmes d'études et dans les examens préparés par

l'Association d'Education; le curriculum est imprégné d'un nationalisme canadien-français et d'une religion moralisatrice.

L'Association d'Education est omniprésente dans le domaine de l'éducation française au Manitoba. Cette omniprésence se retrouve dans les articles de journaux où l'on rapporte de façon très détaillée les actions de l'Association. Au cours de la première partie de cette période, la question d'éducation religieuse et confessionnelle dans les écoles est encore un élément capital des revendications des Franco-Manitobains. De fait, les articles portant sur ces sujets sont encore à la tête de la liste. Ainsi, de 1946 à 1961, les choses semblent demeurer assez stables dans le monde de l'éducation française au Manitoba. Au niveau post-secondaire, cette stabilité est aussi présente.

Mais, à partir de 1961, on peut remarquer le début de changements importants. L'énoncé principal de cette thèse est toujours très valable. Les Canadiens-Français, indépendamment de la situation légale, peuvent offrir à leurs enfants une éducation qui reflète leurs valeurs linguistiques et religieuses au sein du système public. Mais deux changements sont en voie de se produire. D'une part, le système d'éducation se renouvelait avec la consolidation mais, en plus, la société franco-manitobaine était en pleine évolution pour ce qui en était des liens entre la langue, la religion et le domaine de l'éducation. La distinction entre langue et foi en éducation devenait de plus en plus claire.

Au niveau des statistiques scolaires, les débuts de la laïcisation

du corps professoral que nous remarquons en 1961 allaient s'accroître et les laïcs allaient devenir fortement majoritaires en 1966. La consolidation, l'urbanisation, la hausse des salaires des enseignants, les changements au sein de l'Eglise apportés par le Concile du Vatican II, la chute des vocations religieuses allaient tous contribuer à ces changements.

Le curriculum pour les étudiants dans les écoles pour francophones allait aussi changer. Après 1963, le Ministère de l'Education allait jouer un rôle de plus en plus important dans la préparation des programmes de français. En 1967, c'est la fin imminente de l'Association d'Education qui allait être remplacée par la Société Franco-Manitobaine en 1968. Ce nouvel organisme allait jouer un rôle beaucoup plus politique que l'Association d'Education. La mise sur pied de la Section Française en 1971 par le Ministère de l'Education du Manitoba marquait une prise de contrôle par le gouvernement provincial de l'éducation française dans cette province.

Les articles dans La Liberté et Le Patriote reflètent ces changements. En 1966, les articles qui traitent d'éducation française sont les plus nombreux. Les articles qui traitent d'éducation confessionnelle et de religion en éducation vont chuter en nombre et en 1971, on n'en retrouve qu'un seul. Les articles qui traitent d'éducation augmentent et la plupart des articles qui sont rédigés sur des sujets variés tels que les enseignants, les commissaires et autres se rattachent souvent à l'éducation française. En 1971, la question la plus controversée dans La Liberté et Le Patriote porte sur les

différents programmes offerts dans les écoles pour francophones et du pourcentage de français qui devrait être enseigné dans ces écoles.

Au niveau post-secondaire, le changement est complet, les filles vont avoir plein accès au Collège, le programme de Baccalauréat-ès-Arts (majeure et mineure) de l'Université de Manitoba est introduit pour éventuellement remplacer presque totalement l'ancien Baccalauréat-ès-Arts Latin-Philosophie. Le cours classique tire à sa fin. De fait, en 1971, la section secondaire du Collège va s'intégrer au système public. Le Collège de Saint-Boniface allait cependant poursuivre sa mission. Après être passé entre les mains du Diocèse à la suite du départ des Jésuites, il allait être remis entre les mains d'une corporation laïque qui le gère encore aujourd'hui. Les liens avec l'Université du Manitoba demeuraient essentiellement les mêmes.

C'est à la fin de cette période que l'association entre l'église catholique et l'éducation française, qui durait depuis l'arrivée de Mgr Provencher, connaîtra une transformation importante. L'éducation française, revenue sous la tutelle de l'Etat, se laïcise complètement et l'enseignement religieux ne devient qu'un sujet parmi d'autres dans la plupart des écoles pour francophones. Dans quelques écoles francophones, les classes de religion ne seront pas offertes à tous les niveaux. Le curriculum sera de moins en moins imprégné de messages religieux, au point qu'il sera rendu presque totalement profane à la fin des années soixante. C'est la fin d'une ère et le début d'une nouvelle. Cependant, ce qui devient inquiétant pour plusieurs francophones au début des années soixante-dix, est la chute

importante du nombre d'étudiants qui suivent le cours de français langue première. Ce recul allait-il se poursuivre jusqu'à ce qu'il reste seulement une poignée d'élèves dans les classes françaises? Quelle genre de programmes allait-on implanter et à quel pourcentage devait-on enseigner le français? On aurait rapidement répondu à ces questions en 1946, mais il était plus difficile de y répondre en 1971.

<sup>1</sup> A.S.H.S.B., Archives de l'A.E.C.F.M., Carton Grandes Unités Scolaires, Préfontaine, Edmond. Texte d'un discours prononcé en Chambre: Les grandes unités d'administration scolaire au Manitoba. 4 avril 1945, p. 6.

<sup>2</sup> A.S.H.S.B. Fonds de l'A.E.C.F.M., La Grande Unité Scolaire d'Après le Bill 97 et les Règlements. 1946, p. 5.

<sup>3</sup> La liste des écoles a été préparée à partir des listes d'écoles qui ont participé au concours de français de l'Association d'Education parus dans La Liberté et le Patriote.

<sup>4</sup> Les statistiques dans cette section sont tirées des résumés des registres scolaires et parfois des rapports semi-annuels compilés par le Ministère d'Education pour fin de subventions.

<sup>5</sup> Statistique Canada. Recueil des Statistiques chronologiques de l'éducation. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Mai 1978, p.32.

<sup>6</sup> Comité de Recherche sur l'Enseignement du Français, L'Enseignement en Français au Manitoba. (Winnipeg, 1972), p.2.

<sup>7</sup> *Ibid.* p.22.

<sup>8</sup> *Ibid.* p.22.

<sup>9</sup> A.S.H.S.B., Programme d'Etudes françaises. l'A.E.C.F.M.: 1946 - 1948, p. 1

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>11</sup> A.S.H.S.B., Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest. septembre-octobre 1943, p.7.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 7, 9.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>16</sup> A.S.H.S.B., Le Bulletin, Organe de l'Association des Instituteurs de Langue Française du Manitoba. janvier-février 1950, p. 13.

<sup>17</sup> *Ibid.*, novembre-décembre 1950, p. 15.

<sup>18</sup> *Ibid.*, novembre-décembre, 1950, p. 46.

<sup>19</sup> Ministère de l'Instruction publique. Programme des Etudes, Français 6. (Manitoba: 1966), p. 16.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>23</sup> A.S.N.J.M. Programme de Français, Français 100 (10e année). (Winnipeg: Ministère de l'Instruction publique, 1970), p. 14.

- 24 *Ibid.*, p. 14.
- 25 *Ibid.*, p. 20.
- 26 A.S.H.S.B. Examen de français, 10e année, 1951.
- 27 *Ibid.*
- 28 *Ibid.*
- 29 A.S.H.S.B., Examen de français, 10e année, 1951.
- 30 *Ibid.*
- 31 High School Examination Board of Manitoba, Examinations, June 1968, Grade XI Français 205, p. 2.
- 32 *Ibid.*, Français 200, p. 3.
- 33 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1945 - 46.  
p. 3.
- 34 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1957 - 58.  
p. 13.
- 35 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1945 - 46.  
pp. 10 - 12.
- 36 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1960 - 61.  
p. 34.
- 37 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1961 - 62.  
p. 36
- 38 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1962 - 63.  
p. 12.
- 39 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1966 - 67.  
pp. 12 - 13.
- 40 Légal, Roger. L'Evolution du Collège Universitaire de St.-Boniface en 1967 et 1983: Exposé historique et comparaisons des diverses interprétations vis à vis de certains changements survenus. Thèse de Doctorat non-publiée. (Université du Manitoba: 1985), p. 251.
- 41 Le curriculum suivant est tiré des Archives du Collège de Saint-Boniface. Annuaire du Collège St.-Boniface. Année académique 1968-69. pp.14-20.
- |                           |        |  |
|---------------------------|--------|--|
| <i>Biologie</i>           | 71.125 | <i>Biologie B.</i>   |
| <i>Chimie</i>             | 2.120  | <i>Chimie élémentaire et théorique.</i>                      |
| <i>Economie politique</i> | 18.120 | <i>Principes de l'économie politique.</i>                    |
| <i>English</i>            | 4.120  | <i>Representative Literary Works.</i>                        |
|                           | 4.223  | <i>Literature of the Nineteenth and Twentieth Centuries.</i> |
|                           | 4.337  | <i>Shakespeare.</i>  |
|                           | 4.338  | <i>Milton.</i>   |
| <i>Français</i>           | 48.120 | <i>Le théâtre</i>  |
|                           | 48.128 | <i>Préceptes et histoire littéraire.</i>                     |
|                           | 48.227 | <i>Littérature canadienne-française.</i>                     |
|                           | 48.228 | <i>Littérature des XVIIIe et XIXe siècles.</i>               |
|                           | 48.233 | <i>Civilisations française et canadienne-française.</i>      |
|                           | 48.333 | <i>Moralistes, penseurs et littérature contemporaine.</i>    |
|                           | 48.338 | <i>Littérature contemporaine: poésie et</i>                  |

- 
- |                             |        |   |
|-----------------------------|--------|---|
|                             |        | <i>roman.</i>   |
| <b>Géographie</b>           | 53.120 | <i>Introduction à la géographie.</i>                                    |
| <b>Histoire</b>             | 48.124 | <i>Histoire du Canada.</i>  |
|                             | 11.223 | <i>Histoire des Etats-Unis depuis 1607.</i>                             |
|                             | 48.229 | <i>Histoire d'Angleterre depuis 1485.</i>                               |
|                             | 48.230 | <i>Histoire de l'Empire britannique et du Commonwealth depuis 1815.</i> |
|                             | 48.339 | <i>Histoire de France depuis 1500.</i>                                  |
|                             | 48.341 | <i>Histoire du Manitoba.</i>  |
| <b>Latin</b>                | 48.121 | <i>Traductions et analyses d'auteurs.</i>                               |
| <b>Mathématiques</b>        | 13.120 | <i>Calcul.</i>  |
|                             | 13.222 | <i>Calcul.</i>  |
| <b>Philosophie</b>          | 48.123 | <i>Introduction à la philosophie.</i>                                   |
|                             | 48.221 | <i>Histoire de la philosophie.</i>                                      |
|                             | 48.240 | <i>Métaphysique. (Ontologie, Cosmologie, Théodicée).</i>                |
|                             | 48.331 | <i>Histoire de la philosophie.</i>                                      |
|                             | 48.337 | <i>Histoire de la philosophie.</i>                                      |
|                             | 48.340 | <i>Morale.</i>  |
| <b>Physique</b>             | 16.120 | <i>Mécanique et électricité.</i>  |
| <b>Psychologie</b>          | 17.120 | <i>Introduction à la psychologie.</i>                                   |
| <b>Science politique</b>    | 48.124 | <i>Science Politique</i>  |
| <b>Sciences religieuses</b> | 48.126 | <i>Introduction à la doctrine chrétienne.</i>                           |
|                             | 48.222 | <i>Ancien Testament.</i>  |
|                             | 48.232 | <i>Psychologie de la religion.</i>                                      |
|                             | 48.332 | <i>Nouveau Testament.</i>   |
| <b>Sociologie</b>           | 48.125 | <i>Introduction à la sociologie.</i>                                    |
|                             | 48.226 | <i>Stratification sociale et groupes complexes.</i>                     |
|                             | 48.336 | <i>Problèmes sociaux.</i>   |
- 42 A.S.N.J.M., Collège St.-Joseph, St.-Boniface, Manitoba sous la direction des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Années scolaires 1936 - 46. p. 9.
- 43 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1963 - 64. p. 31.
- 44 Les statistiques pour cette section seront tirés des annuaires du Collège de 1946 à 1971.
- 45 A.C.S.B. Annuaire du Collège de St.-Boniface. Année académique 1963 - 64. p. 31.
- 46 "La Religion dans l'Education." La Liberté et le Patriote. 13 avril, p. 5.
- 47 "En Visitant dans les Ecoles." La Liberté et Le Patriote. 11 mai 1951, p. 3.
- 48 *Ibid.*, p. 3.
- 49 "L'Enseignement du Français dans nos écoles élémentaires." La Liberté et Le Patriote. 17 août 1956, p. 3.
- 50 "Le débat sur les grandes unités scolaires." La Liberté et Le Patriote, 17 mars, 1956, p.3.
- 51 "Deux discours majeurs à la législature au sujet de l'aide aux écoles paroissiales." La Liberté et Le Patriote. 3 mars 1961, p. 1.
- 52 "Trois consignes de son excellence Mgr Baudoux aux commissaires d'écoles

de langue française." La Liberté et Le Patriote. 1 décembre 1961, p. 1.

53 "Mémoire présenté au gouvernement du Manitoba par l'Association des commissaires canadiens-français." La Liberté et Le Patriote. 13 janvier 1961, p. 1.

54 "Le Français au Manitoba." La Liberté et Le Patriote. 21 avril 1966, p. 6.

55 "Lettre Ouverte aux Franco-Manitobains." La Liberté et Le Patriote. 31 mars 1966, p. 1.

56 "Le Français Langue d'Enseignement." La Liberté et Le Patriote. 8 décembre 1966, p. 1.

57 "A St.-Norbert on pèse le Pour et le Contre D'une Seule Administration Scolaire Centrale." La Liberté et Le Patriote. 9 janvier 1966, p. 7.

58 *Ibid.*

59 "La Langue Française au Manitoba." La Liberté et Le Patriote. 5 janvier 1967, p. 3.

60 "Le Français Fait Vu Faire." La Liberté et Le Patriote. 30 mars 1967, p. 2.

61 L'article fait aussi allusion aux ambitions de M. Roblin au niveau fédéral:

*M. Roblin, inutile de le dire, démontre, en ce faisant, qu'il a vraiment la stature d'un grand homme politique canadien. S'il allait se présenter, dans quelques mois, à la direction du parti conservateur fédéral, ses chances de recevoir un large appui du Canada français seraient sûrement excellentes.*<sup>60</sup> ("Le Français Fait Vu Faire", La Liberté et le Patriote, 30 mars 1967, p.2.

Sans doute que ceci aurait été une motivation additionnelle pour faire passer cette loi.

62

*Et puis sait-on ce que c'est pour un jeune enfant de partir le matin à huit heures (parfois avant) pour aller attendre l'autobus, à la pluie, au vent, dans la neige, à des températures de quinze, vingt, trente sous zéro?... partir sur des chemins remplis de neige ou de boue, pour ne revenir que le soir vers cinq heures? ... au point que les parents doivent faire coucher ces enfants fatigués si l'on veut qu'ils aient le goût de souper, puis faire les devoirs et étudier leurs leçons. Combien d'adultes résisteraient à un pareil régime? Venez donc, et avec vos enfants, pour une semaine, un mois, une année ... et vous vous demanderez si nous n'avons pas raison d'être inquiets et de douter que ce soit là un progrès."*Tribune Libre, Raynald Lavack." La Liberté et le Patriote. 12 janvier 1967, p. 2.

63 Les organismes franco-manitobains appuyèrent la consolidation. Les présidents de l'Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française du Manitoba et l'Association d'Education M.M. F.P. Doyle et M. Gauthier ont signé une série d'articles qui vantaient les valeurs du Bill 16. Leur position pourrait se résumer somme suit:

*Quand on réalise qu'au Manitoba, il y a encore 1,400 commissions scolaires, on constate qu'une planification des services scolaires exigeait une réforme importante. Le bill 16 créera les rouages nécessaires à la réforme et au progrès de l'éducation au Manitoba.*<sup>62</sup> "Bill 16 et Référendum du 10 mars." La

---

Liberté et Le Patriote. 9 février 1967, p. 2.

64 "Un rapport tout à fait opportun." La Liberté et le Patriote. 18 novembre 1970, p. 4.

65 *Ibid.*, p. 4.

66 "Le Français et l'anglais sur un pied d'égalité comme langue d'enseignement dans les écoles." La Liberté et le Patriote. 24 juin 1970, p. 1.

67 *le projet de loi mérite l'appui de tous les Franco-Manitobains et des Anglophones intéressés au développement du Manitoba et du Canada comme pays bilingue, a ajouté M. Paquin. Mais pour mettre le Bill 113 en pratique, continua-t-il, il faudra de la patience et de la collaboration à tous les niveaux, entre parents, commissaires et enseignants". Il a également souligné l'importance de tenir compte du coût de ce programme. La population ne pourrait en porter seule le fardeau.*

*Ibid.*, p. 1.

68 *Le gouvernement manitobain mérite nos félicitations, ont affirmé MM. Fréchette et Baril dans une déclaration conjointe. Cet amendement reconnaît l'utilisation du français comme langue d'enseignement et établit sans équivoque le principe d'égalité des deux langues officielles en ce qui a trait à l'enseignement.*

*Ibid.*, p. 1.

69 "Tribune Libre, Au sujet de la langue d'enseignement." La Liberté et le Patriote. 11 mai 1970, p. 3.

70 "The St.Lambert program of home-school language switch." La Liberté et le Patriote 21 octobre 1970, p.2.

71 "Deux attitudes du Gouvernement Schreyer." La Liberté et le Patriote. 18 mars 1970, p. 2.

72 "Reparlons du Collège." La Liberté et le Patriote. 18 novembre 1970, p. 6.

73 "Un Mémoire du Ministre de l'Education." La Liberté et Le Patriote. 7 juillet 1971, p. 6.

74 "Un Mémoire au Ministre de l'Education et de la Jeunesse." La Liberté et le Patriote. 10 février 1971, p. 5.

## Chapitre 7: Conclusion

Les deux éléments perçus comme indispensables par les Franco-Manitobains pour leur survie en tant que collectivité distincte au cours des cent années que nous avons étudiées étaient leur langue et leur religion. La séparation de ces deux fondements de la communauté franco-manitobaine allait se réaliser à la fin de cette période. Cependant, pour la grande majorité des cent années étudiées, les chefs de la minorité francophone, aussi bien laïcs que cléricaux, ont encouragé le maintien d'une société essentiellement rurale, agricole, française et catholique. Le système d'éducation était l'outil principal pour la perpétuation de ces valeurs. Les Franco-Manitobains ont fonctionné au sein de ce système qu'ils avaient aidé à créer, mais qui, par la suite, avait été modifié pour les exclure. Ils l'ont tout de même manipulé pour en tirer profit. Munie d'un zèle missionnaire face aux interdictions gouvernementales, cette minorité a su maintenir ce qu'elle appelait son "identité", malgré les forces qui s'acharnaient à l'intégrer à une société homogène et anglaise, c'est-à-dire manitobaine.

L'objectif de cette thèse était donc de démontrer que malgré les nombreux changements apportés au système d'éducation du Manitoba au cours des cent années de 1871 à 1971, dont certains avaient pour but d'éliminer le système catholique et de mettre fin à l'utilisation de la langue française dans les écoles manitobaines, les Franco-Manitobains ont su s'intégrer au sein du système public manitobain tout en s'assurant d'offrir à leurs enfants, dans la mesure

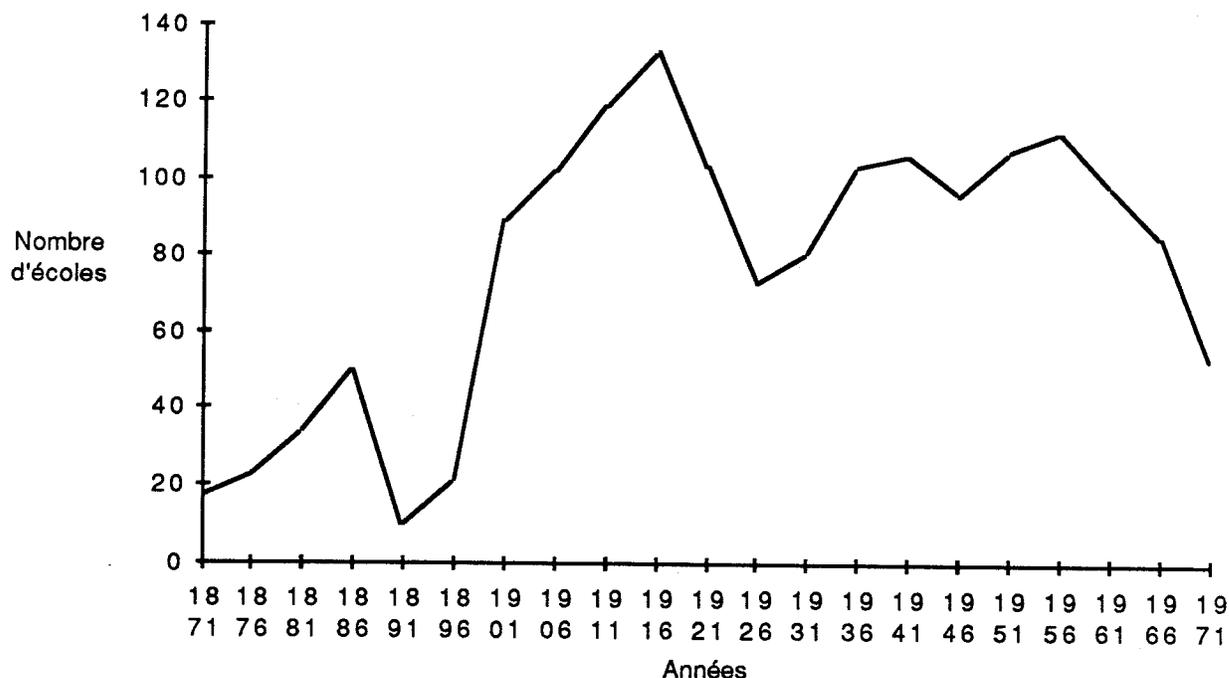
du possible, ce qu'ils avaient à coeur, c'est-à-dire une éducation catholique et française.

La question fut abordée en avançant une série d'hypothèses dans quatre secteurs de l'éducation pour francophones au Manitoba. La vérification de ces hypothèses nous a permis de tirer certaines conclusions à la fin de chaque période de temps étudiée et de reconnaître certains patrons qui semblaient se développer. Il nous fut aussi possible de confirmer, dans la majorité des cas, la thèse centrale de cette étude. Maintenant, il nous reste à reprendre cet exercice pour l'ensemble de la période.

Si on examine le graphique pour l'ensemble des écoles pour francophones, certains patrons sautent aux yeux. De 1871 à 1886, le nombre d'écoles augmente. La crise de 1890 met fin à cette montée. Cependant, dès 1896, il y a une augmentation du creux de 1891 qui allait se poursuivre jusqu'en 1916. La montée la plus spectaculaire à lieu entre 1896 et 1901, suite à l'accord Laurier-Greenway. Il est évident que les écoles franco-manitobaines ont réintégré le système public en masse. La montée constante qui suit est parallèle à l'augmentation provinciale et va atteindre son sommet en 1916. Pour l'année 1921, il fut impossible de donner un portrait juste. Si on continuait avec la liste de 1916 et on ajoutait les quelques nouvelles écoles pour francophones ouvertes au cours de cette période, il y aurait eu une augmentation. Cependant, il n'est peut-être pas juste d'utiliser ces statistiques, car un certain nombre d'écoles considérées bilingues en 1916 n'enseignait sans doute plus le français langue première en 1921. Pour ce qui est du graphique,

nous avons simplement coupé une ligne de 1916 à 1926, passant par 1921.

Graphique 5: Nombre d'écoles françaises.



Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

En 1926, nous avons une meilleure vue de la situation lorsqu'on utilise la liste des écoles qui ont participé aux examens de l'Association d'Education. Il y a eu une chute importante du nombre d'écoles que nous considérons comme faisant partie du réseau d'écoles pour francophones dans le système public. Par la suite, le nombre d'écoles dans ce réseau va continuer à augmenter jusqu'en 1956, sauf pour une chute légère au cours de la guerre, qui s'explique par une diminution légère dans le nombre d'étudiants dans le réseau de l'Association qui va occasionner la fermeture de quelques écoles. On peut aussi observer cette même tendance au

niveau de la province.

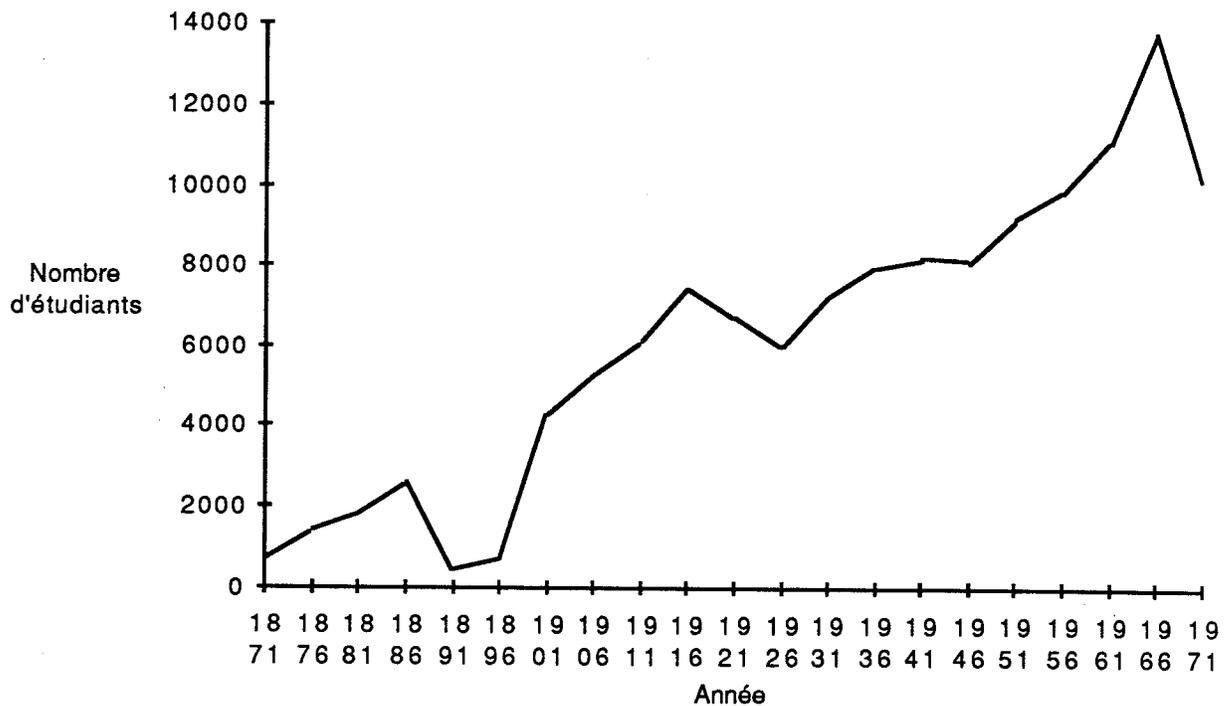
En 1961, on voit les effets de la consolidation au niveau secondaire et le début de la consolidation au niveau élémentaire. Le nombre d'écoles va diminuer drastiquement et ce mouvement va continuer après la consolidation au niveau élémentaire en 1967. Le nombre d'écoles va chuter à un niveau inférieur à celui de 1916. Cependant, cette situation ne reflète pas un déclin dans le nombre d'étudiants, mais indique plutôt qu'il y a plus d'élèves dans moins d'écoles. Ainsi, on peut conclure que, sauf pour les deux périodes de crise linguistique, la deuxième grande guerre et la période de consolidation de la fin des années cinquante et des années soixante, le nombre d'écoles pour francophones a connu une augmentation assez constante, ce qui veut dire que le nombre d'élèves allait aussi augmenter.

Cette observation nous conduit aux prochaines statistiques qui seront analysées, c'est-à-dire celles concernant la population estudiantine dans les écoles pour Francophones. Les courbes sont presque identiques à celles de l'ensemble des écoles pour francophones de la province. Lorsque le nombre d'écoles augmente, le nombre d'étudiants augmente. Ce parallèle va être rompu à la fin des années cinquante et au cours des années soixante lorsque le nombre d'écoles va diminuer drastiquement et le nombre d'élèves va continuer à augmenter.

Si l'on compare avec le nombre total d'étudiants au Manitoba, les courbes se ressemblent beaucoup. Cependant, on peut remarquer

le départ des étudiants francophones du système public en 1891 et en 1896. Il faut aussi noter la différence en 1921 et en 1926, qui s'explique par la loi de 1916.

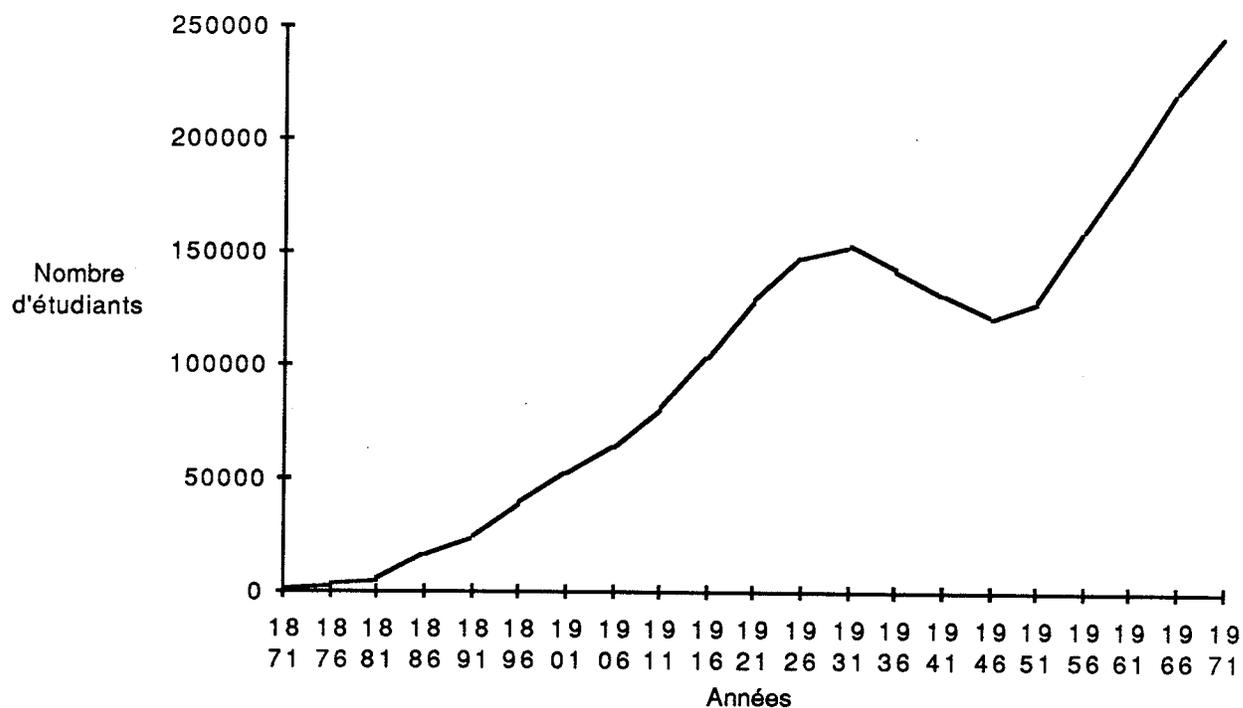
Graphique 6: Nombre d'étudiants francophones



Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

En plus, on peut remarquer que le déclin dans le nombre d'étudiants que l'on retrouve au niveau de la province au cours des dix années, de 1936 à 1946, n'est pas aussi marqué chez les étudiants dans les écoles pour francophones.

Graphique 7: Nombre d'étudiants manitobains



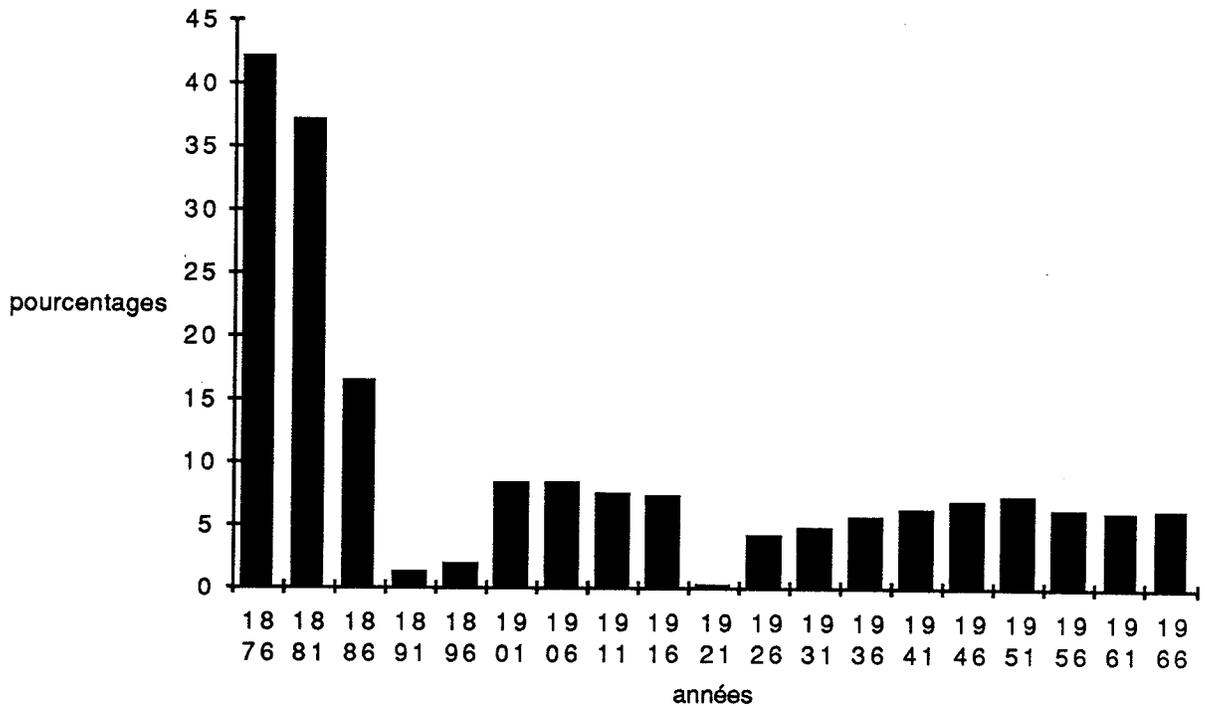
Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

Cette situation pourrait sans doute s'expliquer par le fait que les garçons des écoles pour francophones quittent l'école très tôt et que le recrutement militaire n'affecte presque pas les statistiques des étudiants dans les écoles pour francophones de la même façon que celles des écoles anglaises. Ceci pourrait aussi vouloir dire qu'on retrouve moins de volontaires pour les forces armées venant des écoles francophones.

On peut aussi conclure que le nombre d'élèves dans les écoles pour francophones, sauf pour la période de 1890 à 1896, a toujours représenté au moins 3% de la population estudiantine de la province. Le nombre d'étudiants francophones a aussi augmenté de façon

constante au cours de ces cent années, sauf pour des reculs importants suite aux lois néfastes de 1890 et 1916 et un recul en 1946 et en 1971.

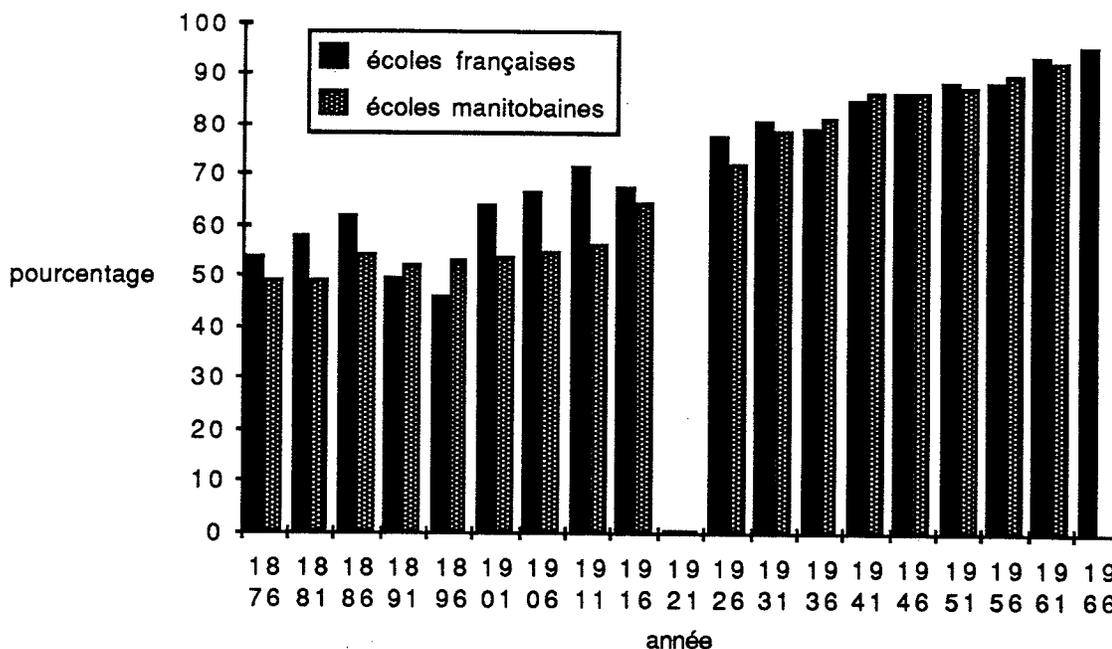
Graphique 8: Etudiants français en pourcentage du nombre d'étudiants manitobains



Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, les élèves francophones sont dans la majorité des cas au-dessus de la moyenne provinciale ou, à quelques reprises, un peu au-dessous. La seule différence significative se retrouve en 1896, où les francophones sont à quelques points de pourcentage au dessous de la moyenne. Ainsi, on peut conclure que l'hypothèse proposée, qui veut que le taux d'assiduité pour les élèves dans les écoles pour francophones était comparable ou plus élevé que celui de la moyenne de la province, s'avère juste.

Graphique 9: Assiduité

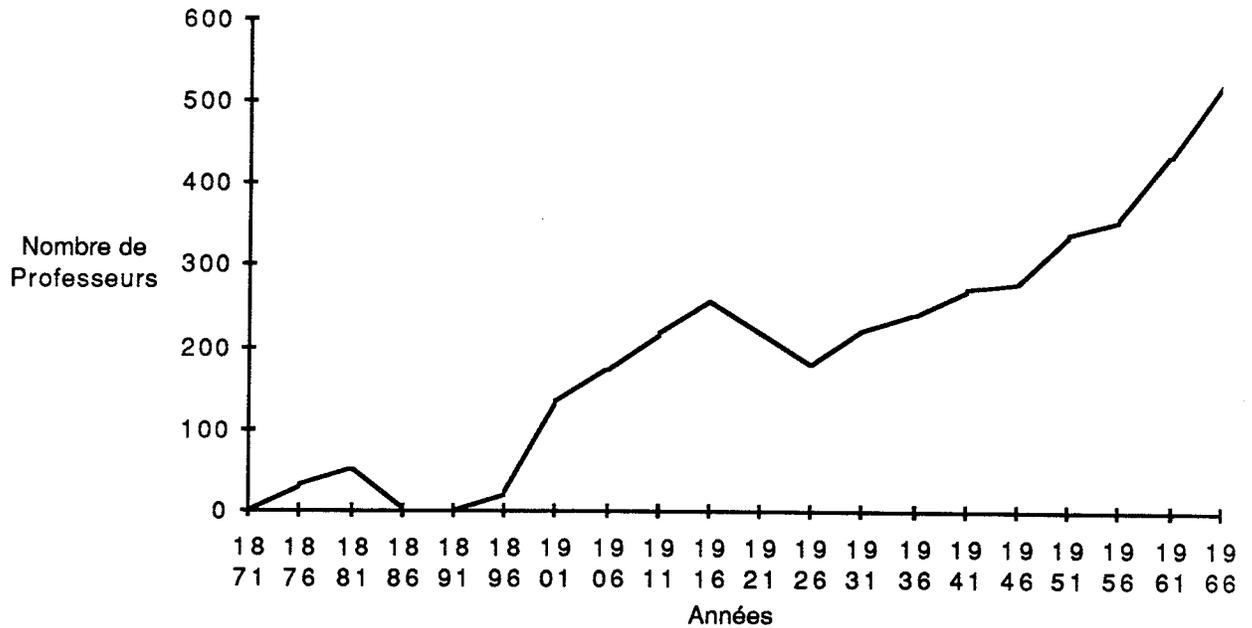


Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921. Les statistiques provinciales ne sont pas disponibles pour 1966.

Les conclusions pour la section des étudiants, sont que les hypothèses avancées ont été confirmées, à quelques exceptions près.

Pour ce qui est des enseignants, la courbe du graphique pour l'ensemble de ce groupe est presque identique à celle des élèves. Ainsi, le nombre d'enseignants augmente de façon constante, sauf pour les deux périodes de crise linguistique, au cours de ces cent années. Cependant, la composition du corps professoral dans les écoles pour francophones va varier considérablement pendant ce temps. Le nombre de religieuses enseignantes a toujours été très élevé par rapport au total des enseignants dans les écoles pour francophones.

Graphique 10: Enseignants francophones

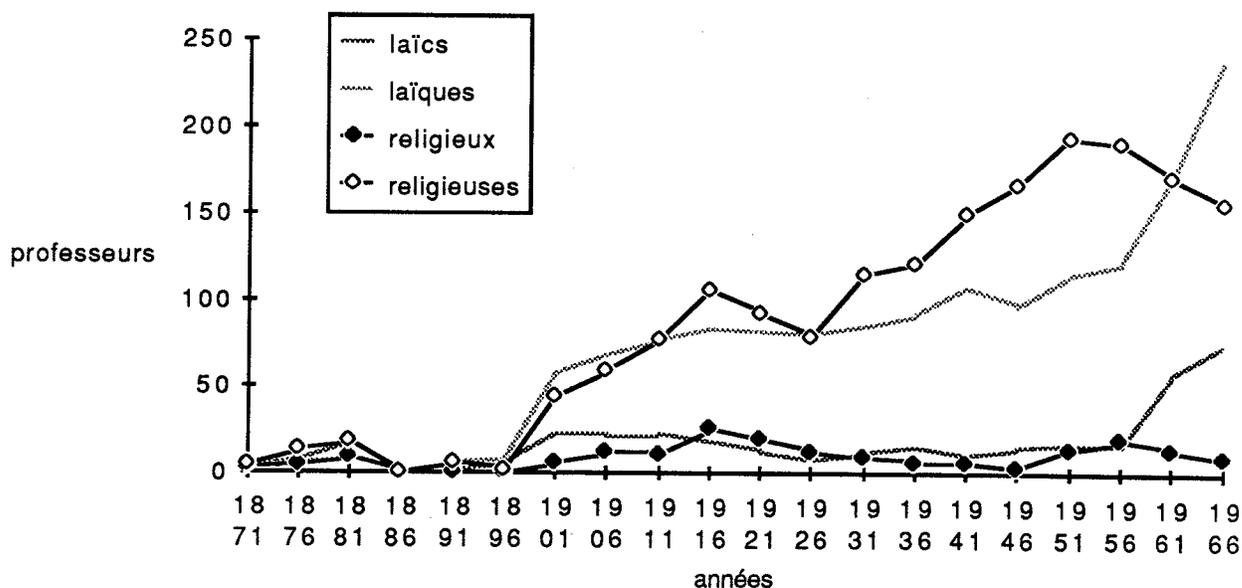


Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

Le nombre d'hommes et de femmes laïcs qui enseignent dans le système confessionnel au cours de la première période est très élevé, surtout dans les écoles rurales. De fait, dans un échantillon (1880-1881), leur nombre dépasse celui des religieuses et des religieux combinés. Il est quelque peu ironique de constater qu'après la mise sur pied du système scolaire non-confessionnel, le nombre de religieuses va continuer à augmenter constamment pour plafonner au cours des années cinquante. A partir du début des 1900, elles forment un bon pourcentage du corps professoral dans les écoles pour francophones. Cependant, contrairement à certains mythes, elles ne représentent pas la grande majorité des enseignants au

début du siècle. Les femmes laïques sont les plus importantes en fait de nombre pendant une quinzaine d'années.

Graphique 11: Etat civil et sexe des enseignants francophones



Les statistiques ne sont pas disponibles pour 1921.

C'est seulement en 1916 que ces religieuses dépasseront les femmes laïques en fait de nombre chez les enseignants oeuvrant dans les écoles pour francophones. Les religieuses maintiendront cette supériorité numérique jusqu'au début des années soixante. Cette situation sera suivie d'une laicisation rapide du corps enseignant dans les écoles pour francophones. Pour ce qui est des hommes dans l'enseignement pour francophones, on les retrouve en assez grand nombre dans la première période. Les hommes laïcs forment un pourcentage assez important du total des enseignants dans les écoles

pour francophones en 1880-1881. Par la suite, les hommes laïcs et les religieux ne représentent qu'un petit pourcentage du total du corps professoral dans les écoles pour francophones, souvent à moins de 10%. C'est seulement à la fin des années cinquante, avec la consolidation et la remontée des salaires, que les hommes laïcs vont se ruer en nombre important sur l'enseignement. Ainsi, les hypothèses que nous avons avancées, en ce qui a trait aux enseignants dans leur ensemble, ont été confirmées par les statistiques recueillies. Il est juste de conclure que la grande majorité des professeurs dans les écoles pour francophones au cours de cette période étaient des femmes. Ces femmes étaient en grande partie des religieuses, bien que le nombre de femmes laïques soit très important au cours de toute la période, mais plus particulièrement au début du siècle et à la fin de la période de cent ans, où l'on connaît le début d'une laïcisation quasi totale des écoles pour francophones.

La dernière hypothèse qui avance que les professeurs dans les écoles pour francophones sont bien qualifiés s'avère juste aussi. Sauf pour quelques exceptions dans les échantillons au début du siècle, le nombre de professeurs sous permis est assez minime. Au cours des années soixante, en raison d'une demande accrue pour des enseignants dans les écoles pour francophones aussi bien que dans les écoles pour anglophones, plusieurs personnes vont enseigner avec un premier degré, tout en suivant des cours d'été en éducation afin d'obtenir leur certificat. Le nombre d'enseignants sous permis augmente en 1966, mais c'est une situation exceptionnelle pour

l'ensemble de la province. Au cours des cent années étudiées, la grande majorité des professeurs dans les écoles pour francophones sont dûment qualifiés.

Ainsi, les hypothèses avancées et vérifiées à l'aide des statistiques scolaires se sont avérées justes pour l'ensemble de la période dans la majorité des cas.

Dans la deuxième section, qui traite du curriculum, les hypothèses que nous avons avancées s'avèrent justes. Tout au cours des années que nous avons étudiées, le programme de français offert aux étudiants dans les écoles est imprégné de connotations religieuses. On retrouve souvent des références à Dieu, ou à d'autres aspects de la religion catholique, dans les manuels scolaires, les livres d'exercices, aussi bien que dans les examens. De fait, la plupart des manuels scolaires étaient préparés par des communautés religieuses tels que les Clercs de Saint-Viateur, les Frères des Ecoles Chrétiennes, ou autres. En plus, le programme ne varie pas énormément au cours de ces cents années. Les classiques sont étudiés en littérature et beaucoup d'accent est placé sur le français écrit, plus précisément sur la grammaire et l'orthographe. Cette situation était appelée à changer et, à la fin des années soixante avec la prise en main du curriculum par le Ministère de l'Education, les programmes d'étude allaient voir l'élément religieux céder la place au profane. La laïcisation du personnel enseignant et la participation de ces nouveaux arrivés sur des comités qui aidaient à préparer des programmes d'études allaient hâter cette transition. Cependant, sauf pour ces changements de dernière heure, il devient évident que les

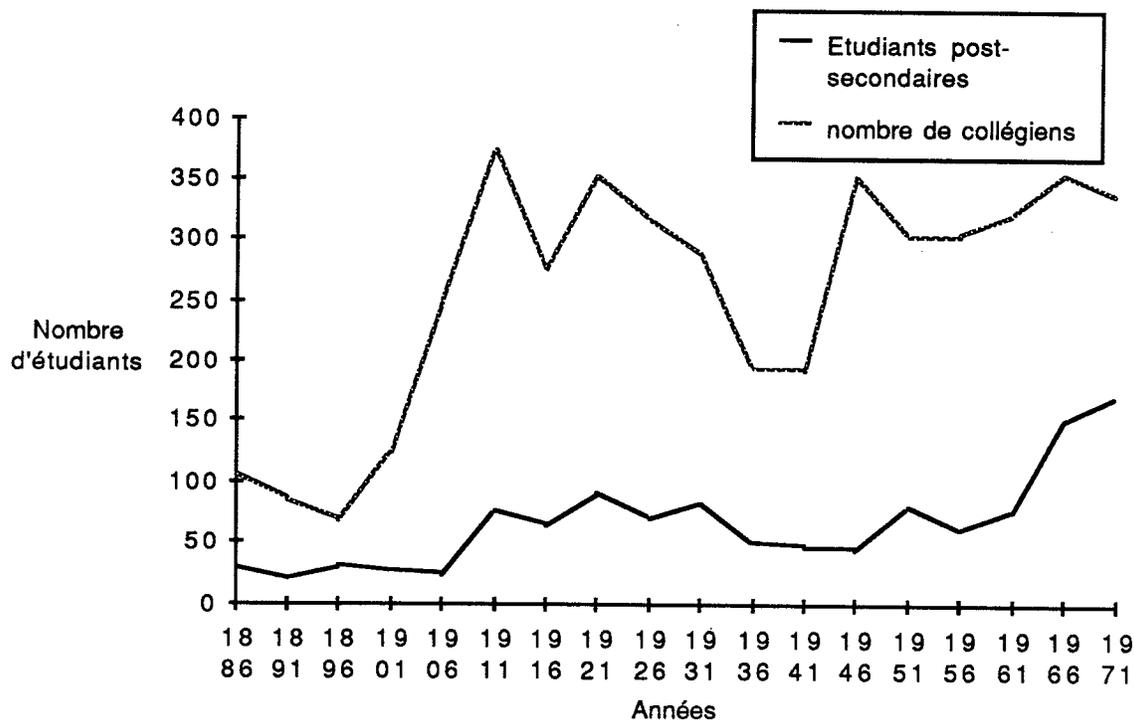
hypothèses avancées en ce qui a trait au curriculum sont des plus justes. Il est vrai qu'on retrouve des références à la religion dans le programme de français offert aux élèves dans les écoles pour francophones tout au cours de cette période. Il est aussi vrai que le programme d'études pour le cours français ne change pas sensiblement pendant ces cent ans, en ce qui a trait aux objectifs et au genre de contenu proposé. La catéchèse et l'histoire de l'Eglise tiennent une place prédominante au sein du curriculum enseigné dans les écoles pour francophones au cours de ces cent ans.

Dans la troisième partie, qui traite d'éducation post-secondaire, les statistiques démontrent que les courants sont beaucoup moins consistants que dans les autres secteurs. Le nombre total d'étudiants au Collège de Saint-Boniface va varier énormément d'une période à l'autre.

Il y aura une montée après les crises de 1890 et 1896 qui continuera jusqu'en 1911. Au cours de la première Grande Guerre, il y a un déclin marqué suivi d'une reprise au début des années vingt. Une chute constante commence à partir de 1926, due sans doute à l'ouverture du collège catholique anglais de St. Paul's. Ce déclin dans les inscriptions va s'accroître au cours de la Grande Crise économique pour connaître un rebondissement spectaculaire en 1946, suivi d'une légère chute. De 1956 à 1966, l'accroissement est léger mais constant. En 1971, le nombre d'étudiants, au total, connaît un déclin. Cette perte a lieu au niveau secondaire. Elle est surtout due à la construction de nouvelles écoles secondaires en milieux ruraux, à la reconnaissance du français comme langue

d'enseignement dans les écoles du système public et à la réintégration du Collège secondaire de Saint-Boniface au sein du système public.

Graphique 12: Les étudiants au Collège de Saint-Boniface



Pour ce qui est des étudiants au niveau post-secondaire, la courbe au cours des cent années est à peu près identique à celle de la population estudiantine totale du Collège. Souvent, les changements d'un échantillon à l'autre se font ressentir dans l'échantillon suivant au niveau post-secondaire. Il y a toutefois une différence assez marquée en 1966. Le Collège de Saint-Boniface reçoit alors au niveau universitaire des étudiants et des étudiantes venant du système public. La clientèle post-secondaire augmente de façon dramatique et continue cette croissance en 1971, tandis que le

nombre d'étudiants au secondaire diminue.

Ainsi, si on pose la première hypothèse, qui veut que le nombre d'étudiants post-secondaires augmente de façon constante au cours des cent années étudiées, les statistiques indiquent au contraire qu'il y a des hauts et des bas. Il y a une période de maintien de 1886 à 1906, suivie d'une hausse en 1906, suivie d'une période de maintien jusqu'en 1931, puis d'une baisse remarquable de 1936 à 1946. La période d'après-guerre annonce un avenir reluisant pour le Collège de Saint-Boniface. Sauf pour un léger recul en 1956, la montée est constante et même spectaculaire en 1966 et 1971. De fait, de 1906 à 1961, le nombre d'étudiants est assez constant; c'est seulement par la suite que l'explosion a lieu, due en grande partie à l'ouverture des portes du Collège, au niveau post-secondaire, aux femmes, en particulier, et aux jeunes, en général, gradués du système public, tel que nous l'avons déjà indiqué. C'était, en quelque sorte, une démocratisation du système.

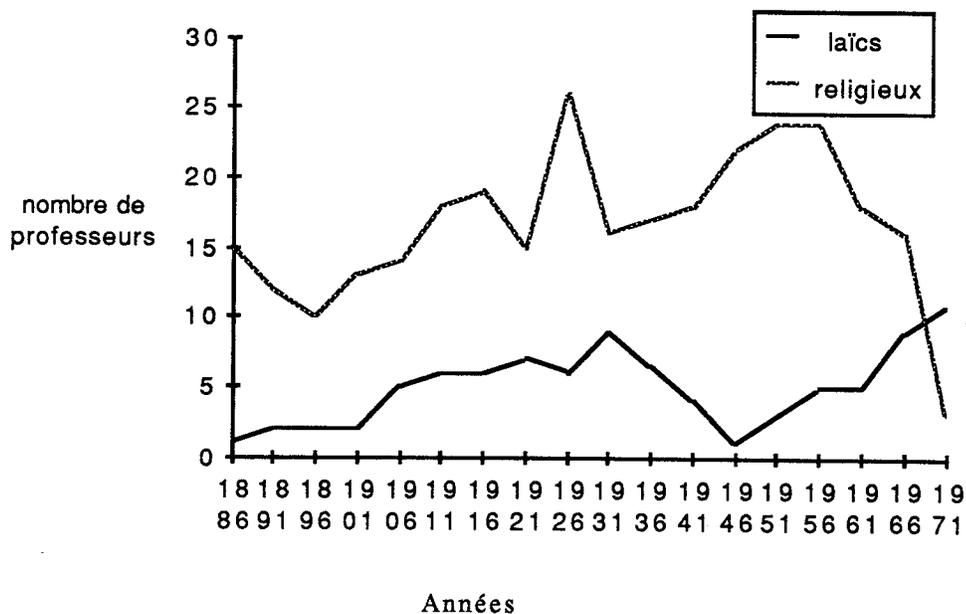
Pour ce qui est de la deuxième hypothèse, elle se confirme amplement avec les statistiques que nous avons recueillies. Les étudiants du Collège de Saint-Boniface vont être en grande partie des Franco-Manitobains. Toutefois, au début du siècle, le nombre d'étudiants venant de l'extérieur est supérieur à 30%. Ces jeunes hommes venaient de plusieurs provinces canadiennes et de certains états américains. Cependant, le nombre allait diminuer au cours des années vingt et trente. La grande majorité des étudiants hors-province venaient de la Saskatchewan ou de l'Alberta.

La troisième hypothèse, qui avance que l'éducation post-secondaire pour les femmes va être limitée avant les années quarante va s'avérer, en partie, fausse. De fait, en 1882, une école normale est ouverte par les Soeurs Grises qui permettra aux jeunes filles de suivre des cours de pédagogie. Elles seront assistées par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, qui ouvriront une deuxième école normale en 1888. Au début, il y aura qu'une étudiante, pour arriver à vingt-sept en 1887-88 et se maintenir aux environs de ce chiffre pour les deux années suivantes, si l'on compte les deux écoles normales. Ainsi, on peut conclure qu'à cette époque il y aura une éducation post-secondaire offerte aux Franco-Manitobaines. Après l'accord Laurier-Greenway, il y aura la mise sur pied d'une autre école normale qui va être fréquentée en grand partie par des femmes. Encore une fois de 1899 à 1916, il y aura un débouché au niveau post-secondaire pour les femmes. Par la suite, des cours d'arts commencés en 1936 à l'Académie Saint-Joseph vont graduellement se multiplier pour permettre aux étudiantes d'obtenir un Baccalauréat-ès-Arts. C'est en 1960 que les premières étudiantes vont entrer au Collège de Saint-Boniface. Ainsi, l'hypothèse que nous avons avancée n'est pas juste. Bien que les cours se limitent à des cours de pédagogie, les femmes francophones du Manitoba ont eu accès à une éducation post-secondaire en français. Dans les deux cas, ce sont des lois, visées contre la minorité, qui ont aboli ces écoles normales.

Pour continuer avec cette section qui traite du post-secondaire, il faut conclure que l'hypothèse suivante avancée s'avère juste. Le personnel enseignant au niveau post-secondaire du Collège de Saint-

Boniface va être presque exclusivement composé de religieux au cours de ces années.

Graphique 13: Les professeurs au Collège de Saint-Boniface



Cependant, si l'on examine les statistiques, les laïcs sont présents au Collège de Saint-Boniface. Ces laïcs enseignent surtout certains cours au niveau secondaire, dans le programme de commerce ou des sujets spécialisés, tels que la musique. En plus, certaines statistiques n'apparaissent pas sur le graphique 13. Par exemple, quelques religieuses ont enseigné au niveau post-secondaire dans les premières écoles normales françaises. Dans l'école normale française du début du vingtième siècle, ce sont des hommes laïcs qui enseignaient. Pour les cours qui étaient donnés à l'Académie Saint-Joseph, une bonne partie de ces cours étaient offerts par les pères du Collège de Saint-Boniface, cependant, certains

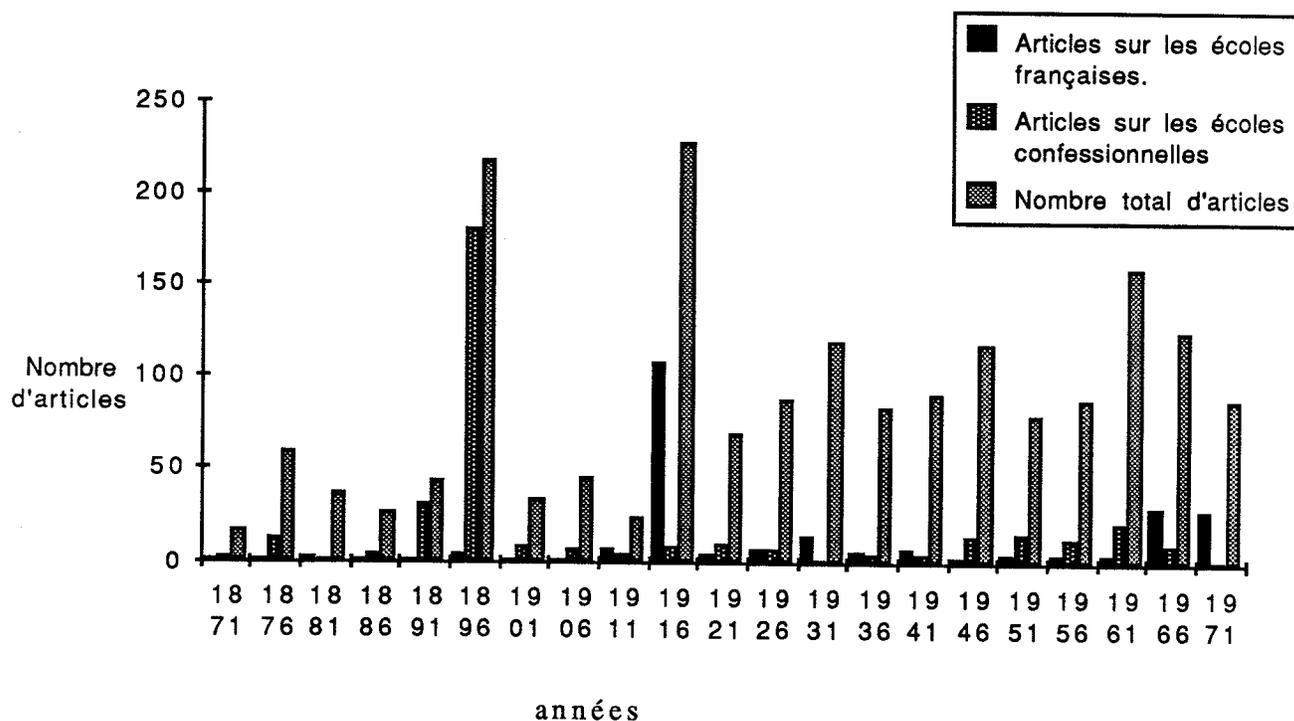
cours furent offerts par des religieuses. Une autre omission sur le graphique est la présence de femmes enseignantes au Collège de Saint-Boniface. En 1901, un dame y a enseigné la musique. C'était une exception. Cependant, en 1971, une religieuse et quatre femmes laïques, qui n'apparaissent pas sur le graphique, faisaient partie du personnel enseignant.

Sans doute, la chose la plus remarquable au cours de ces cents années est la laïcisation rapide du personnel, qui s'est produit au cours des années soixante. Ainsi, sauf pour le dernier échantillon, l'hypothèse au sujet des enseignants au niveau post-secondaire s'avère juste à travers cette période.

Pour ce qui est du curriculum, les hypothèses seront encore confirmées. Le cours classique existe du début jusqu'à la fin de cette période, sans grands changements. Les sujets clés sont la religion, la philosophie, et le français. A la toute fin de ces cent années, c'est-à-dire en 1968-69, le Collège va offrir un programme de Baccalauréat-ès-Arts (majeure-mineure) comme à l'Université du Manitoba. C'est le début de la transformation et de l'expansion du curriculum, qui allait suivre au cours des années 1970 et 1980. Pour ce qui est des degrés offerts au Collège au cours des cent années étudiées, le Baccalauréat-ès-Arts Latin-Philosophie, est le degré clé. Cependant, un degré en commerce sera offert pour une grande partie des cent années. Il sera tour à tour enseigné en français, en français et en anglais et, à un moment, uniquement en anglais. Il sera éliminé en 1943 à cause du manque de clientèle. Ainsi, on peut conclure qu'un des degrés offerts au cours de cette période ne changera pas, tandis

qu'un deuxième va trouver sa fin au cours des années quarante. L'hypothèse avancée, qui veut que les degrés offerts ne changeront pas au cours de cette période, est partiellement confirmée. Il serait bon d'ajouter qu'au cours des dernières années de notre étude, les changements qui allaient donner une nouvelle direction à l'éducation post-secondaire au Collège de Saint-Boniface avaient déjà été initiés.

Graphique 14: Nombre d'articles sur les écoles françaises et confessionnelles, comparé au total d'articles



La dernière section de chaque chapitre fait un bilan des articles qui traitent d'éducation dans les journaux francophones. Les échantillons quinquennaux, une fois compilés, offrent des réponses aux hypothèses avancées. La première hypothèse proposée est que la question qui préoccupa les journaux français en ce qui a trait à l'éducation est la question des écoles confessionnelles et l'éducation

de la religion. Si on examine le graphique 14, on se rend compte que les articles sur les écoles confessionnelles et l'éducation religieuse dans les écoles pour francophones représentent un pourcentage assez important d'échantillon en échantillon.

La question d'écoles confessionnelles et de l'éducation religieuse sont les plus importantes de 1876 à 1896, c'est à dire, l'année de l'accord Laurier-Greenway. Par la suite, la question va être traitée, mais le nombre d'articles diminue sensiblement. Après 1916, les journaux ne parlent plus beaucoup d'écoles confessionnelles, mais plutôt d'instruction religieuse dans l'école, de cours de catéchèse, d'Histoire Sainte. L'intention est d'offrir un ou deux cours parmi les autres. La question d'aide aux écoles séparées est parfois mentionnée, mais la grande poussée va venir en 1956 et surtout en 1961, après qu'une recommandation dans le rapport préliminaire de McFarlane en 1958 avait proposé de l'aide accrue aux écoles séparées. Cependant, par la suite le nombre d'articles tombe drastiquement au point où l'on en retrouve un seul qui traite de la question en 1970.

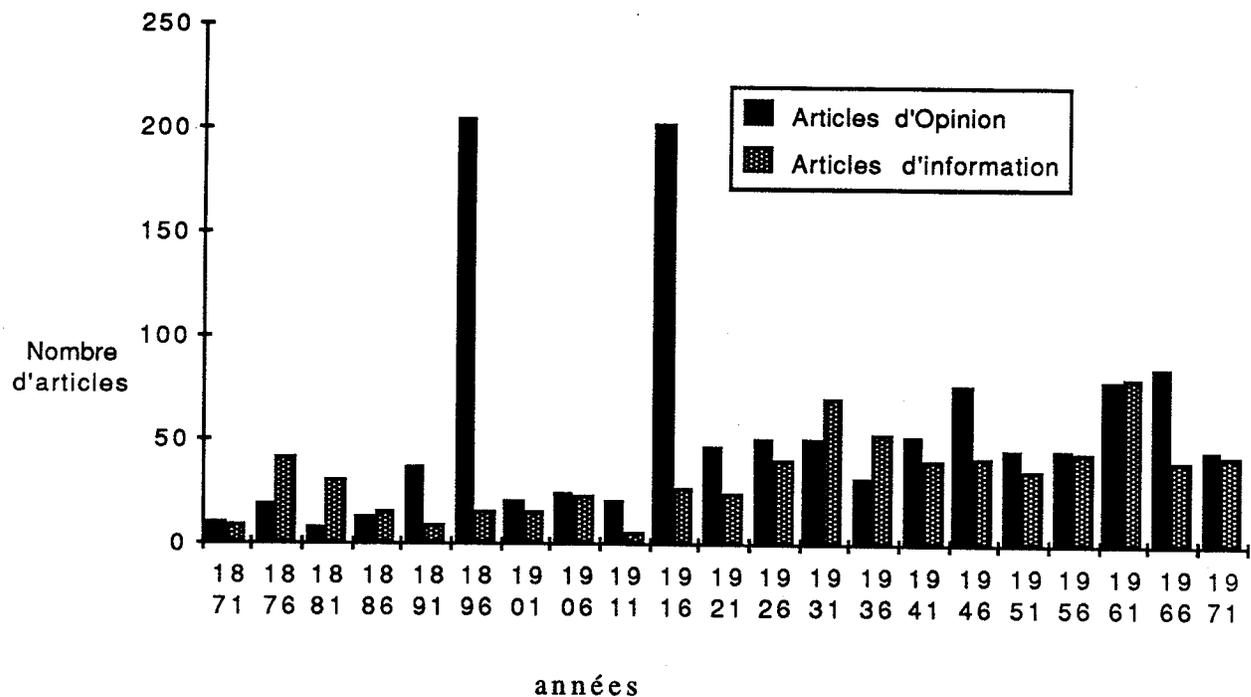
Pour ce qui est de la deuxième hypothèse qui veut que les articles qui traitent d'éducation française sont aussi importants que ceux relatifs aux écoles confessionnelles dans les journaux français du Manitoba, il faut apporter des nuances. La question des écoles confessionnelles semble préoccuper les journaux français du Manitoba de 1871 à 1906, bien qu'en 1896 il y ait un nombre assez important d'articles qui traite du français dans les écoles. Il faudrait aussi ajouter qu'il y avait aussi plusieurs articles qui traitaient des

deux questions simultanément et ces cas n'apparaissent pas sur le graphique 15. Cependant, lors des attaques contre les écoles par les journaux anglais, et plus particulièrement par le Manitoba Free Press, le nombre d'articles qui traite d'éducation française augmente dans le journal Le Manitoba au cours de l'année 1911. En 1916, avec l'abolition du système bilingue, les articles qui touchent à la question d'éducation française se multiplient. De 1916 à 1941, les articles qui traitent d'éducation française ont le dessus sur ceux qui sont consacrés aux écoles confessionnelles et à l'éducation chrétienne. De 1946 à 1961, il semblerait que le nombre d'articles qui traitent d'éducation française n'est pas aussi nombreux. Ceci est vrai pour ce qui est des articles qui en traitent directement. Cependant, si l'on ajoute tous les articles qui font rapport du travail de l'Association d'Education, du curriculum, des enseignants, et qui sont pour la plupart liés à l'éducation française, leur nombre dépasserait de beaucoup ceux qui touchent à l'enseignement religieux dans les écoles. Cette situation va se préciser encore plus en 1966 et en 1971, où les articles qui traitent directement d'éducation française sont largement supérieurs à ceux qui sont consacrés à l'enseignement religieux.

En ce qui a trait à la troisième hypothèse, qui veut que la question des structures scolaires au niveau local soit abordée fréquemment dans les journaux francophones, elle s'est avérée juste surtout lorsque le système de petits districts scolaires locaux a été menacé. Ce système décentralisé permettait aux Franco-Manitobains de maintenir un contrôle assez important sur l'éducation de leurs

enfants. Ainsi, lorsque ce contrôle est menacé par des propositions de centralisation des petits districts scolaires, au milieu des années quarante, les articles vont se multiplier. Ce phénomène se répète à la fin des années cinquante et au cours des années soixante lorsque la centralisation au niveau élémentaire et secondaire sera complétée. Ainsi, les articles sur cette question augmenteront lorsque des changements au système décentralisé sont proposés.

Graphique 15: Information et opinion



La dernière hypothèse, pour la section des journaux, avance que les articles traitant d'éducation qui offrent des opinions sont plus nombreux que ceux qui offrent des informations.

Ce que le graphique nous indique est que, dans les périodes de changements ou les périodes de crises, l'hypothèse se confirme. Dans les années difficiles, telles que 1890, 1891, 1896 et 1916, le nombre

d'articles d'opinion est particulièrement élevé. Lors des périodes de changements liés à la consolidation, c'est-à-dire en 1946 et en 1966, le nombre d'articles augmente. Cependant, au cours des périodes de stabilité sur la scène éducative, le nombre d'articles d'information est presque égal au nombre d'articles d'opinion ou un peu plus grand que lui. Ainsi, on peut conclure qu'en période de crise et de changements, l'hypothèse se confirme, mais qu'en période de stabilité relative sur la scène éducative, il semble y avoir un certain équilibre entre les articles d'opinions et d'informations. Les journaux en français du Manitoba vont attacher une grande importance au cours des années de stabilité, aux événements quotidiens sur la scène éducative, tels que les séances de théâtre, les chants d'une chorale, la distribution des prix à différentes écoles, etc., démontrant ainsi un intérêt sérieux et constant à promouvoir la qualité de l'éducation.

Dans la majorité des cas, les hypothèses avancées se sont avérées justes. Elles viennent confirmer le rôle capital qu'a joué l'éducation dans le maintien et l'épanouissement de l'identité française, ce mélange de langue, de foi et de nationalisme qui distinguait cette minorité.

Cependant, il faut noter que les réponses que nous avons reçues aux questions posées par nos hypothèses ont offert une nouvelle perspective sur l'histoire de l'éducation pour francophones au Manitoba. Plusieurs étaient des questions qui n'avaient jamais été posées directement. La population estudiantine francophone au sein du système public manitobain a toujours représenté un élément substantiel en fait de nombre. Ce qui retient cependant l'attention

est qu'il y a un déclin assez marqué dans les inscriptions au cours de français de 1966 à 1971. Les victoires légales de 1967 et 1970 pour l'éducation française ne se traduisent pas immédiatement dans des gains au niveau des écoles.

Pour ce qui est des enseignants, le rôle des religieuses a, sans doute, été capital: mais, ce qui ressort de notre étude est le rôle important qu'ont joué les femmes laïques dans les écoles fréquentées par les francophones. Leur présence était connue, mais leur nombre et leur impact n'a jamais été étudié ou valorisé. Une autre surprise qui ressort de notre étude en ce qui a trait aux enseignants est le nombre de laïcs qui enseignaient dans les écoles au début des cents années étudiées. Par la suite, leur nombre va graduellement s'effriter pour connaître un regain de vie lors de la laïcisation rapide de l'éducation pour francophones au cours des années soixante. La rapidité de cette laïcisation des enseignants est aussi surprenante.

Pour ce qui est de l'assiduité scolaire, on aurait pu croire qu'un groupe défavorisé économiquement, ostracisé au niveau culturel et linguistique, n'aurait pas insisté que leurs enfants assistent régulièrement aux classes. Il faut croire, selon les statistiques du Ministère, que les élèves franco-manitobains qui étaient inscrits dans les écoles se rendaient de façon régulière aux classes. Cette situation vient appuyer la notion que les Franco-Manitobains attachaient beaucoup d'importance à l'éducation de leurs enfants.

La surprise majeure en ce qui a trait au curriculum est premièrement la continuité quasi-monotone qu'on retrouve au cours

des quatre-vingt-dix premières années de notre étude. Quand on est minoritaire, on maintient une culture, une langue et une religion traditionnelles. L'expérimentation, la modernisation, le changement sont évités. Cependant, lorsque le changement arrive, au cours des années soixante, il est abrupt et quasi-complet.

Au niveau post-secondaire, des cours en pédagogie ont été offerts aux jeunes filles à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième. Ce qu'il y a de surprenant au niveau post-secondaire au début du siècle est le nombre d'étudiants qui viennent de l'extérieur de la province et plus particulièrement des Etats-Unis. La réputation des Jésuites en tant que pédagogues aussi bien que le statut bilingue du Collège ont sans doute encouragé cette immigration estudiantine. Plus tard dans l'évolution du Collège de Saint-Boniface, ce sont les changements des années soixante et soixante-dix qui surprennent le chercheur. La laïcisation du corps professoral, l'acceptation d'étudiants et d'étudiantes venant du système public, le transfert de la direction du Collège à une corporation laïque se fait sur une période de quelques années. On peut la qualifier plutôt de période de rattrapage par rapport au système anglais que de période de révolution.

En ce qui a trait à l'opinion des journaux francophones, la plus grande surprise est vraiment le manque de critique face aux efforts de l'élite dans le secteur d'éducation. Sauf pour la question de la centralisation à la fin des années 1960 et possiblement en 1971 lorsque divers groupes discutent le pourcentage de français qui devrait être enseigné dans les écoles pour francophones, la position

des journaux est toujours de chercher l'accord parmi la population en ce qui a trait à l'éducation française et catholique. Ces deux éléments sont reliés et on ne doit pas les séparer. Il y aura de la partisanerie politique au début du siècle; les journaux questionneront la sincérité de l'autre parti et surtout sa stratégie politique pour récupérer les droits linguistiques et religieux des Franco-Manitobains. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que l'évolution du journal suit de près l'évolution de la population en ce qui a trait à l'éducation. On remarque, dans le dernier échantillon, qu'un seul article traite d'éducation confessionnelle et religieuse, tandis qu'un grand nombre d'articles traite d'éducation française. C'est une laïcisation complète de l'éducation française sur tous les plans.

Ainsi, dans plusieurs des secteurs que nous avons abordés, plusieurs des hypothèses que nous avons avancées ont été confirmées. Certaines ne l'ont pas été. La confirmation ou le rejet de certaines de ces hypothèses viennent ajouter des éléments à la connaissance de l'historien à propos des luttes éducatives entreprises par cette minorité de langue officielle au Manitoba.

Le but de l'étude était de démontrer que malgré les lois de 1890 et de 1916, les Franco-Manitobains avaient su offrir à leurs enfants une éducation qui répondait en grande partie à leurs aspirations religieuses et linguistiques. Cette société rurale et homogène a utilisé le système d'éducation décentralisé manitobain, qui a existé pour la presque totalité de cette époque, à son avantage. Chez les Franco-Manitobains, la maxime de "la langue gardienne de la foi" semblait exprimer assez bien le lien fondamental entre les deux

valeurs primordiales de cette société. Cette communauté de pensée que l'on retrouvait chez son Association, ses instituteurs, sa population en général, permettait un enseignement du français et de la religion, malgré les interdits légaux. La propagation de la langue et de la foi était souvent perçue comme une mission face aux persécutions gouvernementales.

C'est la transition rapide des années soixante qui est si surprenante. Plusieurs historiens parlent des changements d'après-guerre qui viennent bouleverser le monde ordonné du groupe franco-manitobain. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les changements sur la scène éducative franco-manitobaine n'ont lieu qu'à la fin des années cinquante et au début des années soixante. Cependant, ils sont profonds et sans retour.

Avec les consolidations à la fin des années cinquante et des années soixante, les événements se sont bousculés. C'est à ce moment que la continuité dans le secteur d'éducation pour francophones qui avait existé depuis l'entrée du Manitoba en Confédération et même auparavant, ainsi que cette étude s'est attachée à le démontrer, a connu de durs coups. L'Etat allait devenir de plus en plus présent dans le secteur de l'éducation française. La laïcisation du personnel enseignant, du curriculum à tous les niveaux de l'éducation française mettait fin à cette alliance quasi sacrée entre la langue et la foi en matière d'éducation. La langue était maintenant devenue le point exclusif de ralliement en matière d'éducation pour la majorité des parents francophones du Manitoba.

## Bibliographie

(A) Rapports et Documents publics.

Canada, Chambre des Communes, Débats, (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1896). 2 vol.

Canada, Rapport de la Session. Vol. 26, No.13, 1897, pp.1-2.

Canada, Lois et Statuts, 1870, Ch. 3.

Manitoba, Lois et Statuts, "An Act respecting Public Schools", (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1954).

Manitoba, Lois et Statuts, "L'Acte des écoles publiques du Manitoba 1890" (Winnipeg: David Philip, 1890).

Manitoba, Lois et Statuts, 1871, Ch..12.

Manitoba, Lois et Statuts, 1882, Ch. 8.

Statuts du Canada, L'Acte du Manitoba.

Statuts du Manitoba, La Loi des Ecoles Séparées de 1871.

Statuts du Manitoba, La Loi de 1877 créant l'Université du Manitoba.

Statuts du Manitoba, La Loi 59 de 1967.

Statuts du Manitoba, La Loi 113 de 1970.

Statuts de Manitoba, La Loi scolaire, ses amendements et règlements.

Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education Submitted to the Government of the Province of Manitoba, (Winnipeg: 1945).

A Brief for Submission to the Royal Commission on Education prepared jointly by le Collège de St-Boniface and l'Association des Anciens du Collège de Saint-Boniface, (novembre 1957).

Brief Submitted to the Royal Commission on Education by the Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française, (novembre, 1957).

Interim Report of the Manitoba Royal Commission on Education Submitted to the Government of the Province of Manitoba, (1958).

Report of the Manitoba Royal Commission on Education submitted to the Government of the Province of Manitoba, (Winnipeg, 1959).

Report of the School Division Boundaries Commission Submitted to the Government of the Province of Manitoba, (Winnipeg, 1959).

Report of the Municipal Enquiry Commission in Manitoba Submitted to the Union of Manitoba Municipalities and the Manitoba Urban Association, (Winnipeg, 1963).

Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance submitted to the Government of the Province of Manitoba, (Winnipeg, 1964).

The Provisional Plan for Education in Manitoba (Outside the Interlake Area and the Metropolitan Winnipeg Study Area), submitted by the Local Government Boundaries Commission to the Government of the Province of Manitoba, (1969).

Manitoba, Texte d'un discours prononcé en Chambre par Edmond Préfontaine, "Les grandes unités d'administration scolaire au Manitoba." 4 avril 1945.

Manitoba, Ministère de l'Éducation, Annual Report, (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871, 1876, 1881, 1886, 1887).

Manitoba, Ministère de l'Instruction Publique, Programme des Etudes, Français 6. (Manitoba: 1966).

Manitoba, Royal Commission on Education, Report, (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1950).

Manitoba, Surintendant de l'éducation, Rapport du surintendant de l'éducation pour les écoles catholiques de la province du Manitoba, (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1871-1885).

Manitoba, Surintendant de l'éducation, Report of the Superintendent of Catholic Schools of the Province of Manitoba. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1876)

- Manitoba, Bureau de l'Education Française, Histoire du Manitoba: Guide du Maître. (Section B: Les Ecoles au Manitoba de 1870 à 1890). (Winnipeg: Imprimeur de la Reine, 1973).
- Manitoba, Département de l'Education, Special Report on Bilingual Schools in Manitoba. (Winnipeg: King's Printer, 1916).
- Manitoba, Département de l'Education, Annual Report of the Department of Education. (Winnipeg: Imprimeur de la Reine/du Roi, 1903, 1904, 1907, 1908, 1911, 1913, 1914).
- Plaidoyers dans la cause des écoles du Manitoba, (Ottawa: Imprimeur de l'Etat, 1895).
- Manitoba, Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education. (Winnipeg: King's Printer, 1945).
- Conseil des Ministres, L'Etat de l'enseignement dans la langue de la minorité dans les dix provinces du Canada, Rapport du conseil des ministres de l'éducation (Canada), (janvier 1978).
- Ministers of Education, Review of the Educational Policies in Canada of the Western Region. Ministers of Education for the provinces of B.C., Alberta, Saskatchewan, Manitoba, (1975).
- Statistiques Canada, Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation. De la naissance de la confédération en 1975, (mai 1978, Ottawa).
- A Study of the Community use of Schools, (Winnipeg: Rural Region Working Group, 1974), 2 volumes.
- Difficulté scolaire du Manitoba par questions et réponses à la portée de tous, (Québec: Brousseau, 1897).
- Documents pour servir à l'intelligence de la question des écoles du Manitoba avec quelques notes explicatives, (Rome: Befarie, 1896).
- Documents relatifs à la cause des écoles du Manitoba, (Ottawa: S.E.Dawson, 1896).
- Les Ecoles du Nord-Ouest, (S.L.N.D.)

La Question des Ecoles du Manitoba: La minorité sacrifiée au fanatisme, (Montréal: Lovell, 1895).

(B) Documents des Archives.

a) Société Historique de Saint-Boniface

-archives de l'Association d'Education de C.F.M.

-carton- Commissaires d'Ecoles de langue française. (1924-53)

-carton- Congrès des commissaires de langue française (1955-57)

-carton- Grandes Unités Scolaires.

-carton- Programme de radio C.K.S.B.: "Alerte aux Franco-manitobains."

-Discours, coupures, conférences.

b) Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface.

-Fonds Provencher.

-Fonds Taché.

c) Archives paroissiales.

-La Broquerie.

-Sainte-Anne-des-Chênes.

-Lorette.

d) Archives publiques du Manitoba.

Résumés des Registres du Ministère d'Education. 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1916, 1921, 1926, 1931, 1936, 1941, 1946, 1951, 1956, 1961, 1966, 1967, 1970, 1971.

Minutes of the Meetings of the Board of Education. 1871-1889.

Procès Verbaux des Assemblées de la section catholique du Bureau de l'Education. 1871-1888

e) Archives des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Chroniques: Collège Saint-Joseph.

Programme de Français, Français 100, (10e année), (Manitoba: Ministère de l'Instruction Publique, 1970).

Collège Saint-Joseph, Saint-Boniface, Manitoba sous la direction des Soeurs des saints Noms de Jésus et de Marie. Années scolaires 1936-46.

f) Archives des Soeurs Grises.

Chroniques des Soeurs Grises, 1885-1890

- g) Bibliothèque du Collège de Saint-Boniface  
 Bernier, Thomas A., "Speech of Hon. T.A. Bernier" Ottawa: 3  
 avril 1894.  
 Annales du Collège de Saint-Boniface. 1885-86 à 1970-71.  
 Fond Godias Brunet.

(C) Journaux et Revues.

Brandon Sun

Bulletin des Institutrices Catholiques de l'Ouest

Education Manitoba

La Liberté et le Patriote

Langue et Société

La Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique

Le Bulletin, Organe de l'Association des Instituteurs de Langue  
 Française au Manitoba

L'Echo du Manitoba

Le Manitoba

The Canadian Modern Language Review/La Revue Canadienne  
 des Langues Vivantes

Le Métis

Les Cloches de Saint-Boniface

Manitoba Journal of Education

MAST (Manitoba Association of School Trustees)

Revue des éducateurs franco-manitobains

Revue Historique de l'Amérique Française

The Manitoba Teacher

University of Manitoba Bulletin

Winnipeg Free Press

Winnipeg Tribune

(D) Thèses.

Bosc, René, "Factors Influencing Educational Change in the St. Boniface School Division No.4 during the 1960's." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1970).

de Moissac, Claude J., "Les Premières Années de Saint-Claude au Manitoba, 1892 - 1914." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1986).

Gregor, A.D., "University Structure in Manitoba." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université de Michigan State, 1974).

- Hilts, Joseph Alfred, "The Political Career of Thomas Greenway." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1974).
- Jasen, Pat, "The English-Canadian Liberal Arts Curriculum, An Intellectual History, 1800 - 1950.", (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1987)
- Klassen, Peter George, "A History of Mennonite Education in Manitoba." (Thèse de maîtrise, Université du Manitoba, 1958).
- Leblanc, Paul-Emile, "L'enseignement français au Manitoba (1916-1968)." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université d'Ottawa, 1968).
- Legal, Roger, "L'évolution du Collège Universitaire de St-Boniface entre 1967 et 1983: Exposé historique et comparaison des diverses interprétations vis à vis de certains changements survenus." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1986).
- Lemaire, Marcelle A., "Further Discussion on the Manitoba School Question." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1962).
- Létourneau, Léo, "The Development of Language Policy in Manitoba: The Genesis of Bill 113." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1977).
- Létourneau, Léo, "Policy Implementation: The Creation of a French Teacher Training Institute in Manitoba." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1981).
- Newfield, George M., "The Development of Manitoba Schools Prior to 1870." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1937).
- Régnier, Paul Roland, "A History of St.Boniface College." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1964).
- Ruest, Paul, "Les Attentes Educatives de la Population Franco-Manitobaine." (Thèse doctorale non-publiée, Université du Manitoba, 1988).
- Ruth, R.N., "A History of Education of the Icelanders in Manitoba." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1960).

Simms, Eddon F., "A History of Public Education in Manitoba from 1870 to 1890." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1960).

Taillefer, Jean-Marie, "Les Franco-Manitobains et les Grandes Unités scolaires." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1979).

Thuot, Raymond, "Provencher: Pioneer Bishop." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université de North Dakota, 1970).

Turenne, Roger E., "The Minority and the Ballot Box: a study of the voting behaviour of the French Canadians of Manitoba, 1888-1967." (Thèse de maîtrise non-publiée, Université du Manitoba, 1969).

Wilson, Keith, "The Development of Education in Manitoba." (Thèse doctorale non-publiée, Université de Michigan State, 1959).

(E) Livres.

Audet, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971. (Toronto: Holt, Rinehart and Winston Limited, 1971).

Audet, L.-P., Stamp, R.M., Wilson, J.D., Canadian Education: A History. (Scarborough: Prentice-Hall of Canada Limited, 1970).

Benoit, Dom J.P.S., Vie de Mgr Taché, Archevêque de St-Boniface. 2 volumes, (Montréal: Librairie Beauchemin, 1904).

Bernier, A.S.J., 1885-1945, Les Dates Mémorables du Collège de St-Boniface. (Saint-Boniface: 1945).

Bernier, Joseph, L'instruction obligatoire au Manitoba, (Saint-Boniface: Imprimerie du Manitoba, 1908).

Bernier, Thomas A., Question Scolaire, (S.L.N.D.)

Best, John W., Research in Education, 4e éd., (Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall, Inc., 1981).

Blay, Jacqueline, L'Article 23, (Saint-Boniface: Les Editions du Blé, 1987).

- Borg, Walter R., Applying Educational Research: A Practical Guide for Teachers, (New York: Longman Inc., 1981).
- Borg, Walter R., et Gall, Meredith D., Educational Research: An Introduction, 3e éd. (New York: David Mckay Co., Inc., 1979).
- Brickman, William W., Guide to Research in Educational History, (Norwood: Norwood Editions, 1973).
- Byrne, Niall et Quarter, Jack, Must Schools Fail? The Growing Debate in Canadian Education, (Toronto: McClelland and Stewart, 1972).
- Chaperon-Lor, D., Une minorité s'explique (les attitudes de la population francophone du Nord-Est ontarien envers l'éducation de la langue française). (Toronto: The Ontario Institute for Studies in Education, 1974).
- Charland, Th.-M., Le père Gonthier et les écoles du Manitoba, (Montréal: Fides, 1979).
- Cherrier, Alphonse A., Mémoire de Monsieur l'Abbé A.A. Cherrier, (Saint-Boniface: Imprimerie du Manitoba, 1911).
- Clark, Lowell, The Manitoba School Question: Majority Rule or Minority Rights? (Toronto: Copp-Clark, 1968).
- Cohen, Louis, et Manion, Lawrence, Research Methods in Education, 2e éd. (London, Dover, N.H.: Croom Helm, 1985).
- Cook, Ramsay, The Politics of John Dafoe and the Free Press. (Toronto: University of Toronto Press, 1963).
- Comité de recherche sur l'Enseignement du Français, L'Enseignement en Français au Manitoba. (Winnipeg, 1972).
- Crunican, P.-E., The Manitoba School Question and Canadian Federal Politics, 1890-1896, (Toronto: 1968).
- Crunican, Paul, Priests and Politicians - Manitoba Schools and the Election of 1896. (Toronto: University of Toronto Press, 1974).
- Donnelly, Murray, Dafoe of the Free Press, (Toronto: McMillan of Canada, 1968)

- Dorge, Lionel, Introduction à l'étude des Franco-manitobains: essai historique et bibliographique. (Saint-Boniface: Société Historique de Saint-Boniface, 1973).
- Dugas, G., Histoire de l'Ouest canadien de 1822 à 1869: (Epoque des Troubles). (Montréal: Librairie Beauchemin Ltée, 1901).
- Foucher, Pierre, Les Droits Scolaires Constitutionnels des Minorités de Langue Officielle du Canada, (Ottawa: Conseil canadien de la Documentation Juridique, 1985).
- Frémont, Donatien, Monseigneur Provencher et son temps. (Winnipeg; Edition La Liberté, 1935).
- Friesen, Gerald, The Canadian Prairies, (Toronto: University of Toronto Press, 1984).
- Gaffield, Chad, Language, Schooling and Cultural Conflict. The Origins of the French Language Controversy in Ontario, (Kingston et Montréal: McGill - Queen's University Press, 1987).
- Godbout, Arthur, Nos écoles franco-ontariennes., (Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 1980).
- Gregor, Alexander, et Wilson, K., The Development of Education in Manitoba. (Dubuque, Iowa; Kendall/Hunt, 1984).
- Hall, D.J., Clifford Sifton (The Young Napoleon). (Vancouver; University of British Columbia Press, 1981).
- Jackson, James A., The Centennial History of Manitoba. (Winnipeg; Publié sous les auspices de la Manitoba Historical Society avec la collaboration de McClelland and Stewart Ltd., 1970).
- Johnson, Henry F., A brief history of Canadian Education. (Toronto; McGraw Hill Company of Canada Limited, 1965).
- Jolicoeur, Gérard, Les Jésuites dans la vie manitobaine. (SaintBoniface; C.E.F.C.O., 1985).
- Jones, David C., "Approaches to Educational History", de la série Monographs in Education. (Winnipeg: University of Manitoba Press, 1981).

- Leduc, Hippolyte, Hostilité démasquée, territoires du Nord-Ouest, (Montréal: Beauchemin, 1896).
- McWilliams, Mary, Manitoba Milestones, (Toronto: J.N.Dent, 1928).
- Mignault, Th., Le Père Henri Bourque, 1868-1943, (Bellarmin, 1957).
- Miller, J., Equal Rights: The Jesuit's Estates Act Controversy, (Montréal; McGill Queen's University Press, 1979).
- Miller, Peter J., Titley, Brian E., Education in Canada (An interpretation), (Calgary; Detselig Enterprises Limited, 1982).
- Morice, R. P., o.m.i., Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien, (Montréal: Granger Frères, 1921).
- Morton, W.L., The Birth of of a Province, (Winnipeg: Manitoba Records Society, 1965).
- Morton, W.L., Manitoba: A History, (Toronto; University of Toronto Press, 1967).
- Nute, Grace Lee, éd., Documents Relating to Northwest Missions, 1815-1827, (St. Paul's: Minnesota Historical Society, 1942).
- Oliver, E.H., éd., The Canadian North West: Its Early Development and Legislative Records, 2 volumes, (Ottawa: Government Printing Bureau, 1914).
- Parr, Joy, éd., Childhood and Family in Canadian History, (Toronto: McClelland and Stewart, 1982).
- Pénisson, Bernard, Henri D'Hellencourt, un journaliste français au Manitoba (1898-1905), (Saint-Boniface: Les éditions du Blé, 1986).
- Phillips, Charles E., The Development of Education in Canada, (Toronto; W.J.Gage and Company Limited, 1954).
- Ponteil, F., Histoire de l'enseignement 1789-1965, (Tours; Sirey, 1966).
- Prud'homme, L.A., Monseigneur Noël Ritchot, (Winnipeg; Canadian Publishing Company, 1928).

- Reguzzoni s.j., Mario, La réforme de l'enseignement dans la communauté économique Européenne. (Paris; Aubier-Montaigne, 1966).
- Salter, E.J.B., The Manitoba School Question being a Controversy..., (Winnipeg: West Canada Publishers, 1913).
- Schofield, F.H., The Story of Manitoba, (Winnipeg: Clarke Publishing Co., 1913).
- Silver, A.I., The French-Canadian Idea of Confederation, 1864 - 1900, (Toronto: University of Toronto Press, 1982).
- Sissons, C.B., Bilingual Schools in Canada. (Toronto; J.M.Dent, 1917).
- Taché, A.A., A page of the history of the Schools in Manitoba during 75 years, (S.L., 1893).
- Taché, A.A., Archbishop Taché thinks his ideas with regard to religious instruction in schools fully corroborated in England, (S.L.N.D.)
- Taché, A.A., Denominational or free christian schools in Manitoba, (Winnipeg: Standard Book, 1877).
- Taché, A.A., Les écoles dites écoles publiques sont des écoles protestantes, (Saint-Boniface: Co. Canadienne de publ., 1893).
- Taché, A.A., Monseigneur Taché rapporte les incidents qui ont déterminé l'insertion dans l'Acte du Manitoba, (S.L.N.D.)
- Taché, A.A., The School Question, (S.L.N.D.)
- Taché, A.A., The Bill of Rights, (S.L.N.D.)
- Taché, A.A., Une page de l'histoire des écoles du Manitoba, (Saint-Boniface: Le Manitoba, 1893).
- Tomkins, C.S. (Ed.), Le curriculum au Canada en perspective historique. (Société Canadienne pour l'étude de l'éducation, Vol. 6, mai 1979).
- Whitcomb, Ed., A Short History of Manitoba. (Stittsville, Ont.; Canada Wingo Incorporate, 1982).

Wilson, J.Donald, (Edit.), An Imperfect Past: Education and Society in Canadian History. (Vancouver; Association Canadienne d'Histoire de l'Education et Centre for the study of Curriculum and Instruction University of British Columbia, 1984).

(F) Articles et Etudes.

Ariano, A.A., et Lam, Y., "French-Language Instruction: a closer look at schools in South-Western Manitoba." Prairie Forum 1 (1976) pp. 151-162.

Burstyn, Joan N., "History as Image: Changing the Lens", History of Education Quarterly, Vol.27, No.2, summer 1987, pp.167-180.

Comeault, G.L., "La Question des Ecoles au Manitoba: Un Nouvel Eclairage." Revue d'Histoire de l'Amérique Française, Vol. 33, No. 1, juin 1979.

de Moissac, Elisabeth, "Première Ecole Normale Bilingue 1883-1916." Les Cloches de Saint-Boniface, Vol. 711, No. 10. décembre.

Danylewycz, Marta, et Prentice, Alison, "Teacher's Work: Changing Patterns and Perceptions in the Emerging School Systems of Nineteenth- and Early Twentieth-Century Central Canada." Labour/Le Travail, No.17, printemps 1986, pp.59-80.

Danylewycz, Marta, et Prentice, Alison, "Revising the History of Teachers: A Canadian Perspective." Interchange Vol.17, No.2, summer 1986, pp.135-146.

Hamel, Thérèse, "L'obligation scolaire au Québec: Enjeu pour le mouvement syndical et agricole", Labour/Le Travail, Printemps 1986, No.17, pp.83-102.

Harrigan, Patrick J., "A Comparative Perspective on Recent Trends in the History of Education in Canada", History of Education Quarterly, Spring 1986, Vol. 26, No.1, pp.71-86.

Hébert Raymond, "L'Evolution de l'Education Française au Manitoba." The Canadian Modern Language Review/La Revue Canadienne des Langues Vivantes, Vol. 34, No. 3, février 1978.

- Huel, Raymond, "When a Minority Feels Threatened: The Impetus for French Catholic Organization in Saskatchewan.", Canadian Ethnic Studies, Vol. 18, No. 3, 1986.
- Jaenen, Cornelius, "Foundation of Dual Education at Red River 1811-1834." Transactions of the Historical and Scientific Society of Manitoba, Series 3, No. 21, 1965.
- Jaenen, Cornelius, "Le Français au Manitoba: fruit de l'histoire ou d'une contrainte extérieure?" Langue et Société, No. 13, Printemps, 1984, pp.3-6.
- Jolicoeur, Gérard, L'acculturation chez les Canadiens français du Manitoba. Comité de Recherche, Commission du Bilinguisme et Biculturalisme, janvier, 1966.
- Labossière, Gérald, La Société Franco-manitobaine (Evaluation sociologique basée sur les vues de ses dirigeants). Secrétariat d'Etat, février 1973.
- Lannie, Vincent P., "Church and School Triumphant: The Sources of American Catholic Educational Historiography", History of Education Quarterly, Summer 1976, pp.131-143.
- Lazerson, Marvin, "Understanding American Catholic Educational History" History of Education Quarterly, Fall, 1977, pp.297-317.
- Painchaud, Robert, "The French Child in an English Speaking School System." dans Byrne et T. Quarter, éd., Must Schools Fail?, (Toronto: McClelland and Stewart, 1972).
- Plante, Gérard, S.J., "Changes in the Theory of Education in French Canada 1945-1966", de Readings in the History of Education, Margaret Gillett (éd.), (Toronto: McGraw-Hill Co. of Canada Ltd., 1969), pp.290-298.
- Rea, J.E., "My main line is the kiddies . . . make them good Christians and good Canadians, which is the same thing", dans Isajiw, Wsevolod, éd., Identities: The Impact of Ethnicity on Canadian Society, Canadian Ethnic Studies Association Vol.5, (Toronto: 1973), pp. 3-11.

- Sloan, Douglas, "Historiography and the History of Education", de Review of Research in Education, Fred N. Kerlinger (éd.), (Itasca, Ill.: F.E. Peacock Publishers Inc., 1973), pp.239-269.
- Vaillancourt, J.G., et Hébert, R., "French-Canadians in Manitoba: Elites and Ideologies." dans J.L. Elliot, éd., Immigrant Groups, (Scarborough: Prentice-Hall, 1971).
- Veysey, Laurence R., "Toward a New Direction in Educational History: Prospect and Retrospect", History of Education Quarterly, Fall 1969, pp.343-359.
- Von Laue, T.H., "What History for the Year 2000?", The History Teacher, Vol.15, No.1, novembre 1981, pp.7-20.

## Annexe 1

Carte provinciale (de 1980) où l'on indique en couleur les divisions scolaires au sein desquelles se situaient les districts scolaires qui ont participé au concours de français de L'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba en 1966.

Source: Ministère de l'Education du Manitoba.

National Library  
of Canada

Canadian Theses Service

Bibliothèque nationale  
du Canada

Service des thèses canadiennes

NOTICE

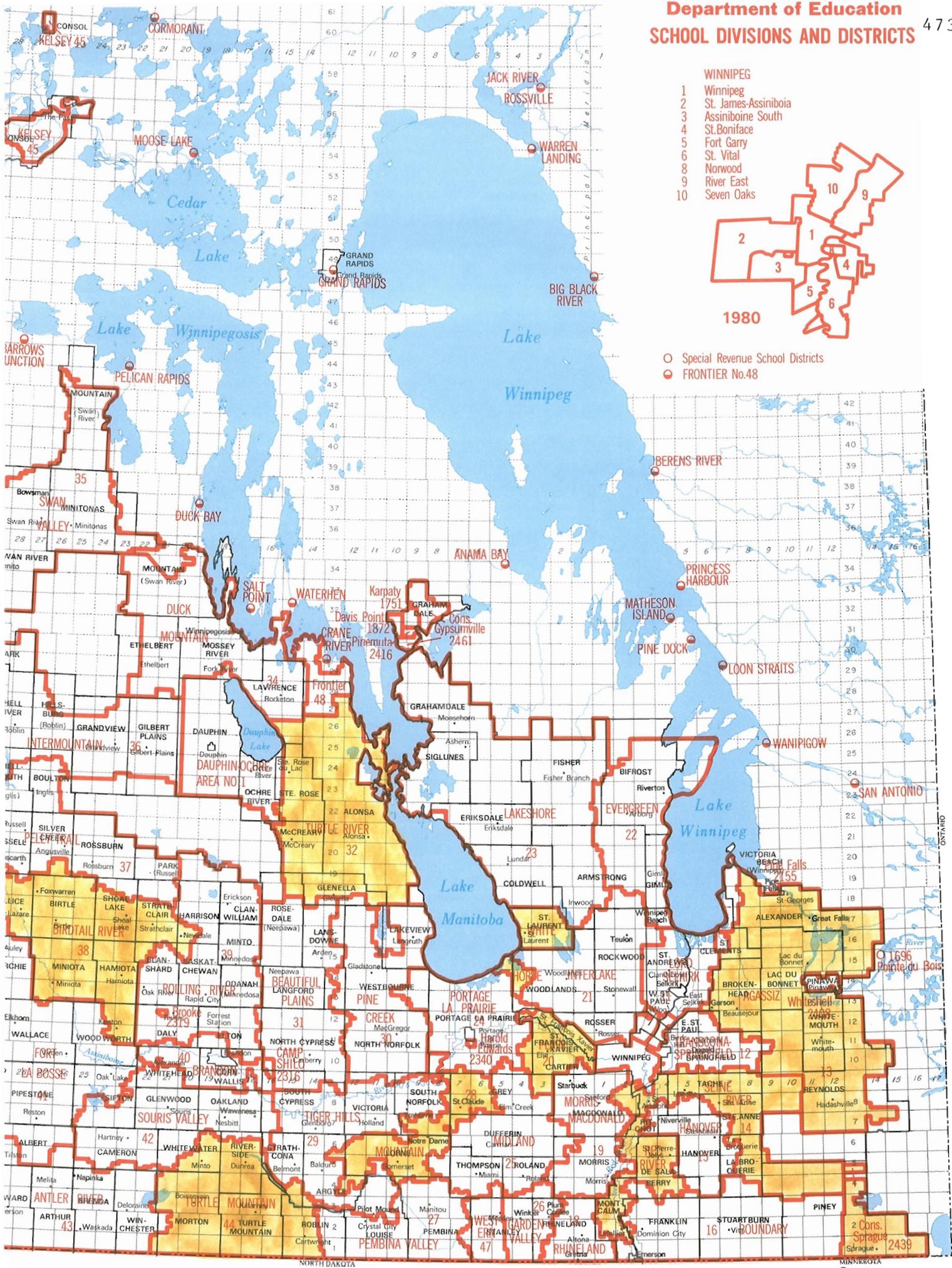
THE QUALITY OF THIS MICROFICHE  
IS HEAVILY DEPENDENT UPON THE  
QUALITY OF THE THESIS SUBMITTED  
FOR MICROFILMING.

UNFORTUNATELY THE COLOURED  
ILLUSTRATIONS OF THIS THESIS  
CAN ONLY YIELD DIFFERENT TONES  
OF GREY.

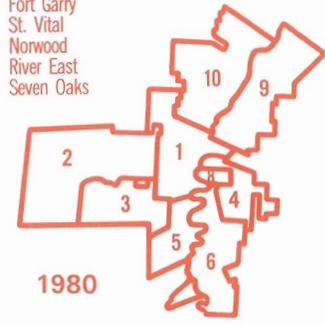
AVIS

LA QUALITE DE CETTE MICROFICHE  
DEPEND GRANDEMENT DE LA QUALITE DE LA  
THESE SOUMISE AU MICROFILMAGE.

MALHEUREUSEMENT, LES DIFFERENTES  
ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE CETTE  
THESE NE PEUVENT DONNER QUE DES  
TEINTES DE GRIS.



- WINNIPEG
- 1 Winnipeg
  - 2 St. James-Assiniboia
  - 3 Assiniboine South
  - 4 St. Boniface
  - 5 Fort Garry
  - 6 St. Vital
  - 8 Norwood
  - 9 River East
  - 10 Seven Oaks

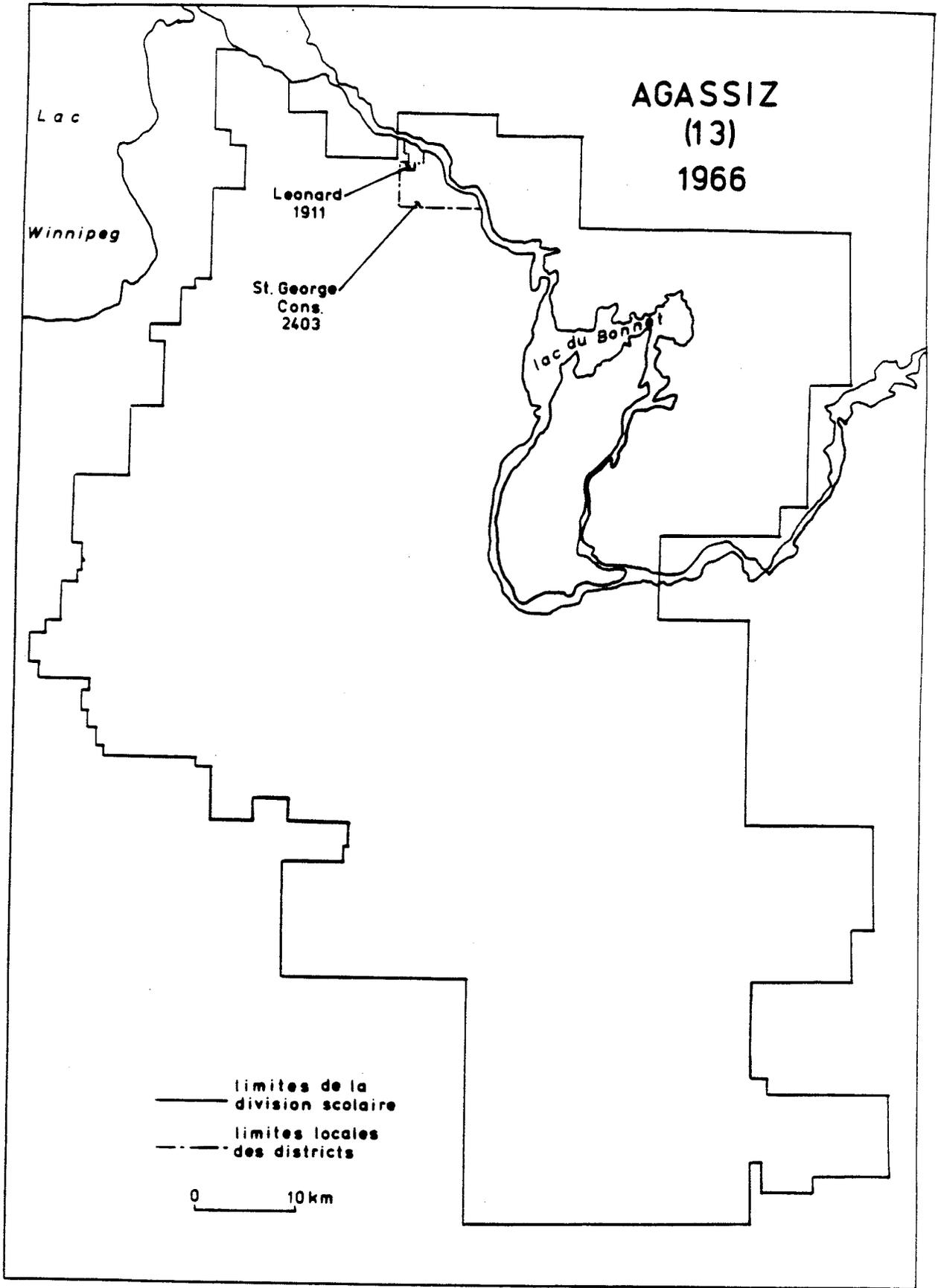


- Special Revenue School Districts
- FRONTIER No.48

## Annexe 2

Cartes des districts scolaires qui ont participé au concours de français de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba en 1966.

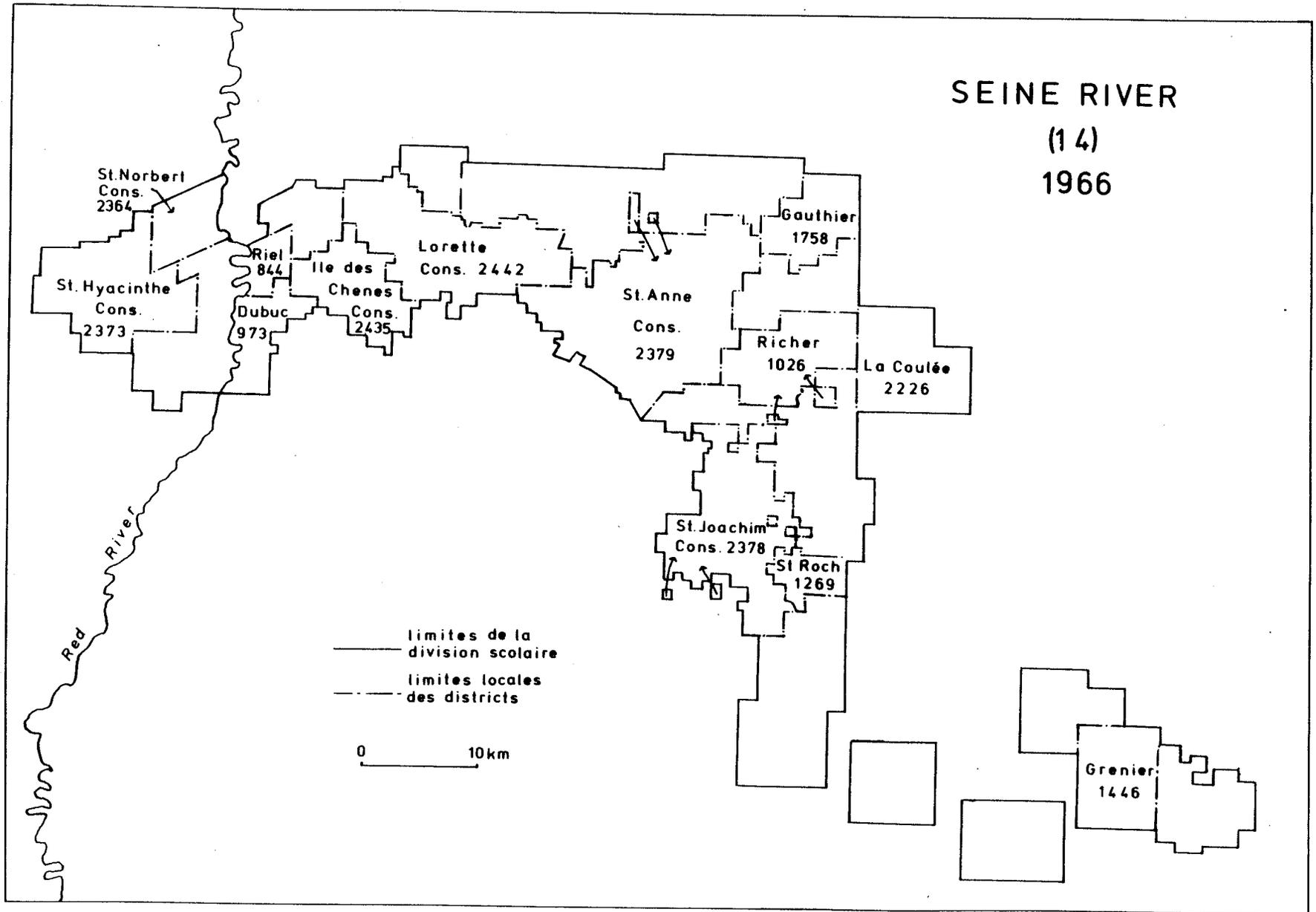
Source: Ministère de l'Education du Manitoba.

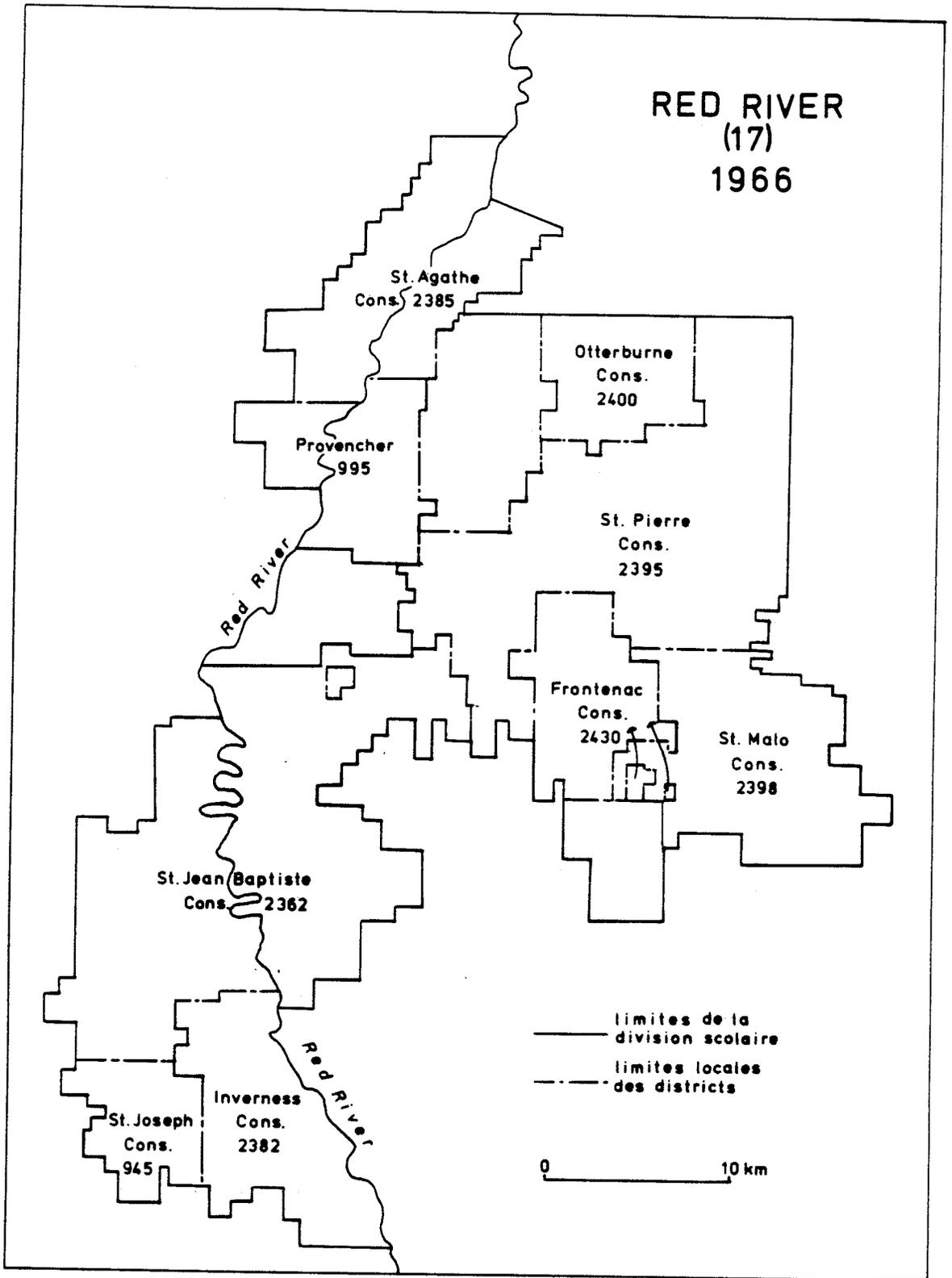


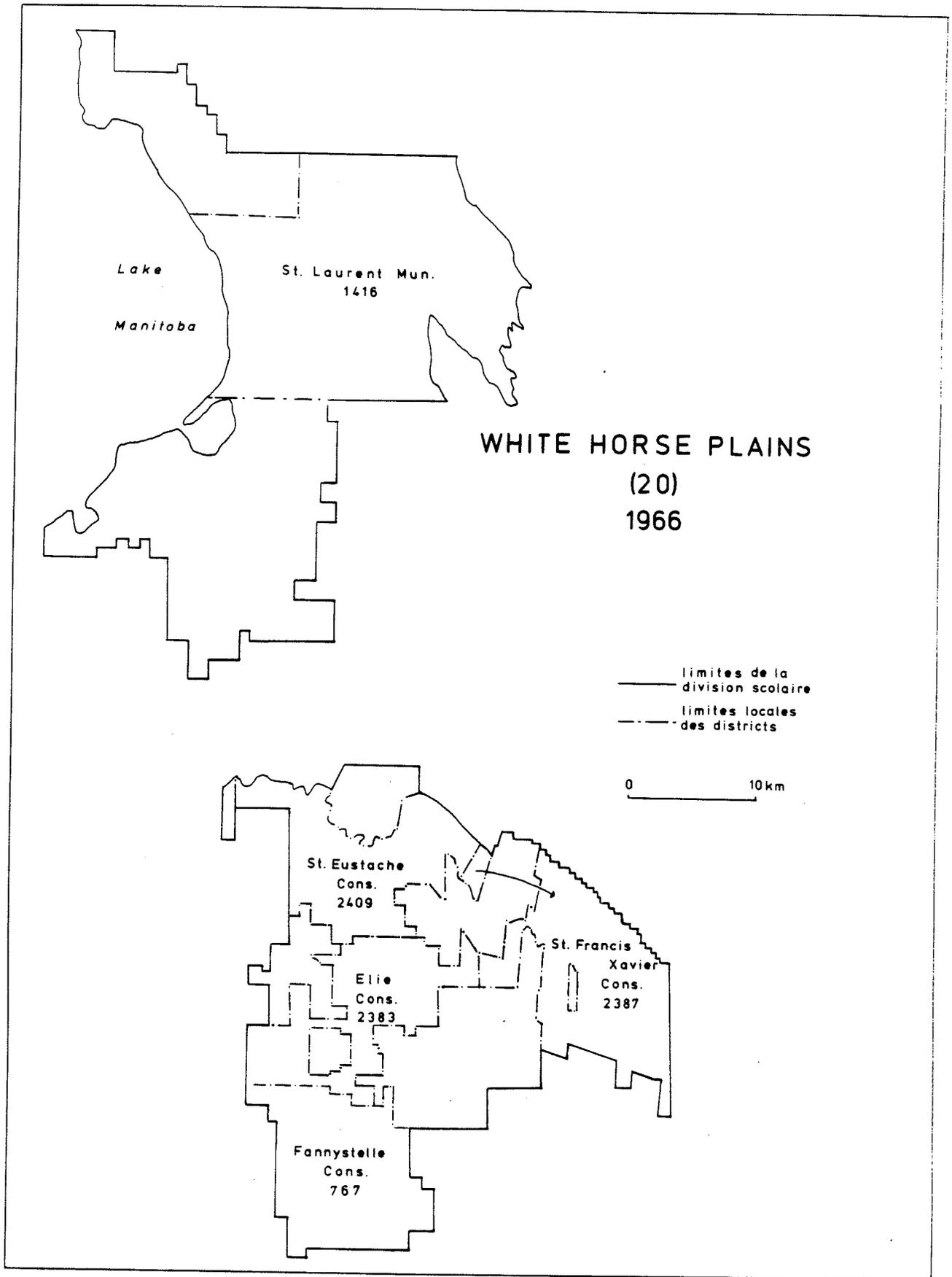
# SEINE RIVER

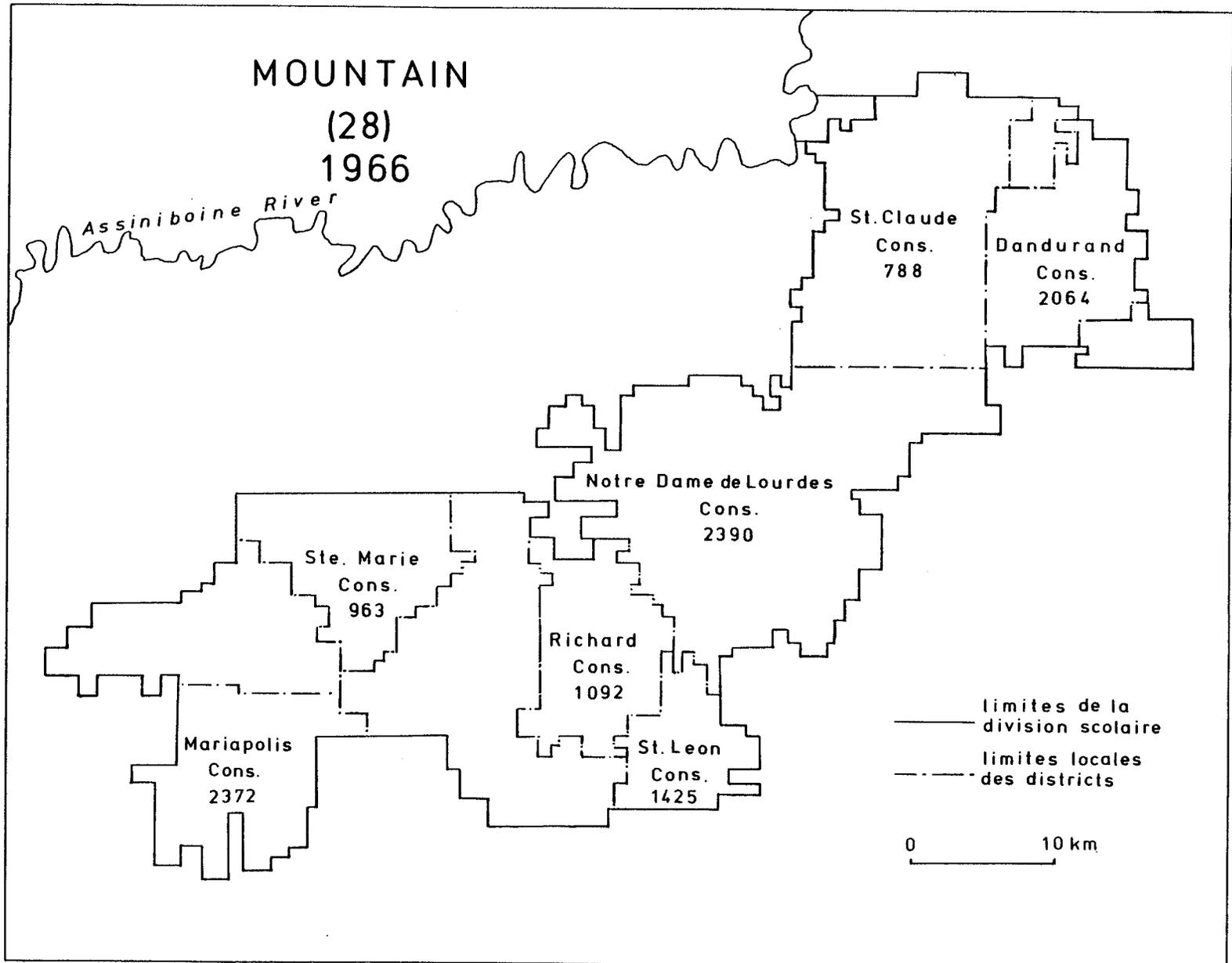
(14)

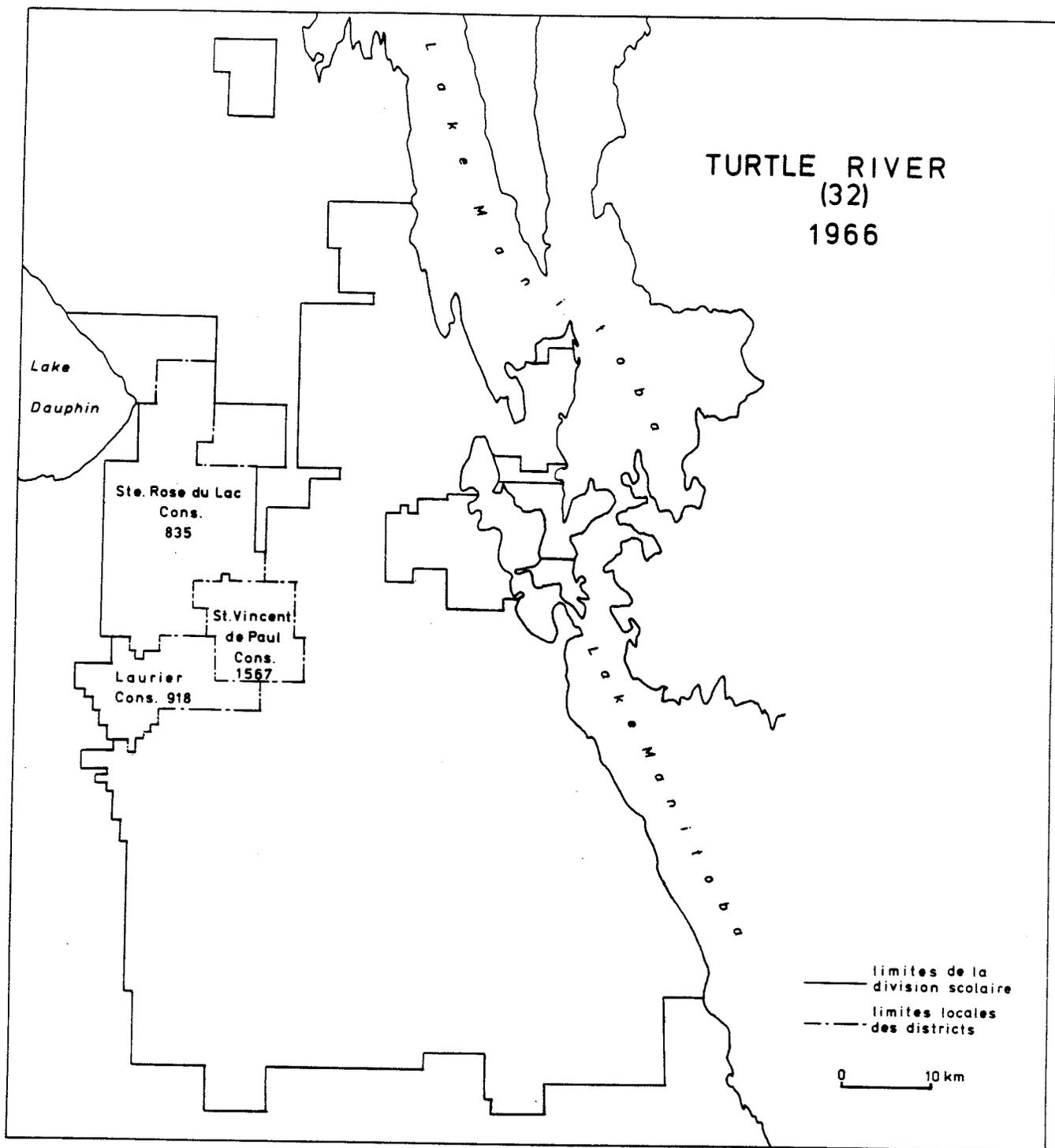
1966

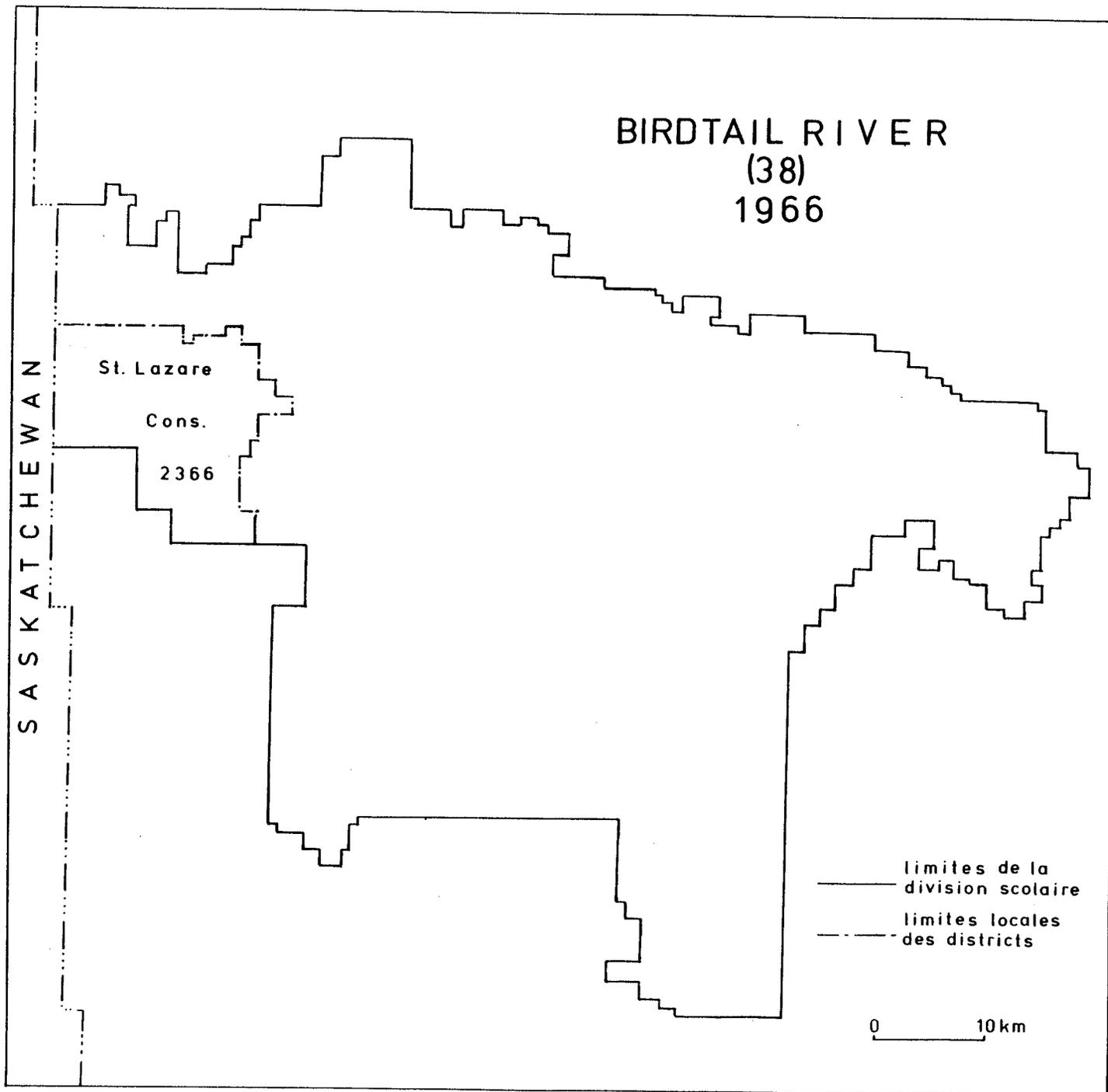






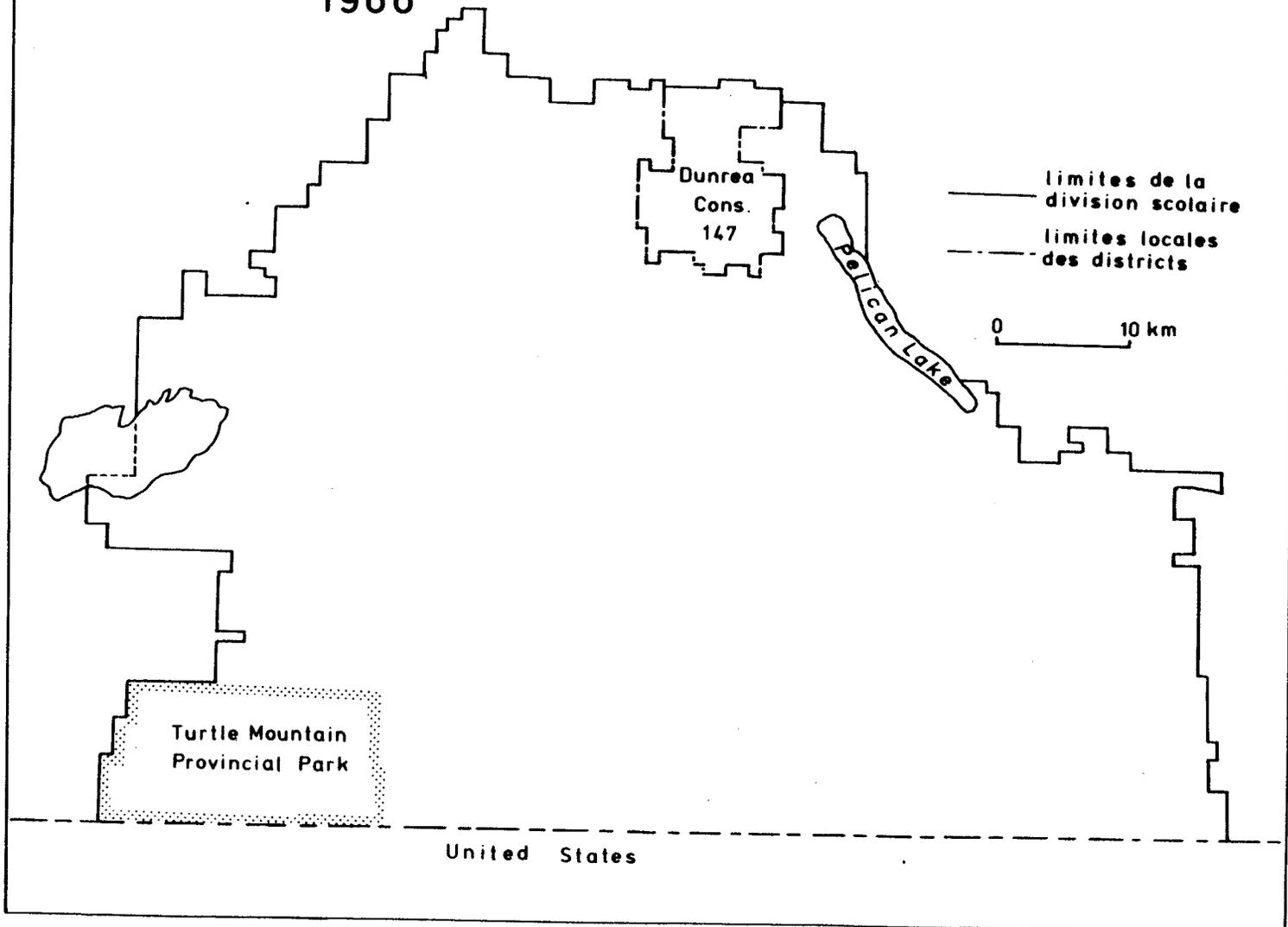






# TURTLE MOUNTAIN

(44)  
1966



REMOTE  
1966

*Whitemouth Lake*

— limites de la  
division scolaire  
- - - limites locales  
des districts

Vassar  
1329

South  
Junction  
1615

0 10km

UNITED STATES